



ns



**Recensement Général de la Population
et des Logements au 1^{er} mars 1991**

**SCOLARISATION, NIVEAU
D'INSTRUCTION ET
INSERTION PROFESSIONNELLE**

Monographie n° 9

1998

**Recensement général de la population
et des logements au 1er mars 1991**

**SCOLARISATION, NIVEAU
D'INSTRUCTION ET
INSERTION PROFESSIONNELLE**

Christine MAINGUET
Marc DEMEUSE
Service de Pédagogie expérimentale
Université de Liège

En vente à l'Institut national de Statistique
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles

Centre Albert, place Albert 1er, 4, 6000 Charleroi
boulevard de la Sauvenière, 73-75, 4000 Liège

N° 9

Prix : Belgique : 600 BEF
Etranger : 750 BEF

Compte chèque postal n° 000-2005886-23 de l'INS,
rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles

Droits d'auteurs réservés.

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Claude CHERUY, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

Liste des monographies (parution en 1997, dans l'ordre de disponibilité des études) :

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité et fécondité.
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 7 La dimension spatiale de l'emploi.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11 Urbanisation et migrations alternantes.

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographie) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : INTRODUCTION	1
1.1. L'enseignement en questions	2
1.2. Présentation de la monographie : scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle	4
1.3. Présentation et discussion des questions du recensement général de 1991	5
1.4. Le recensement par rapport aux autres sources de données.....	7
1.5. Les systèmes d'enseignement et de formation continue en Belgique	9
1.5.1. L'offre d'enseignement	9
1.5.2. Bref rappel historique : le système éducatif avant la communautarisation.....	10
1.5.3. Les systèmes éducatifs dans la Belgique fédérale	11
1.5.4. Instruction obligatoire	11
1.5.5. Structure des systèmes d'enseignement.....	12
1.5.5.1. Niveaux et formes d'enseignement	12
1.5.5.2. Types d'enseignement	14
1.5.6. Parcours scolaires et certification dans l'enseignement obligatoire	15
1.5.7. Formations professionnelles.....	16
CHAPITRE II : SCOLARISATION	19
2.1. Scolarisation par âge et par sexe	20
2.1.1. Scolarisation par âge	20
2.1.1.1. Effectifs et taux de scolarisation par âge	20
2.1.1.2. Nombre d'individus scolarisés par groupes d'âge. Comparaison avec l'enquête Forces de travail	23
2.1.2. Taux de scolarisation par âge et par sexe.....	23
2.1.3. Taux de scolarisation par âge, selon la région de domicile	25
2.1.4. Taux de scolarisation par âge et par sexe, selon la région de domicile	26
2.1.5. Taux de scolarisation pour certains groupes d'âge selon la commune de domicile	28
2.1.5.1. Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, selon la commune de domicile.....	28
2.1.5.2. Taux de scolarisation entre 15 et 34 ans, selon la commune de domicile.....	29
2.1.5.3. Décrochage scolaire pendant la période de scolarité obligatoire.....	32
2.2. Scolarisation par niveau et forme d'enseignement	35
2.2.1. Scolarisation par niveau d'enseignement, résultats généraux.....	35
2.2.2. Scolarisation par forme d'enseignement au niveau de l'enseignement secondaire	38

2.2.3. Taux de scolarisation par âge, par niveau et forme d'enseignement	40
2.2.4. Scolarisation par âge et par sexe, par niveau et forme d'enseignement	41
2.2.4.1. Taux de scolarisation par âge et par sexe, par niveau et forme d'enseignement.....	41
2.2.4.2. Age moyen par niveau et forme d'enseignement selon le sexe.....	44
2.2.4.3. Taux d'élèves plus âgés que l'âge attendu.....	45
2.2.4.4. Nombre de filles pour 100 garçons par niveau d'enseignement et par âge.....	45
2.2.5. Taux de scolarisation par niveau et forme d'enseignement, par âge, selon la région de domicile	48
2.2.6. Scolarisation par niveau et forme d'enseignement, par âge, par sexe et par région ou commune de domicile	50
2.2.6.1. Age moyen des élèves et des étudiants par sexe et par région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement	50
2.2.6.2. Estimation des retards scolaires pendant la période de scolarité obligatoire par sexe et par région ou commune de domicile.....	51
2.2.6.3. Scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire par forme d'enseignement par sexe, selon la région ou la commune de domicile	53
2.2.6.4. Scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire par forme d'enseignement par sexe, selon la région de domicile.....	57
2.2.6.5. Scolarisation dans l'enseignement supérieur par niveau d'enseignement, par sexe, selon la région ou la commune de domicile	58
2.2.6.6. Scolarisation dans l'enseignement supérieur par niveau d'enseignement, par sexe, par âge, selon la région de domicile	60
2.2.7. Rapport entre nombre d'élèves scolarisés et nombre d'élèves domiciliés, par commune	62
2.3. Scolarisation par domaines d'études dans l'enseignement supérieur	65
2.3.1. Scolarisation par domaines d'études dans l'enseignement supérieur en Belgique.....	66
2.3.2. Scolarisation par domaines d'études dans l'enseignement supérieur par région de domicile, par âge et par sexe	68
2.3.2.1. Scolarisation par domaines d'études dans l'enseignement supérieur, par région de domicile et par sexe	68
2.3.2.2. Age moyen par domaines d'études dans l'enseignement supérieur, par région de domicile et par sexe	71
2.4. Scolarisation et formation à horaire réduit.....	73
2.4.1. Scolarisation et formation à horaire réduit - Belgique	73
2.4.2. Scolarisation et formation à horaire réduit par âge, par sexe et par région de domicile.....	74
2.4.2.1. Effectifs scolarisés ou en formation à horaire réduit	74
2.4.2.2. Etudiants scolarisés ou en formation à horaire réduit, par niveau et par forme d'enseignement suivi	75

CHAPITRE III : NIVEAU D'INSTRUCTION.....	79
3.1. Diplômes obtenus.....	80
3.1.1. Diplômes obtenus en Belgique.....	80
3.1.2. Diplômes obtenus à l'étranger.....	84
3.2. Domaines d'études	86
3.2.1. Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire obtenu en Belgique.....	86
3.2.1.1. Domaines d'études de diplôme de l'enseignement secondaire inférieur pour ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé	86
3.2.1.2. Domaines d'études de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur	88
3.2.2. Domaines d'études des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique	91
3.2.3. Domaines d'études des diplômes les plus élevés obtenus à l'étranger	93
3.3. Estimation d'un niveau d'instruction	94
3.4. Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger.....	96
3.4.1. Niveau d'instruction en Belgique.....	97
3.4.1.1. Niveau d'instruction par groupes d'âge.....	97
3.4.1.2. Niveau d'instruction par groupes d'âge Comparaison avec les enquêtes <i>Forces de Travail</i>	100
3.4.1.3. Niveau d'instruction par groupes d'âge et par sexe.....	101
3.4.2. Niveau d'instruction par région de domicile	104
3.4.3. Niveau d'instruction par commune de domicile.....	109
3.4.3.1. Personnes qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire (en Belgique ou à l'étranger).....	109
3.4.3.2. Personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur	113
3.4.3.3. Personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur	114
3.4.3.4. Personnes qui ont obtenu un diplôme universitaire ou un diplôme de l'enseignement supérieur de type long	114
3.4.3.5. Personnes qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger.....	122
3.4.4. Caractéristiques des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu, premiers éléments	122
3.4.5. Niveau d'instruction des personnes qui suivent un enseignement ou une formation à temps partiel	124
3.5. Parcours scolaires.....	127
3.5.1. Parcours dans l'enseignement secondaire et passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur des personnes diplômées en Belgique	127
3.5.2. Diplôme complémentaire dans l'enseignement supérieur en Belgique	134
3.5.2.1. Analyse des réponses à la question fermée 7b6.....	135
3.5.2.2. Analyse des réponses aux questions ouvertes 7b7 et 7b8	136
3.5.2.3. Taux de diplômes multiples de l'enseignement supérieur belge par groupe	

d'âge et par sexe (7b7 et 7b8)	143
3.5.3. Parcours scolaires à l'étranger	146
3.5.3.1. Etapes de la scolarité à l'étranger	146
3.5.3.2. Combinaison de diplômes obtenus à l'étranger et en Belgique	146
3.5.4. Part des diplômes de niveau secondaire obtenus dans l'enseignement à horaire réduit	149
3.6. Age de fin d'études régulières selon le niveau d'instruction	149
3.6.1. Age de fin d'études régulières des personnes dont le niveau d'instruction est connu	150
3.6.2. Age de fin d'études régulières des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu	151
CHAPITRE IV : POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	153
4.1. Positions sur le marché du travail selon le niveau d'instruction.....	155
4.1.1. Taux de recherche d'emploi selon le niveau d'instruction	156
4.1.1.1. Données brutes	156
4.1.1.2. Comparaison avec les données de l'ONEM	157
4.1.1.3. Taux de recherche d'emploi	158
4.1.2. Emploi selon le niveau d'instruction.....	160
4.1.2.1. Données brutes	160
4.1.2.2. Taux d'emploi selon le niveau d'instruction	161
4.1.2.3. Statut professionnel selon le niveau d'instruction	163
4.1.3. Taux d'inactivité selon le niveau d'instruction	164
4.1.3.1. Données brutes	164
4.1.3.2. Taux d'inactivité.....	165
4.1.4. Taux de non valorisation selon le niveau d'instruction, par région de domicile	167
4.1.5. Positions sur le marché du travail des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu.....	169
4.1.6. Positions sur le marché du travail des personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice qui suivent un enseignement ou une formation à temps partiel.....	169
4.1.6.1. Données brutes	170
4.1.6.2. Taux de participation à l'éducation /formation continue	170
4.1.6.3. Formation et éducation continue des personnes avec emploi	171
4.1.6.4. Formation et éducation continue des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi ..	175
4.2. Positions des jeunes sur le marché du travail lors de la transition école/vie active.....	176
4.2.1. Positions sur le marché du travail en fonction de la durée écoulée depuis la fin des études régulières	177
4.2.2. Positions sur le marché du travail en fonction de la durée écoulée depuis la fin des études régulières selon le sexe	184
4.2.3. Positions sur le marché du travail en fonction de la durée écoulée depuis la fin	

des études régulières selon la forme du diplôme de l'enseignement secondaire	185
4.2.3.1. Diplômés de l'enseignement secondaire inférieur	186
4.2.3.2. Diplômés de l'enseignement secondaire supérieur	188
CHAPITRE V : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	191
5.1. Principaux résultats	192
5.1.1. Education et formation tout au long de la vie.....	192
5.1.2. Niveau d'instruction.....	196
5.1.3. Positions sur le marché du travail et transition école/vie active	201
5.2. Comparaison avec d'autres bases de données fédérales ou communautaires/ régionales	205
5.2.1. Enquête <i>Forces de Travail</i>	205
5.2.2. Statistiques des Départements de l'Education des Ministères communautaires et des instances régionales	206
5.2.3. Vers une harmonisation.....	207
5.3. Analyses complémentaires possibles sur base du recensement	207
5.4. Préparation du recensement de 2001.....	209
BIBLIOGRAPHIE	213
ENGLISH SUMMARY OF THE MONOGRAPH	223

Annexe 1 : Recensement général de la population au 1^{er} mars 1991.

Annexe 2 : Population de 2 à 34 ans scolarisée, par sexe, âge, niveau et forme d'enseignement
et Région de domicile.

Annexe 3 : Niveau du diplôme le plus élevé obtenu, en Belgique ou à l'étranger par groupe
d'âge et par arrondissement.

TABLEAUX

CHAPITRE II : SCOLARISATION

Tableau 2.1 :	Nombre d'individus scolarisés et taux de scolarisation par âge (population totale)	20
Tableau 2.2 :	Nombre d'individus scolarisés ou en formation.....	23
Tableau 2.3 :	Personnes scolarisées aux différents niveaux (année scolaire 90/91).....	36
Tableau 2.4 :	Personnes scolarisées dans l'enseignement secondaire par forme	38
Tableau 2.5 :	Personnes scolarisées dans l'enseignement secondaire par forme et par niveau, année scolaire 1990/1991.....	39
Tableau 2.6 :	Age moyen par niveau et forme d'enseignement, selon le sexe	44
Tableau 2.7 :	Taux d'élèves plus âgés que l'âge attendu dans l'enseignement fondamental et secondaire par sexe	45
Tableau 2.8 :	Age moyen des élèves par sexe et région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement	50
Tableau 2.9 :	Part des étudiants du type court parmi les étudiants de l'enseignement supérieur par sexe et région de domicile	58
Tableau 2.10. :	Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur selon le recensement. Comparaison avec le questionnaire UOC (91)3 et les statistiques de la Fondation universitaire	67
Tableau 2.11 :	Nombre d'étudiants inscrits à horaire réduit selon le niveau et la forme d'étude	73
Tableau 2.12 :	Effectifs scolarisés ou en formation à horaire réduit par groupes d'âge, sexe et région de domicile	74

CHAPITRE III : NIVEAU D'INSTRUCTION

Tableau 3.1 :	Question 7a : Etes-vous porteurs de diplôme(s) de fin d'études délivré(s) en Belgique ?	80
Tableau 3.2 :	Question 7b1, 7b2, 7b3 et 7b6 : Nombre de diplômes belges délivrés. Répartition par niveau et forme d'enseignement	81
Tableau 3.3 :	Répartition des formes d'études à l'intérieur d'un niveau d'enseignement. Diplômes obtenus, par sexe et dans deux groupes d'âge	83
Tableau 3.4 :	Question 8a : Etes-vous porteurs de diplôme(s) de fin d'études délivré(s) à l'étranger ?	84

Tableau 3.5 :	Question 8b : Nombre de diplômes obtenus à l'étranger, par niveau d'enseignement.....	85
Tableau 3.6 :	Question 8c : Niveaux des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus à l'étranger.....	85
Tableau 3.7 :	Question 8c : Formes des diplômes de l'enseignement secondaire obtenus à l'étranger.....	85
Tableau 3.8 :	Question 7b4 : Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire <u>inférieur</u> obtenu en Belgique, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire inférieur. Personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé	86
Tableau 3.9 :	Part des formes techniques et professionnelles par domaines d'études. Diplômes de l'enseignement secondaire <u>inférieur</u> . Personnes qui n'ont pas obtenu un diplôme plus élevé	87
Tableau 3.10 :	Domaines d'étude du diplôme de l'enseignement secondaire <u>inférieur</u> obtenu en Belgique par les femmes, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire inférieur. Personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé	88
Tableau 3.11 :	Question 7b4 : Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire <u>supérieur</u> obtenu en Belgique, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur	89
Tableau 3.12 :	Part des formes techniques et professionnelles par domaines d'études. Diplômes de l'enseignement secondaire <u>supérieur</u>	90
Tableau 3.13 :	Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire <u>supérieur</u> obtenu en Belgique par les femmes, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur	90
Tableau 3.14 :	Question 7b et 7b8: Domaines d'études des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique.....	91
Tableau 3.15 :	Question 8.c: Domaine d'études du diplôme le plus élevé obtenu à l'étranger	93
Tableau 3.16 :	Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population totale de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge	98
Tableau 3.17 :	Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger) de la population totale de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge	98
Tableau 3.18 :	Population de 14 ans et plus: niveau du dernier diplôme obtenu par sexe et groupes d'âge	100
Tableau 3.19 :	Répartition par niveau du dernier diplôme obtenu. Population totale de 14 ans et plus, par groupes d'âge	100
Tableau 3.20 :	Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Hommes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.....	101

Tableau 3.21 :	Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Hommes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge	102
Tableau 3.22 :	Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Femmes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge	102
Tableau 3.23 :	Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Femmes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge	102
Tableau 3.24 :	Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par Région de domicile	104
Tableau 3.25 :	Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par Région de domicile.....	105
Tableau 3.26	Pourcentage de personnes dont le niveau d'instruction est inconnu par sexe et groupes d'âge. Population ayant quitté l'enseignement de plein exercice	123
Tableau 3.27 :	Taux de participation à la formation professionnelle en particulier et à l'enseignement ou formation à horaire réduit en général, selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Personnes de 18 à 64 ans	125
Tableau 3.28	: Question 7b6: Nombre de personnes ayant obtenu plusieurs diplômes de l'enseignement supérieur en Belgique	135
Tableau 3.29 :	Question 7b7: Domaines d'études du diplôme de l'enseignement supérieur belge cité en premier lieu dans le questionnaire.....	137
Tableau 3.30 :	Question 7b8: Domaines d'études du diplôme de l'enseignement supérieur belge cité en deuxième lieu dans le questionnaire	138
Tableau 3.31 :	Question 7b7 et 7b8: Nombre de personnes ayant obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur en Belgique, en pourcentage des multidiplômés de l'enseignement supérieur en Belgique. Population totale	140
Tableau 3.32 :	Taux de personnes qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur en Belgique selon le domaine d'étude d'origine	140
Tableau 3.33 :	Taux de deuxième diplôme supérieur en Belgique dans le même domaine, selon la spécialité de départ.....	141
Tableau 3.34 :	Combinaisons de diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, personnes de 25 à 64 ans.....	143
Tableau 3.35 :	Part des personnes qui combinent deux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, sur le total des diplômés de l'enseignement supérieur, par sexe et par groupes d'âge	143
Tableau 3.36 :	Principales combinaisons de diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, personnes de 25 à 64 ans, selon le sexe.....	144

Tableau 3.37 :	Question 8b: Nombre de personnes ayant obtenu un ou plusieurs diplômes à l'étranger, en pourcentage des personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger. Population totale	146
Tableau 3.38 :	Croisement des réponses aux questions sur la possession ou non d'un diplôme belge et d'un diplôme étranger. Population 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice	147
Tableau 3.39 :	Répartition des réponses aux questions sur la possession ou non d'un diplôme belge et d'un diplôme étranger. Population 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice	147
Tableau 3.40 :	Question 8a: Nombre de personnes qui ont obtenu un diplôme étranger par groupes d'âge, par Région de domicile et par sexe. Pourcentages de ces personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme en Belgique	148
Tableau 3.41 :	Nombre de personnes qui combinent un diplôme belge et un diplôme étranger par groupes d'âge, par Région de domicile et par sexe	148
Tableau 3.42 :	Question 7b5: Ce diplôme a-t-il été délivré après avoir suivi un enseignement de plein exercice (assuré tous les jours, habituellement durant les heures de jour, pendant une année scolaire complète) ?	149
Tableau 3.43 :	Age moyen de fin d'études selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé en Belgique ou à l'étranger) par Région de domicile. Age moyen de fin d'études par sexe. Personnes de 25 à 64 ans	150
Tableau 3.44 :	Age moyen de fin d'études des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu, par Région de domicile et par sexe. Personnes de 25 à 64 ans.....	151

CHAPITRE IV : POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Tableau 4.1 :	Nombre d'hommes sans emploi, à la recherche d'un emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction	156
Tableau 4.2 :	Nombre de femmes sans emploi, à la recherche d'un emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction	156
Tableau 4.3 :	Nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en 1991 selon le sexe et le niveau d'études (situation au 30 juin). Tous âges confondus.....	157
Tableau 4.4 :	Nombre d'hommes avec emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction.....	160
Tableau 4.5 :	Nombre de femmes avec emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction.	161
Tableau 4.6 :	Nombre d'hommes inactifs par groupes d'âge et niveau d'instruction.	164
Tableau 4.7 :	Nombre de femmes inactives par groupes d'âge et niveau d'instruction.....	164
Tableau 4.8 :	Taux de non valorisation des diplômes obtenus, par sexe et Région de domicile, dans le groupe d'âge 25 à 34 ans.	167

Tableau 4.9 :	Taux de non valorisation des diplômes obtenus, par sexe et Région de domicile, dans le groupe d'âge 35 à 64 ans.	168
Tableau 4.10 :	Positions sur le marché du travail des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu, par groupe d'âge.	169
Tableau 4.11 :	Niveau et forme d'enseignement selon la position sur le marché du travail, hommes et femmes de 18 à 64 ans.	170
Tableau 4.12 :	Effectifs et taux de participation à l'éducation / formation continue selon le statut professionnel.....	172

GRAPHIQUES

CHAPITRE II : SCOLARISATION

Graphique 2.1 : Nombre de personnes aux études ou en formation par âge (15 à 34 ans)	22
Graphique 2.2 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon le sexe	24
Graphique 2.3 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon la Région de domicile	25
Graphique 2.4 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon le sexe et la Région de domicile (15 à 20 ans)	26
Graphique 2.5 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon le sexe et la Région de domicile (21 à 34 ans)	26
Graphique 2.6 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon le sexe et la Région de domicile (35 à 64 ans)	27
Graphique 2.7 : Taux de scolarisation par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.....	40
Graphique 2.8 : Taux de scolarisation des hommes par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement	42
Graphique 2.9 : aux de scolarisation des femmes par âge Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.....	42
Graphique 2.10 : Taux de participation à la formation professionnelle par âge, selon le sexe.....	43
Graphique 2.11: Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire par âge, selon la forme d'enseignement.....	46
Graphique 2.12 :Nombre de femmes pour 100 hommes dans l'enseignement supérieur par âge, selon le niveau d'enseignement.....	47
Graphique 2.13 : Taux de scolarisation en Flandre par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.....	48
Graphique 2.14 : Taux de scolarisation en Région bruxelloise par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement	48
Graphique 2.15 : Taux de scolarisation en Wallonie par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.....	49
Graphique 2.16 : Pourcentage d'élèves plus âgés que l'âge attendu, par sexe et par Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement.....	51
Graphique 2.17 : Répartition par forme d'enseignement secondaire selon le sexe et la Région de domicile.....	53
Graphique 2.18 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire général par âge, selon la Région de domicile.....	57

Graphique 2.19 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire technique par âge, selon la Région de domicile.....	57
Graphique 2.20 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire professionnel par âge, selon la Région de domicile.....	58
Graphique 2.21 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement supérieur court par âge, selon la Région de domicile.....	61
Graphique 2.22 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement supérieur long et universitaire par âge, selon la Région de domicile.....	61
Graphique 2.23 : Répartition des hommes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement supérieur court, selon la Région de domicile.....	69
Graphique 2.24 : Répartition des femmes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement supérieur court, selon la Région de domicile.....	69
Graphique 2.25 : Répartition des hommes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement universitaire, selon la Région de domicile.....	70
Graphique 2.26 : Répartition des femmes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement universitaire, selon la Région de domicile.....	70
Graphique 2.27 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur court par discipline selon le sexe. Classement selon l'âge moyen des hommes.....	71
Graphique 2.28 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur long / universitaire par discipline selon le sexe. Classement selon l'âge moyen des hommes.....	71
Graphique 2.29 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur court par discipline selon la Région de domicile. Classement selon l'âge moyen en Flandre.....	72
Graphique 2.30 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur long / universitaire par discipline selon la Région de domicile. Classement selon l'âge moyen en Flandre.....	72
Graphique 2.31 : Pourcentage d'étudiants de moins de 35 ans scolarisés à horaire réduit par Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement.....	75
Graphique 2.32 : Pourcentage d'étudiantes de moins de 35 ans scolarisées à horaire réduit par Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement.....	76
Graphique 2.33 : Part des étudiants à horaire réduit par discipline dans l'enseignement supérieur, selon le sexe. Classement d'après le taux décroissant d'hommes à temps partiel.....	76

CHAPITRE III : NIVEAU D'INSTRUCTION

Graphique 3.1 : Pourcentage de femmes par type de diplôme. Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice.	82
--	----

Graphique 3.2 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.....	99
Graphique 3.3.: Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice. Comparaison hommes / femmes.	103
Graphique 3.4 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par Région de domicile.	105
Graphique 3.5 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice. Comparaison hommes / femmes, par Région de domicile.....	106
Graphique 3.6 : Part des femmes de niveau d'instruction supérieur dans l'ensemble des femmes, par groupes d'âge, selon la Région de domicile. Population ayant quitté l'enseignement de plein exercice	107
Graphique 3.7 : Part de femmes par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger), selon la Région de domicile. Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice.....	107
Graphique 3.8 : Part de femmes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, par groupes d'âge, selon la Région de domicile. Population ayant quitté l'enseignement de plein exercice.	108
Graphique 3.9 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger) des personnes de 18 à 64 ans qui suivent un enseignement ou une formation à horaire réduit, selon le niveau et la forme d'enseignement suivi.....	125
Graphique 3.10 : Niveau des études suivies à horaire réduit selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu antérieurement en Belgique ou à l'étranger)et le sexe. Population de 18 à 64 ans.....	126
Graphique 3.11 : Part de chaque type de diplômes de l'enseignement supérieur belge. Hommes par groupes d'âge, dans l'ensemble des hommes qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur.	145
Graphique 3.12 : Part de chaque type de diplômes de l'enseignement supérieur belge. Femmes par groupes d'âge, dans l'ensemble des femmes qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur.	145
Graphique 3.13 : Age moyen de fin d'études des personnes de 25 à 64 ans selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger) et le sexe.	150
Graphique 3.14 : Age moyen de fin d'études par niveau d'instruction (niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger), sexe et Région de domicile. Population de 25 à 64 ans.	151
Graphique 3.15 : Répartition selon l'âge de fin d'études des personnes de niveau d'instruction inconnu, par groupes d'âge et par sexe.	152

CHAPITRE IV : POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Graphique 4.1 : Taux de recherche d'emploi des hommes par groupes d'âge et par niveau d'instruction	158
Graphique 4.2 : Taux de recherche d'emploi des femmes par groupes d'âge et par niveau d'instruction	159
Graphique 4.3 : Taux d'emploi des hommes par groupes d'âge et par niveau d'instruction	161
Graphique 4.4 : Taux d'emploi des femmes par groupes d'âge et par niveau d'instruction	162
Graphique 4.5: Part des différents statuts professionnels par niveau d'instruction.....	163
Graphique 4.6 : Taux d'inactivité des hommes par groupes d'âge et par niveau d'instruction	165
Graphique 4.7: Taux d'inactivité des femmes par groupes d'âge et par niveau d'instruction.	166
Graphique 4.8 : Taux de participation à l'éducation / formation continue des personnes de 18 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice selon la position sur le marché du travail, le sexe et la Région de domicile.....	171
Graphique 4.9 : Répartition des personnes avec emploi qui suivent un enseignement à horaire réduit ou une formation, par niveau d'enseignement suivi, selon le sexe et la Région de domicile.....	172
Graphique 4.10 : Répartition des personnes avec emploi qui suivent un enseignement ou une formation, par niveau d'enseignement suivi, selon le statut professionnel.	173
Graphique 4.11 : Part de la formation professionnelle selon le statut professionnel et la Région de domicile.....	174
Graphique 4.12 : Part des études universitaires à temps partiel selon le statut professionnel et la Région de domicile.....	174
Graphique 4.13 : Répartition des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi qui suivent un enseignement ou une formation, par niveau d'enseignement suivi, selon le sexe et la Région de domicile.....	175
Graphique 4.14 : Evolution du taux de recherche d'emploi dans les années qui suivent la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.....	179
Graphique 4.15 : Evolution du taux ²³ d'emploi dans les années qui suivent la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.	180
Graphique 4.16 : Evolution de la participation à l'éducation / formation continue dans les années qui suivent la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.	181
Graphique 4.17: Positions sur le marché du travail et poursuite de la formation moins d'un ans après la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.	182

Graphique 4.18: Positions sur le marché du travail et poursuite de la formation cinq ou six ans après la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.....	183
Graphique 4.19 : Ecarts observés entre les taux d'emploi, de recherche d'emploi et de formation des hommes et des femmes moins d'un an après la fin des études régulières.	184
Graphique 4.20 : Ecarts observés entre les taux d'emploi, de recherche d'emploi et de formation des hommes et des femmes cinq ou six ans après la fin des études régulières.	185
Graphique 4.21 : Taux de recherche d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire inférieur, selon la forme d'enseignement suivi, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.	186
Graphique 4.22 : Taux d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire inférieur, selon la forme d'enseignement suivi, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.	187
Graphique 4.23 : Taux de recherche d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire supérieur, selon la forme d'enseignement suivi, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.	188
Graphique 4.24 : Taux d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire supérieur, selon la forme d'enseignement suivi, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.	189

CARTES

CHAPITRE II : SCOLARISATION

Carte 2.1 :	Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.....	28
Carte 2.2 :	Taux de scolarisation des jeunes de 15-19 ans.....	29
Carte 2.3 :	Taux de scolarisation des jeunes de 20-24 ans.....	30
Carte 2.4 :	Taux de scolarisation des jeunes de 25-29 ans.....	30
Carte 2.5 :	Taux de scolarisation des jeunes de 30-34 ans.....	31
Carte 2.6 :	Jeunes de 13 à 17 ans non scolarisés par rapport au total des élèves de l'enseignement secondaire domiciliés dans la commune.....	33
Carte 2.7 :	Enfants de plus de 11 ans scolarisés dans l'enseignement primaire par rapport au total des élèves de l'enseignement primaire domiciliés dans la commune.....	33
Carte 2.8 :	Jeunes de 17 ans et plus scolarisés dans l'enseignement secondaire par rapport au total des élèves de l'enseignement secondaire domiciliés dans la commune.....	55
Carte 2.9 :	Proportions d'élèves dans l'enseignement secondaire général domiciliés dans la commune par rapport au total des élèves de l'enseignement secondaire.....	55
Carte 2.10 :	Proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur court domiciliés dans la commune par rapport à la population âgée de 18 à 24 ans.....	59
Carte 2.11 :	Proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur long et universitaire domiciliés dans la commune par rapport à la population âgée de 18 à 24 ans.....	59
Carte 2.12 :	Proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur long et universitaire domiciliés dans la commune dans l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur.....	60
Carte 2.13 :	Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves, domiciliés dans la commune. Niveau de l'enseignement secondaire.....	63
Carte 2.14 :	Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves domiciliés dans la commune. Niveau de l'enseignement supérieur court.....	64
Carte 2.15 :	Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves domiciliés dans la commune. Niveau de l'enseignement supérieur long et universitaire.....	65

CHAPITRE III : NIVEAU D'INSTRUCTION

Carte 3.1 :	Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement primaire.....	111
-------------	---	-----

Carte 3.2 :	Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement primaire.....	111
Carte 3.3 :	Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui possèdent au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.	115
Carte 3.4 :	Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui possèdent au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.	115
Carte 3.5 :	Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.....	117
Carte 3.6 :	Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.....	117
Carte 3.7 :	Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui possèdent un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long.....	119
Carte 3.8 :	Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui possèdent un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long.....	119
Carte 3.9 :	Part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire. Population âgée de 25 à 34 ans.....	121
Carte 3.10 :	Part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire. Population âgée de 35 à 64 ans.....	122
Carte 3.11 :	Taux de non réponses aux questions sur les diplômes obtenus. Population de 25 à 64 ans.	124

SCHEMAS

CHAPITRE III : NIVEAU D'INSTRUCTION

Schéma 1 : Etapes de la scolarité des hommes de plus de 24 ans.....	128-129
Schéma 2 : Etapes de la scolarité des femmes de plus de 24 ans.....	132-133

Nous tenons à remercier :

- les Services fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles pour le financement du projet;
- l'Institut National de Statistique pour la fourniture des données;
- le Service Général d'Informatique de l'Université de Liège, pour la mise à disposition des moyens informatiques nécessaires;
- le point d'Appui Démographie de la VUB, et plus particulièrement Patrick Deboosere, pour l'aide à la gestion des fichiers;
- les professeurs Van der Haegen (KUL) et Lesthaeghe (VUB), coordinateurs scientifiques du projet;
- Madame Gobert et Monsieur Sajotte, de l'Institut National de Statistique, pour leurs conseils;
- Marcel Crahay, responsable du service de Pédagogie expérimentale, Ulg;
- notre collègue Tatjana Koke, professeur à l'Université de Riga, qui grâce à une bourse de recherche accordée par les Services fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles a rejoint notre équipe pendant neuf mois;
- ceux de nos collègues, belges et étrangers, qui nous ont fait part de leur expérience;
- Michel Vandekeere, du Centre Liégeois d'Etude de l'Opinion, pour son aide lors de la mise au point des programmes informatiques;
- Anne Van Damme et Caroline Motoulle, qui ont finalisé les graphiques et les cartes, Anne-Marie Alestra, qui a réalisé la mise en page;
- Steve Dept Translations qui a assuré la traduction en néerlandais du document.

CHAPITRE 1.

INTRODUCTION

La source inestimable que constitue le recensement décennal de la population n'avait jusqu'ici jamais été réellement exploitée dans le domaine de l'éducation. Seuls étaient publiés des tableaux de données brutes relatives par exemple au nombre de personnes scolarisées dans chaque commune. Le programme de valorisation des banques de données fédérales qui a financé ce travail a permis une première exploitation en profondeur des données recueillies en 1991.

La réalisation de cette monographie nous a conduit d'abord à décrire la structure de la population belge en nous centrant sur les variables liées à la participation à l'éducation et à la formation et aux diplômes obtenus, puis à tester certaines hypothèses concernant le système éducatif. La mise à disposition des chercheurs des données désagrégées du recensement général de la population est en effet une opportunité unique de réaliser des analyses à un niveau très fin.

Cette publication ne rend compte que d'une partie des analyses réalisées. Nous avons choisi de traiter certains thèmes en priorité afin de mettre à disposition du public, dans une publication de synthèse, les informations de portée générale. Nous avons tenté de dépasser les tableaux statistiques traditionnels en construisant des indicateurs. Les analyses restent cependant à ce stade essentiellement descriptives. La comparaison avec d'autres bases de données met en évidence certains problèmes méthodologiques qui sont discutés.

Nous avons délibérément opté pour une présentation aérée, en privilégiant les graphiques et les cartes et en étant attentifs à la lisibilité du document. Nous souhaitons en effet, à travers ce document de large diffusion, fournir aux lecteurs intéressés des informations de base. La possibilité qui nous était offerte de réaliser une représentation cartographique de la distribution des variables étudiées a été largement utilisée. Le lecteur trouvera par ailleurs des cartes complémentaires dans *l'Atlas du recensement*, publié en 1997 (B. MERENNE, H. VAN DER HAEGEN et E. VAN ECKE, La Belgique. Diversité territoriale, Bulletin du Crédit Communal, n° 202, 1997/4)

Afin de ne pas alourdir la publication, nous n'avons repris dans ce document qu'une partie des données chiffrées. Ces quelques tableaux devraient permettre aux personnes intéressées de calculer elles-mêmes certaines statistiques. D'autres analyses peuvent être entreprises sur demande ou feront l'objet d'autres publications.

Au moment de clôturer ce travail, nous ne pouvons qu'émettre le souhait qu'il soit de nouveau possible à l'avenir de disposer de données de ce type dont la comparabilité au niveau de l'ensemble du Royaume est parfaitement assurée. L'enseignement et la formation constituent, aux yeux de nombreux observateurs, un des enjeux politiques majeurs de ces prochaines décennies. Le besoin d'informations pertinentes pour piloter les systèmes éducatifs est de plus en plus pressant.

Nous espérons avoir contribué à éclairer les débats en la matière.

1.1. L'ENSEIGNEMENT EN QUESTIONS

Le besoin d'informations sur le fonctionnement et les résultats des systèmes éducatifs est de plus en plus souvent souligné dans les déclarations politiques, tant au niveau national qu'international. Ces demandes s'expriment notamment dans le souci actuel de procéder au contrôle de qualité et au pilotage des systèmes d'enseignement¹.

Les questions et les attentes vis à vis de l'enseignement et de la formation sont multiples. Les interrogations s'articulent autour des différents objectifs assignés à l'école. Tant en Communauté flamande qu'en Communauté française, les objectifs généraux de l'enseignement et les compétences minimales à atteindre ont été redéfinis récemment². Nous n'en discuterons pas les multiples facettes. Nous tenterons simplement d'étayer la réflexion en fournissant un certain nombre de données de nature quantitative.

Un enseignement de qualité est généralement supposé garantir au plus grand nombre un niveau suffisant d'instruction destiné à faciliter la participation au marché du travail et à la vie politique, sociale et culturelle. Ce niveau est de plus en plus souvent défini comme au moins égal à la fin de l'enseignement secondaire supérieur³. Il est donc légitime de s'interroger sur le nombre de personnes qui ont effectivement atteint ce niveau d'enseignement, ou sur l'évolution des taux des différentes catégories de diplômés ces dernières années⁴.

De même, un système éducatif efficace doit garantir la nécessaire équité dans le traitement des différences de sexe, d'origine sociale et géographique. Il importe alors d'analyser, par exemple, la répartition des filles et des garçons selon les différentes filières et les résultats qu'ils obtiennent, y compris en terme de position sur le marché du travail.

¹ Pour une analyse plus approfondie du concept de pilotage, on se reportera notamment à de LANDSHEERE, G. (1994), TUIJNMAN, A. & POSTLETHWAITE, T. (1994), OCDE-CERI (1994), THELOT, C. (1993), MAGY, J. (1992).

Une analyse des dispositifs de pilotage des systèmes éducatifs européens est actuellement en cours au Service de pédagogie expérimentale dans le cadre d'un projet de recherche subsidié par le programme SOCRATES (projet 95-01-SPE-0432-00) et l'Université de Liège.

² En Communauté flamande, un décret, voté en juillet 1991, précise le concept de curriculum minimum et définit le principe des objectifs de développement et des objectifs terminaux (*eindtermen en ontwikkelingsdoelen*). Ces objectifs, en cours d'élaboration pour les différents niveaux d'enseignement, ne se limitent pas à une liste de connaissances à acquérir; des compétences et des attitudes plus générales sont également envisagées.

En Communauté française, des socles de compétences ont été définis en 1994 pour l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire. Ils sont actuellement soumis à discussion. Le décret sur les missions de l'école, voté en juillet 1997 par le parlement de la Communauté française, définit quant à lui les objectifs généraux de l'enseignement fondamental et secondaire.

³ En Belgique, depuis 1983, la fin de la scolarité obligatoire a été fixée à 18 ans. Tous les jeunes sont donc susceptibles d'atteindre ce niveau. Pour une analyse de l'impact de cette loi sur la fréquentation scolaire, le niveau des diplômes obtenus et les relations des écoles avec l'environnement économique en Communauté française, voir CABITSIS et alii, 1994.

⁴ Certaines données du recensement ont été utilisées pour établir des prévisions de population scolaire au niveau secondaire (par exemple VANDERSTRAETEN, 1993).

Les personnes dont le niveau d'instruction est faible, sont les premières victimes du chômage mais les diplômés des études supérieures ne sont pas épargnés. Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes au sortir des études sont un objet d'inquiétudes tant chez les parents que chez les responsables économiques et politiques.

Le processus éducatif ne se limite plus à la période de formation initiale. Il est nécessaire de disposer d'informations sur les personnes qui participent à des actions de formation continue: âge, sexe, niveau de formation initiale, ...

Des mesures récentes dans les deux principales Communautés visent à donner une autonomie de gestion de plus en plus grande aux établissements scolaires. Ce processus de décentralisation s'accompagne du besoin d'informations à un niveau plus désagrégré, si on veut réellement articuler l'éducation avec le tissu social et économique dans laquelle elle s'insère.

Le recensement général de la population fournit des informations originales sur ces différents points. Il permet de compléter les statistiques scolaires classiques (élèves, enseignants, diplômes délivrés, ...)¹.

¹ Des informations complémentaires sur les acquis des élèves et les compétences des adultes sont bien entendu nécessaires à l'analyse du fonctionnement des systèmes éducatifs. Diverses mesures sont prises pour recueillir ce type de données dans les deux Communautés, en collaboration avec l'inspection. En Communauté française, par exemple, des épreuves standardisées d'évaluation, conçues de manière à permettre un diagnostic des compétences des élèves, sont réalisées en début d'année scolaire dans tous les établissements. Chaque année scolaire, un degré est analysé. Les épreuves, à visée formative, sont établies en référence aux socles de compétences définis en 1994.

Par ailleurs la Communauté française et la Communauté flamande participent depuis plusieurs années déjà aux surveys internationaux de l'Association Internationale pour l'Evaluation de l'enseignement (IEA). Pour les résultats de ces enquêtes, voir par exemple les éditions successives de *Regards sur l'Education. Les indicateurs de l'OCDE*. La Communauté flamande seule a participé à l'enquête internationale sur l'alphanumerisation des adultes (International Adult Literacy Survey (IALS)). Les conclusions de cette étude, en ce qui concerne la partie flamande du pays, ont été publiées dans D. VAN DAMME, L. VAN DE POELE, E. VERHASSELT, *Hoe geletterd / Gecijferd is Vlaanderen, Functionele taal - en rekenvaardigheden van Vlamingen in internationaal perspectief*. Leuven/Apeldoorn : Garant, 1997.

1.2. PRESENTATION DE LA MONOGRAPHIE : SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Nous proposons, dans un même volume, une description de la participation à l'éducation / formation et une analyse des niveaux d'instruction (en terme de diplômes obtenus) qui dépassent les catégories utilisées habituellement dans les tableaux publiés par l'Institut National de Statistique. Deux sous populations, non totalement disjointes, sont décrites: les personnes suivant un enseignement ou une formation, d'une part, et les personnes ne suivant plus l'enseignement de plein exercice, d'autre part.

Les statistiques sur la participation qui sont présentées dans le chapitre 2 ne se limitent pas à la formation initiale. Dans un contexte économique difficile, de plus en plus de personnes reprennent en effet des études à temps plein, ou le plus souvent à temps partiel, ou suivent des formations professionnelles, afin de compléter leurs qualifications et, par là, d'augmenter leurs chances d'insertion professionnelle. Cette nouvelle demande de formation s'inscrit dans la perspective de l'"*éducation et de formation tout au long de la vie*"¹ dont il est important de dresser un bilan.

Les informations proposées sont multiples: taux de participation à la formation et domaines d'études selon l'âge, le sexe, ..., retards scolaires, estimation de la population en âge d'obligation scolaire mais non scolarisée, ...

Après le relevé des diplômes obtenus, un indicateur original du niveau d'instruction atteint est proposé et discuté dans le chapitre 3. Cet indicateur intègre les diplômes obtenus en Belgique et à l'étranger. Les disparités observées sont discutées: comparaison hommes / femmes, groupes d'âge, ... L'accent est mis sur la population de 25 à 64 ans. Plusieurs cartes présentent la valeur de différents indicateurs selon la commune de résidence.

Dans la suite du chapitre, les analyses tentent de mettre en évidence les étapes de la scolarité accomplies par les personnes qui ont quitté l'enseignement de plein exercice: les parcours scolaires dans l'enseignement secondaire et supérieur et les combinaisons de diplômes belges et étrangers sont discutés. Le niveau de formation initiale des personnes qui reprennent des études à temps partiel est ensuite décrit.

Différents résultats mettant en relation l'âge de fin d'études régulières et le niveau d'instruction atteint sont discutés en fin de chapitre.

Dans le chapitre 4, les positions sur le marché du travail (emploi, chômage, inactivité) des différentes catégories de diplômés sont présentées. L'accent est mis sur les jeunes entre 18 et 35 ans, encore aux études ou récemment diplômés. Cette catégorie de population, en transition entre l'école et l'emploi, est en effet l'objet de mesures spécifiques qui visent à faciliter leur insertion professionnelle. L'analyse prend en compte la date de fin d'études régulières afin d'approcher une ancénnité sur le marché du travail.

¹ Ces thèmes sont abordés notamment dans le *Livre Blanc sur l'Education et la Formation*, publié en 1995 par la Commission des Communautés européennes.

Dans tous les chapitres, l'analyse est menée d'abord au niveau du pays, puis par Région. Le niveau le plus fin d'analyse est celui de la commune de résidence principale. Les données par communes sont présentées sur des cartes uniquement et ne font donc pas l'objet de tableaux dans ce volume.

En annexe sont fournis: le questionnaire du recensement, des tableaux sur les effectifs scolarisés, par sexe, par âge, niveau et forme d'enseignement et Région de domicile pour la population de 2 à 34 ans et des tableaux sur les niveaux des diplômes les plus élevés obtenus en Belgique ou à l'étranger, par catégorie d'âge, par sexe et par arrondissement,

1.3. PRESENTATION ET DISCUSSION DES QUESTIONS DU RECENSEMENT GENERAL DE 1991

Cette monographie exploite principalement les questions 4 et 5 sur l'enseignement et la formation en cours et les questions 6 à 8 sur les diplômes obtenus (voir questionnaire en annexe).

Les réponses aux questions suivantes sont analysées:

Pour les personnes suivant un enseignement :

- *enseignement de plein exercice ou à horaire réduit (Q4),*
- *niveau d'enseignement fréquenté (Q5a A à J),*
- *genre d'enseignement dans le secondaire (Q5a C à F),*
- *genre d'enseignement dans le supérieur (Q5a G à I),*
- *formation professionnelle ou autre type (Q5a J ouverte),*
- *spécialité dans l'enseignement supérieur (Q5b ouverte) ,*
- *commune de l'établissement fréquenté (Q5c ouverte).*

Pour les personnes ne suivant plus d'enseignement de plein exercice:

- *âge de fin de scolarité (fin de fréquentation régulière des cours d'un établissement d'enseignement en Belgique ou à l'étranger) (Q6),*
- *pays qui a délivré le diplôme de fin d'études (Belgique et/ou étranger) (Q7a et Q8a),*
- *niveau et genre de tous les diplômes obtenus en Belgique (Q7b1 à b3, de A à I, Q7b6 de J à N),*
- *code du diplôme de l'enseignement secondaire (Q7b4 ouverte),*
- *diplôme obtenu suite à des études de plein exercice ou pas (Q7b5 U ou V),*
- *code du/des diplôme(s) de l'enseignement supérieur (Q7b7 et b8 ouvertes),*
- *niveau du diplôme le plus élevé délivré à l'étranger (Q8b),*
- *code du diplôme délivré à l'étranger (Q8c ouverte).*

Plusieurs réponses n'ont malheureusement pas pu être analysées car elles n'ont pas été dépouillées: catégories de formation professionnelle (*Q5a J ouverte*), nom et adresse de l'établissement fréquenté (*Q5c ouverte*), date d'obtention du diplôme de l'enseignement supérieur, nom et localisation de l'établissement (*Q7b7 et 8b ouvertes*), date d'obtention du diplôme à l'étranger et lieu de formation (*Q8c ouverte*).

La date d'obtention du diplôme n'est demandée (mais pas codée) qu'aux porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur et aux personnes diplômées à l'étranger, pas aux diplômés de l'enseignement secondaire. Ces informations, mises en relation avec l'âge de fin d'études régulières (Q6), auraient permis de distinguer, par exemple parmi les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, ceux qui ont doublé certaines années dans l'enseignement secondaire (très nombreux en Belgique¹), de ceux qui, après une scolarité secondaire normale, ont tenté sans succès des études supérieures, ou qui ont repris des études après une période initiale d'insertion dans la vie active, ... La date de fin d'études régulières, qui correspond au moment où le jeune a quitté le système scolaire pour la première fois, ne permet qu'une estimation grossière de la date d'obtention d'un diplôme.

La consigne d'indiquer « tous les diplômes possédés » n'a pas été respectée par tous les répondants. L'exploitation des données, par exemple certaines analyses des parcours scolaires, en est rendue plus difficile. Beaucoup de données sont manquantes. Il n'est pas possible par exemple de connaître directement le nombre de personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. En effet, plusieurs porteurs de diplômes de l'enseignement supérieur ont omis d'indiquer qu'ils sont bien évidemment en possession de diplômes de l'enseignement secondaire.

L'information sur le diplôme de l'enseignement supérieur n'est pas collectée avec le même niveau de précision pour toutes les orientations. Une information très détaillée est demandée pour l'enseignement supérieur pédagogique de type court (Q7b6), alors qu'il est impossible de mettre en évidence les personnes ayant obtenu à l'université l'agrégation pour enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur!

Les diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire de type long ne peuvent être distingués des diplômés universitaires qu'en prenant en compte l'intitulé des diplômes.

STROOP et SURKYN (1997) ont mené une analyse détaillée des opérations menées par l'Institut National de Statistique pour réduire le nombre des non réponses. Les données sur le niveau d'instruction ou les études / formations en cours n'ont pas pu être estimées pour les individus qui n'ont pas répondu, ou pas entièrement, au questionnaire. Aucune autre source en effet ne contient ces informations. La seule correction a consisté à considérer comme "étudiant" les jeunes en âge d'obligation scolaire qui ne s'étaient pas positionnés à la question 2a. Cette "correction" automatique limite malheureusement la portée de nos analyses sur le décrochage scolaire (Voir 2.1.5.3).

Certaines catégories de personnes ont une probabilité plus faible d'apparaître dans le recensement. Retenons, de notre point de vue, que les jeunes adultes isolés ont été plus difficilement atteints par les agents recenseurs. Les taux de scolarisation après 18 ans ont donc été probablement légèrement sous-estimés.

¹ Voir par exemple CRAHAY, M. (1996), DELVAUX, B. (1996).

Les non réponses aux questions sur les diplômes concernent surtout des personnes de nationalité étrangère (principalement turcs et marocains), des personnes âgées, ... Plus l'âge est élevé, moins la personne a répondu à la question sur les diplômes obtenus. Nous avons donc décidé de limiter la plupart du temps nos analyses aux personnes de moins de 65 ans, suivant en cela les statistiques présentées dans les comparaisons internationales (par exemple, OCDE, 1996). Nous avons également de notre côté essayé d'estimer les caractéristiques des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu.

1.4. LE RECENSEMENT PAR RAPPORT AUX AUTRES SOURCES DE DONNEES

Les statistiques scolaires sont principalement disponibles dans les annuaires statistiques publiés par les Ministères communautaires et dans les rapports annuels de la Fondation universitaire. Ces publications fournissent notamment des informations détaillées sur les effectifs et les diplômes¹ décernés chaque année. Elles concernent en grande majorité les formations organisées dans le système scolaire formel.

Par ailleurs, les enquêtes Forces de Travail, réalisées chaque année selon les directives d'EUROSTAT, fournissent une estimation, à partir d'un échantillon de la population, de la participation à l'éducation ou la formation durant les quatre semaines précédent l'enquête (au printemps) et sur le niveau d'instruction atteint. Les questions sont légèrement différentes de celles du recensement.

Avec le recensement, ces enquêtes sont la seule source qui permettent de mettre en relation la participation à l'éducation ou le niveau d'instruction avec les positions sur le marché du travail. Les services de statistiques de l'ONEM et du VDAB publient de leur côté des tableaux centrés sur le diplôme le plus élevé des différentes catégories de demandeurs d'emploi qu'ils recensent. Cette source n'est cependant pas exhaustive; tous les jeunes à la recherche d'un emploi par exemple ne s'inscrivent pas dans les bureaux de chômage.

Les informations statistiques sur la formation professionnelle sont rares en Belgique. Une enquête menée en 1993 dans le cadre du programme européen FORCE a fourni une représentation chiffrée des activités de formation organisées dans le cadre des entreprises ... (DE BRIER, 1996). Malheureusement, le niveau d'étude initial des participants n'a pas été demandé.

Par rapport à ces sources, le recensement fournit donc des données originales utiles pour l'analyse des faits éducatifs.
Le recours aux données individuelles est en effet nécessaire afin de cerner certaines catégories de personnes cibles d'actions politiques: jeunes en retard scolaire, jeunes au chômage, adultes

¹ La statistique est bien basée sur les diplômes et non sur les diplômés. Il est donc très difficile de l'utiliser pour estimer un niveau d'instruction des sortants du système éducatif: des double comptages sont fréquents, notamment dans les certificats de qualification.

en formation professionnelle, ... De plus, dans le recensement, le domaine d'études, la profession et le secteur d'activité sont, en principe, connus pour tous les individus¹.

Un des principaux atouts des données désagrégées au plan géographique est la possibilité de proposer une représentation cartographique des phénomènes étudiés.

Le questionnaire du recensement offre également des possibilités d'analyse originales. Relevons en deux:

- la situation par rapport au marché du travail est demandée à chaque personne suivant un enseignement ou une formation. Il devient ainsi possible de repérer les personnes avec emploi, ou à la recherche d'un emploi, qui sont en formation ou encore aux études. Les apprentis font l'objet d'une rubrique distincte.
- les principales étapes du parcours scolaire sont demandées à chaque personne qui a quitté l'enseignement de plein exercice: diplôme de l'enseignement secondaire, diplôme de l'enseignement supérieur, âge de fin d'études régulières, diplôme à l'étranger.

Les modifications apportées en 1991 au questionnaire du recensement rendent possible des analyses nouvelles non réalisables sur les données de 1981:

- dans la partie sur les études / formations en cours, l'enseignement gardien et la formation professionnelle ont été introduits, le type court est isolé des autres formations de l'enseignement supérieur et surtout le domaine d'études précis de l'enseignement supérieur est demandé. Par contre, il n'est plus possible d'isoler les étudiants de l'enseignement spécial.
- dans la partie sur les diplômes obtenus, la question est étendue à tous les diplômes obtenus, le domaine d'étude précis est demandé pour les diplômes de l'enseignement secondaire et les niveaux des diplômes obtenus à l'étranger sont mieux distingués. Par contre il n'est plus possible de prendre en compte des formations non scolaires.

¹ Des analyses plus poussées mettent cependant en évidence certains problèmes de codage. Les données manquantes et les réponses incomplètes sont fréquentes pour certaines questions (voir STOOP & SURKYN, 1997 pour une analyse des non réponses). Par exemple, pour 12,6% des actifs occupés, le code du secteur d'activité est manquant (Van HOOF, 1997).

1.5. LES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION CONTINUE EN BELGIQUE¹

1.5.1. L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

La liberté d'enseignement est inscrite dans la Constitution (article 24). L'organisation d'établissements d'enseignement ne peut être soumise à aucune mesure restrictive. Il est donc possible d'organiser des écoles qui n'ont aucun lien avec les pouvoirs publics. Toutefois, les écoles qui désirent délivrer des titres reconnus et bénéficier des subsides des Communautés doivent se conformer à des dispositions légales, décrétale et réglementaires. La très grande majorité des établissements scolaires est soit organisée, soit subventionnée par une Communauté. La responsabilité d'une école incombe à la personne physique ou morale dite "pouvoir organisateur".

L'article 6 de la loi sur le Pacte scolaire (29/9/59), qui met fin à ce qu'on a appelé la "guerre scolaire", précise : "A condition de respecter un programme et un horaire minimum légalement fixés, chaque pouvoir organisateur jouit pour son réseau d'enseignement, et même pour chaque institution d'enseignement, de la liberté d'aménager ses horaires et, sous réserve d'approbation ministérielle en vue d'assurer le niveau des études, d'élaborer ses programmes. Chaque pouvoir organisateur est libre en matière de méthodes pédagogiques."

L'offre d'enseignement se structure donc de la façon suivante:

- Enseignement officiel
 - Enseignement de la Communauté (organisé en Communauté flamande par *l'Autonome Raad voor het Gemeenschapsonderwijs*)
 - Enseignement officiel subventionné
 - Enseignement des Provinces
 - Enseignement des Communes ou organisé par toute personne de droit public
- Enseignement libre subventionné (organisé par des associations ou personnes privées), en très grande majorité catholique.

Un très petit nombre d'établissements privés, dispensant principalement un enseignement supérieur, ne sont pas subventionnés par les pouvoirs publics.

Le Pacte scolaire adresses des obligations aux Communautés pour garantir le libre choix des parents quant au genre d'éducation qu'ils souhaitent voir donner à leurs enfants. Le choix d'un établissement d'enseignement est libre.

¹ Cette présentation rapide est inspirée des Dossiers Nationaux sur les systèmes éducatifs édités sous la responsabilité des Unités Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation dans la Communauté européenne. Le lecteur intéressé y trouvera de plus amples développements sur nos systèmes éducatifs. Ces dossiers, actualisés régulièrement, sont prochainement sur Internet.

Adresse : <http://eurydice.org/Eurybase/files/dossier.htm>.

1.5.2. BREF RAPPEL HISTORIQUE: LE SYSTEME EDUCATIF AVANT LA COMMUNAUTARISATION

Depuis la création de l'Etat belge (1830), un enseignement secondaire (appelé enseignement "moyen") s'est développé à la fois dans les institutions catholiques et dans les établissements officiels. Ces établissements organisent au début presque exclusivement les "humanités classiques ou anciennes" (latin - grec ou latin et mathématiques ou sciences).

Peu à peu, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de divers secteurs de la vie économique et industrielle, les établissements scolaires introduisent de nouvelles disciplines et orientations. Parallèlement aux humanités classiques apparaissent les humanités modernes (section scientifique et section commerciale et industrielle).

Dans le dernier quart du 19e siècle, se développe un enseignement technique indépendant de l'enseignement moyen et orienté vers l'agriculture, l'horticulture, l'industrie et le commerce. Ces écoles sont plus particulièrement organisées dans les bassins houillers et métallurgiques. Les cours se déroulent le soir et le dimanche. Cet enseignement technique a pris de l'importance dans les années qui suivirent mais il s'est développé de façon incohérente, sans statut et structure unitaire (GROOTAERS, 1994).

Après la seconde guerre, et spécialement après les années 1950-60, des sections techniques sont créées dans les athénées. Les lois coordonnées d'avril 1957 réglementent l'enseignement moyen, d'une part, l'enseignement technique, d'autre part. Si la réglementation organise des passerelles entre ces deux enseignements, celles-ci ne sont empruntées que pour passer de l'enseignement moyen ou général à l'enseignement technique et, en cas d'échec, dans l'enseignement professionnel. A cette époque existe également un enseignement secondaire dit "normal" qui assure la formation des futurs enseignants.

Une loi de 1970 réorganise la structure générale de l'enseignement supérieur. Cette loi a regroupé et rapproché toutes les formations qui succèdent à l'enseignement secondaire; elle les a classées selon l'organisation des études et leur finalité¹.

Depuis le début des années 70, la rénovation de l'enseignement fondamental et secondaire a connu plusieurs phases. Elle a surtout été présentée comme un moyen de démocratisation, visant à faciliter aux enfants des catégories peu favorisées l'accès à des études ultérieures, y compris jusqu'aux niveaux d'études supérieurs.

Une importante rénovation de l'enseignement est votée le 19 juillet 1971. Un nouveau type d'enseignement secondaire qui sera appelé "rénové" (*vernieuwd*) ou de type I est créé. Cette réforme vise à postposer les choix d'orientation vers l'âge de 15/16 ans et à rendre les filières techniques et professionnelles plus attractives. Des activités d'essai sont proposées dès les premières années. Les études sont structurées en trois degrés : observation, orientation et détermination. Des classes d'accueil sont créées pour faciliter le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire. Un large choix d'options est proposé aux élèves.

Dès le début des années 80, différentes actions ont été menées en vue d'une réforme des curriculums de l'enseignement professionnel. Les secteurs professionnels sont de plus en plus souvent associés à ce processus.

¹ Dans les deux Communautés des mesures récentes ont redessiné le paysage de l'enseignement supérieur en mettant en place de nouvelles structures appelées "Hautes Ecoles" (*Hogescholen* dans la Communauté flamande) et en modifiant divers arrêtés relatifs à l'enseignement universitaire.

L'enseignement secondaire a été réorganisé suite à l'adoption, le 29 juin 1983, de la loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire (voir 1.5.4). Cette réforme avait pour objectif d'assurer une meilleure qualification des élèves et donc de leur fournir de meilleures opportunités d'insertion sur le marché du travail. Retardant l'entrée des étudiants sur ce marché, elle contribuait également à diminuer le pourcentage de jeunes chômeurs.

Un enseignement secondaire professionnel à horaire réduit, a été créé par arrêté royal en juillet 1984. Il a connu divers aménagements par la suite. Il n'est actuellement fréquenté que par une frange assez mince de la population scolaire principalement des jeunes à risques élevés de décrochage social.

1.5.3. LES SYSTEMES EDUCATIFS DANS LA BELGIQUE FEDERALE

L'évolution politique de la Belgique a eu des répercussions importantes sur l'organisation de l'enseignement. La fédéralisation a conduit au transfert des compétences en matière d'enseignement aux trois Communautés à la suite de la révision constitutionnelle de 1988. Les compétences nationales résiduelles concernent la fixation du début et de la fin de la scolarité obligatoire, les conditions minimales de délivrance des diplômes et le régime des pensions du personnel.

Depuis le 1/1/89, l'organisation et la gestion de l'enseignement relèvent de la compétence des Communautés qui ont la faculté de développer en toute indépendance leur politique éducative. Par exemple, dès le 31/7/90, la Communauté flamande a réorganisé l'enseignement secondaire en une structure unique.

L'organisation de l'enseignement était très centralisée par tradition. Depuis quelques années, différentes mesures de déconcentration ont été prises. Elles visent à accroître l'autonomie de gestion des établissements d'enseignement, tout particulièrement dans les établissements d'enseignement supérieur.

1.5.4. INSTRUCTION OBLIGATOIRE

La loi du 19 mai 1914 instaurait l'instruction obligatoire de tous les enfants de 6 à 12 ans et stipulait que la limite extrême de la période de scolarité obligatoire serait progressivement portée à 13, puis à 14 ans. Cette loi ne fut cependant appliquée qu'en 1919, après la première guerre mondiale. Par la suite, divers projets proposent de porter l'obligation scolaire à 15 puis 16 ans mais aucun n'aboutira.

Depuis la loi du 29 juin 1983, le mineur résident en Belgique est soumis à l'instruction obligatoire pendant une période de 12 ans qui débute avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile où il atteint l'âge de 6 ans et qui prend fin à la fin de l'année scolaire qui se situe dans l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans¹.

¹ Depuis l'adoption de la loi sur la majorité civile à 18 ans (mai 1990), le jeune peut, en Communauté française, quitter l'école à la date anniversaire de ses 18 ans. Sous certaines conditions, cet abandon des études est possible en Flandre également.

Depuis septembre 1984, l'obligation scolaire est à temps plein jusque l'âge de 15/16 ans et comporte au maximum sept années d'enseignement primaire et au moins les deux premières années de l'enseignement secondaire de plein exercice. Ce n'est que si le jeune n'a pas suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire à 15 ans qu'il est obligé de rester dans l'enseignement à temps plein jusqu'à 16 ans. S'il a terminé (même sans l'avoir réussi) sa deuxième année de l'enseignement secondaire de plein exercice, l'élève de 15 ans n'est plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein. En aucun cas l'obligation à temps plein ne se prolonge au-delà de 16 ans. L'obligation scolaire à temps partiel est satisfaite si l'adolescent poursuit l'enseignement secondaire de plein exercice ou s'il suit un enseignement secondaire professionnel à horaire réduit ou une formation reconnue comme répondant aux exigences de l'obligation scolaire, principalement les formations d'apprentis organisées par l'Institut de Formation des Classes Moyennes.

1.5.5. STRUCTURE DES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT.

1.5.5.1. Niveaux et formes d'enseignement.

L'enseignement s'organise en quatre niveaux, correspondant aux groupes d'âges suivants :

- enseignement préscolaire (dit "maternel", *kleuteronderwijs*) destiné aux enfants de 2 ans ½ à 6 ans,
- enseignement primaire (*lager onderwijs*) destiné aux enfants de 6 à 12 ans.

Ces deux niveaux constituent l'enseignement fondamental :

- enseignement secondaire destiné aux jeunes de 12 à 18 ans et plus, organisé en trois degrés (*graad*) de 2 ans. A partir du deuxième degré, quatre formes sont distinguées: générale (*algemeen*), technique (*technisch*), artistique (*kunst*) et professionnelle (*beroeps*). Ces formes s'organisent en deux filières¹, la filière de transition (générale, technique ou artistique) destinée à celui qui veut accéder à l'enseignement supérieur, tout en ayant la possibilité d'entrer dans la vie active et la filière de qualification (technique, artistique ou professionnelle), destinée à celui qui veut posséder un métier à la fin de l'enseignement secondaire, tout en ayant la possibilité de continuer vers l'enseignement supérieur (souvent de type court),
- enseignement supérieur d'une durée variable selon les filières d'études est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans et davantage². L'enseignement supérieur est lui-même divisé entre enseignement universitaire et enseignement non universitaire. L'enseignement non universitaire peut être de type court (*korte type*) ou de type long (*lange type*)³. Le type long est de niveau universitaire.

¹ Cette organisation a été abandonnée en Flandre depuis la mise en place de la structure unique (*eenheidstructuur*).

² Aucun examen d'entrée n'est organisé au début de l'enseignement supérieur, sauf dans les facultés d'ingénieur, dans certaines filières artistiques et dans les sciences nautiques.

³ Dans les *Hogescholen* flamandes, on distingue maintenant l'enseignement en un cycle (ancien type court) de celui en deux cycles (ancien type long).

L'enseignement supérieur non universitaire se répartit en sept formes: technique, économique, agricole, paramédical, social, artistique et pédagogique.

L'enseignement de type court ne comporte qu'un seul cycle de 3 années d'études (parfois 4, dans le secteur paramédical)¹. L'enseignement supérieur paramédical et l'enseignement supérieur pédagogique ne sont organisés que dans l'enseignement de type court. Dans les cinq autres formes d'études, il existe à la fois un enseignement de type court et un enseignement de type long. Mais c'est dans le type court que l'offre de formation est la plus diversifiée.

Les études de niveau universitaire sont organisées en trois cycles :

- premier cycle: la candidature (*Kandidatuur*) (2 ou 3 ans)²;
- deuxième cycle: la licence (*Licentie*) (2 ou 3 ans), l'ingénierat (3 ans), la pharmacie (3 ans), le doctorat sans thèse (exemple : 4 ans pour les études de médecine),
- troisième cycle, le doctorat (*Doctoraat*) avec thèse.

A l'issue du deuxième cycle sont offerts différents programmes d'études complémentaires ou spécialisées (de 1 à 3 ans), qui sans être nécessairement du troisième cycle, exigent cependant que l'étudiant ait achevé un deuxième cycle; ils portent sur les matières les plus diverses. Les grades auxquels ils mènent sont particulièrement variés: Diplômes d'Etudes Approfondies (DEA) ou Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES), certificat complémentaire, licence spéciale, maîtrise, agrégation de l'enseignement secondaire supérieur,...

Les différents domaines d'études de l'enseignement universitaire sont : l'agronomie, le droit, la médecine, la philosophie et lettres, la psychologie et sciences de l'éducation, les sciences, les sciences appliquées, les sciences économiques, politiques et sociales et la théologie et droit canon.

¹ Avant 1990, de nombreux graduats agricoles, économiques et techniques, ainsi que diverses sections de l'enseignement artistique étaient organisées en deux ans. Un des effets de la parution de la directive européenne sur la reconnaissance des diplômes couronnant un cycle d'au moins trois ans d'études supérieures (21 décembre 1988), a été la décision des ministres de l'Education de porter à trois ans toutes les études de graduat dans l'enseignement supérieur non universitaire.

² Ce premier diplôme est peu valorisable sur le marché de l'emploi. Il n'est, jusqu'à présent, pas réperutable dans les enquêtes Forces de Travail ni dans le recensement.

1.5.5.2. Types d'enseignement

En plus de l'enseignement ordinaire de plein exercice, un enseignement spécial, destiné aux personnes handicapées de 3 à 21 ans voire davantage, est organisé aux niveaux maternel, primaire et secondaire¹

Un enseignement secondaire à horaire réduit se développe lentement à partir des Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA, auparavant CEHR) (*Deeltijds Beroepssecundair Onderwijs*). Cet enseignement dit à horaire réduit est cependant classé dans l'enseignement à temps plein dans les statistiques internationales notamment car il combine des moments de formation à l'école et en entreprise. D'autres formules d'enseignement en alternance sont organisées par les Classes Moyennes dans le cadre des contrats d'apprentissage.

Deux types d'enseignement artistiques sont organisés en Belgique: un enseignement artistique de plein exercice, destiné en priorité aux jeunes qui s'orientent vers la pratique des beaux-arts, organisé aux niveaux secondaire et supérieur (court et long) et un enseignement artistique à horaire réduit dit de "promotion socioculturelle". Cet enseignement est organisé aux niveaux secondaire et supérieur (court uniquement).

L'enseignement de promotion sociale (*Sociale promotie* ou *Tweedekansonderwijs*) est destiné aux jeunes et aux adultes qui ont quitté le système scolaire et qui éprouvent le besoin d'acquérir de nouvelles qualifications ou d'actualiser leurs compétences, mais aussi d'obtenir un diplôme reconnu. Cet enseignement est organisé à horaire réduit aux niveaux secondaire (y compris spécial) et supérieur (court et long). Les cours se donnent en soirée ou en journée, même le week-end. Cet enseignement est considéré à temps partiel dans les statistiques internationales.

La Communauté flamande organise depuis 1990 des cours de base (*Basiseducatie*) destinés à des adultes peu qualifiés. Ces cours abordent les notions de base en néerlandais et en arithmétique et préparent à la reprise d'études ou à la recherche d'un emploi.

Certaines formations de l'enseignement supérieur peuvent être organisées selon un régime d'horaire décalé en fin de journée. Dans ce cas, le programme est étalé sur un plus grand nombre d'années d'études et est comparable à celui des études de même finalité dispensées la journée. L'enseignement à horaire décalé relève du plein exercice. Le diplôme délivré à l'issue d'une formation organisée en horaire décalé a la même valeur que celui obtenu pour la même formation organisée en cours du jour. A l'heure actuelle, les principales formations organisées en horaire décalé relèvent de l'enseignement supérieur économique de type long. Au niveau de l'enseignement supérieur de type court, l'organisation des formations en horaire décalé est encore limitée (par exemple, à la formation des assistants sociaux).

L'enseignement à distance n'est pas habilité à délivrer des diplômes, mais bien des certificats de suivi. L'enseignement à distance permet d'assurer et d'améliorer une situation professionnelle par le biais d'exams administratifs, d'acquérir la connaissance d'une langue étrangère, d'actualiser les connaissances aux niveaux des études supérieures ou universitaires, d'assurer la scolarité des enfants à l'étranger et enfin, de combler les lacunes suite à une scolarité perturbée par la maladie, par une incarcération, ...

¹ Les enfants atteint d'un handicap peuvent également bénéficier de programmes spéciaux dans les écoles ordinaires dans le cadre de l'enseignement intégré.

Le système des jurys de Communauté (anciennement Jurys d'Etat) représente une filière alternative d'examens permettant d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur en dehors des voies traditionnelles de l'enseignement dispensé dans les écoles.

A côté de ces diverses voies de formation offertes par le système formel d'enseignement, de multiples possibilités de formation professionnelle ont été développées (voir 1.5.7).

1.5.6. PARCOURS SCOLAIRES ET CERTIFICATION DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

L'éducation préscolaire, non obligatoire, fait néanmoins partie intégrante du système éducatif. Depuis plusieurs années, diverses mesures visent à assouplir le passage de l'enseignement maternel vers l'enseignement primaire.

La Belgique applique un système d'évaluation annuel des acquis des élèves. La réussite de l'examen est la condition pour le passage à l'année ultérieure. Cette évaluation est menée uniquement au niveau local¹. Depuis quelques temps cependant les autorités éducatives tentent de mettre en place un système de cycle à l'intérieur desquels le passage d'une année à l'autre est automatique.

L'enfant qui termine l'enseignement fondamental avec fruit reçoit le Certificat d'Etudes de Base (CEB). Au terme du 1er cycle de l'enseignement secondaire, plusieurs orientations sont proposées. Le choix de la filière en 3e année de l'enseignement secondaire est capital car il oriente tant les études que la vie professionnelle ultérieure.

Un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) est délivré aux élèves réguliers qui ont terminé avec fruit la 3e année d'études de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique de transition ou la quatrième année de l'enseignement secondaire technique, artistique ou professionnel de qualification.

Le certificat de qualification de 4e année de l'enseignement secondaire est délivré aux élèves réguliers qui ont fréquenté la 4e année dans une section de qualification, et qui ont subi avec succès une épreuve de qualification. A l'issue de la cinquième année, un certificat de qualification de 5e année de perfectionnement ou de spécialisation peut être obtenu.

Un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est délivré aux élèves réguliers qui ont terminé avec fruit la sixième année d'études dans l'enseignement secondaire général, technique ou artistique de plein exercice (sections de transition ou de qualification). Depuis 1988/89, un diplôme équivalent au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est délivré aux élèves réguliers, qui ont terminé avec fruit une 7e année professionnelle qui comporte au moins 40 % de formation générale. Ce diplôme donne accès à l'enseignement supérieur court uniquement. Les études dans les sections de qualification sont sanctionnées par des certificats de qualification (CQ). Il s'agit du certificat de qualification de 6e année de l'enseignement secondaire et du certificat de qualification de 7e année de

¹ Pour une mise en perspective européenne de ces dispositifs et une évaluation critique, voir CRAHAY, 1996.

perfectionnement ou de spécialisation de l'enseignement technique, artistique ou professionnel.

L'enseignement supérieur est accessible à tous les porteurs d'un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur. Au moment du recensement, seules les facultés d'Ingénieur, quelques filières artistiques et les sciences nautiques organisaient un examen d'entrée.

1.5.7. FORMATIONS PROFESSIONNELLES

En Belgique, l'éventail des formations professionnelles initiales et continues est très large mais l'offre de formation est très dispersée. De multiples opérateurs interviennent, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les travailleurs du secteur privé occupés à temps plein peuvent, tout en conservant leur rémunération mais à la condition de suivre une ou plusieurs formations visées par la loi, bénéficier d'un "congé - éducation payé" c'est-à-dire qu'ils peuvent s'absenter du travail pour perfectionner leur formation générale ou professionnelle. Il ne doit pas nécessairement y avoir un rapport entre le travail presté et la formation suivie. L'octroi du congé - éducation payé n'est soumis à aucune condition d'âge ou de nationalité.

La majorité des grandes entreprises investissent dans la formation car le recyclage et le perfectionnement de leurs personnels sont devenus une nécessité. Des centres de formation sectoriels se sont mis en place. Seuls ou en partenariat avec les pouvoirs publics, ils assurent la formation continue des travailleurs en fonction. Les centres sont impliqués également dans des dispositifs de formation initiale et d'aide à l'insertion professionnelle de publics divers (jeunes encore scolarisés, chômeurs, ...). Ces dispositifs résultent le plus souvent d'accords de partenariat impliquant, outre les secteurs et les entreprises, les opérateurs publics de formation (écoles dont celles organisant de la promotion sociale, FOREM, VDAB, ...) et le monde associatif. Les fédérations patronales et les syndicats participent également à ces actions éducatives destinées aux jeunes en fin de scolarité et aux demandeurs d'emploi (CABITSIS et al., 1994)

L'objectif de l'apprentissage, organisé par l'Institut francophone des Classes moyennes (en Flandre par le *Vlaamse Instituut voor Zelfstandig Ondernemen*, VIZO) est de permettre l'acquisition des connaissances générales et professionnelles nécessaires à l'exercice d'une profession indépendante (c'est-à-dire dans le domaine de l'artisanat, du petit commerce et de certaines professions intellectuelles). Depuis l'arrêté royal de 1984, les formations en apprentissage sont reconnues comme répondant aux exigences de l'obligation scolaire à temps partiel. Cet enseignement en alternance s'adresse aux jeunes âgés de 15 ans accomplis et plus et aux adultes. Le contrat d'apprentissage comporte une double obligation: celle de la participation rémunérée à la production durant une trentaine d'heures par semaine chez le patron - formateur (souvent un maître - artisan) et l'obligation de fréquenter des cours d'un centre agréé. Un diplôme de qualification (brevet d'aptitude professionnelle, attestation d'apprentissage) est ainsi préparé en 2 ou 3 ans. D'autres formations sont également proposées par l'Institut de Formation permanente.

L'Office Communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'emploi (FOREM), le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) et l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi (ORBEM) organisent des formations de base et des formations complémentaires. Les demandeurs d'emploi ne possédant pas de qualification appropriée ont ainsi la possibilité d'acquérir les connaissances qui leur font défaut pour pouvoir se réintégrer dans le circuit du travail. La mise à niveau de connaissances élémentaires, utiles à la vie professionnelle, est la finalité concrète de cette initiative.

La formation professionnelle du personnel travaillant dans l'agriculture permet l'acquisition de nouvelles qualifications ou l'amélioration des connaissances professionnelles. Elle est organisée par des centres ou des organismes agréés et subventionnés.

Certains ministères organisent des formations pour leurs agents. L'exemple le plus ancien est celui du Ministère des Finances, qui a développé un centre de formation à partir des années cinquante, par où passent environ 5 000 fonctionnaires par an, dans des cours de type technico - professionnel, ou bien de type formation en communication. La formation interne est prévue comme un élément de (re)motivation du personnel des ministères, surtout celui des niveaux inférieurs. Depuis que de nombreuses matières, anciennement nationales, ont été transférées aux Communautés, les trois Communautés poursuivent une politique de formation de leur personnel.

De très nombreuses organisations d'éducation permanente des adultes, nationales, régionales ou locales, et des organisations de promotion socioculturelle des travailleurs proposent des formations à leurs adhérents.

CHAPITRE 2

SCOLARISATION

Dans ce chapitre, nous ne nous sommes pas limités à la seule scolarisation initiale à l'intérieur des structures scolaires. De manière à rendre compte de ce que l'on appelle de plus en plus couramment "l'apprentissage tout au long de la vie", la formation continue, professionnelle ou autre, a également été prise en compte. Ce choix nous permet également de mieux cerner la scolarisation des jeunes qui, à partir de 15 ans, peuvent, dans le cadre de l'obligation scolaire, poursuivre des études à temps partiel en s'inscrivant dans des formations en alternance.

Bien que, comme de nombreuses études l'ont montré (OCDE, 1996, EUROSTAT, 1995), comparativement aux pays voisins, la formation continue ne soit pas très développée en Belgique, le choix d'une définition large de la scolarisation fournit une représentation quelque peu différente des statistiques scolaires traditionnelles.

En mars 1991 (année scolaire 1990/1991), 2.187.116 personnes déclaraient suivre un enseignement et 82.447 une formation. Ces 2.269.563 personnes représentent près du quart (23%) de l'ensemble de la population recensée en Belgique, tous âges confondus.

Les tableaux et graphiques qui suivent présentent les réponses obtenues aux questions 4 et 5 du cadre III du bulletin individuel (voir questionnaire en annexe).

Tant dans la première partie qui aborde les taux de scolarisation globalement, que dans la deuxième où les niveaux et les formes d'étude sont distingués, les données sont ventilées par âge et par sexe. Les différences régionales sont discutées. Nous avons calculé différents indicateurs: taux de scolarisation, âge moyen, pourcentage d'élèves plus âgés que la limite attendue, nombre de filles pour 100 garçons, ... Une présentation cartographique par commune complète cette analyse. En fin de deuxième partie, l'information sur la commune de domicile des élèves est croisée avec celle sur la commune de scolarisation.

Dans un troisième temps, les domaines d'études choisis par les étudiants de l'enseignement supérieur sont discutés. Une quatrième partie présente brièvement la scolarisation à horaire réduit.

Les données du recensement sont comparées avec celles provenant des Ministères communautaires de l'Education et avec le rapport annuel de la Fondation universitaire.

2.1. SCOLARISATION PAR AGE¹ ET PAR SEXE

2.1.1. SCOLARISATION PAR AGE

2.1.1.1. Effectifs et taux de scolarisation par âge

Le tableau 2.1 présente le nombre d'individus scolarisés par âge. Il a été établi à partir des réponses à la question 4 et prend en compte la scolarisation dans l'enseignement de plein exercice et la scolarisation ou formation à horaire réduit. Les pourcentages sont relatifs à la part que ces individus scolarisés représentent dans le groupe d'âge auquel ils appartiennent (taux de scolarisation).

Tableau 2.1 : Nombre d'individus scolarisés et taux de scolarisation par âge (population totale).

âge	nombre d'individus scolarisés	taux de scolarisation	âge	nombre d'individus scolarisés	taux de scolarisation
1 ² an	145	0,1%	18 ans	103.402	76,4%
2 ans	45.197	37,4%	19 ans	84.570	60%
3 ans	99.489	83,9%	20 ans	66.153	46,5%
4 ans	107.809	91%	21 ans	48.276	33,8%
5 ans	108.804	94,4%	22 ans	33.376	23,3%
6 ans	116.568	99,7%	23 ans	21.968	15%
7 ans	118.072	100%	24 ans	15.051	9,9%
8 ans	120.868	100%	25-29 ans	39.017	4,8%
9 ans	124.253	100%	30-34 ans	20.520	2,6%
10 ans	124.463	100%	35-39 ans	12.874	1,7%
11 ans	123.591	100%	40-44 ans	7.711	1,0%
12 ans	121.749	99,6%	45-49 ans	3.559	0,6%
13 ans	118.883	97,8%	50-54 ans	1.946	0,3%
14 ans	117.630	97,8%	55-59 ans	1.202	0,2%
15 ans	116.165	97,7%	60-64 ans	670	0,1%
16 ans	120.604	97,4%	65 ans et plus	407	
17 ans	124.509	96,1%	total	2.269.501 ³	

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ Dans l'ensemble des analyses, la variable "âge" fait référence à l'âge accompli au 1er janvier 1991.

² Dans la suite des analyses, ces quelques enfants âgés de 1 an ont été exclus car ils ne peuvent être accueillis à l'école à cet âge. Il s'agit probablement d'enfants placés dans des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, ...).

³ Le nombre total des individus scolarisés obtenu ici diffère très légèrement de celui cité dans le paragraphe précédent car ne sont reprises dans le tableau que les personnes qui ont précisé si elles étaient scolarisées à temps plein ou à temps partiel.

Les taux de scolarisation des très jeunes enfants sont très élevés: 37% des enfants de 2 ans fréquentent déjà un établissement scolaire. L'école n'étant accessible, depuis 1965, qu'à partir de 2 ans et demi, on peut estimer qu'en fait ce sont près des trois quarts des enfants dont l'âge se situe entre 2 ans et demi et 3 ans qui sont scolarisés. Dès 3 ans, presque la totalité des enfants (84%) a pris le chemin de l'école.

Dans les Communautés flamande et française, il est question de relever l'âge d'entrée en maternelle. Un décret voté par la Communauté flamande en février 1997 stipule que les enfants devraient avoir trois ans accomplis pour être admis à l'école. Mais il est assorti de multiples conditions qui retardent pour l'instant sa mise en application. Le taux élevé de préscolarisation à 2 ans donne la mesure de l'impact d'une telle restriction d'accès.

Selon la loi du 29 juin 1983, l'obligation scolaire commence pour chaque enfant avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année où il atteint l'âge de 6 ans. Lors du recensement de mars 1991, les enfants qui n'ont pas 6 ans accomplis ne sont donc pas soumis à l'obligation scolaire. On peut souligner cependant que 94% des enfants de 5 ans fréquentent déjà l'école. La fréquentation, maximale entre 6 et 12 ans, chute très légèrement dans les dernières années de l'obligation scolaire. Cette obligation s'achève à la fin de l'année scolaire qui se situe dans l'année au cours de laquelle le jeune atteint l'âge de 18 ans. Cependant, depuis le vote de la loi sur la majorité civile à 18 ans en mai 1990, les jeunes, en Communauté française uniquement, peuvent quitter l'école à la date de leur anniversaire.

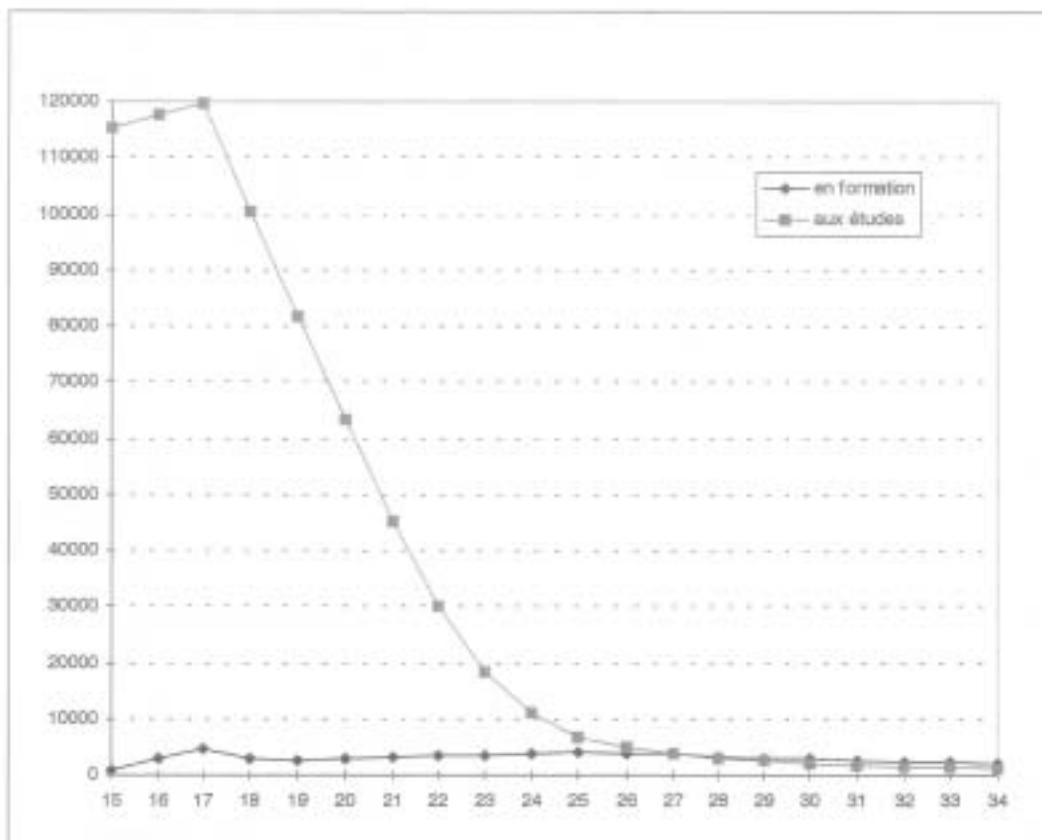
Lors du recensement de mars 1991, les jeunes de 18 ans accomplis et les jeunes francophones qui ont eu 18 ans durant les deux premiers mois de l'année¹ ne sont donc plus soumis à l'obligation scolaire.

Après 17 ans, les taux de fréquentation diminuent fortement. Si à 20 ans, près de la moitié des jeunes suivent encore des études ou une formation, les taux baissent rapidement par la suite: 34% à 21 ans, 23% à 22 ans, 15% à 23 ans et guère plus de 10% à 24 ans. A partir de 27 ans, les taux de scolarisation se stabilisent autour de valeurs très faibles.

La plupart des analyses qui suivent portent sur la population âgée de moins de 35 ans: 98,8% des scolarisés appartiennent en effet à cette catégorie d'âge. Au-delà de 34 ans, on ne recense plus que 27.962 personnes scolarisées ou en formation.

1 Un sixième des jeunes francophones ayant 17 ans accomplis, ne sont plus soumis à l'obligation scolaire. Mais, les mois de naissance n'ayant pas été retenus pour l'analyse, il n'a pas été possible de les isoler dans les données utilisées ici.

Graphique 2.1 : Nombre de personnes aux études ou en formation par âge (15 à 34 ans).



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, ULg.

Ce premier graphique distingue la scolarisation dans des établissements d'enseignement et la formation, professionnelle ou autre. Il met en évidence l'évolution du nombre de personnes aux études ou en formation entre 15 et 34 ans.

Le nombre de personnes en formation reste relativement constant d'une année à l'autre pendant la période considérée. Les effectifs sont très faibles: pour chaque âge considéré, entre 2.000 et 5.000 personnes sont recensées comme étant en formation. Les effectifs les plus nombreux sont observés à 17 ans. (3,7% des jeunes de cet âge sont en formation professionnelle¹) et autour de 25 ans (2,5% des personnes âgées de 25 ans). En dehors de ces périodes, le taux de participation à la formation professionnelle est proche de 2%.

A l'inverse le nombre de personnes aux études reste élevé dans les premières années après la fin de la période d'obligation scolaire. Ce nombre diminue progressivement entre 18 et 22 ans , pour atteindre des effectifs du même ordre que ceux des personnes en formation vers 26 ans. A partir de 28 ans, le nombre de personnes en formation dépasse légèrement le nombre de personnes aux études.

1 Une partie des jeunes, ayant quitté l'enseignement à temps plein, poursuivent en effet probablement leur scolarité dans le cadre de l'obligation scolaire en s'inscrivant dans des structures de formation telles que l'apprentissage des Classes moyennes. Il n'est cependant pas possible de confirmer cette hypothèse car les réponses à la question ouverte sur les types de formations en cours n'ont pas été dépouillées.

2.1.1.2. Nombre d'individus scolarisés par groupes d'âge. Comparaison avec l'enquête Forces de Travail

Tableau 2.2 : Nombre d'individus scolarisés ou en formation.

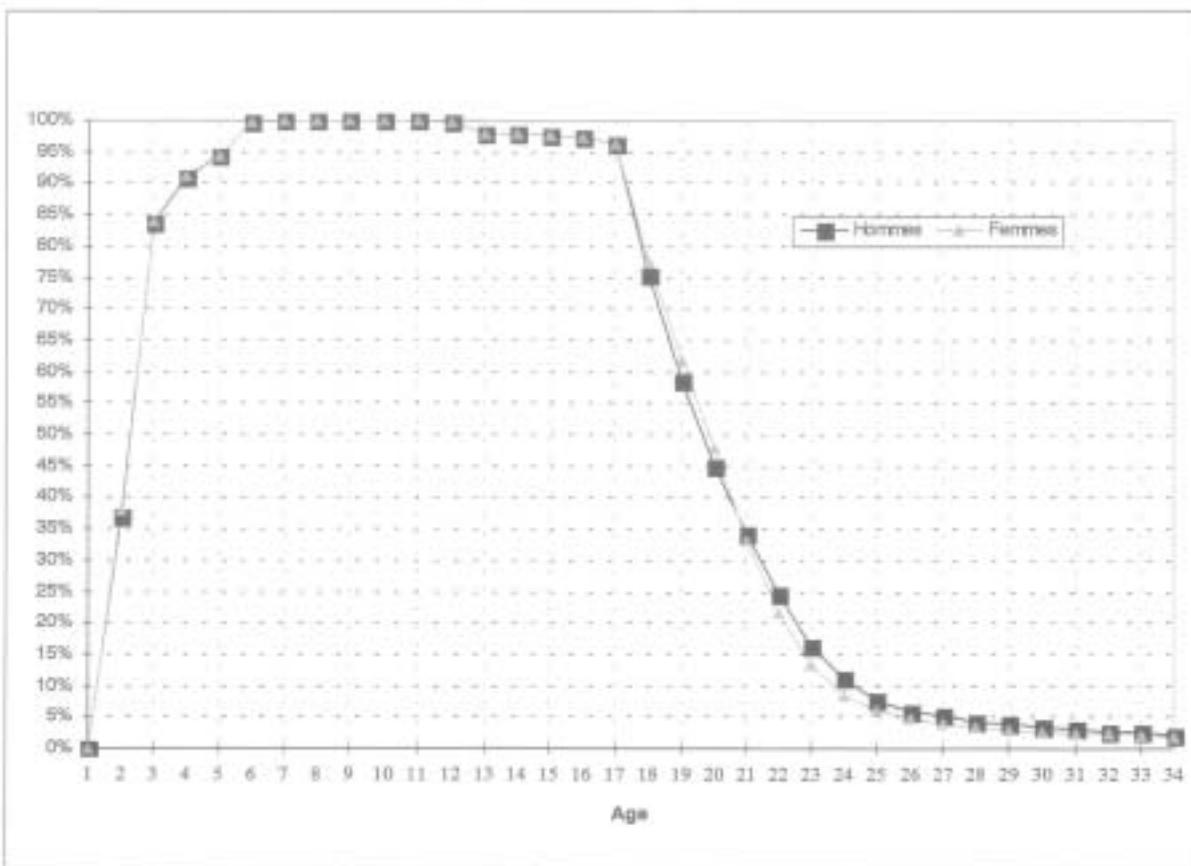
	enquête Forces de Travail 1991	Recensement 1991
14-19 ans	685.381	666.880
20-24 ans	239.226	184.824
25-29 ans	43.492	39.017
30-34 ans	21.879	20.520
35-39 ans	13.822	12.874
40-44 ans	12.921	7.711
45-49 ans	5.642	3.559
50-54 ans	5.021	1.946
55-59 ans	2.105	1.202
60-64 ans	1.413	670
65 ans et +	4.034	407
TOTAL	1.034.936	939.610

La comparaison avec les données de l'enquête Forces de Travail peut être faite pour la population âgée de 14 ans et plus. Le recensement sous-estime de 100.000 unités le nombre de personnes scolarisées ou en formation. Cet écart peut s'expliquer notamment par le fait que la période de référence est différente dans les deux sources: la question du recensement porte sur les études / formations en cours au moment de l'enquête, alors que dans l'enquête Forces de Travail les quatre semaines précédant l'enquête sont envisagées.

2.1.2. TAUX DE SCOLARISATION PAR AGE ET PAR SEXE

Le graphique 2.2 a été construit de manière à mettre en évidence les taux de scolarisation, y compris la participation à la formation continue, des filles et des garçons en fonction de leur âge.

Graphique 2.2 : Taux de scolarisation (*y compris formation*) par âge, selon le sexe.



Source : Institut National de Statistique - Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

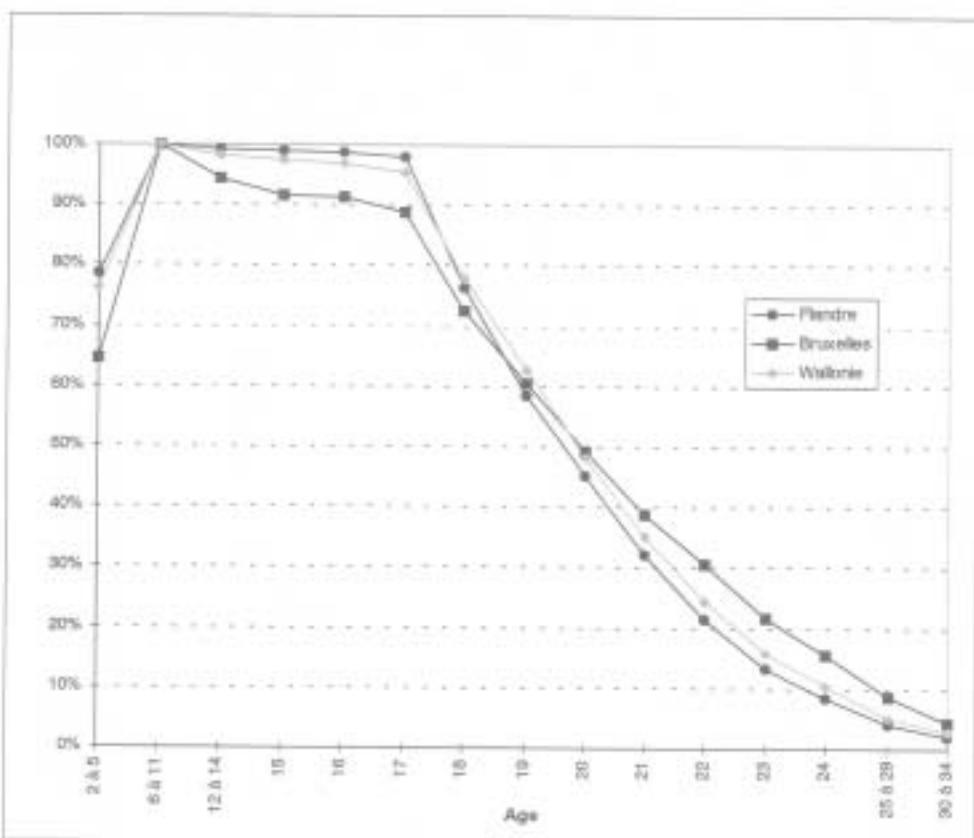
Les taux de fréquentation des garçons et des filles sont fort semblables durant toute la période de scolarité obligatoire. À 2 et 3 ans et entre 18 et 20 ans, les taux de scolarisation des filles sont proportionnellement plus élevés que ceux des garçons¹. À partir de 21 ans, c'est l'inverse qui est observé. Cette relation se vérifie également lorsqu'on ne prend en compte que la fréquentation scolaire, à l'exception de la formation.

1 Le taux de scolarisation est calculé indépendamment pour chaque sexe. Un taux de scolarisation plus élevé des filles de 2 et 3 ans ne signifie pas que les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les classes maternelles. Dans les faits, c'est l'inverse qui est observé car les garçons sont plus nombreux que les filles dans ces tranches d'âge.

2.1.3. TAUX DE SCOLARISATION PAR AGE, SELON LA REGION DE DOMICILE

Les taux de scolarisation par Région sont décrits dans le graphique suivant.

Graphique 2.3 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon la Région de domicile



Sources : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les taux de scolarisation varient peu selon la Région de domicile. Les jeunes domiciliés en Région bruxelloise se distinguent cependant par un taux de fréquentation plus faible que dans les deux autres Régions avant et pendant la période d'obligation scolaire. Dès 20 ans, les taux de scolarisation sont plus élevés parmi les jeunes bruxellois.

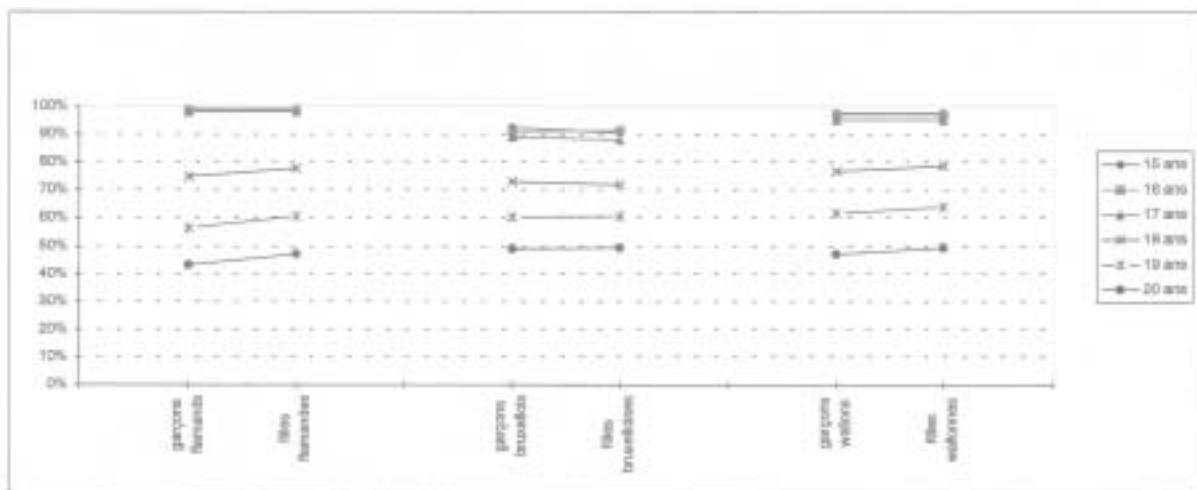
La Région wallonne, légèrement plus touchée que la Région flamande par l'absentéisme scolaire à la fin de la période d'obligation scolaire, présente des taux de scolarisation légèrement plus élevés que la Flandre à partir de 18 ans.

Une investigation plus approfondie devra être entreprise à propos des caractéristiques de la population de la Région de Bruxelles-Capitale, puisque le comportement des jeunes bruxellois, en regard de celui des habitants des deux autres Régions, semble relativement singulier.

Ces particularités se remarquent de nouveau dans les graphiques suivants qui présentent les taux de scolarisation par âge, selon le sexe et la Région de domicile.

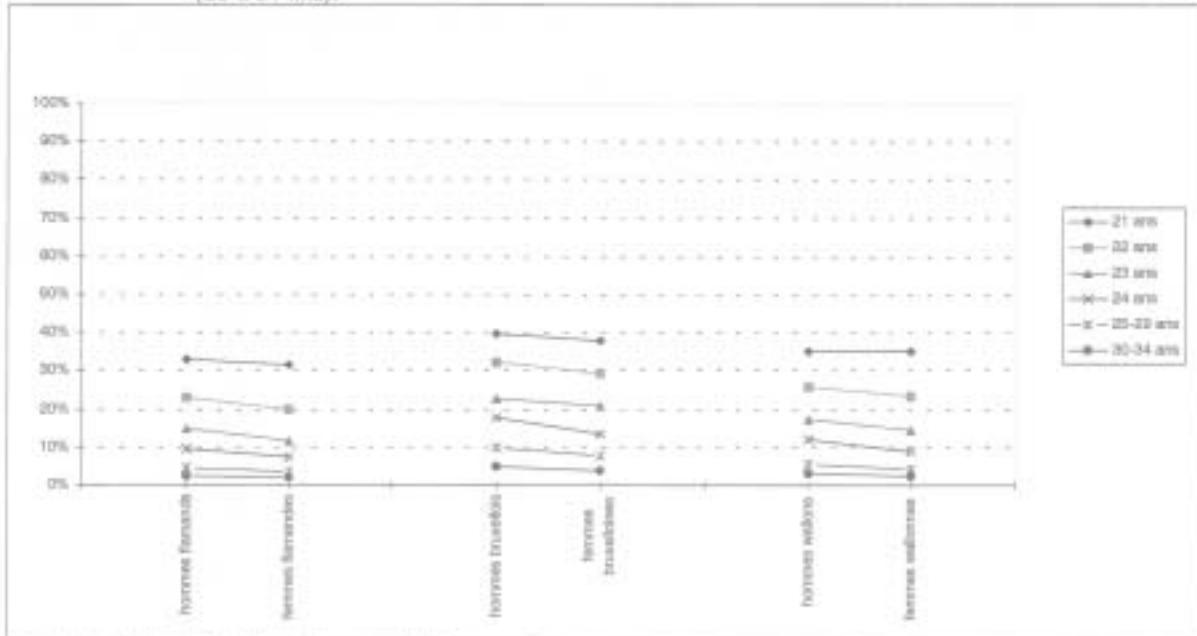
2.1.4. TAUX DE SCOLARISATION PAR AGE ET PAR SEXE, SELON LA REGION DE DOMICILE

Graphique 2.4 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon le sexe et la Région de domicile (15 à 20 ans).



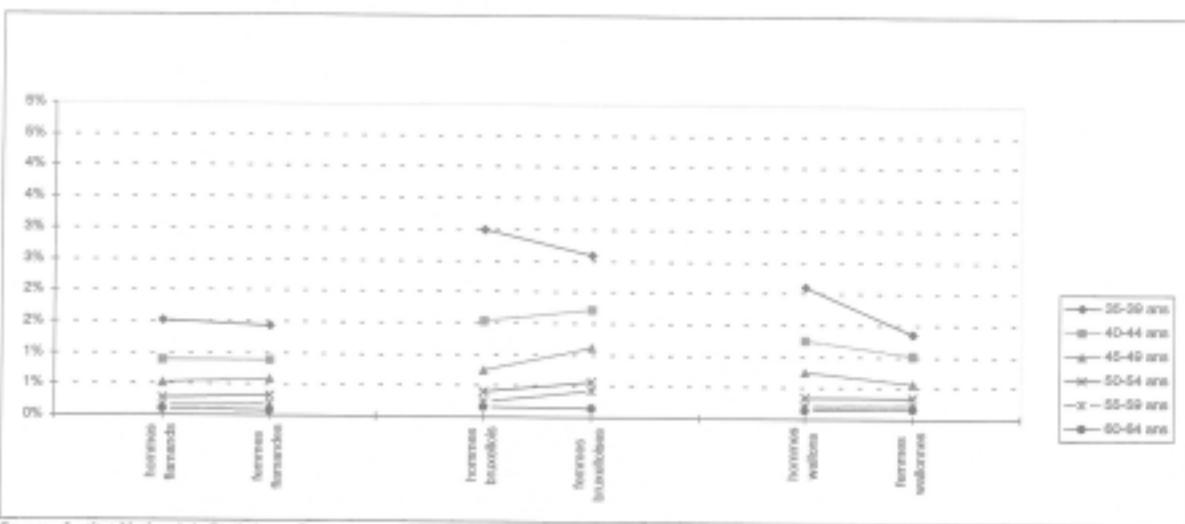
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.5 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon le sexe et la Région de domicile (21 à 34 ans).



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.6 : Taux de scolarisation (y compris formation) par âge, selon le sexe et la Région de domicile (35 à 64 ans).



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les effectifs scolarisés par Région, par sexe et par groupes d'âge sont présentés en annexe 2.

C'est parmi les individus domiciliés en Flandre que l'écart garçons / filles se marque le plus entre 18 et 20 ans; les filles suivent proportionnellement plus souvent des études que les garçons; mais les différences sont faibles. Le même constat, quoique de moindre amplitude encore, peut être fait pour les jeunes domiciliés en Région wallonne.

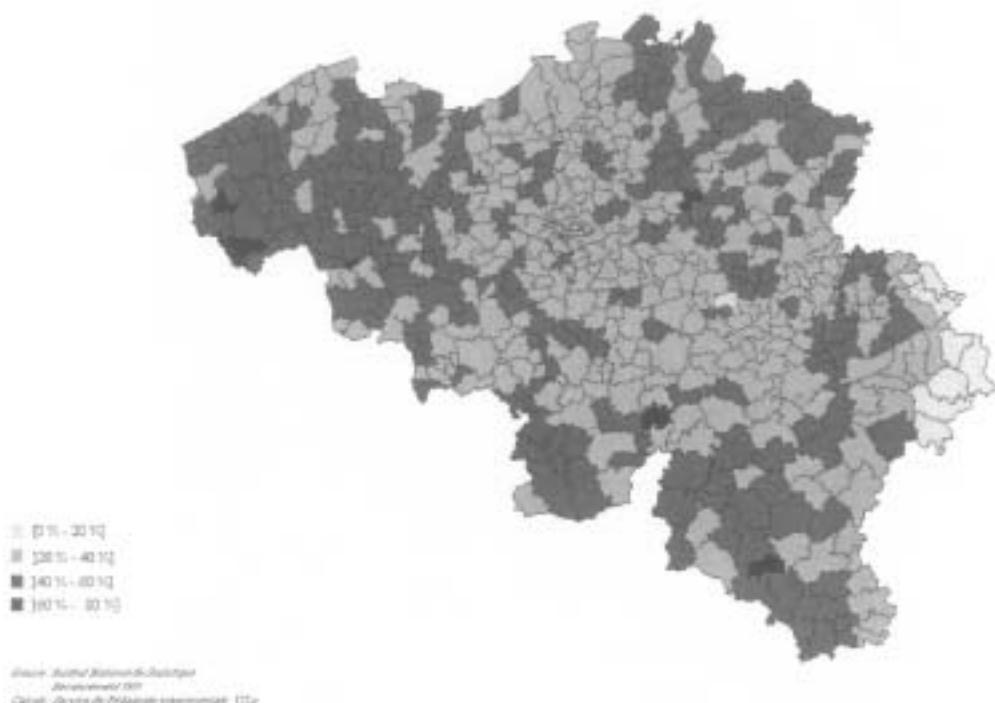
Entre 22 et 24 ans, les écarts garçons / filles sont plus marqués. A ces âges, les taux de scolarisation sont plus élevés dans la population masculine. Ce constat vaut pour les trois Régions du pays.

Comme nous l'avons déjà signalé, au-delà de 34 ans, les effectifs se réduisent fortement. L'échelle du graphique a été modifiée en conséquence. Les taux de fréquentation après 34 ans sont légèrement plus élevés en Région bruxelloise. Ils sont les plus bas en Flandre, mais les différences avec la Wallonie sont minimes. Les différences entre sexes sont peu marquées. A Bruxelles, si les taux sont plus élevés pour les hommes de 35 à 39 ans, par la suite, les femmes suivent un peu plus souvent des formations que les hommes. Les taux observés en Wallonie sont légèrement plus favorables aux hommes avant 50 ans.

2.1.5. TAUX DE SCOLARISATION POUR CERTAINS GROUPES D'ÂGE SELON LA COMMUNE DE DOMICILE

2.1.5.1. Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, selon la commune de domicile

Carte 2.1 : Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.



Le taux de scolarisation avant 3 ans par commune est en moyenne de 39%. La très grande majorité des communes présentent des taux proches de la moyenne. Dans quelques communes, on observe cependant des valeurs extrêmes. Notamment en Communauté germanophone où le taux de préscolarisation avant 3 ans est particulièrement bas. On peut sans doute y voir une influence du modèle éducatif allemand où les *kindergarten* ne sont accessibles qu'à partir de 3 ans. A l'inverse, quelques communes peu peuplées, dispersées sur le territoire, présentent des taux plus élevés que la majorité des communes belges.

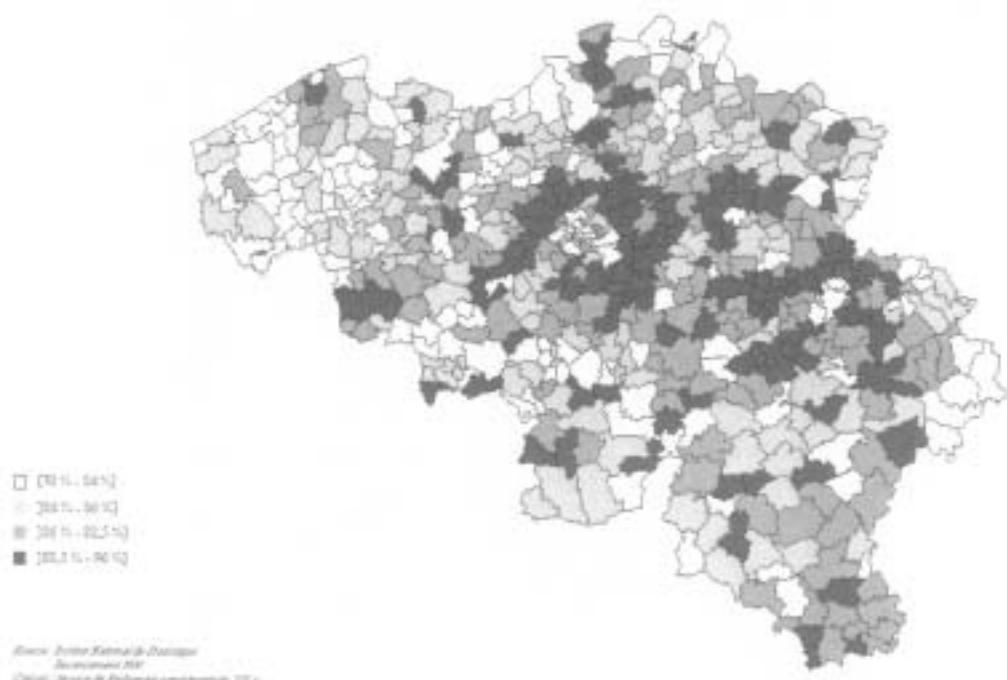
La carte a été construite de manière à mettre en évidence les valeurs marginales de la distribution. Des intervalles d'égale amplitude ont été choisis.

Malheureusement les autres modalités d'accueil institutionnalisées de la petite enfance (crèches, gardiennes privées, ...) n'ont pas été recensées. Aucune analyse n'a donc pu être entreprise dans ce domaine.

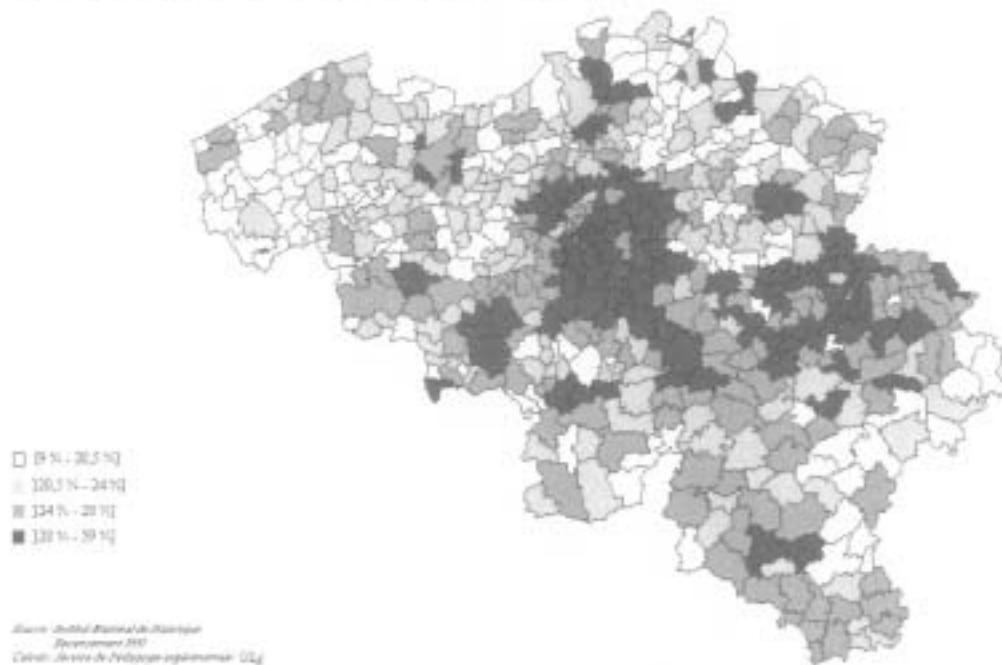
2.1.5.2. Taux de scolarisation entre 15 et 34 ans, selon la commune de domicile

De manière à comparer les taux de scolarisation dans les communes du Royaume, nous avons, pour les quatre cartes suivantes, utilisé un système de classement par quartiles, formant ainsi quatre groupes de communes; le premier quartile rassemble les communes qui connaissent les taux de scolarisation les plus faibles; le dernier regroupe les communes dont le taux de scolarisation est le plus élevé. Chaque groupe compte le même nombre de communes. Ce mode de représentation nous permet de comparer les quatre cartes qui sont présentées pour des groupes d'âges différents, malgré la fluctuation importante du taux moyen de scolarisation de chacune d'elles.

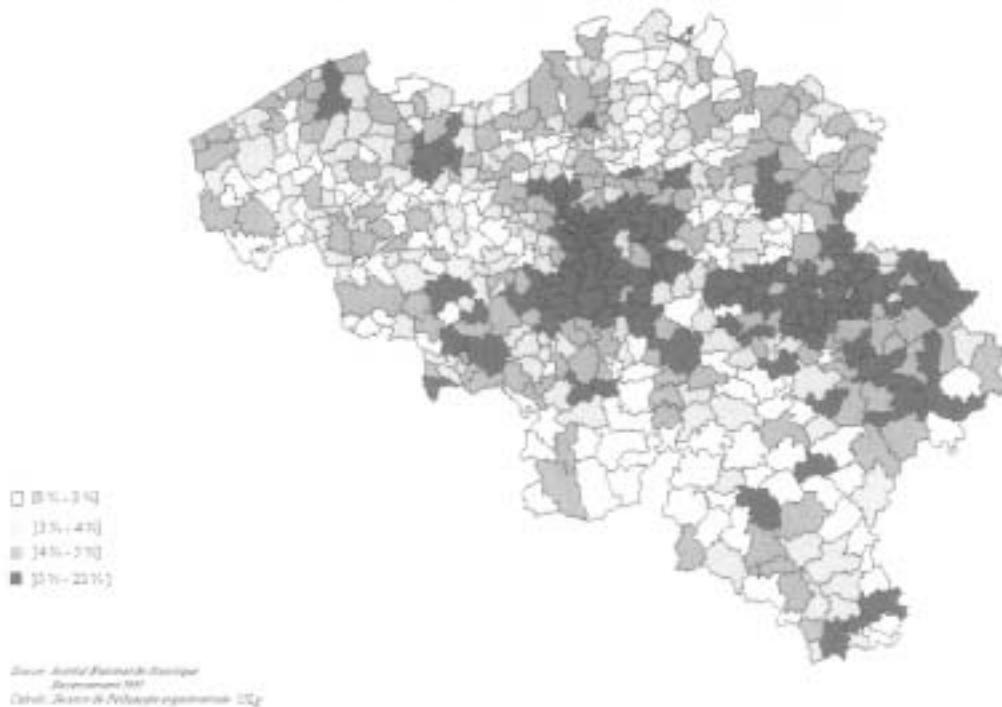
Carte 2.2 : Taux de scolarisation des jeunes de 15-19 ans.



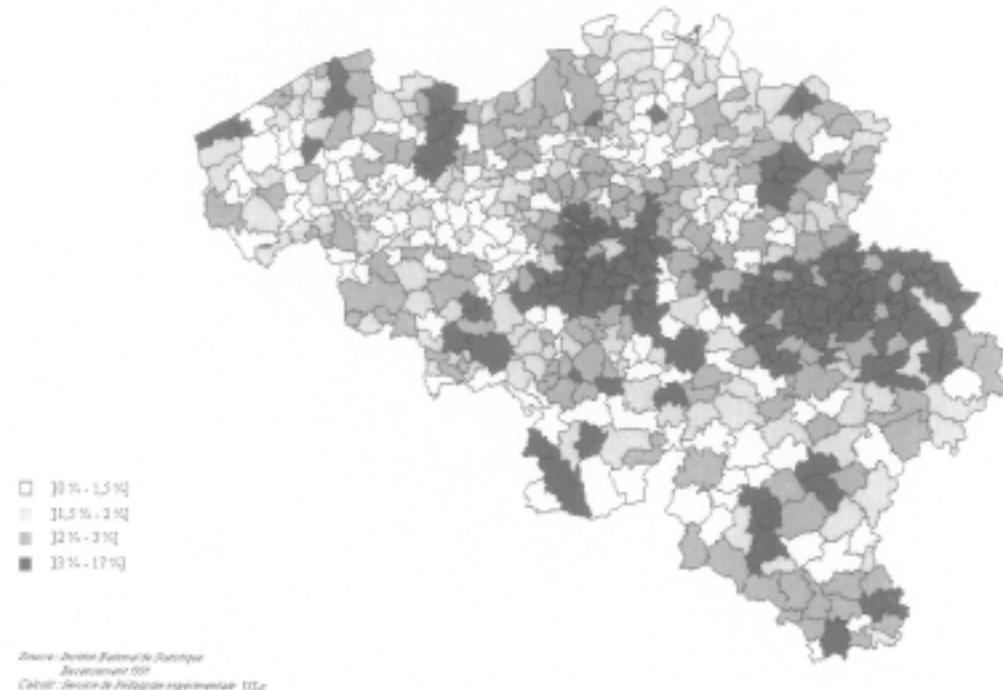
Carte 2.3 : Taux de scolarisation des jeunes de 20-24 ans.



Carte 2.4 : Taux de scolarisation des jeunes de 25-29 ans.



Carte 2.5 : Taux de scolarisation des jeunes de 30-34 ans.



Le taux moyen de scolarisation par commune passe de 86% pour la tranche d'âge 15-19 ans, à 25% pour les 20-24, 4% pour les 25-29 et 2% pour les 30-34. Plusieurs communes de Flandre occidentale et du Hainaut connaissent des taux faibles dans la tranche d'âge des 15-19 ans. Les taux les plus élevés sont observés notamment dans la banlieue de Gand, dans la grande périphérie Bruxelloise et de Liège, à l'ouest d'Hasselt,... Les communes Bruxelloises se classent parmi celles où le taux de scolarisation entre 15 et 19 ans est le plus faible. A l'inverse, lorsqu'on envisage les autres groupes d'âge, les communes de la Région de Bruxelles connaissent des taux parmi les plus élevés, comme l'analyse par Région l'avait déjà montré.

Au fur et à mesure que l'âge augmente, les zones de plus forte scolarisation se dessinent: les communes au sud de Bruxelles, la province de Liège et quelques zones urbaines principalement autour de Gand, Hasselt, Mons ou Bruges. A l'inverse les communes de faible scolarisation se situent au sud de Namur, dans le Luxembourg, en Flandre occidentale et en Campine.

2.1.5.3. Décrochage scolaire pendant la période de scolarité obligatoire

La Belgique, comme d'autres pays européens, impose une longue période d'instruction scolaire obligatoire. Chez nous, elle couvre la période de 6 à 18 ans, comme en Allemagne¹. Le taux de scolarisation durant ces 12 années devrait donc être proche de 100%². Les données que nous avons pu analyser permettent cependant de constater que ce n'est apparemment pas le cas: selon le recensement, 16.593 jeunes âgés de 13 à 17 ans ne fréquentent pas un enseignement³. Il existe des disparités entre communes, comme le montre la carte suivante, portant sur le taux d'enfants de 13 à 17 ans non scolarisés par rapport au total des élèves de l'enseignement secondaire. Un classement des communes en quatre quartiles (même nombre de communes) a été utilisé.

Dans certaines communes, le taux d'élèves qui ne sont plus scolarisés (par rapport au total des élèves scolarisés dans le secondaire) (voir *carte 2.6.*) atteint un niveau élevé et bien supérieur à ce qui pourrait être considéré comme une erreur liée au recensement lui-même: c'est particulièrement le cas à Bruxelles ville (12,2%), Woluwé-Saint-Pierre et Saint-Ghislain (10,6%), Tervuren (10,5%) et Overijse (8,9%). De manière générale, ce sont principalement les agglomérations urbaines qui sont touchées par le phénomène: Bruxelles, Mons, Liège.

Les communes des Régions wallonne et bruxelloise connaissent plus de problèmes d'absentéisme que les communes flamandes, selon les données du recensement.

Chaque Communauté tente actuellement d'établir un système de contrôle du respect de l'obligation scolaire en comparant les relevés d'élèves avec les fichiers du Registre National. Les statistiques scolaires classiques, établies par Communauté, ne permettent pas en effet d'atteindre cet objectif. La liberté accordée au chef de famille, en matière de choix de l'école, permet le choix d'un établissement d'une autre Communauté que celle dans laquelle la famille réside⁴.

En Communauté française, un système de cartes à code barres a été mis en place récemment. Les taux de recouvrement entre les fichiers scolaires établis avec l'aide des établissements et de l'inspection et les données du Registre National ne sont cependant pas encore optimum. Ainsi, fin 1996, les taux étaient de 91% pour l'enseignement primaire et 88% pour l'enseignement secondaire dans la Région de Bruxelles-Capitale et de 96% pour le primaire et 92% pour le secondaire en Région wallonne⁵.

1 L'instruction est obligatoire de 5 à 18 ans aux Pays-Bas, de 4 à 16 ans en Irlande du Nord, de 5 à 16 ans dans les autres parties du Royaume-Uni et de 4 à 15 ans au Luxembourg.

2 La liberté d'enseignement permet aux parents d'assurer eux-mêmes l'instruction de leurs enfants, mais cette pratique est relativement exceptionnelle.

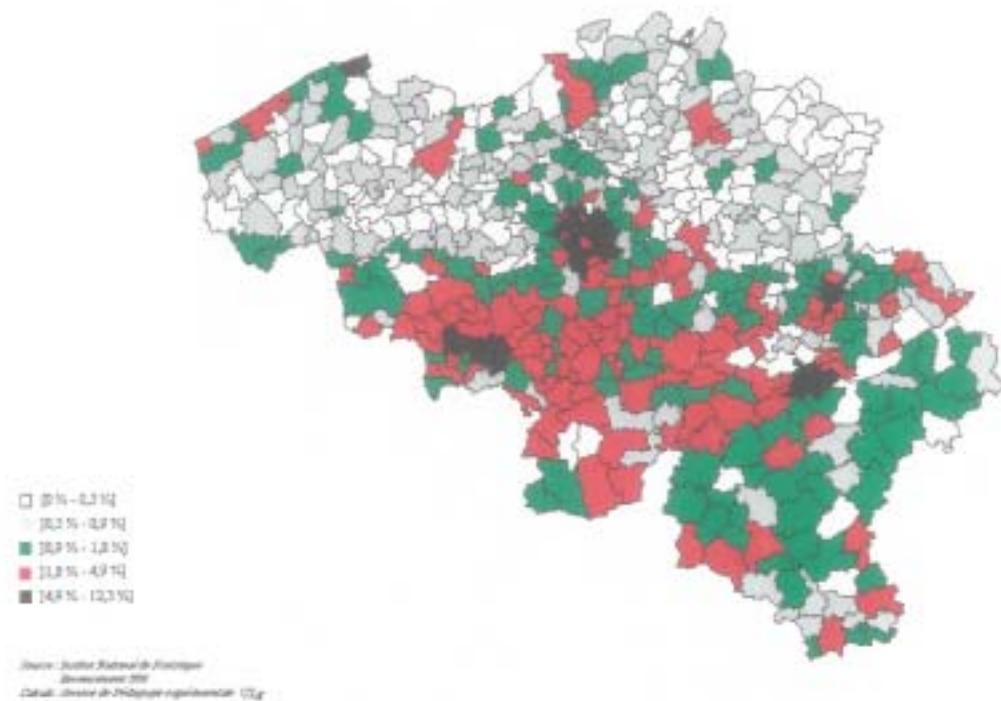
3 Ce nombre est très probablement sous-estimé. STROOP & SURKYN signalent en effet (1997, page 13) que l'Institut National de Statistique a classé parmi les étudiants les jeunes de moins de 18 ans qui n'avaient fourni aucune réponse à la question 2 (voir questionnaire en annexe).

Le recensement de 1981 relevait que, à cette époque où l'instruction n'était obligatoire que jusque 14 ans, 9.912 garçons et 9.225 filles de moins de 14 ans ne suivaient pas un enseignement de plein exercice (INS, communication personnelle avec Mme Gobert, données non encore publiées).

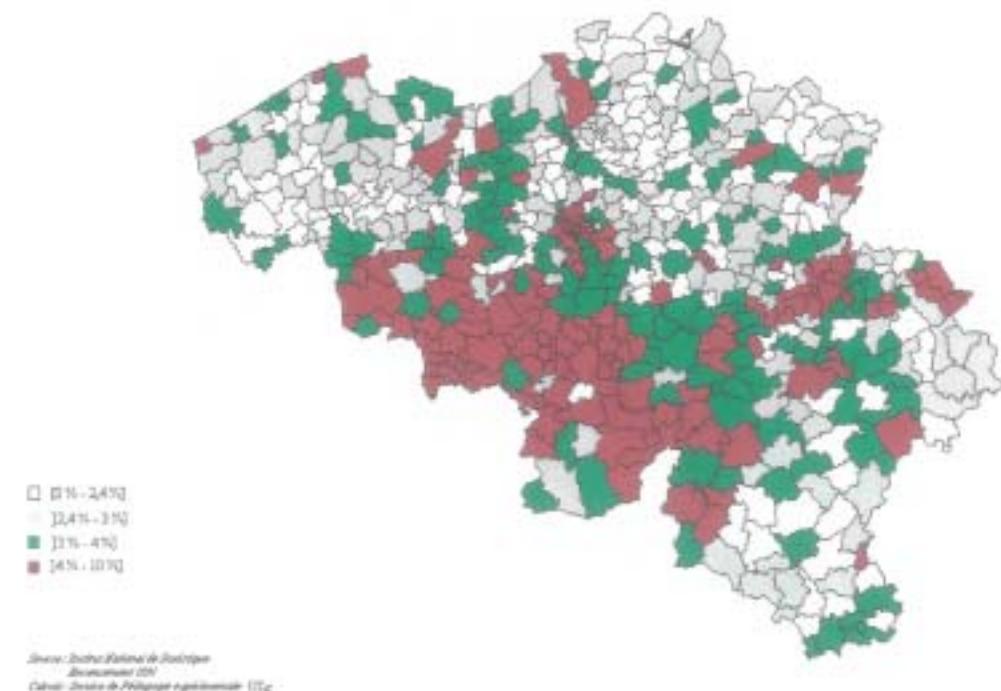
4 Voir aussi 2.2.7

5 Circulaire du 16/6/97, contrôle de l'obligation scolaire, JMH/jmh/9705013, Service des Statistiques, Bureau de l'Inscription scolaire, Ministère de la Communauté française.

Carte 2.6 : Jeunes de 13 à 17 ans non scolarisés par rapport au total des élèves de l'enseignement secondaire domiciliés dans la commune.



Carte 2.7 : Enfants de plus de 11 ans scolarisés dans l'enseignement primaire par rapport au total des élèves de l'enseignement primaire domiciliés dans la commune.



Un recensement général de la population fournit une représentation globale de la scolarisation de tous les jeunes de 6 à 18 ans domiciliés en Belgique, et donc une mesure du taux de décrochage scolaire.

2.2. SCOLARISATION PAR NIVEAU ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Cette section s'attache d'abord à décrire la population scolarisée dans chacun des niveaux et des formes d'enseignement, pour l'ensemble du Royaume (2.2.1 et 2.2.2). Nous nous intéresserons aux taux de scolarisation par âge et par sexe (2.2.3 et 2.2.4) en fonction des formes et niveaux d'enseignement. Ensuite, ces différentes variables seront présentées par Région (2.2.5), puis par commune de domicile (2.2.6). Enfin, nous tenterons de mettre en rapport les données relatives au lieu de résidence d'une part, et au lieu de scolarisation, d'autre part (2.2.7).

2.2.1. SCOLARISATION PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT. RESULTATS GENERAUX

Assez naturellement l'enseignement primaire et secondaire, prenant place durant la période de scolarité obligatoire, comptent les effectifs les plus importants (71 % des personnes suivant un enseignement). L'enseignement maternel, très largement répandu, comme nous l'avons déjà constaté, accueille 16,4% des personnes scolarisées, soit près de la moitié des effectifs de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire qui s'étendent quant à eux chacun sur 6 années.

L'enseignement supérieur, toutes formes confondues, accueille 12,6% de la population suivant un enseignement pour des périodes très variables, allant de 3 ans en principe pour l'enseignement supérieur de type court, à 4 ou 5 ans en règle générale pour l'enseignement supérieur universitaire ou de type long, à l'exception des études de médecine ou de troisième cycle. L'enseignement universitaire compte moins d'étudiants que l'enseignement supérieur non universitaire, types long et court confondus. Cependant, si l'on considère ensemble dans une même catégorie l'enseignement supérieur de type long et l'enseignement universitaire, il apparaît que les filières longues attirent plus de la moitié des étudiants.

Le tableau 2.2 compare 3 sources de données :

- les effectifs des jeunes scolarisés en Belgique au 1^{er} mars 1991 d'après le recensement général de 1991, (colonnes 2, 3, 4),
- les effectifs des personnes scolarisées en Belgique d'après les tableaux E-REG d'EUROSTAT pour l'année scolaire 1990-1991¹(colonne 5),

¹ Ces données sont reproduites également dans l'Annuaire statistique de la Communauté française pour l'année 1990 / 1991, page 11.

- les effectifs des personnes scolarisées en Belgique repris dans les questionnaires UOC pour l'année scolaire 1990/1991¹ (UNESCO, OCDE, EUROSTAT, 1992), (colonne 6).

Tableau 2.3 : Personnes scolarisées aux différents niveaux (année scolaire 90/91).

	Personnes scolarisées (recensement)	% par rapport à l'ensemble des personnes suivant un enseignement ou une formation	% par rapport aux personnes suivant un enseignement	Personnes suivant un enseignement (E-REG)	Personnes suivant un enseignement (UOC(91)1 et 3)
maternel	358.162	15,7%	16,4%	376.265	374.343
primaire	768.850	33,9%	35,1%	749.128	719.372
secondaire	784.689	34,7%	35,9%	1.027.345	769.438² + 228.053 (promotion sociale)
supérieur non universitaire de type court	122.281	5,4%	5,6%	167.847	123.970
supérieur non universitaire de type long	22.215	1%	1%		
université	130.919	5,8%	6%	111.845	152.278
TOTAL supérieur	275.415			279.692	276.248
formation professionnelle ou autre	82.447	3,6%			
TOTAL	2.269.563	2.269.563 (100%)	2.187.116 (100%)	2.432.430	2.367.454

Source: Recensement général de la population, 1991

Dans une première approche, il apparaît que le recensement sous-estime le nombre d'individus scolarisés: de 245.314 unités, si on prend le tableau E-REG comme référence et de 180.338 unités, si on prend en considération le questionnaire UOC.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer les différences d'effectifs scolarisés dans les trois sources.

1. Les élèves et étudiants de nos établissements scolaires qui au 1^{er} mars n'avaient pas leur résidence principale en Belgique sont comptabilisés dans les statistiques des Ministères mais n'ont pas rempli de formulaire du recensement. Notre système éducatif accueille de nombreux étudiants étrangers, principalement des pays limitrophes : France, Pays-Bas, Allemagne. La part des étudiants frontaliers, dans certaines zones, notamment le Hainaut, est loin d'être négligeable³. Dans notre enseignement supérieur

1 Les questionnaires UOC sont établis en commun par EUROSTAT, l'OCDE et l'UNESCO. Les services de Statistiques des Ministères des trois Communautés (Département Education) leur transmettent chaque année un fichier de synthèse pour la Belgique. Le fichier établi pour l'année scolaire 90/91 a été utilisé ici.

2 Les apprentis ne sont pas repris dans la statistique. Ils étaient 10.067 en Flandre et 7.725 en Communauté française en 1990/1991.

3 Ainsi, d'après une étude de DE FALLEUR & VAN GHELUWE, près de 7.000 jeunes frontaliers français suivent en 1991 un enseignement en Belgique. Une part non négligeable (1.500) fréquente des établissements d'enseignement spécial ("Entre Belgique et Nord-Pas-de-Calais: les frontaliers scolaires" in Dossiers de Profils n° 39, février 1996 cité dans Le Monde de l'Education, octobre 96, page 31).

plus particulièrement, 10,4 % des étudiants sont étrangers, ce qui nous place en tête du classement des pays d'accueil parmi les 12 pays européens considérés. La moyenne européenne était de 5% (Commission européenne, 1995,b)¹. Une partie de ces étudiants du supérieur est cependant inscrite au Registre des étrangers et donc a rempli en principe un formulaire du recensement.

2. Dans les statistiques établies par les Ministères de l'Education, le décompte des élèves est fait à une date antérieure à celle du recensement: octobre 90 pour les élèves du pré primaire et de l'enseignement obligatoire, le 15 décembre 90 pour les étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire des Communautés françaises et germanophones, le 1er février 91 pour les étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire de la Communauté flamande et pour l'enseignement universitaire. Au 1er mars 1991, au moment du recensement, une partie des étudiants non soumis à l'obligation scolaire a pu abandonner ses études.

Par contre le nombre d'élèves au niveau maternel devrait être plus élevé en mars puisque les enfants peuvent s'inscrire en cours d'année. Ce n'est pas ce qu'on observe. On peut faire l'hypothèse que certains très jeunes enfants ne fréquentant pas encore l'école régulièrement, n'ont pas été déclarés par leurs parents comme scolarisés alors qu'ils sont déjà repris dans les registres scolaires.

3. L'écart le plus important entre les trois sources concerne le niveau secondaire. Il peut s'expliquer en partie par le fait que, pour les services de statistique des Ministères de l'Education, les cours de promotion sociale de l'enseignement secondaire sont comptabilisés au niveau secondaire. Nous n'avons pas pu isoler dans le recensement, parmi les personnes qui se déclarent en formation, celles qui suivent en fait des cours à horaire réduit de niveau secondaire dans un cadre scolaire. Les réponses à la question 5a)J n'ont en effet pas été dépouillées. Il n'est donc pas possible de distinguer ceux qui se sont inscrits par exemple à un cours de promotion sociale (donc repris dans les statistiques scolaires), de ceux qui suivent une formation en dehors des structures scolaires (en entreprise par exemple). Cette part, non déterminée, de personnes dites « en formation » qui auraient pu être reclassées parmi les personnes scolarisées n'explique cependant pas l'entièreté des différences d'effectifs entre les sources officielles de statistiques scolaires et le recensement.

Dans les données des Ministères de l'Education, des doubles comptages sont possibles lors du décompte des élèves inscrits à des cours de promotion sociale: pour l'année scolaire 90/91, on ne dispose en effet que du nombre d'inscriptions. Une même personne peut prendre la même année plusieurs inscriptions à des cours séparés. Ce problème a pu être résolu pour les années scolaires ultérieures. Des données plus complètes ont cependant mis en évidence que seuls 10 % des individus suivent plusieurs cours de promotion sociale en même temps ou en succession sur une année et sont donc comptabilisés deux fois. Un autre type de double comptage n'a toujours pas pu être évité dans les statistiques scolaires: un certain nombre de personnes inscrites à des cours dans le cadre de l'enseignement de plein exercice, suivent par ailleurs des

1 Ces chiffres sont relatifs à l'année scolaire 1991 / 1992.

cours de promotion sociale. L'état actuel des différents fichiers de données ne permet pas d'estimer l'ampleur de cette pratique.

4. Le nombre plus élevé d'élèves de l'enseignement primaire dans le recensement pourrait s'expliquer par le fait que certains jeunes belges fréquenteraient des écoles en dehors du territoire... Nous ne connaissons cependant pas d'études qui pourraient venir en appui de cette hypothèse¹.
5. Au niveau de l'enseignement supérieur, si les effectifs globaux sont assez proches selon les sources, des différences apparaissent cependant lorsqu'on observe la ventilation par niveaux d'études. Une part des personnes recensées semble avoir répondu qu'elles suivaient des cours universitaires alors qu'elles étaient inscrites dans des établissements d'enseignement supérieur non universitaire de type long.

2.2.2. SCOLARISATION PAR FORME D'ENSEIGNEMENT AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Plus de la moitié (55%) des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire suivent un enseignement général. Les autres se répartissent en proportions égales dans les deux autres formes: 23% ont choisi des filières techniques ou l'enseignement artistique et 22% un enseignement professionnel. Dans la suite des analyses, les élèves de l'enseignement artistique sont regroupés avec les élèves des formes techniques.

Tableau 2.4 : Personnes scolarisées dans l'enseignement secondaire par forme.

	Nombre d'élèves	% de chaque forme
Secondaire général	432.345	55,2%
Secondaire technique	170.444	21,7%
Secondaire artistique	9.773	1,2%
Secondaire professionnel	172.127	21,9%
TOTAL	784.689	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

La part relative des différentes formes varie selon le niveau considéré. Les questions posées dans le recensement ne permettent malheureusement pas de faire la distinction entre les niveaux inférieur et supérieur de l'enseignement secondaire. Les statistiques scolaires mettent en évidence que la part de l'enseignement général est plus importante au niveau de l'enseignement secondaire inférieur². A partir des données du recensement, seule une analyse

¹ Les seuls élèves scolarisés à l'étranger pris en compte dans les statistiques des Communautés durant l'année scolaire 1990 / 1991, sont les 6.453 élèves du personnel des Forces belges qui étaient scolarisés en Allemagne (Tableau E-REG, EUROSTAT).

² La distinction entre enseignement général et enseignement technique / professionnel (vocational en anglais) varie selon les sources utilisées. Ainsi, d'après Regards sur l'Education (OCDE, 1993, page 119), en Belgique, la part de l'enseignement général dans le secondaire passe de 81% durant les deux premières années à 41,5% des élèves durant les quatre dernières années (année scolaire 1990 / 1991). Dans la plupart des pays européens, comme en Belgique, l'enseignement professionnel (vocational) est majoritaire au deuxième cycle

de l'évolution de la part de l'enseignement général selon l'âge des élèves peut être réalisée. Nous la développerons dans le paragraphe suivant.

Les statistiques rassemblées par les trois Ministères Communautaires de l'Education et communiquées à EUROSTAT, pour l'année scolaire 1990 / 1991 sont organisées selon d'autres catégories que celles utilisées dans le recensement.

Tableau 2.5 : Personnes scolarisées dans l'enseignement secondaire par forme et par niveau, année scolaire 1990/1991.

	Nombre d'élèves	% de chaque forme
Secondaire général 1er cycle	323.614	31,5%
Secondaire général 2 ^e cycle	213.924	20,8%
Secondaire professionnel et technique	489.807	47,7%
TOTAL	1.027.345	100%

Source: Questionnaire E-Reg EUROSTAT, Service des Statistiques, 1992, p.11.

Les écarts entre le tableau 2.3 et 2.4 sont importants. Comme signalé précédemment, les personnes suivant des cours de promotion sociale gonflent les effectifs de l'enseignement secondaire professionnel et technique dans les statistiques communiquées à EUROSTAT par rapport aux données recueillies dans le recensement.

Les quelques comparaisons des différentes sources présentées ici indiquent à suffisance qu'il convient de manier ces statistiques avec prudence. Dans les années ultérieures, des efforts ont été entrepris pour harmoniser les définitions et rendre ainsi les statistiques plus comparables tant au plan national qu'international.

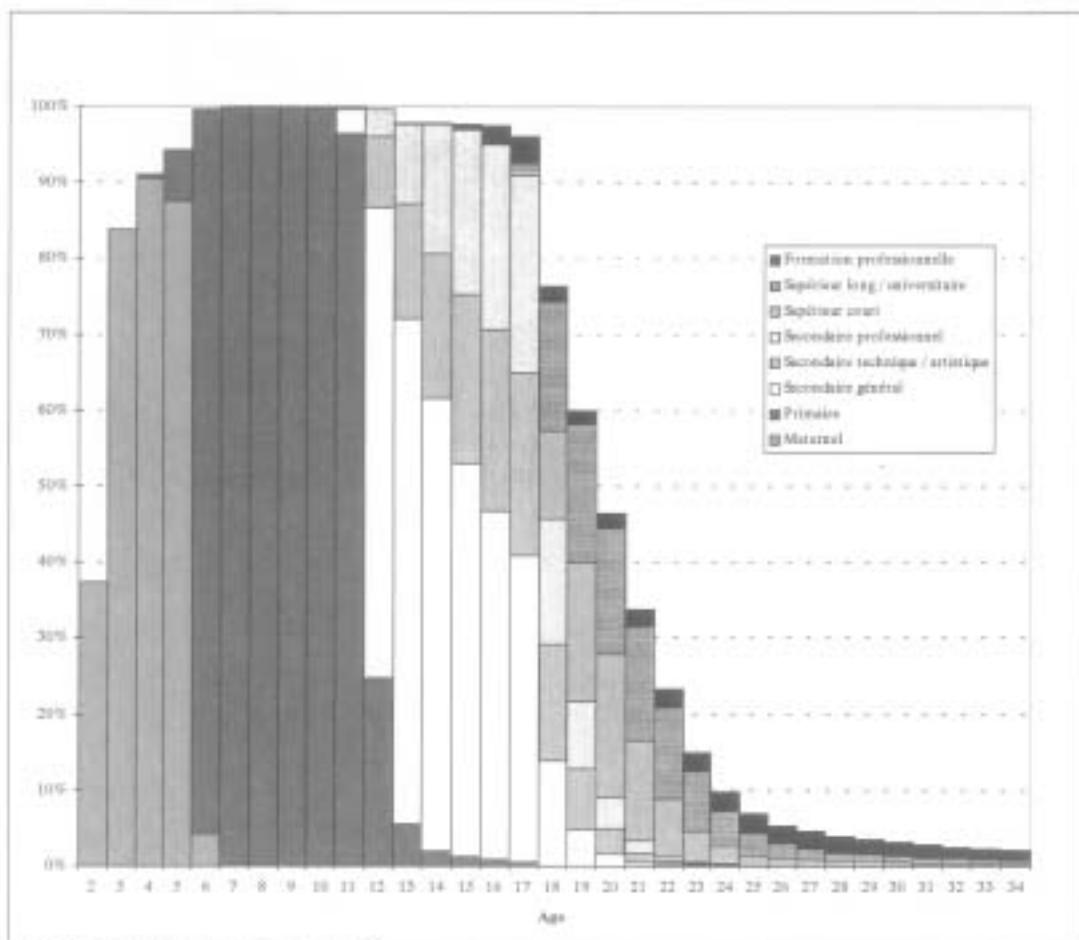
du secondaire. A l'inverse, à ce niveau d'enseignement, en Irlande, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal, l'enseignement général est majoritaire.

D'après les Chiffres clés de l'Education (Commission européenne, 1994, page 23), durant l'année scolaire 1991 / 1992, première année disponible, la part du général dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Belgique est de 35%. Dans la liste des pays où l'enseignement général est majoritaire à ce niveau d'enseignement, le Royaume-Uni n'apparaît plus, mais à l'inverse la France est citée, aux côtés de l'Espagne, de l'Irlande et du Portugal.

2.2.3. TAUX DE SCOLARISATION PAR AGE, PAR NIVEAU ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Le graphique 2.7 représente, pour chaque âge, le pourcentage d'individus scolarisés. Les effectifs correspondants sont présentés en annexe 2. Ces individus sont répartis en fonction du niveau scolaire qu'ils fréquentent. Cette représentation permet de visualiser les élèves qui sont "à temps" et ceux qui sont soit en retard, soit en avance¹. La population totale de chaque tranche d'âge sert de référence (100%). Il est donc aisément de connaître la proportion des individus qui ont quitté le système scolaire.

Graphique 2.7 : Taux de scolarisation par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Si la majorité des jeunes semble occuper les niveaux attendus, un certain nombre se comporte différemment. Plusieurs enfants (4,3%) ayant eu 6 ans en 1990 et donc soumis à

1. Notre analyse ne porte ici que sur le niveau et la forme d'enseignement. Il n'a pas été possible en effet de prendre en compte l'année d'étude, et donc de calculer le taux de retard éventuel par année d'étude. De la même manière, les parcours scolaires accomplis par les individus encore aux études ne sont pas demandés dans le recensement. Par contre ils seront abordés dans le chapitre suivant sur la base des données fournies par ceux qui ont quitté l'enseignement de plein exercice (voir 3.5).

l'obligation scolaire, sont encore scolarisés en maternelle en 1991¹. Cette tendance à postposer l'entrée en primaire des enfants dont la maturité est jugée insuffisante est observée également dans d'autres pays européens². Un faible pourcentage (6,7%) d'individus entame la scolarité primaire avant 6 ans. Une part importante des enfants est toujours scolarisée en primaire à 12 ans (24,8%) et 13 ans (5,6%), voire au-delà.

12 ans, 62% des élèves sont inscrits dans une filière générale. Ils ne sont plus que 40,4% à 17 ans. La part des filières techniques et professionnelles augmente régulièrement au fur et à mesure que l'âge augmente. A 17 ans, elles regroupent chacune près d'un quart des élèves. C'est dans ces filières également que l'on compte le plus d'élèves de plus de 17 ans. Dans certains cas, il s'agit d'élèves qui poursuivent des études après l'obtention d'un premier certificat de qualification, dans d'autres, il s'agit d'élèves qui ont redoublé une ou plusieurs années durant leur scolarité.

L'âge charnière est 18 ans. Libres d'obligation scolaire, 76% des jeunes fréquentent encore l'école mais les situations sont loin d'être identiques: si 28% des jeunes de cet âge fréquentent déjà l'enseignement supérieur (11% dans le type court, 17% dans le type long ou universitaire), 17% suivent un enseignement professionnel, 15% un enseignement technique et 14% un enseignement secondaire général. Seuls 2% suivent une formation.

Au niveau supérieur, les jeunes sont plus nombreux dans les filières longues. Deux exceptions à cette règle peuvent être relevées: à 19 ans, la part d'élèves est équivalente dans les deux types de filières. A 20 ans, on compte plus d'inscrits dans les filières courtes que dans les filières longues.

2.2.4. SCOLARISATION PAR AGE ET PAR SEXE, PAR NIVEAU ET FORME D'ENSEIGNEMENT

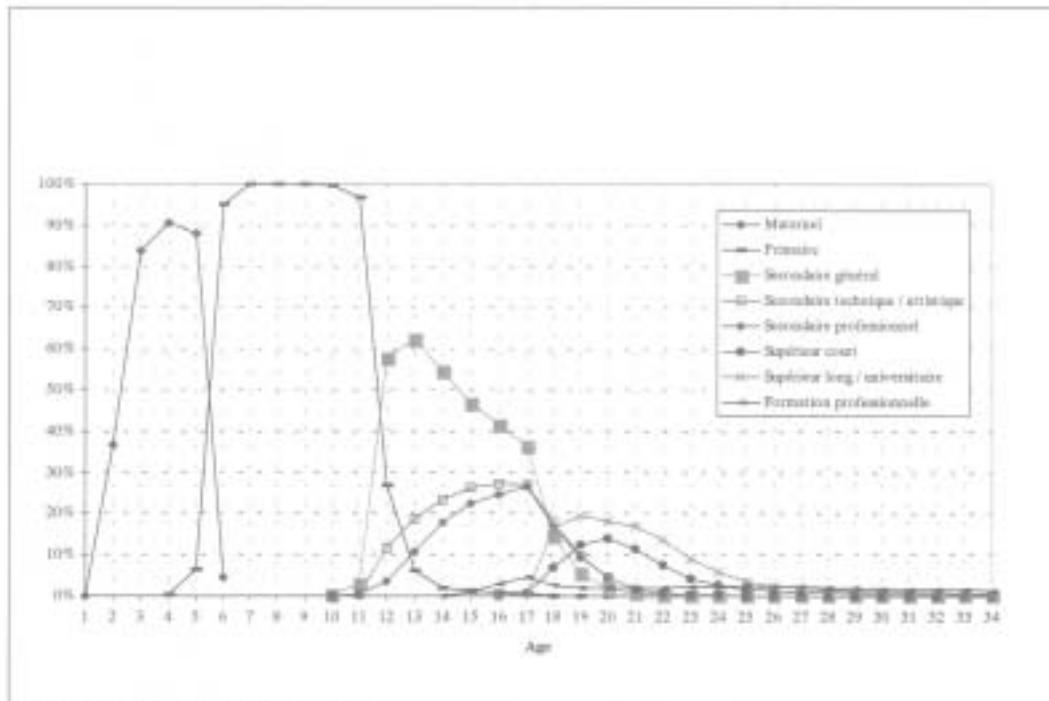
2.2.4.1. Taux de scolarisation par âge et par sexe, par niveau et forme d'enseignement

Les deux graphiques ci-dessous représentent, pour les hommes et pour les femmes, séparément, le type et le niveau d'enseignement fréquenté en fonction de l'âge.

1 Les entrées tardives dans le primaire sont de plus en plus fréquentes, en Communauté française, depuis l'adoption de la loi de 1983 qui promulgue non seulement l'allongement de la période d'obligation scolaire, mais aussi limite le temps de passage dans l'enseignement primaire à une durée de 7 ans (DELVAUX, 1994, page 21).

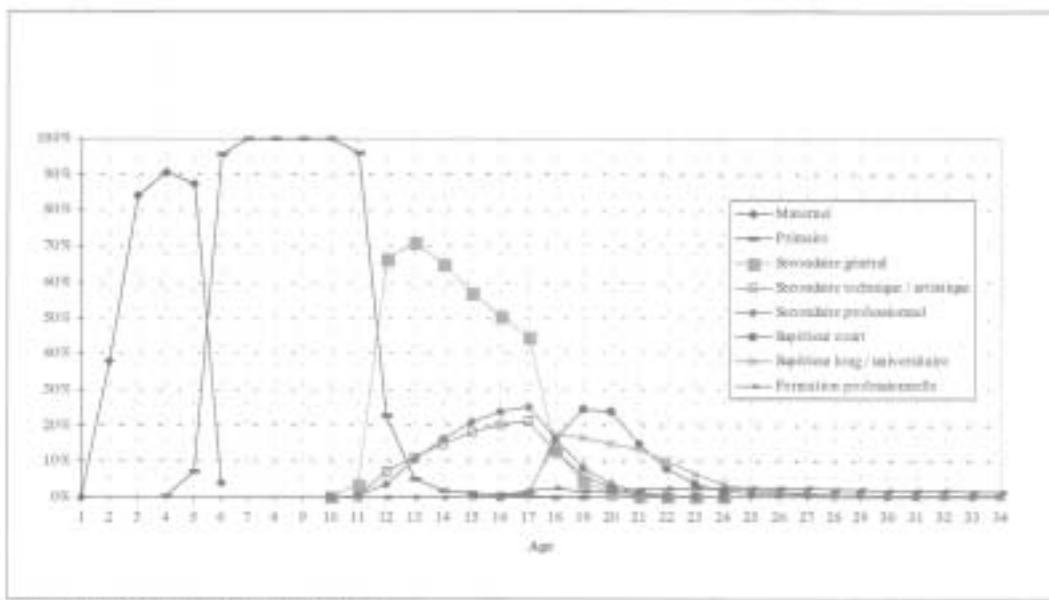
2 Ainsi l'Autriche a mis en place des pre-school classes qui accueillent 10% des enfants de 6 ans (OCDE, Regards sur l'Education, 1996, page 253).

Graphique 2.8 : Taux de scolarisation des hommes par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.



Sources : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.9 : Taux de scolarisation des femmes par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.

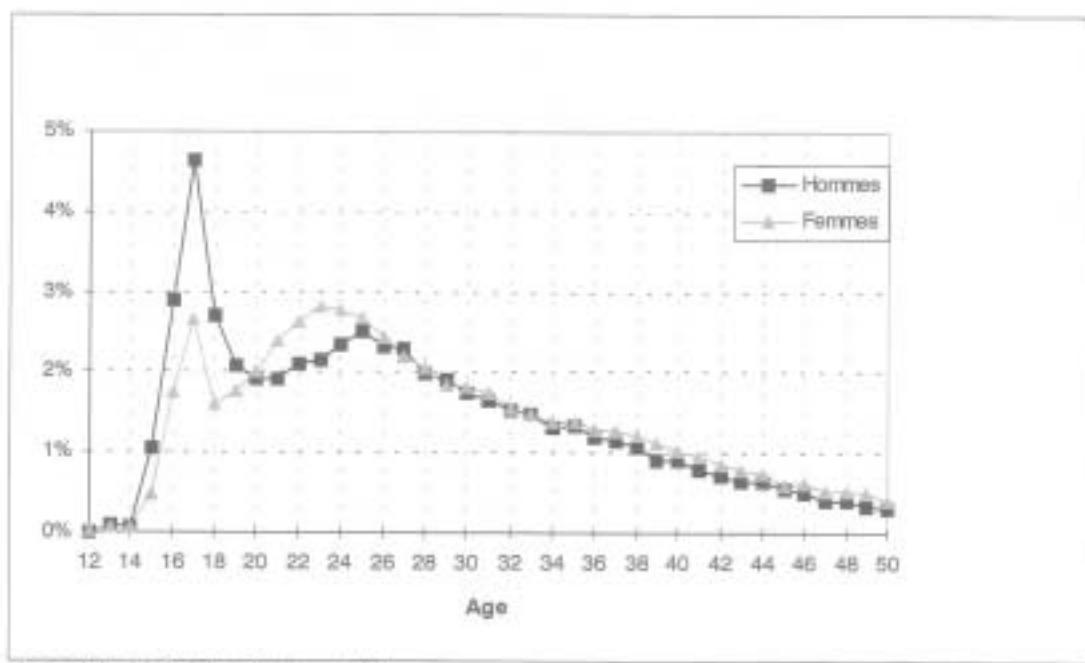


Sources : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les filles, plus souvent que les garçons, suivent un enseignement général. A l'inverse, les taux de scolarisation des garçons dans l'enseignement technique, sont plus élevés que ceux des filles.

Les filles sont plus fréquemment que les garçons inscrites dans les filières courtes de l'enseignement supérieur. Cependant, à partir de 22 ans, une part plus importante de garçons que de filles est encore inscrite dans l'enseignement de type court. Dans l'enseignement universitaire ou supérieur long, quel que soit l'âge, le taux de scolarisation des garçons est supérieur à celui des filles.

Graphique 2.10 : Taux de participation à la formation professionnelle par âge, selon le sexe.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Très peu de personnes déclarent suivre une formation professionnelle ou autre. Le pic de fréquentation, observé à 17 ans, concerne surtout les garçons. A partir de 20 ans, les taux de participation à la formation professionnelle sont généralement légèrement plus élevés dans la population féminine.

La question ouverte sur les types de formation suivies n'a malheureusement pas été codée. La formation professionnelle sera donc considérée globalement dans les analyses qui suivent sans qu'il soit possible de distinguer les contrats d'apprentissage organisés par les Classes Moyennes, les formations du FOREM ou du VDAB, des cours commerciaux payants ou de la formation professionnelle en entreprise par exemple.

2.2.4.2. Age moyen par niveau et forme d'enseignement selon le sexe

A partir des données de scolarisation par âge, un âge moyen par niveau et forme d'enseignement a pu être calculé. Cet indicateur synthétise toutes les données de scolarisation par âge. Il est calculé en additionnant, par niveau d'enseignement, la part des individus de chaque âge (parmi tous les scolarisés de ce niveau) multipliée par cet âge. L'âge fait référence à l'âge accompli au 1^{er} janvier 1991.

Tableau 2.6 : Age moyen par niveau et forme d'enseignement, selon le sexe.

	garçons	filles	tous	âge moyen théorique
maternel	3,6	3,6	3,6	3,5
primaire	8,7	8,7	8,7	8,5
secondaire général	14,5	14,5	14,5	14,5
secondaire technique/ artistique	15,7	15,8	15,8	14,5
secondaire professionnel	16,1	16,1	16,1	14,5
supérieur court	21,5	20,5	20,9	19
supérieur long / universitaire	21,7	21	21,4	20 - 20,5

Source: Recensement général de la population 1991

Les élèves inscrits dans les formes technique et professionnelle de l'enseignement secondaire ont en moyenne plus d'un an de plus que ceux inscrits dans la forme générale. C'est dans la forme professionnelle que l'âge moyen est le plus élevé. Ce résultat s'explique en partie par le fait que l'enseignement général est mieux représenté au début de la scolarité secondaire. Il reflète également le fait que les jeunes qui terminent l'enseignement général ont accumulé moins de retard que les autres. Cet indicateur peut également être influencé par le fait que, dans les filières techniques et professionnelles, de nombreux élèves poursuivent leurs études après l'obtention d'un premier certificat de qualification.

Les différences entre garçons et filles sont minimes au niveau secondaire. Dans les filières courtes et longues de l'enseignement supérieur, les âges moyens sont plus élevés que la durée théorique. Cette tendance se marque surtout dans la population masculine. Ce résultat peut s'expliquer, notamment, par le fait que les filières courtes accueillent proportionnellement plus d'élèves issus des formes techniques et professionnelles, plus susceptibles de terminer l'enseignement secondaire avec une, voire plusieurs années de retard¹. Les filières courtes constituent également bien souvent une voie de repli pour les jeunes qui ont tenté sans succès les filières longues. Les âges moyens plus élevés des étudiants masculins qui suivent un enseignement universitaire ou équivalent peuvent s'expliquer également par le fait que les domaines d'études choisis sont différents (voir aussi 2.3.2).

1. voir notamment l'analyse des étapes de la scolarité en 3.5.1.

2.2.4.3. Taux d'élèves plus âgés que l'âge attendu

Une analyse des taux d'élèves plus âgés que l'âge attendu dans l'enseignement fondamental et secondaire met mieux en évidence les différences entre population masculine et féminine. Ces taux sont calculés en mettant en relation le nombre d'élèves en retard à un niveau donné sur le nombre total d'élèves de ce niveau. Pour l'enseignement maternel, les élèves considérés en retard sont ceux âgés de 6 ans et plus, pour l'enseignement primaire, ceux de 12 ans et plus et pour l'enseignement secondaire, ceux de 18 ans et plus.

Tableau 2.7 : Taux d'élèves plus âgés que l'âge attendu dans l'enseignement fondamental et secondaire par sexe.

	garçons	filles	total
maternel	1,5%	1,3%	1,4%
primaire	5,9%	5,1%	5,5%
secondaire général	7,8%	5,8%	6,8%
secondaire technique/ artistique	22,7%	21,4%	22,2%
secondaire professionnel	26,3%	25,4%	25,9%
ensemble de l'enseignement secondaire	16%	12,9%	14,5%

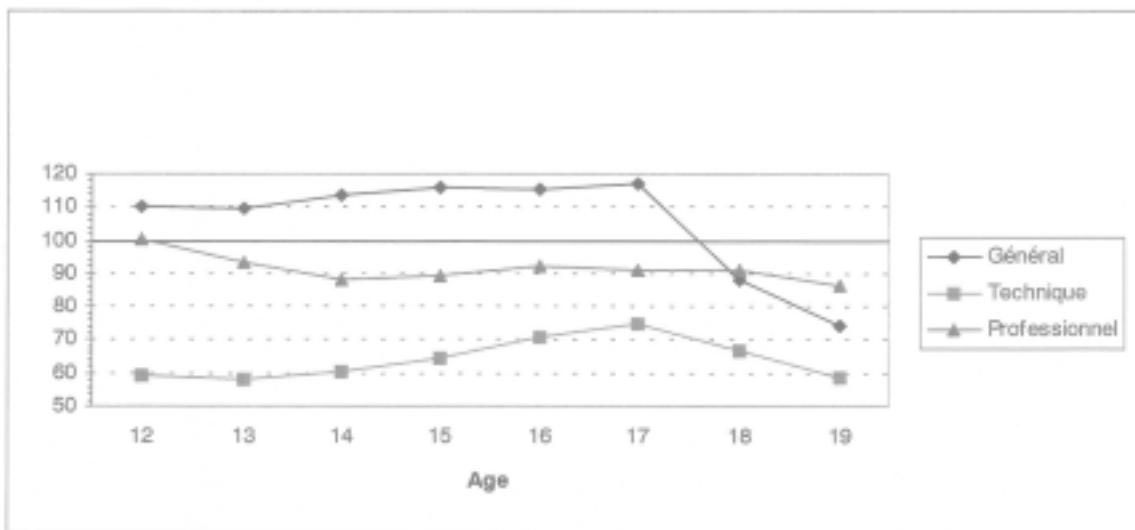
Source: Recensement général de la population, 1991

Dès l'enseignement maternel, la part des élèves plus âgés que l'âge attendu sur le total des élèves d'un niveau est plus importante dans la population masculine que féminine.

2.2.4.4. Nombre de filles pour 100 garçons par niveau d'enseignement et par âge

Les deux graphiques qui suivent permettent de préciser les analyses précédentes sur les modes de fréquentation différents pour les filles et pour les garçons.

Graphique 2.11 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire par âge, selon la forme d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les filles et les garçons ne fréquentent pas les différentes formes d'enseignement secondaire dans les mêmes proportions. L'enseignement général compte légèrement plus de filles que de garçons jusqu'à 17 ans. C'est dans l'enseignement technique que les filles sont le moins bien représentées. Les écarts observés sont souvent très importants: dans les premières années du technique on ne rencontre que 60 filles pour 100 garçons. La proportion de filles augmente cependant par la suite puisque, dans cette forme, on compte 70 filles pour 100 garçons à 16 ans et même 75 à 17 ans.

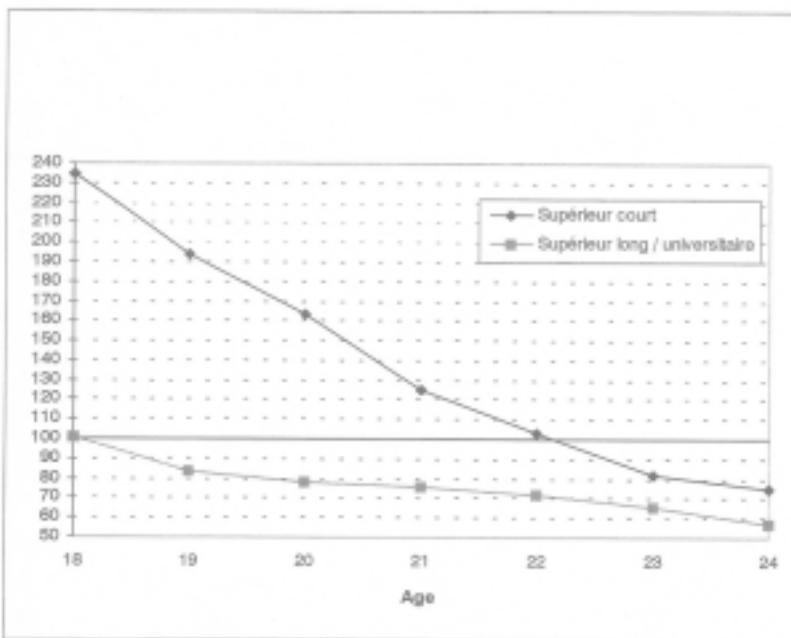
C'est dans la forme professionnelle que la distribution entre les sexes est la plus équilibrée, bien que les garçons y soient majoritaires.

Après la période d'obligation scolaire, la majorité des jeunes qui continuent des études dans l'enseignement secondaire sont des garçons. Les analyses présentées en 3.6.1 confirment que l'âge de fin d'études secondaires est plus élevé, aussi bien au niveau de l'enseignement secondaire inférieur qu'au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, dans la population masculine que dans la population féminine.

Si l'enseignement supérieur compte globalement autant de femmes que d'hommes (99 femmes pour 100 hommes), les différences entre les sexes apparaissent lorsque l'on considère les formes d'études. Si on compte 141 filles pour 100 garçons dans l'enseignement supérieur court, les filles ne sont plus que 75 pour 100 garçons dans les filières longues.

Le graphique suivant permet de visualiser la part des femmes aux différents âges dans l'enseignement supérieur.

Graphique 2.12 : Nombre de femmes pour 100 hommes dans l'enseignement supérieur par âge, selon le niveau d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

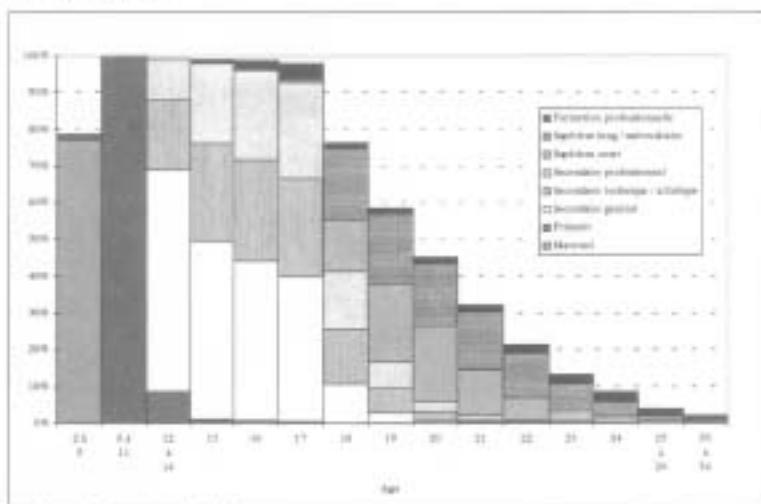
Les filles sont donc très largement majoritaires dans l'enseignement supérieur court mais les étudiants inscrits dans les filières courtes au-delà de 22 ans sont principalement des garçons.

Dès 18 ans, l'enseignement universitaire ou supérieur de type long compte plus de garçons que de filles. Les proportions passent de 75 filles pour 100 garçons à 21 ans, à 57 filles pour 100 garçons à 24 ans. Parmi les étudiants plus âgés, la part des femmes diminue encore pour se stabiliser autour de 40 femmes pour 100 hommes.

2.2.5. TAUX DE SCOLARISATION PAR NIVEAU ET FORME D'ENSEIGNEMENT, PAR AGE, SELON LA REGION DE DOMICILE

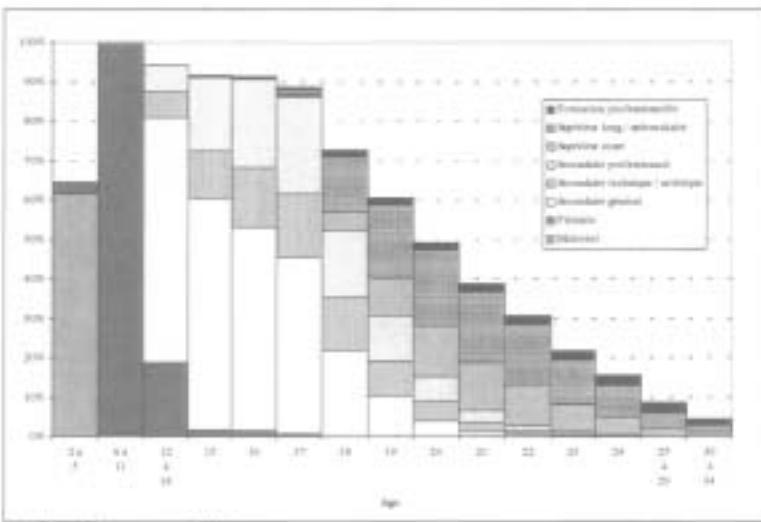
Les trois graphiques suivants présentent la répartition des jeunes, selon leur âge, en fonction du niveau et de la forme d'enseignement qu'ils fréquentent, et cela pour chacune des trois Régions du pays. Les effectifs scolarisés par niveau et forme d'enseignement, par âge, par sexe, selon la Région de domicile sont présentés en annexe 2. La structure du graphique est analogue à celle adoptée pour le graphique 2.7 mais certains groupes d'âge ont été regroupés. Les taux ont été établis d'après la Région de domicile de l'étudiant.

Graphique 2.13 : Taux de scolarisation en Flandre par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.



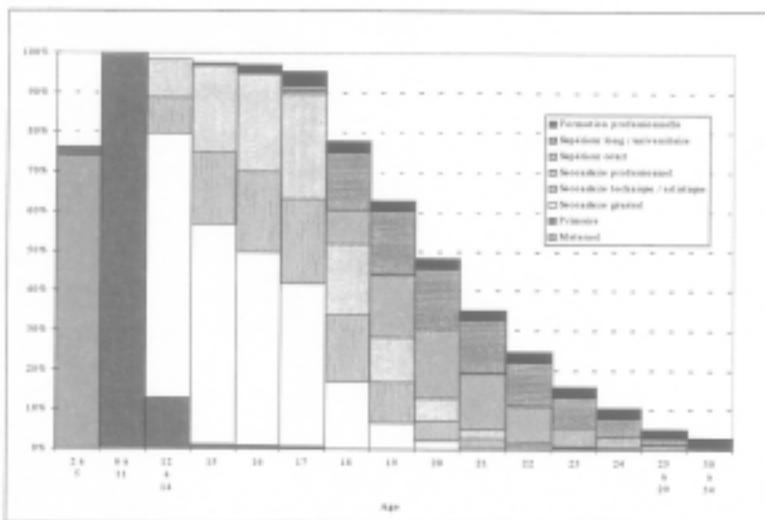
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.14 : Taux de scolarisation en Région bruxelloise par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.15 : Taux de scolarisation en Wallonie par âge. Répartition selon le niveau et la forme d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Cette série de graphiques met surtout en évidence les particularités de la Région bruxelloise. La préscolarisation est plus faible à Bruxelles (61% des 2 à 5 ans) et plus forte en Flandre (77% contre 74% en Wallonie). Plus de jeunes bruxellois sont maintenus en primaire au-delà de 11 ans. Le décrochage scolaire avant la fin de la scolarité obligatoire s'y observe davantage. Mais c'est dans cette Région que le taux de participation à l'enseignement universitaire est le plus élevé dès 20 ans. Le pic de participation à la formation professionnelle à 17 ans ne s'observe pas à Bruxelles.

La part de l'enseignement technique est plus importante parmi les jeunes domiciliés en Flandre que dans les autres Régions. C'est en Flandre également que la part des étudiants de l'enseignement supérieur court est la plus importante, du moins dans les premières années qui suivent la fin de la scolarité obligatoire.

2.2.6. SCOLARISATION PAR NIVEAU ET FORME D'ENSEIGNEMENT, PAR AGE, PAR SEXE ET PAR REGION OU COMMUNE DE DOMICILE

2.2.6.1. Age moyen des élèves et des étudiants par sexe et par Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement

Un premier indicateur permet de comparer la scolarisation par niveau et par forme d'enseignement dans les différentes Régions. Il est calculé en additionnant, par niveau d'enseignement, la part des individus de chaque âge (parmi tous les scolarisés de ce niveau) multipliée par cet âge. L'âge fait référence à l'âge accompli au 1^{er} janvier 1991.

Tableau 2 8: Age moyen des élèves par sexe et Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement.

	Flandre		Bruxelles		Wallonie		âge moyen théorique
	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	
maternel	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,5
primaire	8,7	8,7	8,8	8,8	8,8	8,7	8,5
secondaire général	14,4	14,4	14,8	14,7	14,6	14,5	14,5
secondaire technique	15,4	15,4	16,6	16,7	16,2	16,4	14,5
secondaire professionnel	15,9	15,9	16,7	16,7	16,4	16,3	14,5
supérieur court	21,1	20,2	23,4	22,3	21,8	20,7	19
supérieur long / universitaire	21,2	20,6	23,3	22,3	21,8	21,1	20 - 20,5

Source: Recensement général de la population, 1991

Très peu de différences sont observées dans les âges moyens au niveau maternel et primaire entre les différentes Régions, tant pour les filles que pour les garçons. Les garçons wallons et les bruxellois fréquentent un peu plus longtemps l'école primaire.

Pour tous les autres niveaux, l'âge moyen est plus bas en Flandre et le plus haut en Région bruxelloise. Au niveau de l'enseignement secondaire, les différences entre les garçons et les filles sont peu marquées, quelle que soit la Région.

Les âges moyens des étudiants de l'enseignement supérieur varient plus selon la Région et le sexe que selon le niveau d'enseignement. Les âges moyens des étudiants de l'enseignement supérieur long / universitaire sont fort proches, voire identiques aux âges moyens calculés pour les étudiants de l'enseignement supérieur court, pourtant plus court par définition.

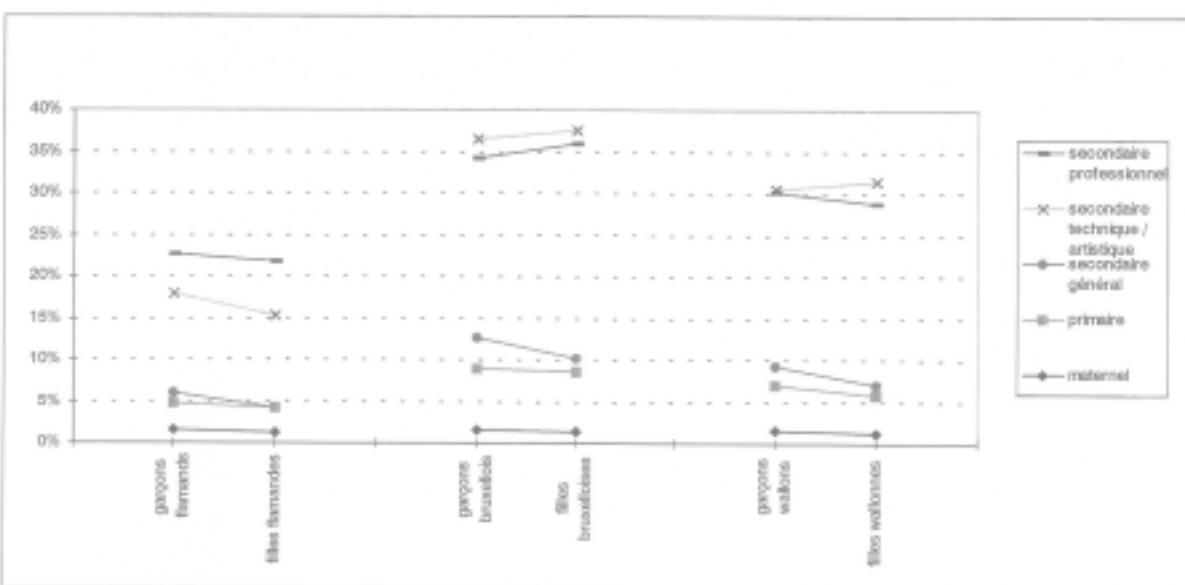
Un autre indicateur est présenté dans le paragraphe suivant. Il met mieux en évidence certaines différences entre les Régions et permet d'estimer le retard scolaire pendant la période de scolarité obligatoire.

2.2.6.2. Estimation des retards scolaires pendant la période de scolarité obligatoire par sexe et par Région ou commune de domicile

En 1991, le doublement était possible chaque année durant toute la période de scolarité obligatoire. L'importance du redoublement peut être estimée à partir de l'âge des élèves à différentes étapes de la scolarité¹. Un élève plus âgé que l'âge attendu est supposé avoir été contraint de doubler une année². Dans le recensement, nous ne disposons pas de l'information relative à l'année scolaire fréquentée par chacun. Nous devons donc nous limiter à l'observation des "âges pivots", c'est-à-dire des âges théoriques auxquels des changements s'opèrent (6 ans pour la sortie de l'enseignement maternel et l'entrée dans l'enseignement primaire, 12 ans, année de passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, 18 ans, sortie de l'enseignement secondaire). Nous avons donc considéré comme élèves en retard les jeunes âgés de 12 ans et plus dans l'enseignement primaire et les jeunes âgés de 18 ans et plus dans l'enseignement secondaire.

Le graphique suivant présente la part des élèves plus âgés que l'âge attendu parmi l'ensemble des élèves du niveau considéré.

Graphique 2.16 : Pourcentage d'élèves plus âgés que l'âge attendu, par sexe et par Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

- 1 Les taux de redoublement par année d'études offrent d'autres possibilités d'analyse mais le recensement et les statistiques scolaires classiques ne permettent pas de les calculer. Pour une discussion, voir aussi FORCEVILLE, 1995.
- 2 Il n'est pas possible d'isoler pour l'instant, les élèves qui doublent leur année suite à une absence prolongée, due, par exemple, à un problème médical grave, de ceux qui ont échoué aux évaluations de fin d'année.

C'est à Bruxelles que les taux d'élèves âgés sont les plus élevés quel que soit le niveau d'enseignement considéré. La Flandre présente les taux de retard les plus bas, dès l'enseignement primaire: ils sont deux fois moins élevés qu'ailleurs dans l'enseignement secondaire technique et représentent les 2/3 des taux des autres Régions dans l'enseignement professionnel.

Les garçons sont proportionnellement plus nombreux à rester dans l'enseignement primaire après 11 ans que les filles. D'une manière générale, les garçons fréquentent également l'enseignement secondaire plus longtemps que les filles. Mais d'après cet indicateur, l'enseignement secondaire technique en Wallonie et les formes technique et professionnelle à Bruxelles comptent proportionnellement un peu plus de filles âgées de 18 ans et plus que de garçons dans les mêmes groupes d'âge. En Flandre, à l'inverse de ce qui s'observe dans les autres Régions, les taux de retard sont plus élevés dans la forme professionnelle que dans la forme technique.

Une analyse des données par année scolaire, menée à partir des statistiques établies par les Ministères de l'Education, confirme certains résultats obtenus ici. Le taux d'élèves âgés de 12 ans ou plus en sixième primaire en 1990 / 1991 est de 24,6% en Communauté française (CABITSIS et al., 1994, page 29) et de 12,8% en Communauté flamande (LEROY, 1995, page 2). Dans l'enseignement secondaire, durant la même année scolaire, 62% des élèves de sixième étaient âgés de 17 ans et plus en Communauté française (CABITSIS et al., 1994, page 53) alors qu'au même moment, la Communauté flamande enregistrait 40,7% d'élèves en retard (LEROY, 1995, page 3)¹. Les taux de retard sont encore plus élevés en cinquième année de l'enseignement secondaire qu'en sixième car une partie des jeunes quittent l'école avant d'avoir obtenu le certificat de fin d'études secondaires (voir aussi 3.4.1.1). Une différence apparaît cependant entre notre indicateur et ces analyses: en Communauté française, d'après CABITSIS et al., les taux de retards en sixième sont plus élevés dans la forme professionnelle (87,4%) que dans la forme technique (80,3%). Ce résultat ne se retrouve pas dans nos analyses, où, principalement à Bruxelles, les taux de retards sont plus élevés dans les formes techniques.

Des analyses complémentaires sur la situation particulière des jeunes domiciliés en Région bruxelloise seraient nécessaires afin de mettre en évidence en quoi ils se distinguent des autres jeunes belges.

Dans les deux cartes qui suivent, les taux de retard sont présentés par commune, d'abord pour l'enseignement primaire puis pour l'enseignement secondaire. Ces deux cartes sont construites en classant les communes en 4 catégories regroupant chacune le même nombre de communes (quartiles).

En moyenne, 5,5% des enfants qui fréquentent l'école primaire sont âgés de 12 ans ou plus (voir carte 2.7). Comme le montre la carte 2.7, les zones où les retards les plus importants sont observés sont notamment le Hainaut, la Meuse liégeoise, quelques communes au nord de Bruxelles et les centres urbains flamands.

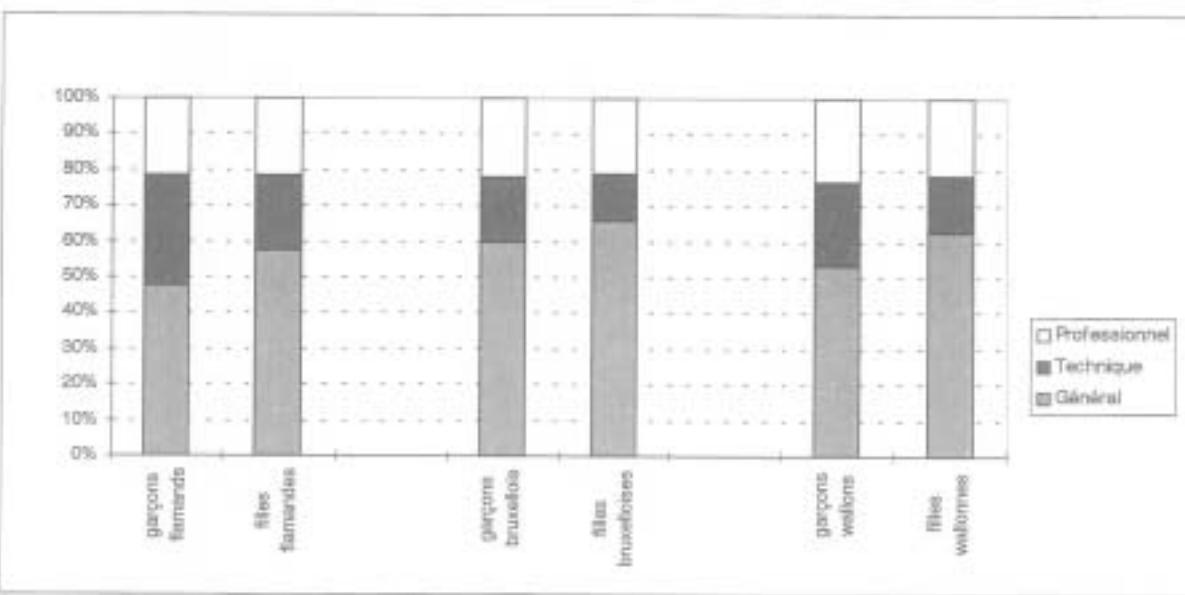
¹ Pour une comparaison des deux Communautés, voir aussi DELVAUX, 1996. Dans le même document, l'auteur développe également une analyse comparative de la proportion de jeunes inscrits dans l'enseignement spécial.

Dans *l'atlas du recensement*, une carte légèrement différente de celle-ci est présentée. Elle présente les taux de retard par rapport à l'ensemble des élèves du fondamental.

De nouveau la part des élèves plus âgés dans le total des élèves de l'enseignement secondaire est surtout importante au nord de la Région bruxelloise, dans le Hainaut et l'axe Sambre et Meuse (voir *carte 2.8*). Les taux d'élèves âgés les plus faibles sont observés en Flandre, dans le centre de la province de Luxembourg et dans l'Est de la province de Liège. En moyenne, les jeunes âgés de 17 ans et plus représentent près de 30% des étudiants du secondaire (14,5% de l'ensemble des étudiants du secondaire sont âgés de 18 ans et plus).

2.2.6.3. Scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire par forme d'enseignement par sexe, selon la Région ou la commune de domicile

Graphique 2.17 : Répartition par forme d'enseignement secondaire selon le sexe et la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Tous âges confondus, la part de l'enseignement professionnel est quasi équivalente quels que soient la Région de domicile ou le sexe: elle avoisine 21% pour les filles et 22% pour les garçons. C'est parmi les garçons wallons que le taux le plus élevé est observé (23,5%).

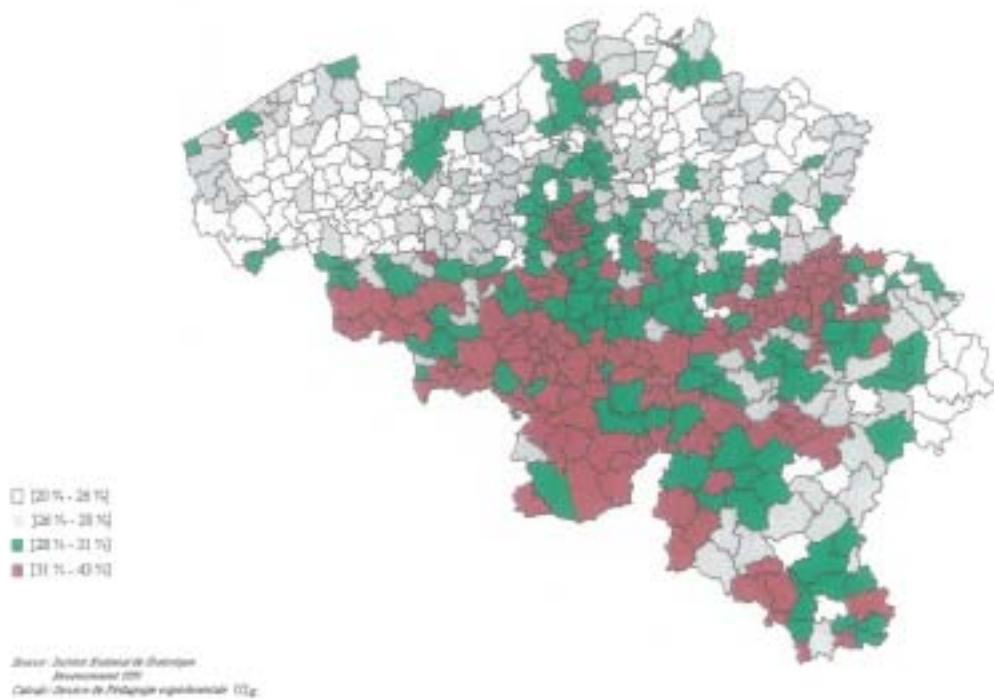
En Région flamande, l'enseignement technique est fréquenté par une proportion plus grande de jeunes que dans les deux autres Régions (31% des garçons et 21% des filles). Les Etats généraux de l'enseignement technique en Flandre ont pris en 1993 des dispositions pour augmenter encore la part des filles dans cette forme d'enseignement.

C'est en Région bruxelloise que l'enseignement général est le plus développé, quel que soit le sexe (60% des garçons et 66% des filles). La Région wallonne occupe une position intermédiaire selon ce critère (53% des garçons et 63% des filles).

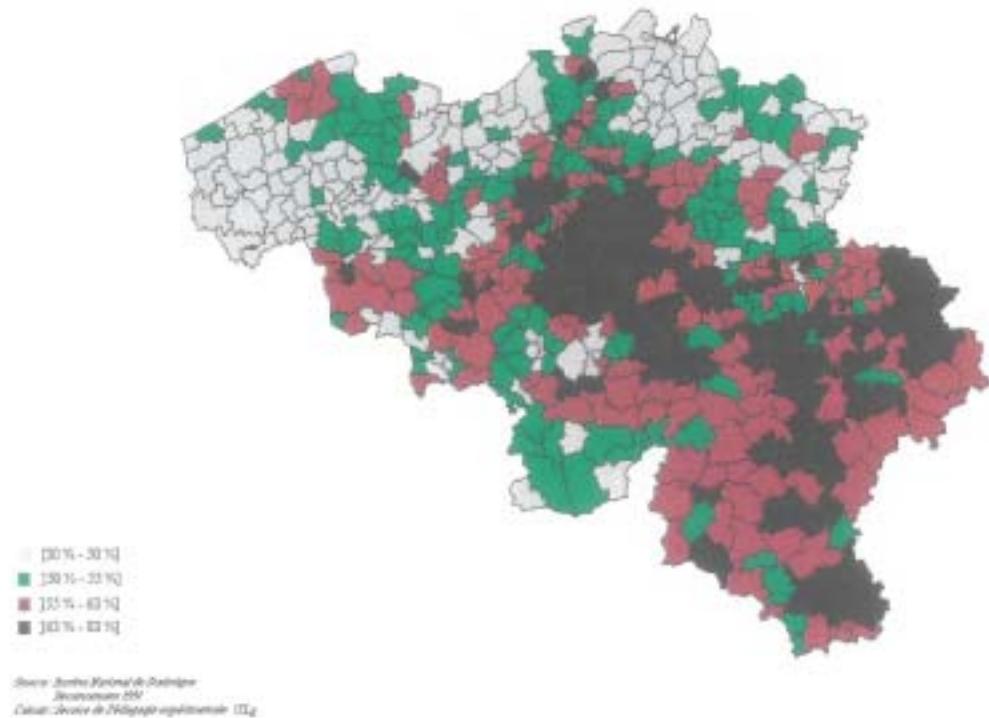
La carte suivante présente la part des élèves de l'enseignement général dans l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire, par commune de domicile (voir *carte 2.9*). Elle a été établie en regroupant les communes en quartiles. Chaque quartile reprend le même nombre de communes.

Les communes flamandes présentent un profil différent des autres: la part de l'enseignement général y est plus faible, à l'exception des zones urbaines. Dans les communes du Brabant et dans le sud et l'est du pays, à l'inverse, la part des élèves qui fréquentent l'enseignement général est plus élevée.

Carte 2.8 : Jeunes de 17 ans et plus scolarisés dans l'enseignement secondaire par rapport au total des élèves de l'enseignement secondaire domiciliés dans la commune.



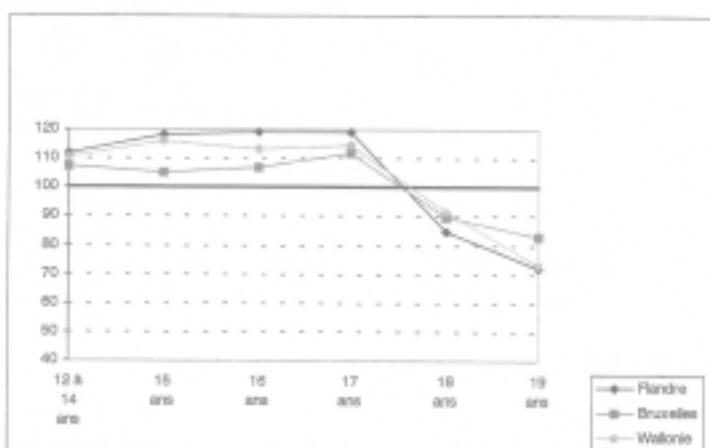
Carte 2.9 : Proportions d'élèves dans l'enseignement secondaire général domiciliés dans la commune par rapport au total des élèves de l'enseignement secondaire.



2.2.6.4. Scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire par forme d'enseignement par sexe, selon la Région de domicile

Une autre manière de cerner les différences de fréquentation selon le sexe consiste à calculer, par forme d'enseignement secondaire, le nombre de filles pour 100 garçons. Les graphiques suivants présentent l'évolution de la variable entre 12 et 19 ans.

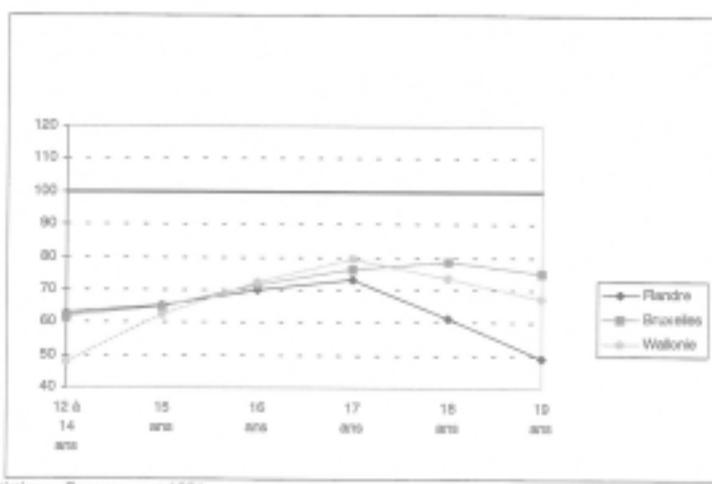
Graphique 2.18 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire général par âge, selon la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

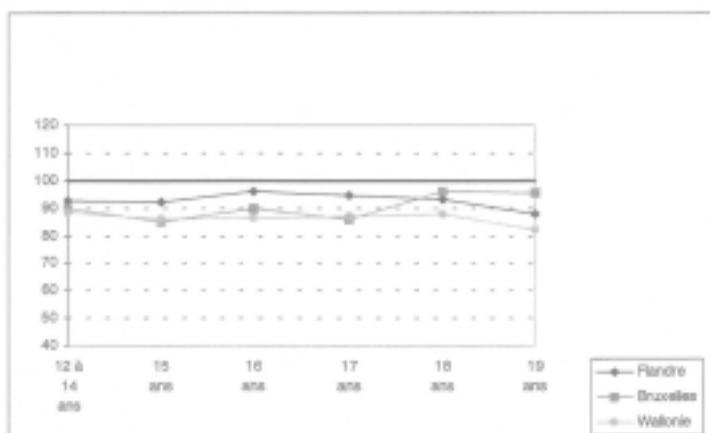
Graphique 2.19 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire technique par âge, selon la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.20 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire professionnel par âge, selon la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Cette série de graphiques présente les différences observées selon les Régions dans la répartition filles / garçons pour chacune des formes d'enseignement secondaire. En ce qui concerne l'enseignement général, la Wallonie occupe une position intermédiaire entre la Flandre (où la part des filles est plus élevée) et Bruxelles (où la répartition entre sexe est plus équilibrée).

Dans la forme technique, c'est en Wallonie, entre 12 et 14 ans, que l'écart filles / garçons est le plus important: 48 filles pour 100 garçons. Dans les années qui suivent, le rapport se stabilise autour de 70 filles pour 100 garçons, quelle que soit la Région. La répartition filles / garçons est plus équilibrée dans les filières professionnelles, quelle que soit la Région de domicile. La proportion de filles est cependant légèrement plus élevée en Flandre.

2.2.6.5. Scolarisation dans l'enseignement supérieur par niveau d'enseignement, par sexe, selon la Région ou la commune de domicile

Un peu plus de la moitié des filles qui choisissent des études supérieures s'inscrivent dans des filières courtes, sauf à Bruxelles. C'est parmi les jeunes domiciliés à Bruxelles que l'on rencontre proportionnellement le moins d'étudiants de l'enseignement supérieur court, quel que soit leur sexe.

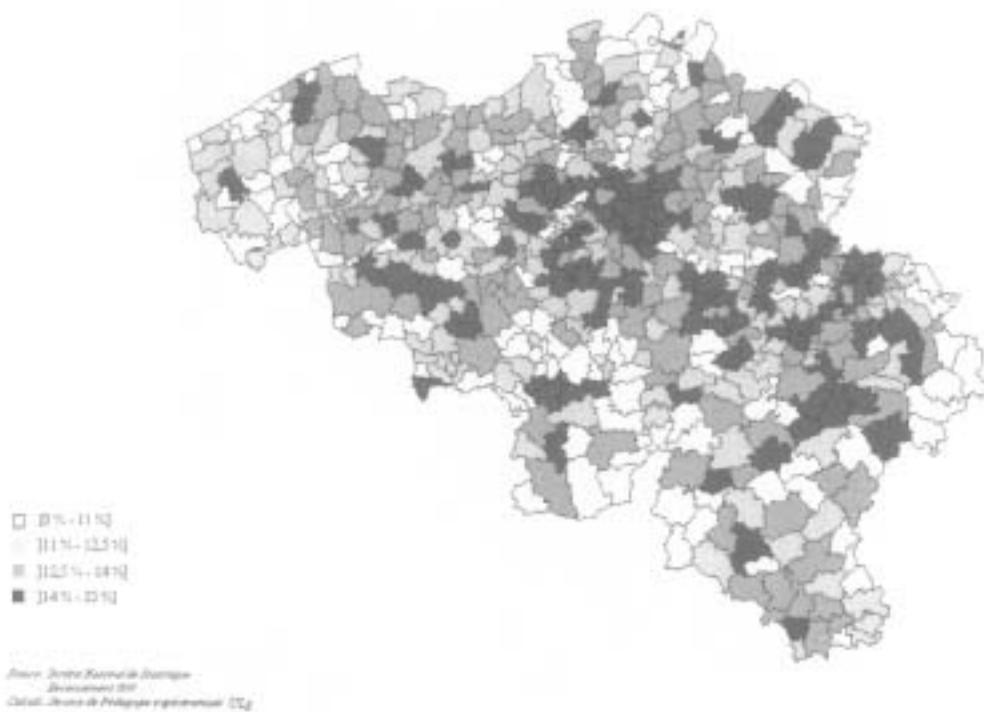
Tableau 2.9 : Part des étudiants du type court parmi les étudiants de l'enseignement supérieur par sexe et Région de domicile

	hommes	femmes
Flandre	37,3%	53,6%
Bruxelles	30,9%	41,9%
Wallonie	37,5%	53,6%

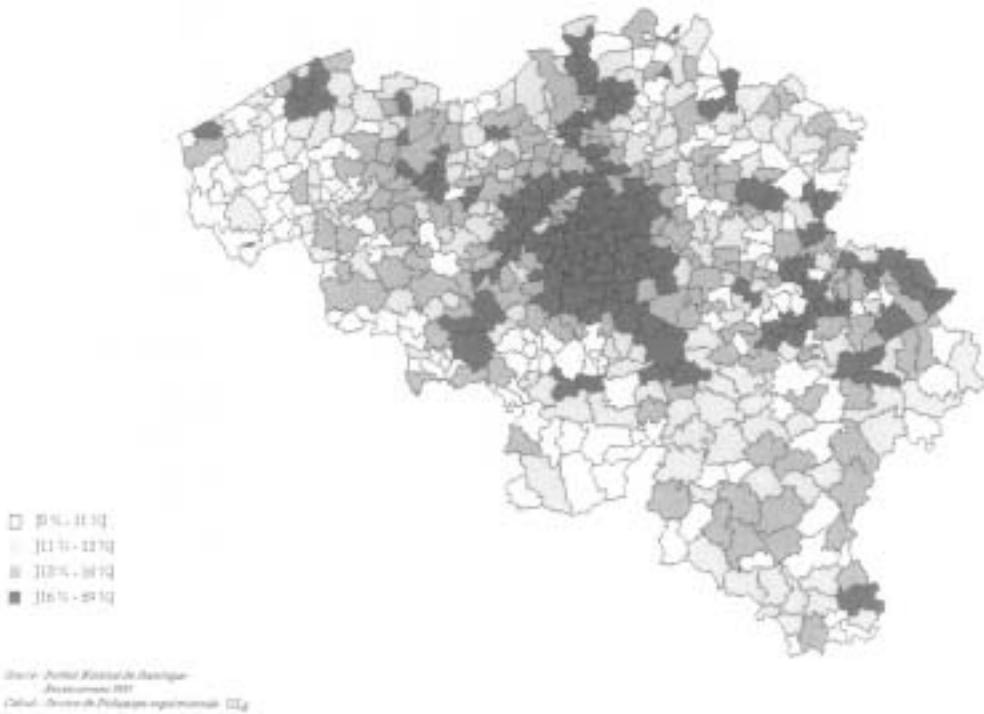
Source: Recensement général de la population, 1991

Dans les trois cartes qui suivent, les communes ont été regroupées en quatre catégories, comptant chacune le même nombre de communes (quartiles).

Carte 2.10 : Proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur court domiciliés dans la commune par rapport à la population âgée de 18 à 24 ans.

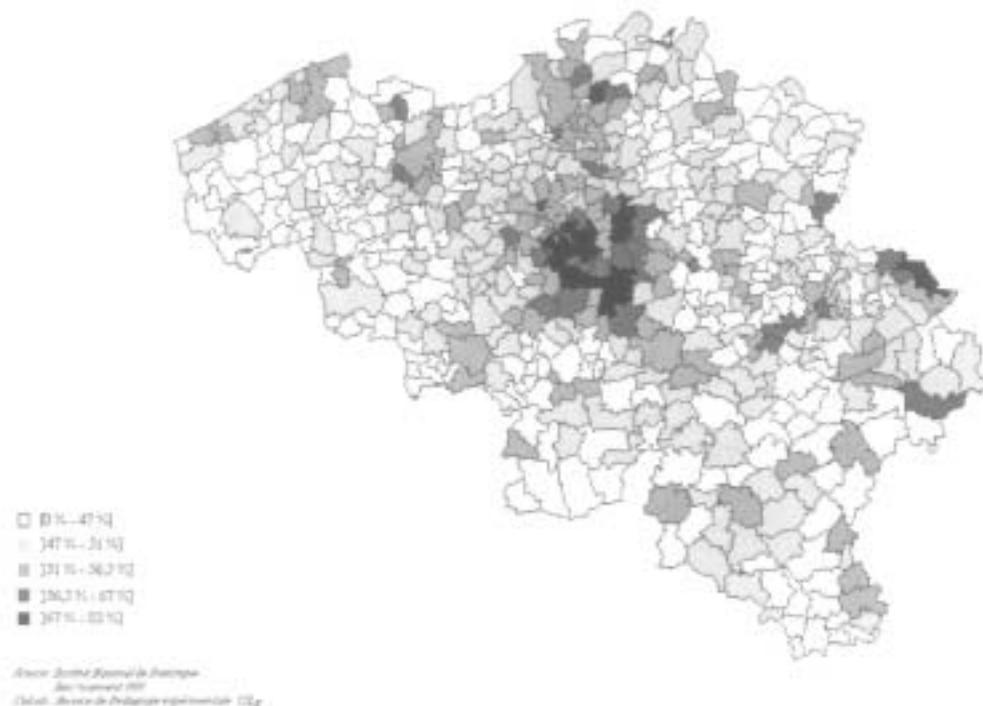


Carte 2.11 : Proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur long et universitaire domiciliés dans la commune par rapport à la population âgée de 18 à 24 ans.



Dans la très grande majorité des communes, entre 10 et 15% des jeunes de 18 à 24 ans qui y sont domiciliés fréquentent des établissements organisant un enseignement supérieur de type court. Certaines communes du Hainaut et de la Communauté de langue allemande présentent néanmoins des taux plus faibles. Les étudiants de l'enseignement supérieur long sont principalement domiciliés dans les communes autour de Bruxelles, dans l'axe Bruxelles, Gembloux, Namur, dans la périphérie sud est d'Anvers, autour de Bruges et de Liège.

Carte 2.12 : Proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur long et universitaire domiciliés dans la commune dans l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur.

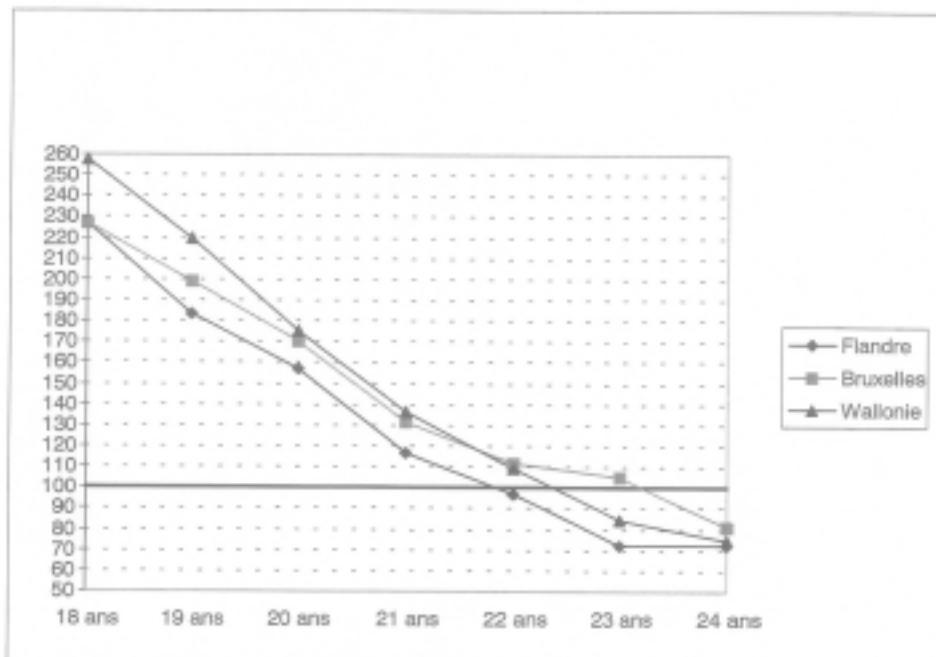


La part des étudiants universitaires parmi les étudiants de l'enseignement supérieur est la plus importante dans les communes autour de Bruxelles et à l'Est d'Anvers. Dans la majorité des communes belges, le taux d'étudiants universitaires dans l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur est proche de 50% (moyenne 51,2%).

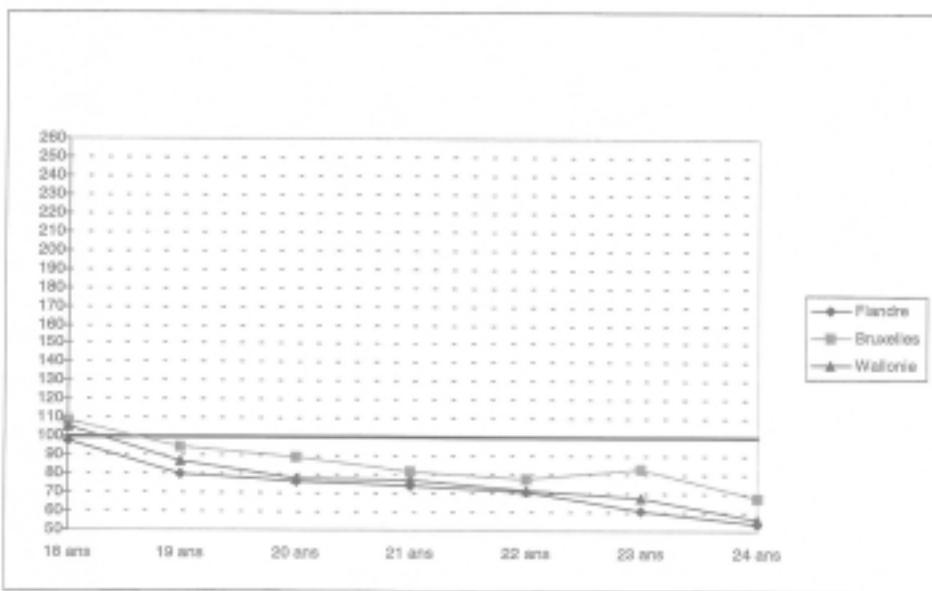
2.2.6.6. Scolarisation dans l'enseignement supérieur par niveau d'enseignement, par sexe, par âge, selon la Région de domicile

Le tableau 2.7 a mis en évidence les différences dans les âges moyens des étudiants de l'enseignement supérieur selon le sexe et la Région de domicile. Les graphiques qui suivent s'attachent à montrer les différences dans la part des filles et des garçons aux différents âges.

Graphique 2.21 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement supérieur court par âge, selon la Région de domicile.



Graphique 2.22 : Nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement supérieur long et universitaire par âge, selon la Région de domicile.



Jusqu'à 22 ans, la part des filles dans l'enseignement supérieur court est proportionnellement plus importante en Région wallonne que dans les deux autres Régions. Jusqu'à cet âge également, c'est en Flandre que les disparités garçons / filles sont les moins importantes. A partir de 23 ans, c'est en Région bruxelloise que l'on relève les rapports filles / garçons les plus équilibrés.

2.2.7. RAPPORT ENTRE NOMBRE D'ELEVES SCOLARISES ET NOMBRE D'ELEVES DOMICILIES, PAR COMMUNE

En Belgique, il n'existe aucun système de carte scolaire et les parents ont le choix de l'établissement scolaire. Le développement des axes de communication et des moyens de transport et la densité de population relativement élevée sur l'ensemble du territoire, couplés avec une offre abondante et concurrente, notamment entre réseaux (d'une part, l'enseignement officiel, organisé par les Communautés, les communes et provinces, et d'autre part, l'enseignement privé en majorité subventionné et catholique), permettent l'exercice de ce libre choix. Les jeunes ne fréquentent donc pas nécessairement un établissement dans la commune où ils sont domiciliés¹.

Nous ne présentons pas ici tous les croisements observés entre communes de domicile et communes de scolarisation (réponses à la question 5c). Cet aspect de l'analyse est abordé dans une autre monographie qui étudie les migrations scolaires². Nous avons simplement tenté, dans une première approche, d'établir, commune par commune, les rapports entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves domiciliés dans la commune³. Cet indicateur, indépendant de la taille de la commune, met en évidence, par niveau d'enseignement, les communes qui comptent autant, plus ou moins d'élèves ou d'étudiants que de jeunes scolarisés sur leur territoire.

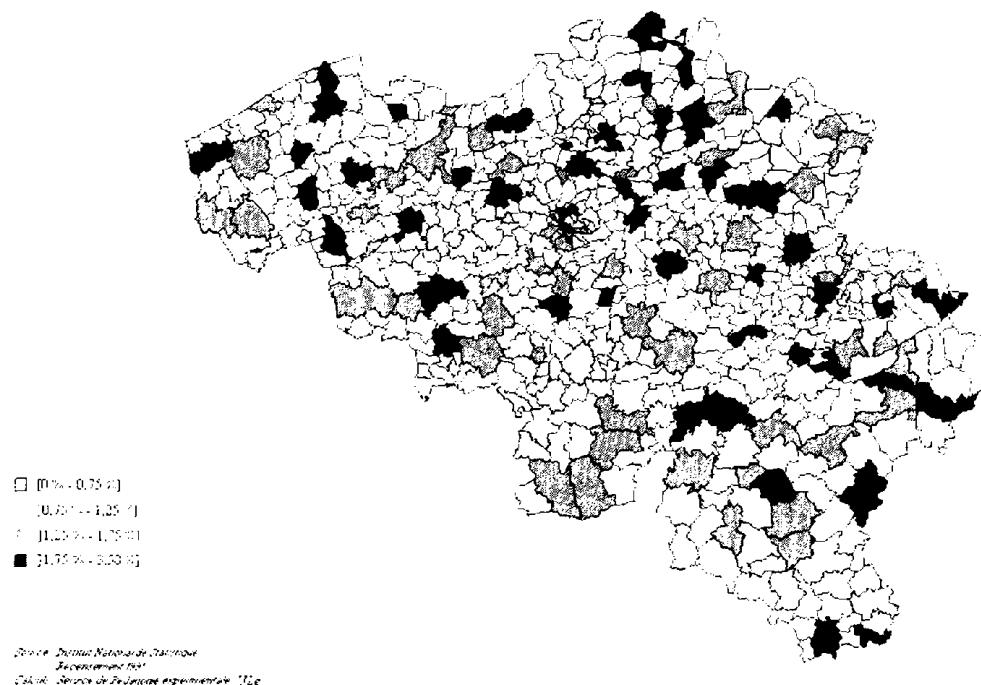
La quasi-totalité des communes compte un ou plusieurs établissements d'enseignement fondamental. Généralement les enfants sont scolarisés à proximité de leur domicile. A ce niveau d'enseignement, une commune compte en moyenne dans ses écoles un nombre d'élèves équivalent à 84% de sa population scolarisée dans le fondamental. L'indicateur ne permet pas d'en déduire que seuls 84% des enfants de la commune y sont effectivement scolarisés. Il se peut en effet que des enfants des communes voisines s'inscrivent dans une école fondamentale de cette commune, alors qu'à l'inverse, des enfants de la commune fréquentent un établissement de l'une des communes voisines. Cela peut naturellement s'observer, par exemple, en périphérie des communes les plus vastes ou en fonction de l'organisation des voies d'accès et des moyens de transport publics disponibles.

1 Certains indicateurs tendent à montrer que la population scolaire en fin de scolarité primaire et dans les premières années du secondaire est plus importante que la population résidente en Communauté française (voir par exemple ROUCLOUX, 1994). D'après le tableau E-REG d'EUROSTAT, en 1990 / 1991, 3.457 élèves de la Communauté française fréquentent un établissement d'enseignement en Région flamande, principalement au niveau pré primaire et primaire, et 243.411 suivent des études en Région bruxelloise. A l'inverse, 62 élèves flamands sont inscrits en Région wallonne et 58.750 en Région bruxelloise. Dans le rapport publié en Communauté flamande suite à l'édition 1993 de Regards sur l'Education. Les indicateurs de l'OCDE, il est indiqué que la Flandre connaît en 1987 / 1988 un taux de scolarisation de 96% contre 104 en Communauté française et germanophone (DE GROOT et al. 1993, page 31).

2 MERENNE-SCHOUMAKER, VAN DER HAEGEN & VAN HECKE, 1997

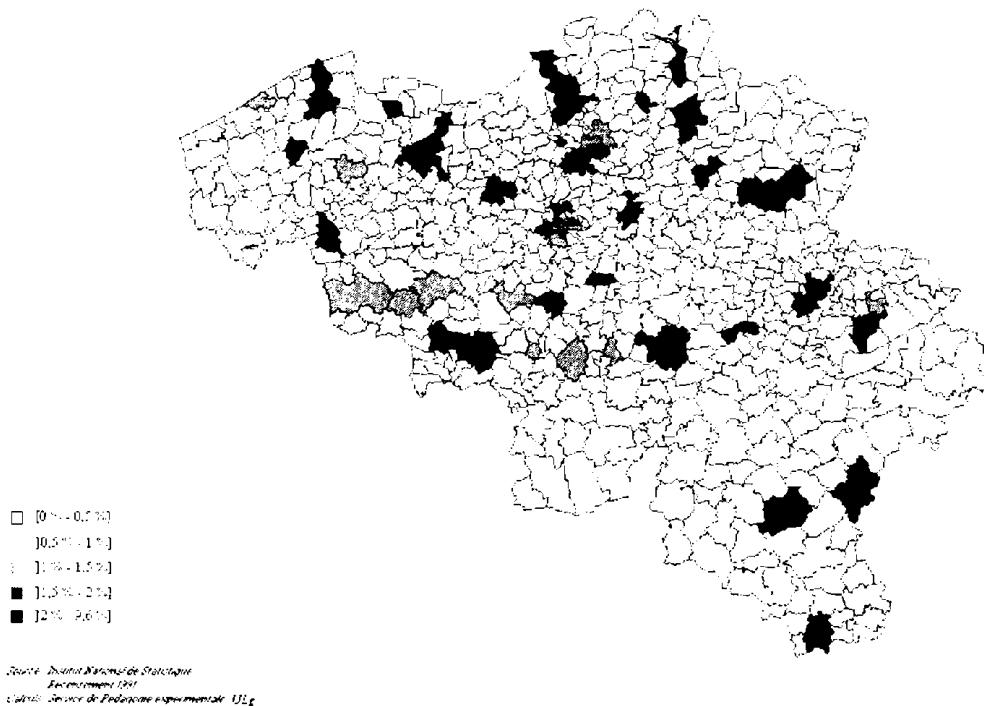
3 Les personnes sont recensées dans la commune où elles ont leur résidence principale, là où elles sont inscrites dans le registre de population ou dans le registre des étrangers. Les étudiants en internats ou ne résidants pas chez leurs parents durant les périodes scolaires restent généralement inscrits au domicile de leurs parents.

Carte 2.13 : Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves, domiciliés dans la commune. Niveau de l'enseignement secondaire.



Au niveau de l'enseignement secondaire, la situation est plus diversifiée. Certaines communes scolarisent dans leurs écoles jusqu'à 3 fois plus de jeunes qu'elles n'ont d'élèves de l'enseignement secondaire domiciliés sur leur territoire. Il s'agit principalement de communes de taille moyenne entourées de communes moins peuplées ou plus rurales. L'effort de scolarisation est proportionnellement moindre dans les communes de grande taille. Les taux les plus élevés à notre indicateur sont: 3,3 à Huy, 3,2 à Boom, 2,9 à Turnhout, 2,7 à Eeklo et Waregem. A l'inverse de nombreuses communes ne comptent pas d'établissements d'enseignement secondaire et ne peuvent donc pas scolariser les jeunes qui y sont domiciliés.

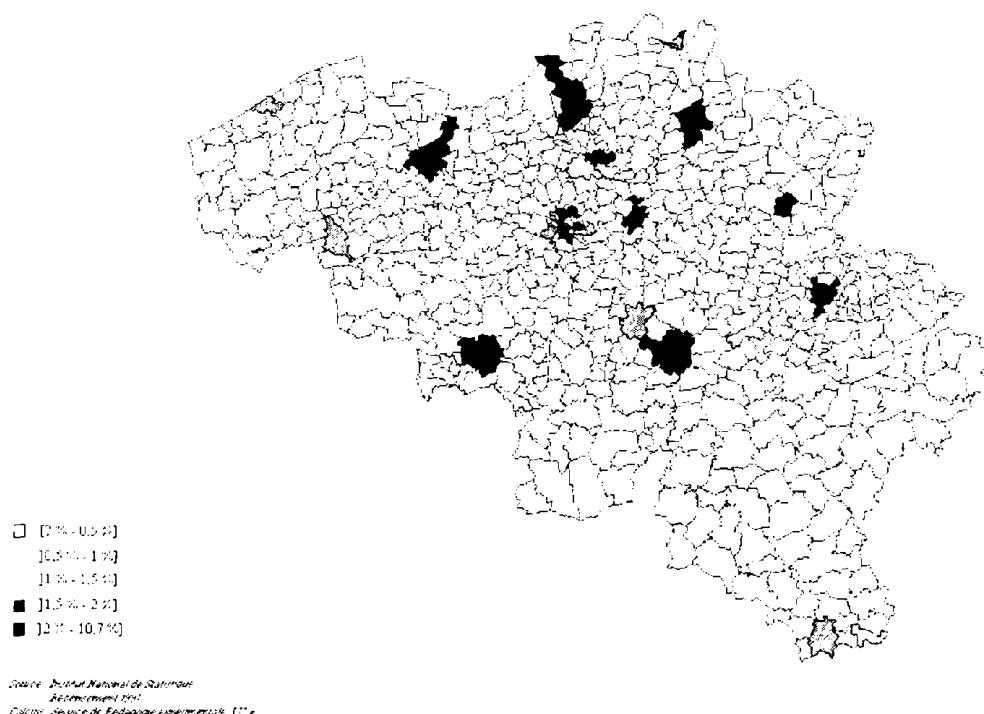
Carte 2.14 : Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves domiciliés dans la commune. Niveau de l'enseignement supérieur court.



Les établissements de l'enseignement supérieur court forment un maillage intermédiaire entre celui de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur long¹. Ils sont principalement concentrés dans les grandes villes: Bruxelles (6,1), Gent (5), Liège (4), Mons (2,7), Anvers (2,3), Namur (2,5) ou Bruges (2). D'autres communes offrent cependant des opportunités d'études qui dépassent le nombre des étudiants domiciliés dans la commune. Il s'agit par exemple de Vorselaer (9,6), Hasselt (4,9), Geel (4,6). Des zones de scolarisation plus intense se marquent sur la carte: le sillon Sambre et Meuse, la Région bruxelloise, les grandes villes flamandes, ... Des implantations "historiques", liées parfois à celles de congrégations religieuses, peuvent être situées assez loin des centres urbains ou dans des communes peu peuplées (comme Theux, par exemple).

¹ En 1990/1991, 597 établissements d'enseignement supérieur non universitaires sont recensés par les Ministères communautaires de l'Education. Un tiers d'entre eux offrent un enseignement à temps partiel (Questionnaire UOC 3).

Carte 2.15 : Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves domiciliés dans la commune. Niveau de l'enseignement supérieur long et universitaire.



Les établissements d'enseignement supérieur long et universitaire sont situés, plus que les établissements supérieurs de type court, dans les grands centres urbains principalement, à part quelques exceptions historiques (Gembloux) ou politiques (Louvain-la-Neuve et Diepenbeek).

Des zones parfois très étendues - dans la Province du Luxembourg, dans le sud de la Province de Namur, dans celle de Flandre occidentale, ou du Limbourg et en Hesbaye - proposent parfois une offre très limitée aux niveaux des enseignements secondaire et supérieur, entraînant des déplacements importants pour leur population scolarisée.

2.3. SCOLARISATION PAR DOMAINES D'ETUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans l'enseignement supérieur de type court, sept formes différentes d'enseignement sont organisées: économique, pédagogique, paramédicale, technique, artistique, sociale et agricole.

Trois domaines d'études sont proposés dans l'enseignement supérieur de type long. Un domaine technique, qui prépare principalement au métier d'ingénieur industriel, mais aussi de pilote de ligne, de capitaine au long cours, ... un domaine artistique, principalement des formations d'architectes, et enfin le grand séminaire. Tous les domaines d'études de

l'enseignement supérieur de type long ont été regroupés pour les analyses qui suivent dans une seule catégorie vu la faiblesse des effectifs.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire, nous avons regroupé les différents domaines en douze catégories, à partir des codes utilisés par l'Institut National de Statistique :

- sciences religieuses et philosophie thomiste,
- philosophie et lettres (y compris les études de traducteurs / interprètes et l'histoire),
- droit et notariat (y compris criminologie),
- sciences,
- médecine (y compris les spécialités),
- autres disciplines médicales: médecine dentaire, pharmacie, éducation physique, kinésithérapie, logopédie, sciences biomédicales, ...
- sciences appliquées,
- agronomie,
- sciences politiques, sociales et économiques,
- sciences commerciales et économiques appliquées,
- pédagogie et psychologie,
- autres.

Le tableau 2.9 décrit les effectifs par domaine d'études pour chacun des trois types d'enseignement supérieur. Il a été établi à partir des réponses à la question 5b.

Cette section décrit d'abord la population scolaire dans son ensemble et ensuite par Région de domicile, par sexe et par âge. Nous ne présentons pas de cartes.

2.3.1. SCOLARISATION PAR DOMAINES D'ETUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN BELGIQUE

Comme nous l'avons déjà signalé, un peu plus de la moitié (56%) des étudiants de l'enseignement supérieur sont inscrits dans des filières longues. Un peu moins de la moitié étudie à l'université (47,5%).

Les cinq orientations les plus fréquentées appartiennent au domaine des sciences humaines et sociales. Ce sont, par ordre décroissant et selon nos catégories:

- l'enseignement supérieur court économique,
- l'enseignement supérieur court pédagogique,
- les sciences commerciales et sciences économiques appliquées (à l'université),
- l'enseignement supérieur court paramédical,
- la philosophie et lettres (à l'université).

Tableau 2.10 : Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur selon le recensement. Comparaison avec le questionnaire UOC (91)3 et les statistiques de la Fondation universitaire.

	Nombre d'étudiants selon le recensement de 1991 (Q5b)		Nombre d'étudiants selon le questionnaire UOC(91)3	Nombre total d'étudiants selon la Fondation universitaire ¹
supérieur type court	122.281	Parmi les étudiants du supérieur court	123.970	
économique	45.062	37%	55.395	
pédagogique	23.513	19%	25.926	
paramédical	19.338	16%	16.566	
technique	14.877	12%	15.601	
artistique	10.839	9%	4.857 ²	
social	6.539	5%	2.666 ³	
agricole	2.110	2%	1.744	
non classés	3		1.215	
supérieur type long	22.215			
université	130.919	parmi les étudiants universitaires	152.278	111.845
sciences commerciales, économiques appliquées	22.263	17%	46.143	13.430
philosophie et lettres	17.396	13,3%	14.741	12.174
droit	14.384	11%	14.731	14.643
sciences appliquées	11.908	9%	32.592	10.891
sciences politiques et sociales	11.807	9%	4	13.825 ⁵
médecine	11.408	8,8%	19.620	16.228 + 1.845 vétér. + 3.558 pharm. + 2.456 éduc.phys.
disciplines médicales	9.709	7,4%		
sciences	7.165	5,4%	10.905	10.016
pédagogie, psychol.	4.930	3,8%	2.299 ⁶	5.830
agronomie	3.276	2,5%	2.046	4.196
sciences religieuses	915	0,7%	7	758 + 504 St Thomas d'Aquin
autres disciplines	15.585	12%	9.201 (artist., inform., docum., ...)	1.491 (centres interfacultaires)
inconnu	173	0,1		
TOTAL	275.415⁸		276.248⁹	

Source: Recensement général de la population, 1991

1 Seuls les étudiants régulièrement inscrits aux cours, à titre légal ou scientifique, ont été recensés. Il s'agit des inscriptions principales. Il n'a pas été tenu compte des élèves libres. Seules les études formellement organisées et sanctionnées par un diplôme délivré par une institution universitaire ont été pris en considération (sauf les études de traducteur - interprète à l'Université d'Etat de Mons et au Rijksuniversitair Centrum te Antwerpen) (Fondation universitaire, 1991).

2 Ces chiffres ne comprennent pas les élèves de l'enseignement supérieur artistique (par exemple les Conservatoires de Musique)

3 Uniquement les étudiants à temps partiel.

4 Les étudiants en sciences politiques et sociales sont inclus dans la catégorie sciences commerciales.

5 Y compris sciences économiques, psychologie, ...

6 Sciences de l'éducation uniquement. Les psychologues ont été inclus dans la rubrique sciences commerciales.

7 Les étudiants en sciences religieuses sont inclus dans la catégorie philosophie et lettres.

8 277.311 individus ont pu recevoir un code pour cette variable mais pour 2.743 d'entre eux, le code précis est incorrect (1%). En plus des 274.568 individus qui ont un code correct, le format utilisé ici pour regrouper les diplômes en domaines d'études récupère erronément 671 individus pour lesquels on ne connaît pas le code précis de la spécialité mais seulement le niveau: 85 dans le type court, 108 dans le type long et 478 dans l'universitaire. 173 personnes n'ont pas précisé la spécialité de leur diplôme. Il n'a pas été possible de les classer.

9 15.614 doctorants sont inclus dans ce total.

L'avant-dernière colonne du tableau 2.6 présente une autre ventilation des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. La source utilisée ici est le questionnaire UOC (91)3 transmis par les services de statistiques de l'éducation des trois Communautés aux organisations internationales (UNESCO, OCDE, EUROSTAT). La dernière colonne est basée sur les statistiques 1991 de la Fondation universitaire qui ne reprend que les études universitaires au sens strict. Ces données ne peuvent être directement comparées avec les deux autres sources qui globalisent enseignement universitaire et enseignement supérieur de type long.

La classification des diplômes utilisée par l'Institut National de Statistique pour traiter les données du recensement ne permet pas une comparaison terme à terme avec la classification des domaines d'études définie au plan international et utilisée dans les questionnaires de la collecte UNESCO, OCDE, EUROSTAT (UOC). Si le nombre total d'étudiants est fort semblable selon la source étudiée, quelques différences sont observées dans la part relative des domaines d'études. Elles sont probablement explicables par des modes de classement différents des diplômes (voir notes du tableau). Certains écarts observés entre colonnes 2 et 4 demeurent cependant inexpliqués. Le recensement compte plus d'étudiants auto-déclarés dans les formes paramédicales du type court et dans les facultés d'Agronomie et Philosophie et Lettres. A l'inverse, nous en comptons moins dans les formes économiques et pédagogiques de l'enseignement supérieur court, dans les facultés de Sciences appliquées et de Sciences.

Certains écarts pourraient s'expliquer également par le fait que les étudiants suivant un enseignement non universitaire de type long sont classés dans le questionnaire UOC parmi les étudiants de niveau universitaire et donc viennent principalement gonfler les catégories sciences appliquées, sciences commerciales et économiques appliquées et agronomie.

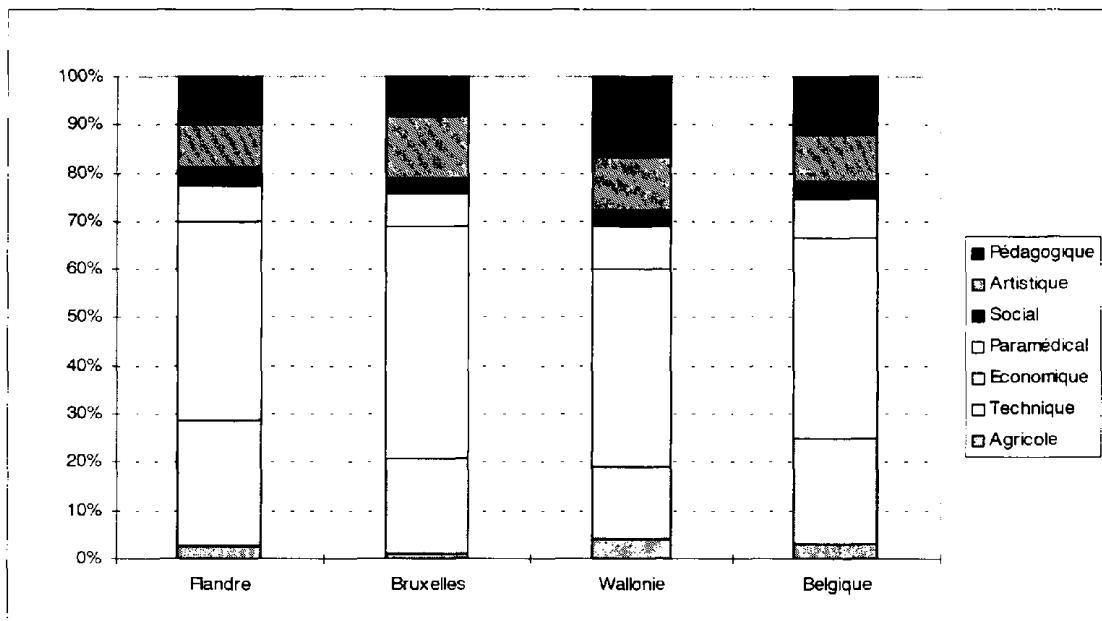
Le classement par domaines d'études utilisé dans le questionnaire UOC a été revu pour les collectes plus récentes.

2.3.2. SCOLARISATION PAR DOMAINES D'ETUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, PAR REGION DE DOMICILE, PAR AGE ET PAR SEXE

2.3.2.1. Scolarisation par domaines d'études dans l'enseignement supérieur, par Région de domicile et par sexe

Dans les graphiques qui suivent, les données sont présentées par Région. Une colonne supplémentaire renseigne sur la distribution de la variable en Belgique.

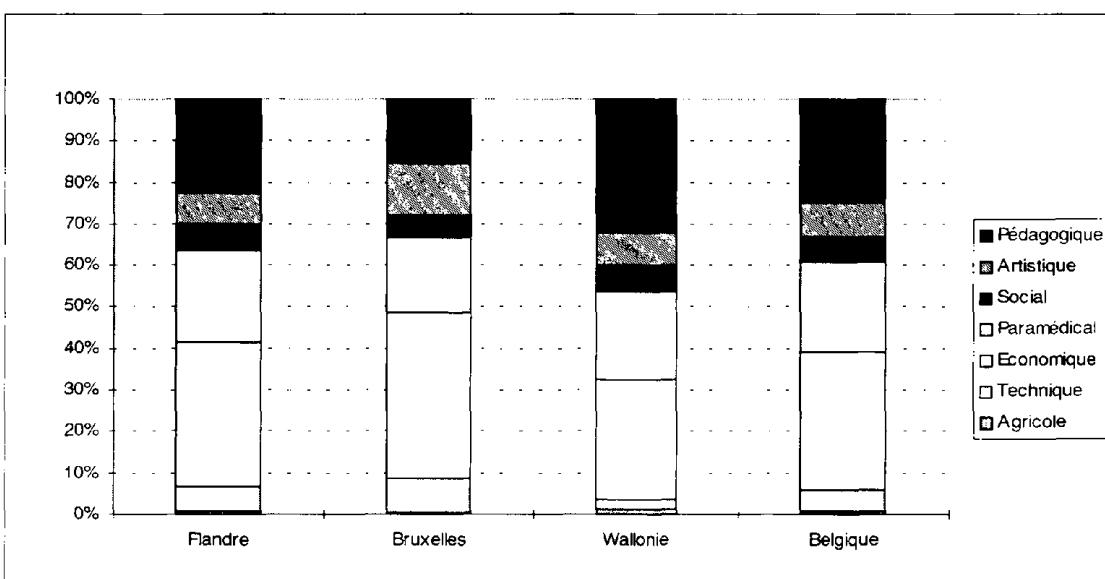
Graphique 2.23 : Répartition des hommes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement supérieur court, selon la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.24 : Répartition des femmes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement supérieur court, selon la Région de domicile.



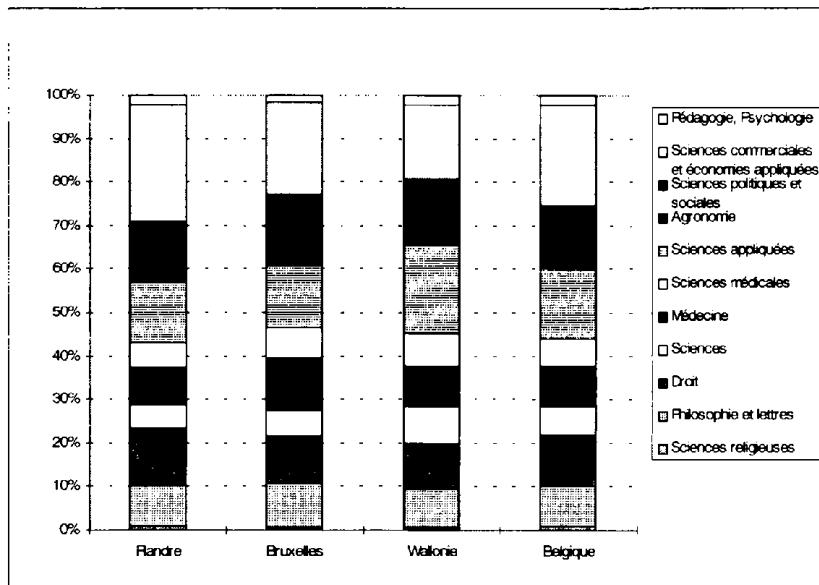
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Quelle que soit la Région, ce sont les disciplines économiques qui accueillent la part la plus importante des garçons qui s'engagent dans des études de type court: près de 50% à Bruxelles et 41% ailleurs. Les garçons choisissent également fréquemment les filières techniques en Flandre (26%) et à Bruxelles (20%) (contre 15% en Wallonie), la formation pédagogique en Wallonie (17%) et les études artistiques à Bruxelles (13%).

A l'intérieur de l'enseignement supérieur court, les filières économiques sont choisies par une part importante des filles, principalement à Bruxelles (40%) et en Flandre (35%) (29% en Wallonie). Les autres filières, fréquentées par une part non négligeable des filles, sont les filières paramédicales et pédagogiques. C'est en Wallonie que le choix des disciplines pédagogiques est le plus marqué: 32% des filles.

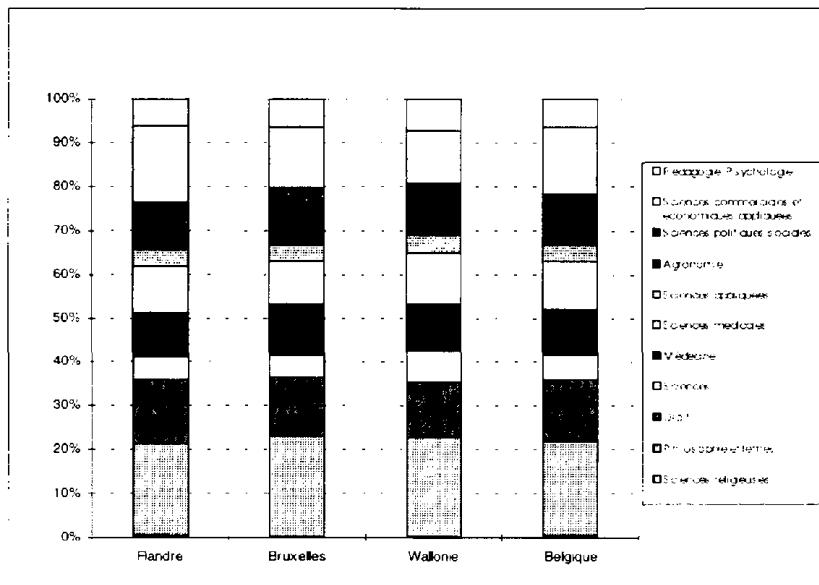
Graphique 2.25 : Répartition des hommes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement universitaire, selon la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.26 : Répartition des femmes de moins de 35 ans par discipline dans l'enseignement universitaire, selon la Région de domicile.



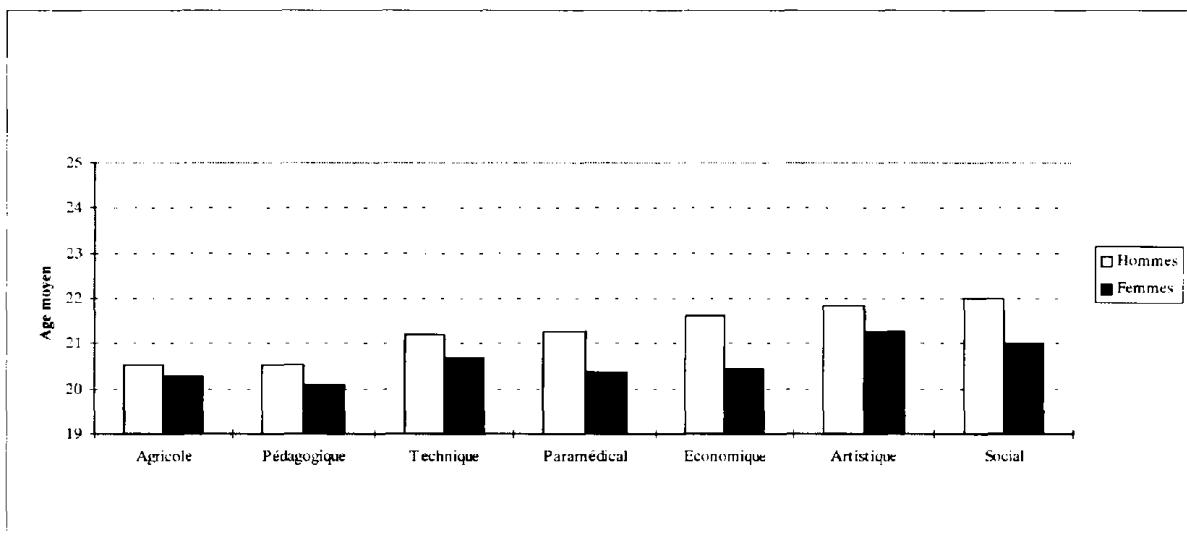
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les différences entre Régions sont moins nettes en ce qui concerne l'enseignement supérieur long et universitaire. Il apparaît cependant qu'une part relativement plus importante des jeunes domiciliés en Wallonie suit des études de sciences appliquées alors que la part des sciences commerciales est plus importante en Flandre, tant parmi les filles que parmi les garçons.

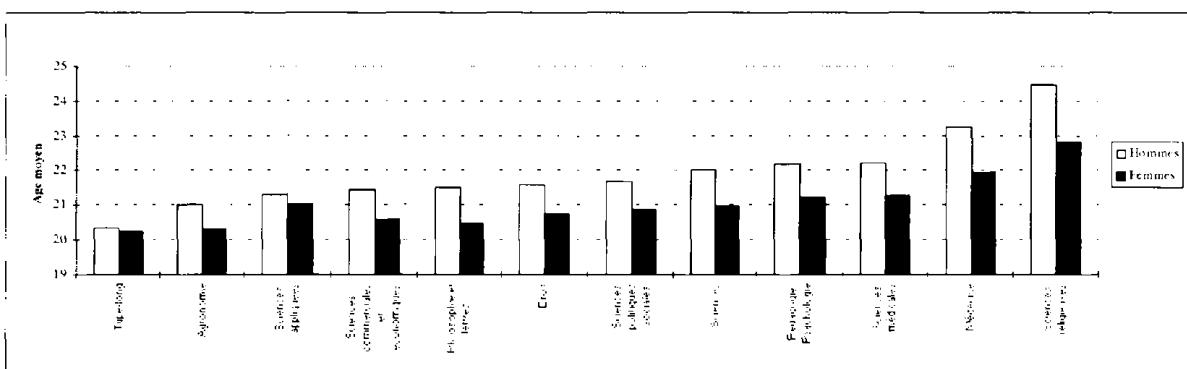
2.3.2.2. Age moyen par domaines d'études dans l'enseignement supérieur, par Région de domicile et par sexe

Graphique 2.27 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur court par discipline selon le sexe. Classement selon l'âge moyen des hommes.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

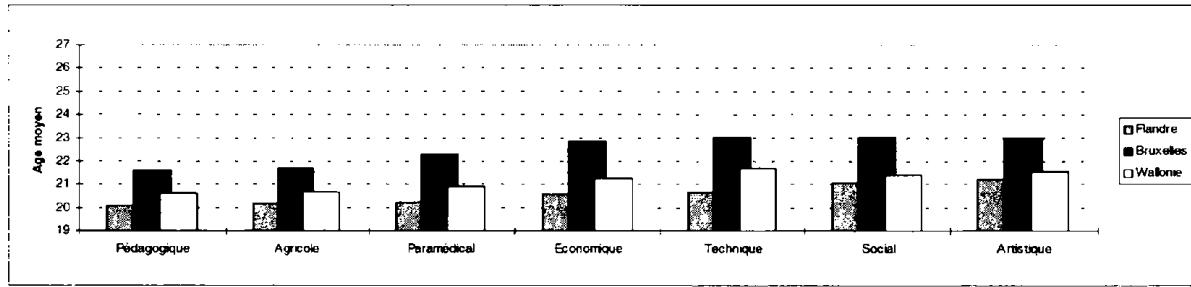
Graphique 2.28 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur long / universitaire par discipline selon le sexe. Classement selon l'âge moyen des hommes.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les filles ont systématiquement un âge moyen plus bas que celui des garçons, quelles que soient les disciplines envisagées (sauf dans le supérieur de type long). Les études sociales et économiques ont les durées les plus longues, quel que soit le sexe. Pour le reste, le classement des disciplines selon l'âge moyen est différent selon qu'on l'établit pour les filles ou les garçons. Les écarts les plus importants entre sexes sont observés dans les études sociales et économiques.

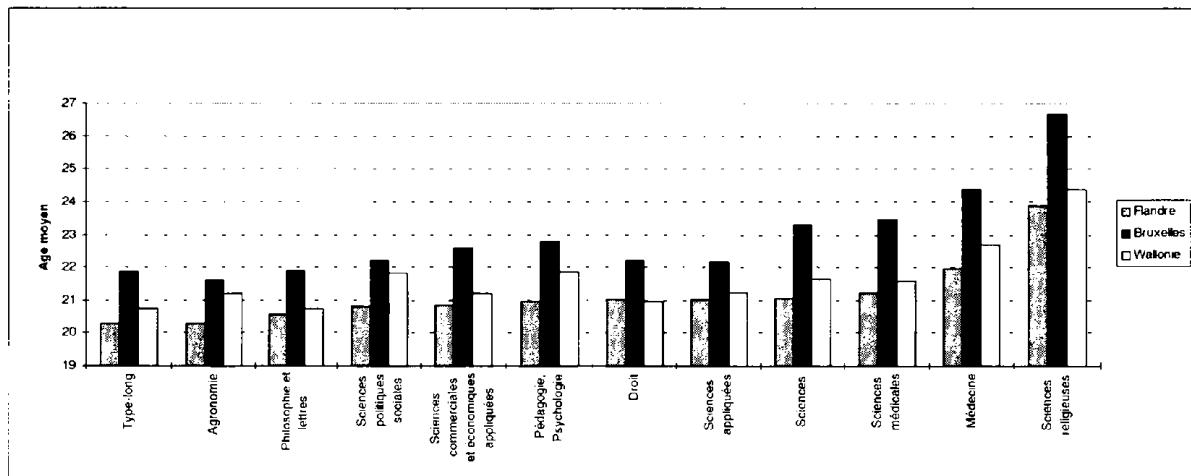
Graphique 2.29 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur court par discipline selon la Région de domicile. Classement selon l'âge moyen en Flandre.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 2.30 : Age moyen des étudiants de l'enseignement supérieur long / universitaire par discipline selon la Région de domicile. Classement selon l'âge moyen en Flandre.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

C'est à Bruxelles que les étudiants sont en moyenne les plus âgés quelles que soient les disciplines. Les âges moyens les plus bas sont observés en Flandre. Les études les plus longues, et aussi celles pour lesquelles les écarts entre hommes et femmes sont les plus grands sont celles de médecine et de sciences religieuses.

2.4. SCOLARISATION ET FORMATION A HORAIRE REDUIT

Dans le manuel de l'agent recenseur, la distinction entre plein exercice et horaire réduit est établie comme suit: est considéré comme plein exercice "l'enseignement quotidien qui se donne généralement pendant la journée et durant toute une année scolaire ou académique. Il doit être distingué de l'enseignement à horaire réduit qui est en principe dispensé en cours du soir et / ou selon une périodicité variable."

Cette définition est proche de celle utilisée généralement dans les statistiques scolaires internationales : un élève est considéré à temps plein s'il fréquente l'école pendant au moins 75 % de la journée ou de la semaine scolaire, pendant toute l'année scolaire. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève est considéré à temps partiel. Dans les systèmes combinés qui associent études et travail (par exemple le contrat d'apprentissage), le temps de formation sur le lieu de travail est pris en compte et les étudiants sont considérés comme étudiants à temps plein (OCDE, 1996).

2.4.1. SCOLARISATION ET FORMATION A HORAIRE REDUIT, BELGIQUE

Tableau 2.11 : Nombre d'étudiants inscrits à horaire réduit selon le niveau et la forme d'étude.

Niveau d'études	effectifs	répartition des personnes scolarisées à horaire réduit par niveau et forme	pourcentage d'inscrits à horaire réduit par niveau
Secondaire général	633	0,5%	0,1%
Secondaire technique et artistique	1.473	1,2%	0,8%
Secondaire professionnel	4.555	3,8%	2,6%
Supérieur court	17.372	14,5%	14,2%
Supérieur long et universitaire	14.192	12%	9,3%
Formation professionnelle ou autre	81.425	68%	99,9%
TOTAL	119.650	100%	5,3%

Source: Recensement général de la population, 1991

Au total, 119.650 personnes, bien qu'ayant quitté l'enseignement de plein exercice, suivent un enseignement ou une formation à horaire réduit, soit un peu plus d'une personne sur 20 parmi les personnes qui suivent un enseignement ou une formation.

D'après les données du recensement, la scolarisation à horaire réduit s'est développée au niveau de l'enseignement supérieur court et de l'enseignement de type universitaire, plus que dans l'enseignement secondaire. La quasi totalité des formations professionnelles ou autres se déroulent à horaire réduit.

La comparaison entre les données du recensement et les statistiques scolaires sur les élèves à temps partiel est difficile car les statistiques scolaires pour l'année scolaire considérée ne prennent en compte, parmi toutes les formes possibles de formation à temps partiel, que le nombre d'inscriptions à des cours de promotion sociale de niveau secondaire ou supérieur et quelques modalités de cours universitaires¹. En 1991, les questionnaires UOC d'EUROSTAT relèvent cependant 228.053 inscriptions dans des cours de niveau secondaire en promotion sociale, 28.214 dans l'enseignement supérieur court et 334 dans des cours de niveau universitaire².

Le recensement ne permet pas de repérer l'ensemble de ces personnes. La formulation actuelle du questionnaire n'incite probablement pas les personnes qui suivent un cours de promotion sociale à répondre. A l'avenir la question devrait être posée de manière explicite car le recensement fournit une des seules possibilités d'obtenir, par individu, une information sur la participation à l'éducation continue. Toutes les opportunités de formation devraient être passées en revue. Nous y reviendrons dans la conclusion.

Malgré ces limites, quelques analyses ont été menées sur la scolarisation à horaire réduit, notamment au niveau de l'enseignement supérieur.

2.4.2. SCOLARISATION ET FORMATION A HORAIRE REDUIT PAR AGE, PAR SEXE ET PAR REGION DE DOMICILE

2.4.2.1. Effectifs scolarisés ou en formation à horaire réduit

Tableau 2.12 : Effectifs scolarisés ou en formation à horaire réduit par groupes d'âge, sexe et Région de domicile.

	Flandre		Bruxelles		Wallonie	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
moins de 18 ans	4.321	2.342	324	184	2.231	1.037
18 à 24 ans	9.292	9.138	1.819	1.980	6.906	5.840
25 à 34 ans	13.660	11.018	3.626	3.332	8.539	6.897
35 à 64 ans	6.751	6.631	1.533	1.914	5.004	4.914
plus de 64 ans	107	74	39	31	92	74
TOTAL	34.131	29.203	7.341	7.441	22.772	18.762

Source: Recensement général de la population, 1991

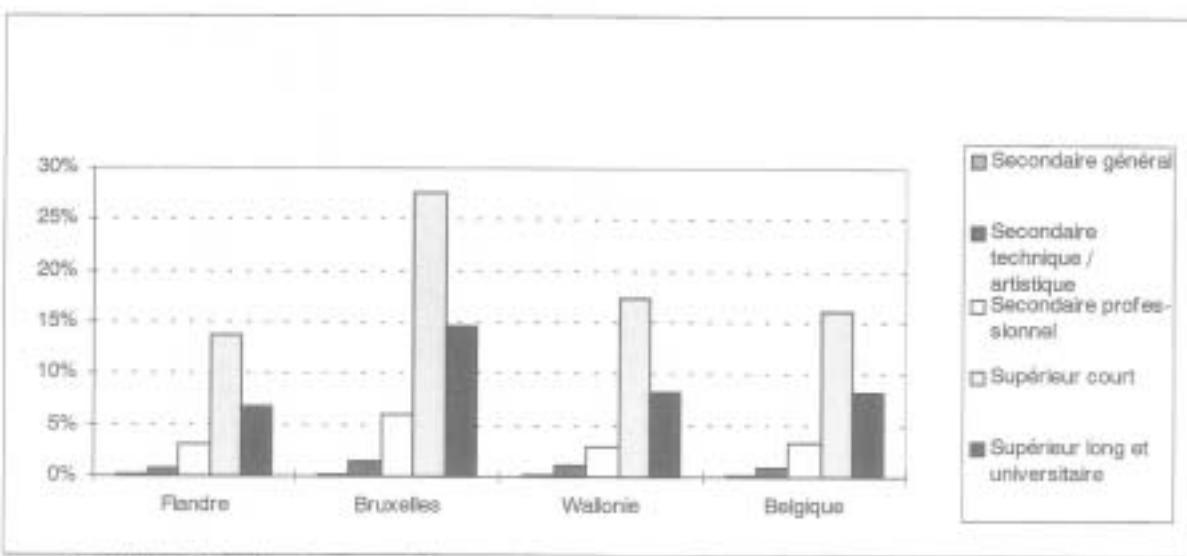
-
- 1 Dans les questionnaires UOE, les étudiants des cours de promotion socioculturelle, par exemple, ne sont pas repris. Dans les statistiques des Départements de l'Education, les jeunes qui suivent des cours supérieur à horaire décalé (le soir et le week-end) sont considérés comme élèves à temps plein alors qu'ils se sont probablement déclarés à horaire réduit dans le recensement.
 - 2 Une partie seulement des étudiants inscrits à temps partiel à l'université a été comptabilisée. Rappelons que les étudiants qui suivent des cours à horaire décalé ne sont pas considérés dans les statistiques scolaires comme étant à temps partiel.

Parmi ceux qui suivent une formation ou un enseignement à horaire réduit, la part des personnes de moins de 35 ans dépasse les 75%. Elle est de près de 80% dans la population masculine contre 75 % dans la population féminine. La suite des analyses portera uniquement sur les personnes de moins de 35 ans.

2.4.2.2. Etudiants scolarisés ou en formation à horaire réduit, par niveau et par forme d'enseignement suivi

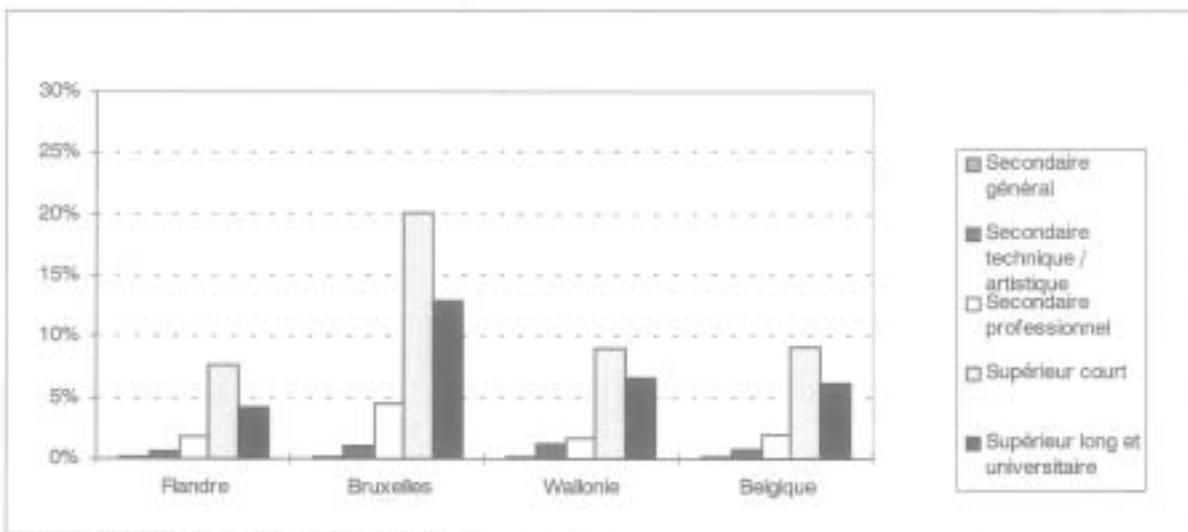
La part d'étudiants à horaire réduit par niveau et par forme d'enseignement est présentée par Région dans les graphiques qui suivent, d'abord dans la population masculine, puis dans la population féminine.

Graphique 2.31 : Pourcentage d'étudiants de moins de 35 ans scolarisés à horaire réduit par Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

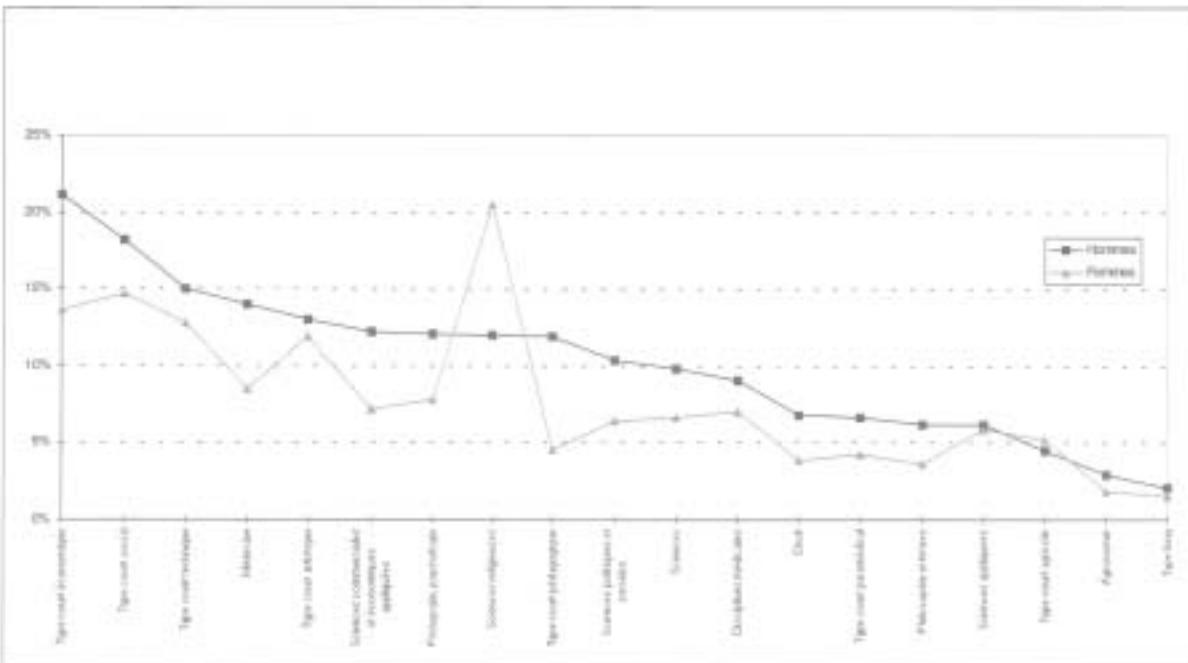
Graphique 2.32 : Pourcentage d'étudiantes de moins de 35 ans scolarisées à horaire réduit par Région de domicile, selon le niveau et la forme d'enseignement.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Quelle que soit la Région, les garçons optent plus souvent pour un enseignement à horaire réduit. L'enseignement à horaire réduit est surtout bien représenté à Bruxelles, plus particulièrement parmi les étudiants suivant un enseignement supérieur court ou de niveau universitaire.

Graphique 2.33 : Part des étudiants à horaire réduit par discipline dans l'enseignement supérieur, selon le sexe. Classement d'après le taux décroissant d'hommes à temps partiel.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Certaines disciplines sont proportionnellement plus fréquentées à temps partiel: quel que soit le sexe ce sont principalement les formes économiques, sociales et techniques de l'enseignement supérieur de type court (+ de 15% des garçons et + de 10% des filles y étudient à temps partiel). Par contre les filières des sciences appliquées, de l'enseignement supérieur agricole ou de l'agronomie et l'enseignement de type long en général sont très peu suivies à temps partiel.

Comme nous l'avons souligné précédemment, ce sont surtout les hommes qui utilisent la possibilité de suivre un enseignement à horaire réduit. Le classement des disciplines d'après le pourcentage d'inscrits à temps partiel diffère peu selon le sexe : seules les filles inscrites en Sciences religieuses choisissent proportionnellement plus souvent que les garçons les cours à horaire réduit.

CHAPITRE 3

NIVEAU D'INSTRUCTION

Les informations collectées dans le cadre IV du bulletin individuel du recensement portent sur les diplômes de fin d'études obtenus par les personnes ne suivant plus un enseignement de plein exercice (voir questionnaire en annexe). Les consignes précisent que tous les diplômes délivrés en Belgique ou à l'étranger doivent être recensés.

Les réponses aux différentes questions sur les diplômes sont présentées en 3.1 et 3.2. L'analyse porte d'abord sur le niveau et la forme de l'enseignement suivi. Ensuite, nous nous intéressons aux domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

En combinant les informations sur les diplômes délivrés en Belgique et sur ceux délivrés à l'étranger, nous avons estimé un niveau d'instruction de la population qui se base, pour chaque individu, sur le diplôme le plus élevé obtenu. Après une brève discussion des interprétations possibles de la variable synthétique "niveau d'instruction" (3.3), nous présentons les données ventilées par groupes d'âge et par sexe, d'abord pour l'ensemble du pays (3.4.1) puis par Région de domicile (3.4.2). Plusieurs cartes où chaque commune est représentée sont commentées (3.4.3). Ces cartes complètent celles déjà présentées dans *l'Atlas du recensement*. Toutes les analyses se rapportent au lieu de domicile.

La répartition de la population selon les niveaux d'instruction, obtenue à partir des données du recensement, est comparée avec les résultats de l'enquête Forces de Travail de 1991.

Dans la suite de ce chapitre, nous proposons un regard sur les parcours de formation. Dans un premier temps, le niveau d'instruction obtenu dans le passé par les personnes qui, au moment du recensement, avaient repris des études à temps partiel ou une formation a été estimé (3.4.5). Ensuite, les parcours scolaires des personnes qui ont quitté l'enseignement de plein exercice ont été décrits selon plusieurs dimensions (3.5): formes d'études dans l'enseignement secondaire inférieur et poursuite de scolarité dans l'enseignement secondaire supérieur, formes d'études secondaires suivies par ceux qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, selon le niveau du diplôme supérieur, combinaisons de diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, combinaisons de diplômes belges et étrangers,...

La discussion des âges de fin d'études régulières selon les diplômes les plus élevés obtenus complète la présentation des niveaux d'instruction de la population (3.6).

Pour de nombreuses personnes, il n'a malheureusement pas été possible de déterminer un niveau d'instruction. À divers moments, dans les pages qui suivent, nous tenterons de caractériser les personnes dont le niveau d'instruction est inconnu: en 3.4.4 (groupes d'âge,

sexes, Région et commune de domicile), en 3.5.3.2 (possession de diplômes belges et/ou étrangers) et en 3.6.2 (âge de fin d'études régulières).

3.1 DIPLOMES OBTENUS

Toutes les personnes ne suivant plus un enseignement de plein exercice ont eu à répondre aux questions sur tous les diplômes de fin d'études obtenus, en Belgique ou à l'étranger¹. La partie 3.1 analyse les niveaux et les formes d'enseignement suivis. La partie 3.2 est centrée sur les domaines d'études.

3.1.1 DIPLOMES OBTENUS EN BELGIQUE

Tableau 3.1 : Question 7a Etes-vous porteurs de diplôme(s) de fin d'études délivré(s) en Belgique ?

	population totale recensée	en % de la population totale	personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice	en % des personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice
oui	4.499.680	45%	4.499.680	60,4%
non	2.449.787	24,6%	2.449.787	32,9%
non réponse	501.844	5,1%	501.844	6,7%
encore aux études ou enfants de moins de 6 ans non scolarisés	2.527.371	25,3%		
	9.978.682	100%	7.451.311	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

Un peu moins de la moitié des personnes recensées possèdent un diplôme de fin d'études délivré en Belgique. A l'inverse, un quart n'ont pas obtenu de diplôme belge. Les autres, dans leur très grande majorité suivent encore un enseignement de plein exercice (2.149.920) ou ne sont pas encore scolarisés (377.451) (voir chapitre 2). Nous estimons que 7.451.311 individus étaient susceptibles de répondre à la question. Le taux de non réponse réel est donc d'un peu moins de 7% et le taux de personnes avec diplôme belge atteint 60% des personnes qui ont quitté l'enseignement de plein exercice. Près d'un tiers des personnes susceptibles de répondre disent qu'elles n'ont obtenu aucun diplôme belge.

Le tableau suivant présente les réponses à certaines parties de la question 7b. Elles portent sur les différents niveaux et formes des diplômes obtenus en Belgique². Il s'agit bien d'un relevé du nombre de diplômes délivrés. Une même personne étant susceptible d'avoir

¹ De nombreuses personnes se sont contentées de fournir le diplôme le plus élevé qu'elles avaient obtenu. Il n'est pas possible dès lors d'estimer directement la proportion de personnes qui possèdent, par exemple, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur à partir de la réponse à une question portant sur ce diplôme. Plusieurs détenteurs d'un diplôme supérieur n'ont en effet pas signalé qu'ils avaient nécessairement obtenu, en Belgique ou à l'étranger, un diplôme du secondaire (voir l'analyse des parcours scolaires en 3.5.1).

² 7.168 personnes qui déclarent être porteuses d'un diplôme de fin d'études délivré en Belgique ne précisent pas de quel diplôme il s'agit. Elles ne sont pas reprises dans le tableau 3.2.

obtenu plusieurs diplômes, le total des diplômes délivrés est plus élevé que le total des personnes ayant obtenu un diplôme¹.

Pour un niveau de diplôme donné, il est cependant possible de calculer la part respective de chaque forme en pourcentage des personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice². Ces résultats sont présentés dans la dernière colonne du tableau.

Tableau 3.2: Question 7b1, 7b2, 7b3 et 7b6: Nombre de diplômes belges délivrés. Répartition par niveau et forme d'enseignement.

	nombre de diplômes		en % des personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice
 primaire	4.233.502		56,8%
		en % des diplômes de l'enseignement secondaire inférieur	
secondaire inférieur général	1.854.238	52,6%	24,9%
secondaire inférieur artistique	33.895	1%	0,5%
secondaire inférieur technique	915.691	26%	12,3%
secondaire inférieur professionnel	720.672	20,4%	9,7%
SOUS TOTAL secondaire inférieur	3.524.496	100%	47,3%
		en % des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur	
secondaire supérieur général	1.274.360	49,4%	17,1%
secondaire supérieur artistique	47.019	1,8%	0,6%
secondaire supérieur technique	773.449	30%	10,4%
secondaire supérieur professionnel	484.683	18,8%	6,5%
SOUS TOTAL secondaire supérieur	2.579.511	100%	34,6%
		en % des diplômes de l'enseignement supérieur	
instituteur(trice) maternel (lc)	41.394	3,8%	
instituteur(trice) primaire	105.247	9,6%	
régent / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur	133.138	12,2%	
autre enseignement supérieur de type court	452.207	41,1%	
SOUS TOTAL supérieur court	731.986	66,7%	
enseignement universitaire ou supérieur de type long	366.977	33,3%	
SOUS TOTAL supérieur	1.098.963	100%	14,7%

Source: Recensement général de la population, 1991

La part des individus qui ont obtenu un diplôme diminue bien évidemment au fur et à mesure qu'on s'élève dans la "hiérarchie" des diplômes. Tant parmi les diplômes de l'enseignement secondaire inférieur que parmi les diplômes de l'enseignement secondaire supérieur, la part de l'enseignement général est prédominante. Près d'1.100.000 diplômes de

¹ Une analyse du diplôme le plus élevé obtenu par chaque répondant est proposée en 3.4. Dans ce cas, chaque personne n'est comptée qu'une fois.

² Cette analyse n'est possible que dans le cas où une seule réponse est demandée par niveau d'enseignement. La question 7b6 portant sur l'enseignement supérieur autorise des réponses multiples (voir 3.5.2.2.3). Il n'a donc pas été possible de rapporter chaque individu à une seule forme d'enseignement supérieur.

l'enseignement supérieur ont été recensés. Les deux tiers sont des diplômes de l'enseignement supérieur court. Cette donnée ne permet pas d'inférer le nombre de personnes diplômées de l'enseignement supérieur en Belgique car un même individu peut avoir obtenu plusieurs diplômes et donc coché plusieurs réponses¹.

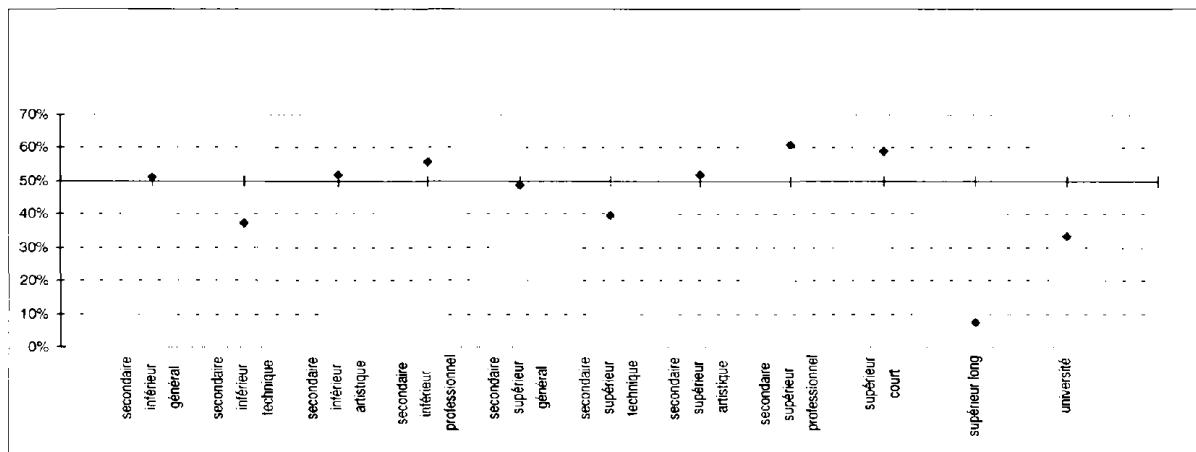
Les réponses à ces questions présentent des incohérences. La consigne "*tous les diplômes belges que vous possédez*" n'a pas été respectée. Ainsi 266.178 personnes diplômées de l'enseignement supérieur en Belgique ne renseignent pas leur diplôme de l'enseignement primaire. Plusieurs explications sont possibles:

- de très nombreuses personnes ont seulement renseigné leur diplôme le plus élevé. Un taux de non réponse important est, par exemple, observé à la question sur le diplôme primaire ou sur le diplôme de l'enseignement secondaire chez des personnes ayant réussi des études de niveau supérieur (voir aussi 3.5.1).

- les réponses à ces questions doivent évidemment être mises en rapport avec les réponses obtenues aux questions sur les diplômes obtenus à l'étranger. Il est probable que certaines personnes ont poursuivi en Belgique une scolarité entamée à l'étranger.

La part des femmes varie selon le type de diplôme envisagé, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 3.1 : Pourcentage de femmes par type de diplôme. Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les femmes sont légèrement majoritaires parmi les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur général. À l'inverse, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes parmi les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur général. La part des femmes reste plus importante parmi les diplômés de l'enseignement secondaire artistique et

¹ A la question 7b6 (qui autorisait des réponses multiples, voir questionnaire en annexe), 22.584 personnes ont répondu avoir obtenu deux diplômes du supérieur et 1.780 trois diplômes. Cependant, de l'analyse des réponses aux questions ouvertes suivantes (7b7 et 7b8), il apparaît que le nombre de personnes qui ont poursuivi et réussi plusieurs cursus supérieurs est plus important qu'il n'y paraît lors de cette première analyse. En effet beaucoup cumulent deux diplômes de même niveau. La question 7b6 ne permet pas de les repérer. Ce sujet est détaillé en 3.5.2.

surtout professionnel, quel que soit le niveau. Parmi les diplômés de l'enseignement secondaire technique, les hommes sont majoritaires.

Très peu de femmes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type long. De même, les femmes ne constituent qu'un tiers des diplômés de l'enseignement universitaire. Elles sont par contre largement majoritaires parmi les diplômés de l'enseignement supérieur de type court.

Une brève description de la structure des diplômes des hommes et des femmes pour deux groupes d'âge contrastés est fournie dans le tableau suivant.

Tableau 3.3 : Répartition des formes d'études à l'intérieur d'un niveau d'enseignement. Diplômes obtenus, par sexe et dans deux groupes d'âge.

	hommes de 25 à 34 ans	hommes de 35 à 64 ans	femmes de 25 à 34 ans	Femmes de 35 à 64 ans
Secondaire inférieur				
général	48,7%	51,8%	58,7%	55,1%
technique	32,6%	32,3%	20,7%	20,5%
artistique	0,6%	1%	1%	1%
professionnel	18,1%	14,9%	19,6%	23,4%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Secondaire supérieur				
général	47,8%	52,8%	53,1%	51,1%
technique	35,8%	35%	24,3%	26,2%
artistique	1,3%	2%	1,9%	2,1%
professionnel	15,1%	10,2%	20,7%	20,6%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Supérieur				
universitaire	35%	40,1%	22,4%	18%
supérieur long	11,1%	8,1%	1,2%	0,4%
supérieur court	53,9%	51,8%	76,4%	81,6%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source: Recensement général de la population, 1991

Dans les deux groupes d'âges considérés, la part des diplômes de l'enseignement général est quasi toujours plus importante parmi les femmes diplômées que parmi les hommes diplômés. Par contre, la part des diplômes techniques est toujours supérieure dans la population masculine.

Des évolutions en sens divers apparaissent lorsqu'on compare la part respective des quatre formes de diplôme de l'enseignement secondaire dans les deux groupes d'âge considérés ici. Les jeunes générations de femmes ont signalé proportionnellement plus de diplômes de l'enseignement général que leurs aînées, tant pour l'enseignement secondaire inférieur que pour l'enseignement secondaire supérieur. L'inverse est observé dans la population masculine.

La part de diplômes de l'enseignement secondaire inférieur technique et artistique reste stable dans les deux groupes d'âge considérés. Par contre, le taux de diplômes professionnels diffère selon le groupe d'âge considéré: la part de la forme professionnelle dans l'ensemble des

diplômes de l'enseignement secondaire inférieur est plus importante parmi les femmes plus âgées que parmi les plus jeunes. Dans la population masculine, la part de la forme professionnelle est plus importante dans la jeune génération.

Le taux de diplômes techniques parmi les diplômes de l'enseignement secondaire supérieur est légèrement plus faible parmi les femmes de 25 à 34 ans que parmi leurs aînées; alors que, parmi les hommes, ce taux est constant. Le taux de diplômes de l'enseignement secondaire professionnel supérieur est plus élevé parmi les hommes plus jeunes si on les compare avec les hommes de 35 à 64 ans.

La distribution des diplômes de l'enseignement supérieur est très différente selon le sexe. Si un peu plus de la moitié des diplômes de l'enseignement supérieur recensés dans la population masculine sont du type court, ces mêmes diplômes représentent plus des trois quart des diplômes de l'enseignement supérieur chez les femmes.

Des ventilations différentes sont observées dans les deux groupes d'âge observés ici. La part des diplômes universitaires et de l'enseignement supérieur long est plus importante parmi les femmes de 25 à 34 ans que parmi leurs aînées. A l'inverse, la part des diplômes universitaires est plus faible parmi les jeunes générations masculines que parmi leurs aînés.

3.1.2 DIPLOMES OBTENUS A L'ETRANGER

Tableau 3.4 : Question 8a: Etes-vous porteurs de diplôme(s) de fin d'études délivré(s) à l'étranger ?

	population	en % de la population	personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice	en % des personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice
oui	222.379	2,3 %	222.379	3%
non	4.496.151	45%	4.496.151	60,3%
non réponse	2.732.781	27,4%	2.732.781	36,7%
encore aux études ou trop jeunes	2.527.371	25,3%		
	9.978.682	100%	7.451.311	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

Seuls 3% des individus ayant quitté l'enseignement de plein exercice disent avoir obtenu un diplôme à l'étranger. Plus du tiers n'a pas répondu à cette question.

Les réponses obtenues à la question 8b informent du niveau de ces diplômes.

Tableau 3.5 : Question 8b: Nombre de diplômes obtenus à l'étranger, par niveau d'enseignement.

	nombre de diplômes	en % de ceux qui ont un diplôme étranger	en % de ceux qui ont quitté les études
niveau primaire	130.590	58,7%	1,7%
niveau secondaire	122.642	55,1%	1,6%
niveau supérieur	67.755	30,5%	0,9%

Source: Recensement général de la population, 1991

Un même individu peut avoir obtenu les trois types de diplômes. Le détail des combinaisons observées est donné en 3.5.3.1. Un peu moins d'un tiers des personnes qui ont obtenu un diplôme à l'étranger, ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Une analyse des réponses à la question ouverte 8c nous permet de dresser le tableau suivant:

Tableau 3.6: Question 8c: Niveaux des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus à l'étranger.

	nombre de diplômes
supérieur court	23.723
supérieur long	3.004
universitaire	40.540
indéterminé	488
TOTAL	67.755

Source: Recensement général de la population, 1991

Près des deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur à l'étranger ont un titre de niveau universitaire.

Tableau 3.7: Question 8c: Formes des diplômes de l'enseignement secondaire obtenus à l'étranger.

	nombre de diplômes
secondaire général	3.677
secondaire technique, artistique ou professionnel	26.469
secondaire non déterminé	66.957
indéterminé	25.539
TOTAL	122.642

Source: Recensement général de la population, 1991

Ce tableau reflète la difficulté rencontrée par les personnes interrogées à déterminer la forme des études secondaires suivies à l'étranger. Le questionnaire ne permet pas, par ailleurs, de faire la distinction entre diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

3.2 DOMAINES D'ETUDES

3.2.1 DOMAINES D'ETUDES DU DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OBTENU EN BELGIQUE

L'analyse des réponses à la question ouverte 7b4 sur les spécialités du diplôme de l'enseignement secondaire le plus élevé permet de comparer les grandes catégories de diplômes de l'enseignement secondaire inférieur (pour ceux qui n'ont pas déclaré avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur) et de l'enseignement secondaire supérieur¹. Il est donc possible, par niveau d'études, de calculer la part respective de chaque domaine d'études.

3.2.1.1 Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur pour ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé

Tableau 3.8 : Question 7b4: Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur obtenu en Belgique, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire inférieur. Personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé.

	nombre de diplômes	en % du total des diplômés de l'enseignement secondaire inférieur
indéterminé	566.656	45,9%
industrie	201.876	16,4%
habillement	116.880	9,5%
construction	78.481	6,4%
général ²	77.617	6,3% ³
économie	71.550	5,8%
service aux personnes	60.781	4,9%
alimentation / hôtellerie	26.777	2,2%
agronomie	18.589	1,5%
arts appliqués	9.499	0,8%
sciences appliquées	3.396	0,3%
non réponse	1.821	0,1%
TOTAL	1.233.923	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ Chaque individu ne répondait qu'une fois, soit en signalant le domaine d'étude de son diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (s'il n'avait pas obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique), soit en signalant le domaine d'études de son diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

² La forme générale a été considérée globalement dans ce tableau; elle n'a pas été ventilée par domaines d'études.

³ Ce taux, très inférieur à celui observé dans le tableau 3.2, peut s'expliquer de différentes manières. Une part importante des diplômés de l'enseignement secondaire inférieur général n'a pas répondu à la question 7b4 car leur diplôme le plus élevé de l'enseignement secondaire est un diplôme du degré supérieur. Une partie des réponses fournies par les diplômés de la forme générale n'a pu être codée dans un domaine précis (voir plus loin la répartition des réponses "secondaire indéterminé" selon la forme d'études).

Parmi l'ensemble des personnes qui ont déclaré à la question 7b3 avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (voir tableau 3.2), seuls 35% n'ont pas obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique et donc fournissent l'information sur la spécialité de leur diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Malheureusement, la réponse donnée par près de la moitié de ces personnes (46%) n'est pas assez précise pour pouvoir être codée de manière détaillée selon le domaine d'études. Il a cependant été possible de classer ces diplômes indéterminés par forme d'enseignement. Ils se répartissent de la manière suivante dans les différentes formes: 55,4 % dans la forme générale (313.646), 24,6% dans la forme professionnelle (139.430), 19,3% dans la forme technique (109.629) et 0,7% dans la forme artistique (3.951).

Le tableau 3.8 met en évidence le fait que les filières "industrie" et "habillement" représentent plus du quart (26%) des diplômes terminaux de l'enseignement secondaire inférieur. Dans le système d'enseignement belge, la formation professionnelle de niveau secondaire est assurée dans deux formes distinctes d'enseignement: la forme technique¹ et la forme professionnelle.

Les diplômes de l'enseignement secondaire inférieur des personnes qui n'ont pas signalé de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique se répartissent de manière quasi égale entre les trois formes principales d'enseignement: 36,1% dans le professionnel, 31,8% dans le général, 31,4% dans le technique. Les 0,8% résiduels sont classés dans l'enseignement artistique².

Les domaines d'études peuvent être classés soit dans la forme technique, soit dans la forme professionnelle.

Tableau 3.9 : Part des formes techniques et professionnelles par domaines d'études. Diplômes de l'enseignement secondaire inférieur. Personnes qui n'ont pas obtenu un diplôme plus élevé.

	% de diplômes de la forme technique	% de diplômes de la forme professionnelle
sciences appliquées	69,3%	29,4%
industrie	66,4%	33,5%
économie	64,6%	34,8%
construction	44,1%	55,5%
agronomie	44,1%	55,6%
habillement	22,3%	77,5%
service aux personnes	26,6%	72,8%
alimentation / hôtellerie	25,5%	74,3%
arts appliqués ³	23,9%	28,8%

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ Actuellement l'enseignement technique est organisé dans deux sections distinctes: la section de transition et la section de qualification, alors que la forme professionnelle n'est organisée que dans la section de qualification (voir 1.5.5.1). Cependant ces distinctions n'ont pas toujours existé. Les questions du recensement ne proposent pas cette distinction.

² Cette répartition est différente de celle présentée dans le tableau 3.2 car ici seuls les individus qui n'ont pas déclaré avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur en Belgique ont répondu.

³ 65,1% des diplômés en arts appliqués ont obtenu leur diplôme du secondaire inférieur après avoir suivi des études artistiques.

Trois groupes de spécialités se dessinent parmi les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur qui n'ont pas obtenu de diplôme supérieur: les diplômés des catégories "sciences appliquées", "industrie" et "économie" ont plutôt suivi des études dans la forme technique. A l'inverse, les diplômés des catégories "habillement", "service aux personnes" et "alimentation / hôtellerie" ont en majorité été des élèves de la forme professionnelle. Les catégories "construction" et "agronomie" occupent une position intermédiaire.

Quelques diplômes des domaines repris ci-dessus ont été classés par erreur par les répondants dans les formes artistiques (1.384) ou générales (257). Le total des pourcentages présentés ici n'est donc pas toujours équivalent à 100%.

Tableau 3.10 : Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur obtenu en Belgique par les femmes, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire inférieur. Personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé.

	nombre de femmes	% de femmes dans ce domaine d'études
indéterminé	311.094	54,9%
habillement	109.268	93,5%
économie	60.110	84%
service aux personnes	56.019	95,2%
général ¹	44.671	57,6%
alimentation / hôtellerie	5.097	19%
arts appliqués	4.492	47,3%
agronomie	2.005	10,8%
industrie	1.994	1%
sciences appliquées	1.554	45,8%
construction	999	1,3%
non réponse	1.092	60%
TOTAL	598.395	48,5%

Source: Recensement général de la population, 1991

Les femmes ne sont pas majoritaires parmi les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur qui n'ont pas poursuivi d'études supérieures. Elles sont surtout représentées dans les domaines d'études "service aux personnes", "habillement" et "économie". Plus de la moitié (58%) des diplômés de l'enseignement secondaire inférieur général sont des femmes. Dans les filières "arts appliqués" et "sciences appliquées", moins fréquentées, les femmes représentent un peu moins de la moitié des diplômés.

3.2.1.2 Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur

Les données présentées ici reprennent les réponses à la question ouverte 7b4 sur les domaines d'études du diplôme secondaire des personnes qui signalent qu'elles ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Dans cette catégorie de répondants on trouve aussi bien des personnes qui n'ont pas poursuivi leur scolarité au delà de l'enseignement

¹ La forme générale a été considérée globalement dans ce tableau; elle n'a pas été ventilée par domaines d'études.

secondaire que des personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Une discussion des formes d'étude des diplômes secondaires supérieurs terminaux est présentée dans la partie qui aborde les parcours scolaires (3.5).

Tableau 3.11 : Question 7b4: Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur obtenu en Belgique, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur.

	nombre de diplômes	en % du total des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur.
général ¹	787.487	30,5%
indéterminé	749.758	29,1%
industrie	318.877	12,4%
économie	183.979	7,1%
service aux personnes	174.770	6,8%
habillement	123.666	4,8%
construction	89.782	3,5%
arts appliqués	45.433	1,8%
alimentation / hôtellerie	44.848	1,7%
sciences appliquées	30.681	1,2%
agronomie	28.172	1,1%
non réponse	2.058	0,1%
TOTAL	2.579.511	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

Lorsqu'on compare ce tableau avec celui dressé pour l'enseignement secondaire inférieur (3.8), on constate que la part des réponses non interprétables a sensiblement diminué mais s'élève quant même à près de 30%. De nouveau, la majorité (64,9%) des personnes dont le domaine d'étude de l'enseignement secondaire supérieur est indéterminé a obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire général (486.624). Cette fois les diplômés des sections techniques sont près de deux fois plus nombreux (21,5%, 161.217) que les diplômés des filières professionnelles (11,8%, 88.497) a avoir donné une réponse non classable. Seuls 13.420 diplômés des filières artistiques sont dans ce cas.

Les diplômés de l'enseignement général représentent près du tiers des personnes qui ont précisé le domaine d'études de leur diplôme de l'enseignement secondaire supérieur². Les catégories d'études les plus choisies ensuite sont "industrie", "économie" et "services aux personnes" qui représentent à elles seules plus du quart des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur.

¹ La forme générale a été considérée globalement dans ce tableau; elle n'a pas été ventilée par domaines d'études.

² Ce pourcentage est moins important que celui repris dans le tableau 3.2. En effet le tableau 3.11 est basé sur les réponses fournies à la question ouverte sur les domaines d'études. Une part importante des diplômes de l'enseignement général ont été codés dans la catégorie "domaine d'études indéterminé".

Tableau 3.12 : Part des formes techniques et professionnelles par domaines d'études. Diplômes de l'enseignement secondaire supérieur.

	% de diplômes de la forme technique	% de diplômes de la forme professionnelle
sciences appliquées	91,7%	7,7%
industrie	78,3%	21,6%
économie	72,3%	27,4%
agronomie	66,7%	33%
construction	50,2%	47,7%
service aux personnes	39,8%	59,9%
habillement	34,2%	65,6%
alimentation / hôtellerie	34,4%	65,5%
arts appliqués ¹	20,6%	14,2%

Source: Recensement général de la population, 1991

Le classement des catégories de diplômes obtenu ici diffère peu de celui présenté au tableau 3.9. Pour toutes les disciplines, sauf les arts appliqués, la part respective de la forme technique a cependant augmenté de façon significative. La quasi totalité des diplômés en sciences appliquées au niveau de l'enseignement secondaire supérieur disent avoir effectué leurs études dans l'enseignement technique. C'est le cas également des trois quarts des diplômés des filières "industrie" et "économie". L'agronomie, avec deux tiers des effectifs diplômés des filières techniques, se classe en quatrième position, devançant ainsi le domaine de la construction.

Quelques diplômes des domaines repris ci-dessus ont été classés par erreur par les répondants dans les formes artistiques (3.907) ou générales (51). Le total des pourcentages présentés ici n'est donc pas toujours équivalent à 100%.

Tableau 3.13 : Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur obtenu en Belgique par les femmes, en pourcentage du total des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur.

	nombre de femmes	% de femmes dans ce domaine d'études
indéterminé	405.296	54,1%
général ²	365.387	46,4%
service aux personnes	165.014	94,4%
économie	141.643	77%
habillement	115.114	93,1%
arts appliqués	24.023	52,9%
sciences appliquées	15.848	51,7%
alimentation / hôtellerie	11.263	25,1%
industrie	4.951	1,6%
construction	3.239	3,6%
agronomie	2.833	10,1%
non réponse	1.265	61,5%
TOTAL	1.255.876	48,5%

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ 47,2% des diplômés en arts appliqués ont obtenu leur diplôme du secondaire supérieur après avoir suivi des études artistiques.

² La forme générale a été considérée globalement dans ce tableau; elle n'a pas été ventilée par domaines d'études.

Parmi les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur général, la part des femmes n'est plus que de 46%, alors qu'elle est de 58% parmi les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur (tableau 3.10), soit une différence de plus de 10%. Parmi les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, les femmes sont également proportionnellement moins nombreuses que les hommes dans les disciplines "économie" et "arts appliqués". Par contre, toujours par comparaison avec les pourcentages présentés dans le tableau 3.10, la part des femmes a augmenté de près de 6% parmi les diplômés dans les domaines "alimentation / hôtellerie" et "sciences appliquées".

3.2.2 DOMAINES D'ETUDES DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OBTENUS EN BELGIQUE¹

La possibilité était offerte, dans le recensement, de préciser les domaines d'études de deux diplômes de l'enseignement supérieur. Nous rendrons compte en 3.5.2.2 des réponses obtenues à chaque question séparément et des combinaisons observées. Dans un premier temps, nous avons globalisés les réponses aux deux questions pour présenter le nombre de diplômes délivrés.

Tableau 3.14 : Question 7b et 7b8: Domaines d'études des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique.

	nombre de diplômes		
supérieur court		en % du total des diplômés de l'enseignement supérieur court	% de femmes dans ce domaine d'études
pédagogique	283.212	38%	70,2%
économique	163.238	21,9%	50,6%
paramédical	134.883	18,1%	83,5%
technique	80.319	10,8%	11,6%
social	39.365	5,3%	67%
artistique	36.283	4,9%	43,8%
agricole	7.791	1%	23,3%
SOUS TOTAL supérieur court	745.091	100%	60,1%
supérieur long	57.138		8,4%
université		en % du total des diplômés universitaires	% de femmes dans ce domaine d'études
philosophie et lettres	54.251	15,6%	54%
sciences commerciales, économie appliquée	44.046	12,7%	21%
droit	41.513	12%	28,5%
médecine	38.898	11,2%	24,2%
disciplines médicales	38.871	11,2%	45,8%
sciences appliquées	36.812	10,6%	7,1%
sciences	28.301	8,2%	38,7%
sciences politiques et sociales	27.450	7,9%	27,2%
pédagogie, psychologie	14.115	4,1%	56,3%
agronomie	6.815	2%	15,1%
sciences religieuses	6.025	1,7%	19,4%
autres	9.903	2,8%	30,9%
SOUS TOTAL université	347.000	100%	32,2%
TOTAL GENERAL	1.149.229		49,1%

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ Les grandes catégories d'enseignement supérieur ont été recalculées à partir des diplômes détaillés (questions 7b7 et 7b8) afin de pouvoir disposer de la distinction entre diplôme de l'enseignement supérieur long et diplôme universitaire.

Près de 1.150.000 diplômes de l'enseignement supérieur avaient été délivrés en Belgique aux personnes qui ont répondu au recensement de 1991. Parmi les diplômes de l'enseignement supérieur de type court, près de 40% sont des diplômes pédagogiques et plus de 20% des diplômes de disciplines économiques. Les diplômes des domaines paramédicaux, pédagogiques et sociaux ont été en majorité obtenus par des femmes.

Dans l'enseignement universitaire, ce sont les facultés de philosophie et lettres et de sciences commerciales et économiques appliquées qui délivrent le plus de diplômes. Un tiers seulement des diplômes universitaires ont été décernés à des femmes. Cependant, dans les facultés de philosophie et lettres et dans celles de psychologie et pédagogie les femmes représentent la majorité des diplômés.

3.2.3 DOMAINES D'ETUDES DES DIPLOMES LES PLUS ELEVES OBTENUS A L'ETRANGER

La question 8c renseigne sur le domaine d'étude du diplôme le plus élevé obtenu à l'étranger.

Tableau 3.15 : Question 8.c: Domaine d'études du diplôme le plus élevé obtenu à l'étranger.

		En % des diplômés de l'enseignement secondaire
secondaire non déterminé	66.957	69%
secondaire artistique, technique ou professionnel dont:	26.377¹	27,2%
industrie	6.894	
économie	7.581	
service aux personnes	3.529	
habillement	2.256	
construction	1.993	
alimentation / hôtellerie	1.750	
arts appliqués	878	
sciences appliquées	808	
agronomie	688	
secondaire général	3.677	3,8%
SOUS TOTAL secondaire	97.011²	
supérieur court	23.665³	en % des diplômés de l'enseignement supérieur court
économique	6.450	27,2%
technique	5.134	21,6%
paramédical	4.281	18 %
pédagogique	4.222	17,8%
artistique	2.147	9 %
social	813	3,4%
agricole	618	2,6%
supérieur long	3.004	
université	40.513⁴	en % des diplômés universitaires
autres disciplines	13.966	34,5%
philosophie et lettres	4.963	12,2%
sciences commerciales, sciences économiques appliquées	3.681	9,1%
sciences appliquées	3.331	8,2%
sciences politiques et sociales	3.111	7,7%
sciences	3.062	7,6%
droit	2.602	6,4%
médecine	2.252	5,6%
autres disciplines médicales	1.121	2,8%
pédagogie, psychologie	1.020	2,5%
sciences religieuses	978	2,4%
agronomie	426	1%
SOUS TOTAL supérieur	67.182⁵	

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ L'écart observé avec le résultat présenté dans le tableau 3.7 s'explique par le fait que le mode de calcul utilisé pour obtenir les domaines d'études diffère de celui utilisé pour obtenir les formes. 92 individus dont le code est imprécis n'ont pas pu être repris dans les catégories détaillées des domaines d'études.

² 25.631 diplômes du secondaire obtenus à l'étranger n'ont pu être classés par domaines d'études.

³ L'écart observé avec le résultat présenté dans le tableau 3.6 s'explique par le fait que le mode de calcul utilisé pour obtenir les formes d'études diffère de celui utilisé pour obtenir les niveaux. 58 individus dont le code est imprécis n'ont pas été inclus dans les catégories détaillées des domaines d'études.

⁴ L'écart observé avec le résultat présenté dans le tableau 3.6 s'explique par le fait que le format utilisé pour obtenir les domaines d'études diffère de celui utilisé pour obtenir le total des diplômes universitaires. 27 individus dont le code est imprécis n'ont pas été inclus dans le format détaillé des domaines d'études.

⁵ Pour 573 personnes ayant obtenu un diplôme du supérieur à l'étranger, il n'a pas été possible de déterminer le domaine d'études.

Pour la plupart des diplômes de l'enseignement secondaire obtenus à l'étranger, le domaine d'études est inconnu. De même, un tiers des répondants qui ont obtenu un diplôme universitaire à l'étranger ne donnent pas la spécialité de leur diplôme.

Les domaines d'études les plus représentés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court à l'étranger sont soit les domaines économiques, soit les domaines techniques. Ces deux filières rassemblent près de 50% des diplômés de l'enseignement supérieur court à l'étranger alors qu'elles ne représentent que 40% des diplômés de l'enseignement supérieur court en Belgique.

3.3 ESTIMATION D'UN NIVEAU D'INSTRUCTION

Dans les pages qui suivent, les réponses aux questions sur les diplômes obtenus ont été synthétisées dans une seule variable appelée "niveau d'instruction". Le niveau d'instruction, mesuré à partir du diplôme le plus élevé obtenu, ne fournit qu'une estimation des compétences réelles que les personnes peuvent mobiliser dans une situation quotidienne ou de travail; il ne s'agit pas de niveaux de qualification.

L'évaluation de la qualification à partir du seul niveau de diplôme est trompeuse. Plusieurs études ont mis en évidence¹ d'importantes variations dans les compétences manifestées par des individus porteurs de diplômes jugés équivalents. Des résultats en sens divers peuvent être observés. Dans certains cas, on constate une perte plus ou moins importante des acquis scolaires chez les personnes qui n'ont guère l'occasion de les mobiliser; dans d'autres cas au contraire, des compétences non attestées par des diplômes ont pu se développer. L'exercice d'un métier, la participation à des formations, tant dans le cadre professionnel que dans celui des loisirs, notamment, permettent aux individus de développer de nouvelles compétences.

A partir des données du recensement, une relation directe entre "niveau du diplôme le plus élevé obtenu" et "niveau de qualification" ne peut pas être établie². Quatre types de limitations peuvent être évoquées brièvement ici:

- La Belgique ne dispose pas d'un système d'évaluation externe des acquis des élèves (équivalent par exemple au baccalauréat existant en France). Chaque école décide des critères de réussite ou d'échec au terme de chaque année ou cycle d'étude, et notamment en fin

¹ Ainsi, plusieurs pays, dont la Communauté flamande de Belgique, ont participé à une enquête internationale sur les compétences minimales en lecture et en calcul qu'un individu doit maîtriser pour déchiffrer les signaux de son environnement et satisfaire de manière autonome aux exigences de la vie quotidienne, personnelle ou professionnelle (International Adult Literacy Survey - IALS). Les résultats de cette étude confirment qu'un même niveau de diplôme peut recouvrir des niveaux de compétences très différents à l'intérieur d'un pays et d'un pays à l'autre. Voir par exemple, OCDE (1997a et b), Van Damme et alii (1997) et OECD & Statistics Canada (1997).

² Pour une discussion de la notion de qualification, voir par exemple STROOBANTS, 1996, OCDE, 1996, DEGIMBE, 1996b.

de scolarité obligatoire¹. Un même diplôme peut sanctionner des compétences parfois fort différentes selon l'école qui le délivre.

- La mise en correspondance de l'âge de fin d'études régulières et du niveau d'instruction (voir 3.6) indique, si la démonstration devait encore être faite, que beaucoup de personnes ont poursuivi leur scolarité au delà de l'âge attendu si l'on se réfère uniquement à leur diplôme terminal. Plusieurs hypothèses peuvent être émises: soit les individus ont dû redoubler une ou plusieurs années au cours de leur scolarité avant d'obtenir leur diplôme, soit ils ont interrompu leurs études un moment pour les reprendre après, soit ils ont tenté des études de niveau supérieur sans succès. En cas d'échec, l'étudiant ne reçoit qu'une attestation de fréquentation qui indique le niveau fréquenté mais non réussi. Les diverses compétences acquises durant ces années de scolarité, non valorisées par un diplôme de fin d'études, ne sont pas prises en compte dans le niveau d'instruction mesuré ici à partir du diplôme le plus élevé obtenu.

- Une personne peut obtenir plusieurs diplômes de même niveau. Les données du recensement permettent d'analyser les diplômes multiples de niveau supérieur (voir 3.5.2.3), mais malheureusement pas les diplômes successifs de l'enseignement secondaire. Or beaucoup de jeunes qui terminent un cycle supérieur d'enseignement secondaire dans une section de qualification entament des études complémentaires pour obtenir un deuxième certificat de qualification. Dans l'état actuel des classifications des niveaux d'instruction, les personnes qui ont obtenu un diplôme complémentaire de même niveau que celui de leur formation initiale ne sont pas distinguées des personnes de ce niveau qui n'ont pas repris des études.

- Le niveau d'instruction ne prend en compte ici que les diplômes obtenus dans le cadre de l'enseignement formel. A la différence des enquêtes Forces de Travail, le recensement ne permet pas de savoir si les individus ont réussi des formations professionnelles après leur formation initiale. Ces formations ne peuvent donc être prises en compte ici lors de la détermination du niveau d'instruction.

¹ Dans l'ensemble des pays européens, c'est en Belgique que la marge de manœuvre des acteurs locaux de l'éducation est la plus grande au niveau de l'évaluation des acquis des élèves (CRAHAY, 1996). La recherche APER, menée depuis plusieurs années au service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège a notamment mis en évidence l'importance des disparités entre les évaluations menées au sein des établissements et des tests externes.

3.4 NIVEAU DU DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU EN BELGIQUE OU A L'ETRANGER

Les étapes de la scolarité sont classiquement organisées selon une structure hiérarchique. Dans la Classification Internationale Type de l'Education (CITE, ISCED en anglais) mise au point par l'UNESCO, on distingue 7 niveaux:

- niveau 0 ou préscolaire
- niveau 1 ou primaire
- niveau 2 ou secondaire inférieur, quelle que soit la forme¹
- niveau 3 ou secondaire supérieur, quelle que soit la forme
- niveau 5 ou supérieur non universitaire (en Belgique, l'enseignement supérieur non universitaire de type court uniquement)
- niveau 6 ou supérieur universitaire (en Belgique, l'enseignement supérieur non universitaire de type long et l'enseignement universitaire²)
- niveau 7 ou doctorat avec thèse³.

Afin de pouvoir caractériser chaque individu recensé selon le niveau du diplôme le plus élevé qu'il a obtenu, les informations provenant de six questions ont été combinées. Pour chaque individu, la nouvelle variable ainsi créée permet de savoir:

- si un diplôme de l'enseignement primaire a été obtenu ou pas en Belgique
- si un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur a été obtenu ou pas en Belgique et quelle était la forme d'enseignement suivie⁴
- si un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur a été obtenu ou pas en Belgique et quelle était la forme d'enseignement suivie
- si un premier diplôme de l'enseignement supérieur a été obtenu ou pas en Belgique et quel était son niveau⁵
- si un deuxième diplôme supérieur a été obtenu ou pas en Belgique et quel était son niveau
- si un diplôme a été obtenu ou pas à l'étranger et quel était son niveau.

L'information sur le niveau du diplôme obtenu à l'étranger est moins précise que celle relative aux diplômes belges. Le questionnaire ne permet pas de faire la distinction entre enseignement secondaire inférieur et enseignement secondaire supérieur et la question portant

¹ L'enseignement secondaire belge comporte quatre formes: général (anciennement moyen), technique, artistique et professionnel (voir 1.5.5.1).

² Le diplôme de candidature (*Kandidaat*) n'est pas considéré comme premier diplôme universitaire. Les personnes qui n'ont pas poursuivi d'études après avoir obtenu le diplôme de candidat sont classées pour l'instant au niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

³ Les questions posées dans le recensement ne permettent pas d'isoler, parmi les diplômés de l'enseignement universitaire, ceux qui ont obtenu un doctorat avec thèse.

⁴ La forme artistique a été considérée séparément, aussi bien au niveau du secondaire que du supérieur, malgré les faibles effectifs. La comparaison avec les résultats des recensements de 1970 et 1981 en est ainsi facilitée.

⁵ L'information sur le niveau a été déduite des réponses aux questions ouvertes 7b7 et 7b8 sur la spécialité des diplômes de l'enseignement supérieur. La procédure utilisée surestime quelque peu les réponses puisqu'elle prend en compte des individus dont le code de diplôme à 4 chiffres est incorrect. Sur l'ensemble des répondants, le niveau a ainsi été inféré, dans notre indicateur, à partir d'informations imprécises sur la spécialité du diplôme pour 1.027 personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type court, 226 de l'enseignement supérieur de type long et 1.125 universitaires.

sur la spécialité du diplôme de l'enseignement supérieur le plus élevé, n'a pu être exploitée car le taux de non réponses y est trop élevé.

Les diplômes obtenus à l'étranger sont donc classés en trois catégories: primaire, secondaire et supérieur. Les diplômes de l'enseignement primaire obtenus à l'étranger ont été classés avec les diplômes de l'enseignement primaire belge. Les deux autres niveaux d'enseignement ont été considérés distinctement.

La variable ainsi créée fournit le niveau du diplôme le plus élevé d'un individu, quel que soit le pays où ce diplôme a été obtenu, selon une échelle à 7 degrés:

- primaire
- secondaire inférieur
- secondaire à l'étranger
- secondaire supérieur
- supérieur à l'étranger
- supérieur court
- supérieur long
- universitaire

Le découpage proposé ici permet, à l'inverse des indicateurs publiés antérieurement, de prendre en compte les diplômes obtenus à l'étranger dans la détermination du niveau d'instruction. A l'heure où la libre circulation des individus est encouragée, notamment au plan européen, cette reconnaissance des titres étrangers dans l'estimation du niveau d'instruction de la population vivant en Belgique nous semble indispensable.

3.4.1 NIVEAU D'INSTRUCTION EN BELGIQUE

3.4.1.1 Niveau d'instruction par groupes d'âge

Dans les paragraphes qui suivent, les données sont présentées par groupes d'âge. Deux groupes ont été plus particulièrement étudiés:

- les jeunes adultes de 25 à 34 ans: ils ont, dans leur très grande majorité, terminé leurs études initiales et sont pour la plupart actifs sur le marché du travail. Dans cette tranche d'âge se situent les diplômés produits par le système éducatif à la fin des années 70 et dans les années 80.

- les personnes âgées de 35 à 64 ans: actifs également pour la plupart, mais qui ont obtenu leurs diplômes dans une période allant de la fin de la deuxième guerre mondiale au début des années 70.

A certains moments, nous présenterons également des données sur les jeunes de 18 à 24 ans, à titre indicatif, car comme 33,6% parmi eux suivent encore des études à temps plein, le taux de non réponse à la question sur les diplômes obtenus est élevé dans ce groupe d'âge. La part des diplômés, notamment du niveau supérieur, y est également sous-estimée.

La catégorie des personnes de 65 ans et plus est également reprise dans certains tableaux. Elle comporte malheureusement un taux élevé d'individus dont le niveau d'instruction est inconnu, ce qui limite la portée des analyses.

Le lecteur intéressé par des données détaillées trouvera en annexe des tableaux sur les diplômes les plus élevés obtenus, par sexe, par groupes d'âge de 10 ans¹ et par arrondissement.

Le tableau 3.16 présente la répartition des diplômes les plus élevés obtenus pour différents groupes d'âge.

Tableau 3.16 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population totale de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	18 ans et +
inconnu	124.663	303.002	1.203.853	777.351	2.408.869
primaire	34.535	103.314	563.749	351.239	1.052.837
secondaire inférieur	116.113	278.769	653.140	151.913	1.199.935
secondaire à l'étranger	5.540	21.763	49.188	8.496	84.987
secondaire supérieur	283.242	482.503	673.957	110.778	1.550.580
supérieur à l'étranger	1.923	14.102	33.834	4.919	54.778
supérieur court	79.196	244.926	330.791	50.973	705.886
supérieur long	5.231	21.568	23.960	3.709	54.468
universitaire	16.369	110.828	159.565	25.382	312.144
TOTAL	666.812	1.580.775	3.692.037	1.484.760	7.424.384

Source: Recensement général de la population, 1991

Tableau 3.17 : Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger) de la population totale de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	18 ans et +
inconnu	18,7%	19,2%	32,6%	52,4%	32,4%
primaire	5,2%	6,5%	15,3%	23,7%	14,2%
secondaire inférieur	17,4%	17,6%	17,7%	10,2%	16,3%
secondaire à l'étranger	0,8%	1,4%	1,3%	0,6%	1,1%
secondaire supérieur	42,4%	30,5%	18,3%	7,5%	20,9%
supérieur à l'étranger	0,3%	0,9%	0,9%	0,3%	0,7%
supérieur court	11,9%	15,5%	9%	3,4%	9,5%
supérieur long	0,8%	1,4%	0,6%	0,2%	0,7%
universitaire	2,5%	7%	4,3%	1,7%	4,2%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source: Recensement général de la population, 1991

Plus d'1.125.000 d'individus âgés 18 ans et plus sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit 15,2%. Pour la plupart (9,5%), le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement supérieur de type court. 4,2% de la population de 18 ans et plus a obtenu un diplôme universitaire.

¹ La première catégorie comporte les individus de 18 à 24 ans; la dernière rassemble ceux de 65 ans et plus.

Plus de 2.600.000 ont un niveau d'instruction au moins équivalent au secondaire supérieur (2.677.746). Un peu plus d'un tiers (36%) de la population de 18 ans et plus a donc atteint le niveau qui correspond maintenant à la fin de la scolarité obligatoire ou a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

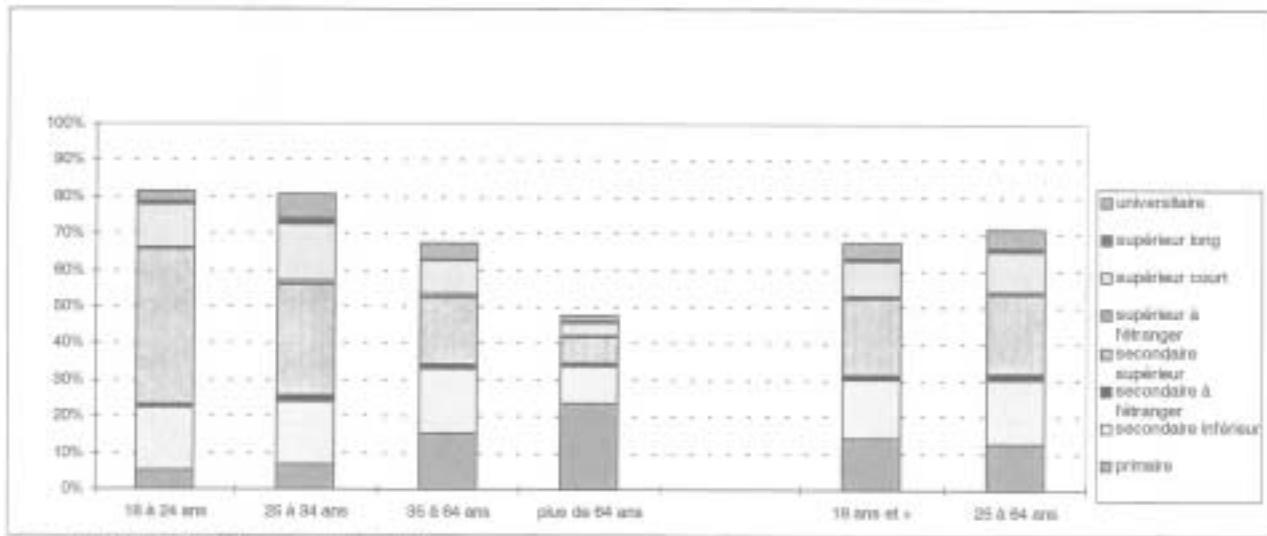
Pour près de 1.200.000 personnes, soit 16,3%, le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire inférieur. Un peu plus d'un million, soit 14,2%, n'a pas obtenu de diplôme plus élevé que celui de l'enseignement primaire.

Pour près d'un tiers des personnes de 18 ans et plus, il n'a pas été possible d'estimer un niveau d'instruction. Certaines caractéristiques de ces personnes sont décrites en 3.4.4.

Dans la population âgée de 25 à 64 ans, le niveau d'instruction est connu pour 71,4% des individus. Près du tiers des personnes de ce groupe d'âge (30,4%) n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé que celui de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire inférieur, 39,7% sont diplômées au moins de l'enseignement secondaire supérieur (17,8% ont un diplôme de l'enseignement supérieur).

Une représentation graphique permet de mettre en évidence les différences entre les groupes d'âge considérés.

Graphique 3.2 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.



Source : Institut National de Statistique - Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Le groupe des jeunes de 18 à 24 ans, limité à ceux qui ont quitté l'enseignement de plein exercice, représente ceux qui sont susceptibles d'entrer sur le marché du travail. De nombreux jeunes de cette tranche d'âge sont encore scolarisés à temps plein (voir 2.1.1). De plus, une part non négligeable d'entre eux sont toujours inscrits dans l'enseignement secondaire (voir 2.2.3). On ne peut donc présumer de ce que sera le niveau atteint par cette cohorte quand tous auront terminé leur formation initiale. Dès maintenant, on peut cependant constater que près d'un quart (22,6%) de ceux qui ont quitté l'enseignement de plein exercice

n'ont pas obtenu le diplôme de fin d'enseignement secondaire. 15,4% ont par contre déjà un diplôme de l'enseignement supérieur. Les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux qui ont terminé avec succès le cycle supérieur de l'enseignement secondaire représentent ensemble 58% des jeunes de 18 à 24 ans. Le niveau d'instruction est inconnu pour 18,7% des jeunes de ce groupe d'âge.

Dans la tranche d'âge 25-34 ans, le taux de scolarisation à temps plein n'est plus que de 0,8%. Les niveaux d'instruction observés ici sont donc relatifs à la quasi totalité du groupe d'âge. C'est parmi eux que le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est le plus élevé: 24,8%. Malheureusement, le taux de personnes qui n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur est quasi équivalent puisqu'il s'élève à 24,1%.

Dans la population âgée de 35 à 64 ans, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur n'est que de 14,8%.

3.4.1.2 Niveau d'instruction par groupes d'âge. Comparaison avec les enquêtes Forces de Travail

Ces données peuvent être comparées avec celles fournies, la même année par l'enquête Forces de travail. Cette enquête est utilisée par les organisations internationales (EUROSTAT, OCDE) pour établir les comparaisons des niveaux d'instruction entre pays¹.

Tableau 3.18 : Population de 14 ans et plus: niveau du dernier diplôme obtenu par sexe et groupes d'âge.

	14 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	14 ans et +
primaire	259.285	220.949	1.263.080	1.067.175	2.810.489
secondaire inférieur	592.631	451.108	1.073.297	271.285	2.388.321
secondaire supérieur	512.378	492.495	754.125	97.492	1.856.490
supérieur court	81.507	220.321	312.104	33.850	647.782
supérieur long	20.871	70.895	101.070	9.404	202.240
universitaire	27.541	135.504	198.725	24.053	385.823
TOTAL	1.494.213	1.591.272	3.702.401	1.503.259	8.291.145

Source: Enquête Forces de travail, 1991

Tableau 3.19 : Répartition par niveau du dernier diplôme obtenu. Population totale de 14 ans et plus, par groupes d'âge.

	14 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	14 ans et +
primaire	17,4%	13,9%	34,1%	71%	33,9%
secondaire inférieur	39,7%	28,4%	29%	18%	28,8%
secondaire supérieur	34,2%	30,9%	20,4%	6,6%	22,5%
supérieur court	5,5%	13,8%	8,3%	2,2%	7,8%
supérieur long	1,4%	4,5%	2,7%	0,6%	2,4%
universitaire	1,8%	8,5%	5,5%	1,6%	4,6%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source: Enquête Forces de travail, 1991

¹ Voir également une discussion de la part des jeunes de 25 à 34 ans qui ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire en France, en Communauté française et aux Pays-Bas dans MAINGUET, ROUCLOUX (1994).

La population de référence n'est pas exactement la même dans les deux tableaux: l'enquête Forces de travail envisage les personnes à partir de 14 ans alors que les tableaux établis à partir du recensement débutent à 18 ans. Dans l'enquête Forces de travail, aucune non réponse n'est signalée à la question sur le dernier diplôme obtenu. On peut estimer que les personnes dont le niveau d'instruction est inconnu dans le recensement sont incluses dans la catégorie des diplômés de l'enseignement primaire dans l'enquête (voir 3.6.2).

Dans le tableau repris de l'enquête, les effectifs, dans tous les niveaux de diplôme sauf l'enseignement supérieur court, sont toujours plus nombreux que ceux obtenus à partir de l'analyse du recensement. Les différences constatées entre les deux tableaux s'expliquent difficilement. D'après les données de l'enquête, 19,6% des personnes âgées de 25 à 64 ans ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur et 43,2% ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

3.4.1.3 Niveau d'instruction par groupes d'âge et par sexe

Les deux tableaux suivants fournissent les mêmes informations que le tableau 3.17, d'abord pour les hommes puis pour les femmes.

Tableau 3.20 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Hommes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	18 ans et +
inconnu	66.574	150.546	564.228	282.795	1.064.143
primaire	19.339	51.503	265.911	132.533	469.286
secondaire inférieur	69.190	161.102	326.633	64.712	621.637
secondaire à l'étranger	2.364	10.364	24.251	3.308	40.287
secondaire supérieur	143.221	246.251	356.302	56.923	802.697
supérieur à l'étranger	792	7.145	19.784	3.053	30.774
supérieur court	26.076	93.186	141.617	17.456	278.335
supérieur long	4.092	19.103	23.018	3.647	49.860
universitaire	7.658	63.965	115.627	21.600	208.850
TOTAL	339.306	803.165	1.837.371	586.027	3.565.869

Source: Recensement général de la population, 1991

Tableau 3.21 : Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Hommes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	18 ans et +
inconnu	19,6%	18,7%	30,6%	48,3%	29,8%
primaire	5,7%	6,4%	14,5%	22,6%	13,2%
secondaire inférieur	20,4%	20,1%	17,8%	11%	17,4%
secondaire à l'étranger	0,7%	1,3%	1,3%	0,6%	1,1%
secondaire supérieur	42,2%	30,6%	19,4%	9,7%	22,5%
supérieur à l'étranger	0,2%	0,9%	1,1%	0,5%	0,9%
supérieur court	7,7%	11,6%	7,7%	3%	7,8%
supérieur long	1,2%	2,4%	1,3%	0,6%	1,4%
universitaire	2,3%	8%	6,3%	3,7%	5,9%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source: Recensement général de la population, 1991

Tableau 3.22 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Femmes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	18 ans et +
inconnu	58.089	152.456	639.625	494.556	1.344.726
primaire	15.196	51.811	297.838	218.706	583.551
secondaire inférieur	46.923	117.667	326.507	87.201	578.298
secondaire à l'étranger	3.176	11.399	24.937	5.188	44.700
secondaire supérieur	140.021	236.252	317.655	53.855	747.783
supérieur à l'étranger	1.131	6.957	14.050	1.866	24.004
supérieur court	53.120	151.740	189.174	33.517	427.551
supérieur long	1.139	2.465	942	62	4.608
universitaire	8.711	46.863	43.938	3.782	103.294
TOTAL	327.506	777.610	1.854.666	898.733	3.858.515

Source: Recensement général de la population, 1991

Tableau 3.23 : Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Femmes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par groupes d'âge.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +	18 ans et +
inconnu	17,7%	19,6%	34,5%	55%	34,8%
primaire	4,6%	6,7%	16,1%	24,4%	15,1%
secondaire inférieur	14,4%	15,1%	17,5%	9,7%	15%
secondaire à l'étranger	1%	1,5%	1,3%	0,6%	1,2%
secondaire supérieur	42,8%	30,4%	17,1%	6%	19,4%
supérieur à l'étranger	0,3%	0,9%	0,8%	0,2%	0,6%
supérieur court	16,2%	19,5%	10,2%	3,7%	11,1%
supérieur long	0,3%	0,3%	0,1%	0%	0,1%
universitaire	2,7%	6%	2,4%	0,4%	2,7%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source: Recensement général de la population, 1991

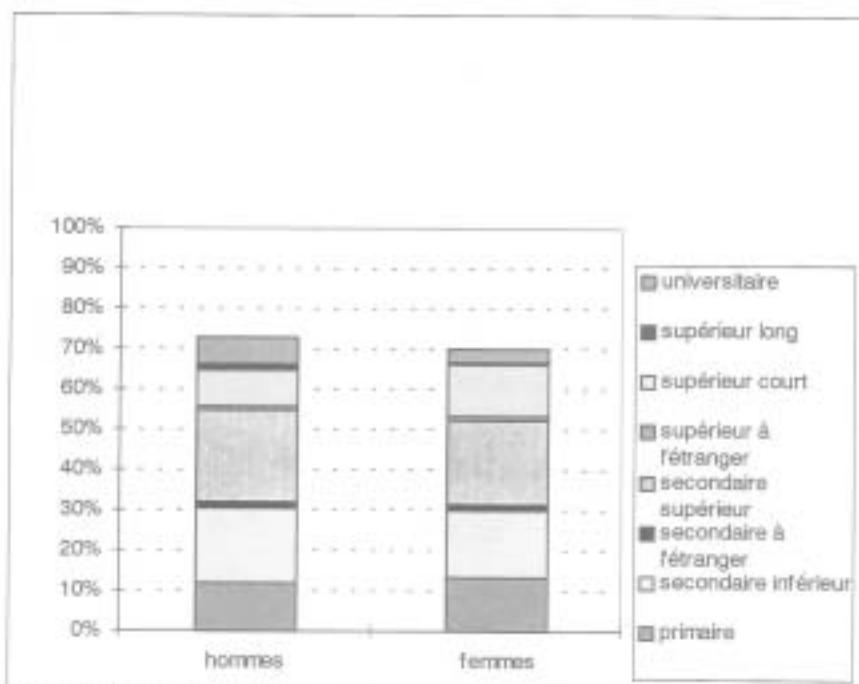
Dans la tranche d'âge 25-34 ans, plus d'un quart (26,8%) des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur. Aux mêmes âges, 22,8% des hommes seulement ont obtenu un diplôme de même niveau. Dans la population plus âgée (35 à 64 ans), les hommes étaient proportionnellement plus nombreux (16,3%) que les femmes (13,4%) à être porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La part des diplômés universitaires est cependant très différente selon les sexes. Si parmi les hommes de 35 à 64 ans, la part des diplômés universitaires est de 6,3%, elle n'est que de 2,4% dans la population féminine. La part des diplômés universitaires parmi les hommes de 25 à 34 ans atteint 8%, contre 6% parmi les femmes.

Les niveaux des diplômes sont plus élevés dans les jeunes générations. La progression la plus importante est observée dans le taux de personnes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur, quel que soit le sexe. Ainsi, la part des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est de 10% plus élevée parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans que parmi celles qui ont entre 25 et 34 ans. Dans la population féminine, la progression de la part de personnes diplômées de l'enseignement supérieur court et universitaire a été considérable entre la génération qui avait plus de 64 ans au moment du recensement et celle âgée à ce moment de 25 à 34 ans.

Différentes analyses peuvent être menées à partir de ces données. Le graphique 3.3 présente, pour la population âgée de 25 à 64 ans, la répartition des niveaux d'instruction pour les hommes d'une part, pour les femmes d'autre part.

Graphique 3.3 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice. Comparaison hommes / femmes.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les écarts entre les deux groupes se marquent surtout dans la part des diplômés de l'enseignement supérieur court (13% chez les femmes, 9% chez les hommes) et la part des diplômés universitaires (6,8% chez les hommes pour seulement 3,4% chez les femmes). La proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur long est quasi nulle alors que 1,5% des hommes ont obtenu ce diplôme. Dans le groupe d'âge considéré ici, la part de diplômés de l'enseignement supérieur est quasi égale dans les deux populations: 25,1% des hommes, 24,8% des femmes.

Pour les autres niveaux de diplômes considérés, les différences entre sexes sont plus faibles. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à n'avoir pas dépassé l'école primaire (13,3% contre 12% chez les hommes). Les taux de diplômes secondaire sont plus élevés dans la population masculine (22,8% secondaire supérieur, 18,5% secondaire inférieur) que dans la population féminine (21% secondaire supérieur, 17% secondaire inférieur).

3.4.2 NIVEAU D'INSTRUCTION PAR REGION DE DOMICILE

Nous ne fournirons pas dans cette partie de tableaux avec les données chiffrées afin de ne pas alourdir la présentation. Le lecteur intéressé trouvera en annexe 3 les tableaux des diplômes les plus élevés obtenus, par groupes d'âge de 10 ans, par sexe et par arrondissement.

Tableau 3.24 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par Région de domicile.

	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
inconnu	896.777	181.833	428.245	1.506.855
primaire	377.345	44.198	245.520	667.063
secondaire inférieur	519.089	59.323	353.497	931.909
secondaire à l'étranger	25.965	17.455	27.531	70.951
secondaire supérieur	727.701	79.048	349.711	1.156.460
supérieur à l'étranger	21.218	14.270	12.448	47.936
supérieur court	350.784	50.747	174.186	575.717
supérieur long	29.448	3.329	12.751	45.528
universitaire	148.061	42.262	80.070	270.393
TOTAL	3.096.388	492.465	1.683.959	5.272.812

Source: Recensement général de la population, 1991

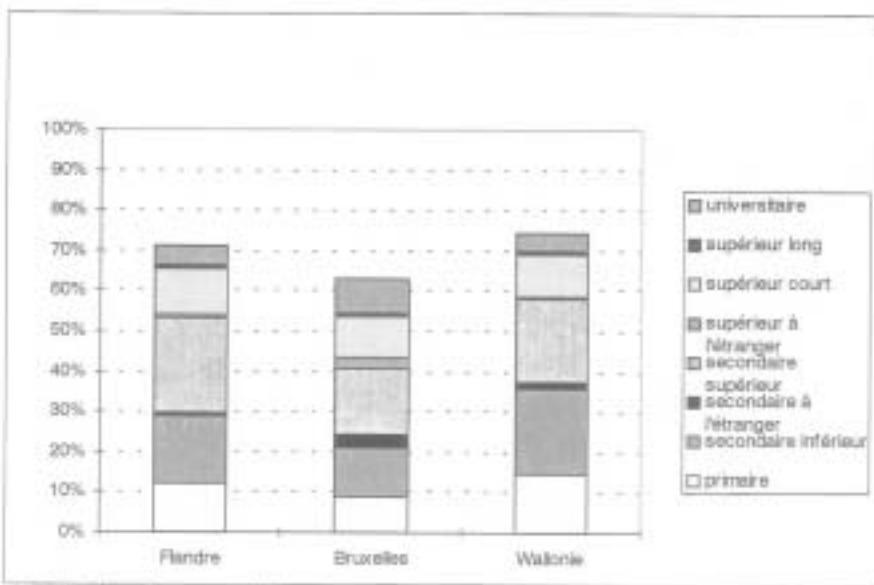
Tableau 3.25 : Répartition par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par Région de domicile.

	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
inconnu	29%	36,9%	25,4%	28,6%
primaire	12,2%	9%	14,6%	12,7%
secondaire inférieur	16,7%	12%	21%	17,7%
secondaire à l'étranger	0,8%	3,5%	1,6%	1,3%
secondaire supérieur	23,5%	16,1%	20,8%	21,9%
supérieur à l'étranger	0,7%	2,9%	0,7%	0,9%
supérieur court	11,3%	10,3%	10,3%	10,9%
supérieur long	1%	0,7%	0,8%	0,9%
universitaire	4,8%	8,6%	4,8%	5,1%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source: Recensement général de la population, 1991

Ces informations sont reprises dans le graphique ci-dessous.

Graphique 3.4 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, par Région de domicile.



Sources : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

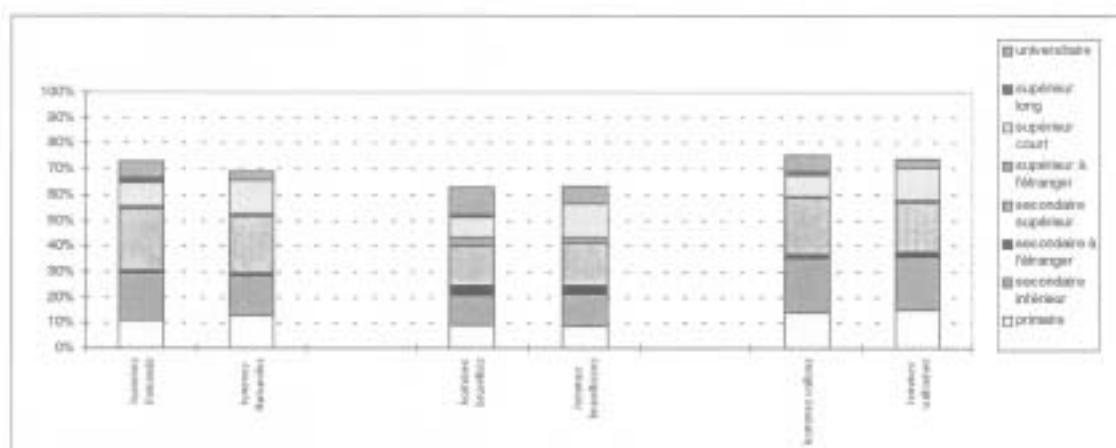
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

La Région bruxelloise se distingue des deux autres Régions du pays tout d'abord par un taux élevé de personnes dont le niveau d'instruction est inconnu. C'est à Bruxelles également que l'on rencontre proportionnellement plus de personnes qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé (secondaire ou supérieur) à l'étranger. A Bruxelles toujours la part des diplômés universitaires est la plus importante.

La part des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur par rapport à la population totale est la plus importante en Flandre. La Flandre, avec 17,8% de diplômés de l'enseignement supérieur, se situe en deuxième position après Bruxelles (22,5%) et avant la Wallonie (16,6%). Ce résultat est surtout dû à la part plus importante des diplômés de l'enseignement supérieur de type court. Le taux des diplômés issus de l'université sont identiques (4,8%) en Flandre et en Wallonie, mais beaucoup plus faibles qu'à Bruxelles (8,6%).

Le graphique suivant permet la comparaison des niveaux atteints par les hommes et par les femmes dans les trois Régions du pays.

Graphique 3.5 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice. Comparaison hommes / femmes, par Région de domicile.

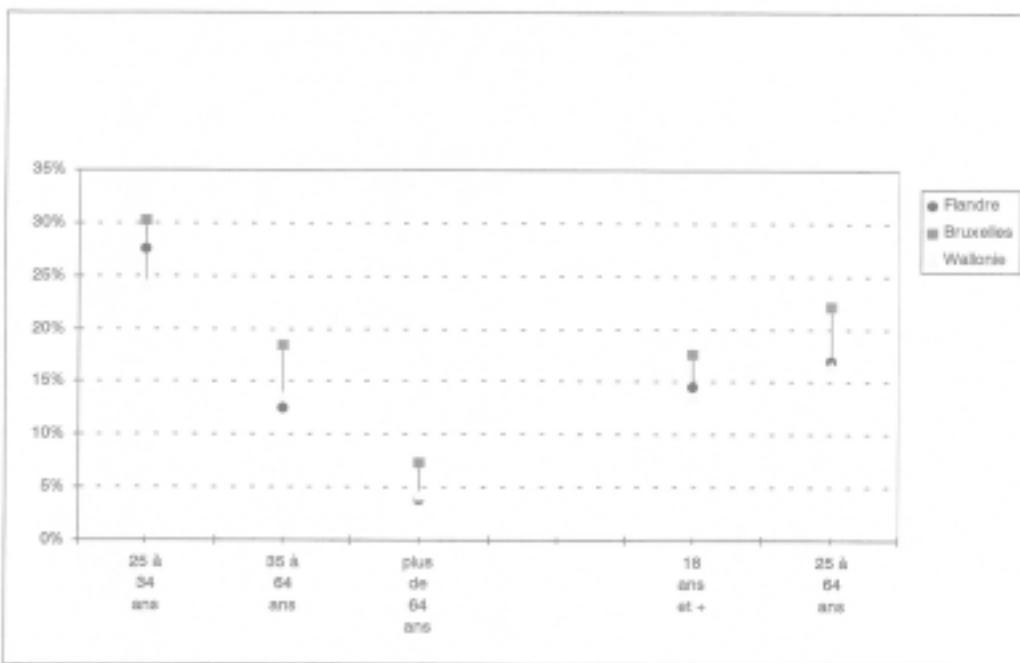


Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Le graphique suivant se centre sur les niveaux d'instruction supérieurs, là où les différences entre hommes et femmes sont les plus importantes. Il met de nouveau en évidence l'élévation progressive de la part des femmes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur au cours des dernières années.

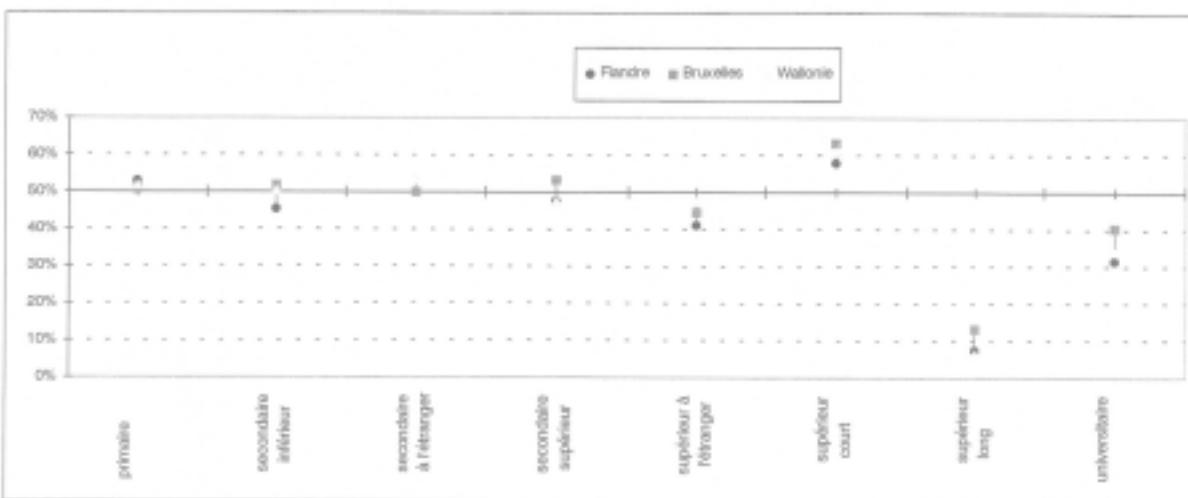
Graphique 3.6 : Part des femmes de niveau d'instruction supérieur dans l'ensemble des femmes, par groupes d'âge, selon la Région de domicile. Population ayant quitté l'enseignement de plein exercice



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Quel que soit le groupe d'âge considéré, c'est à Bruxelles que la part des femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans la population totale est la plus élevée.

Graphique 3.7 : Part de femmes par niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger), selon la Région de domicile. Population de 25 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice.



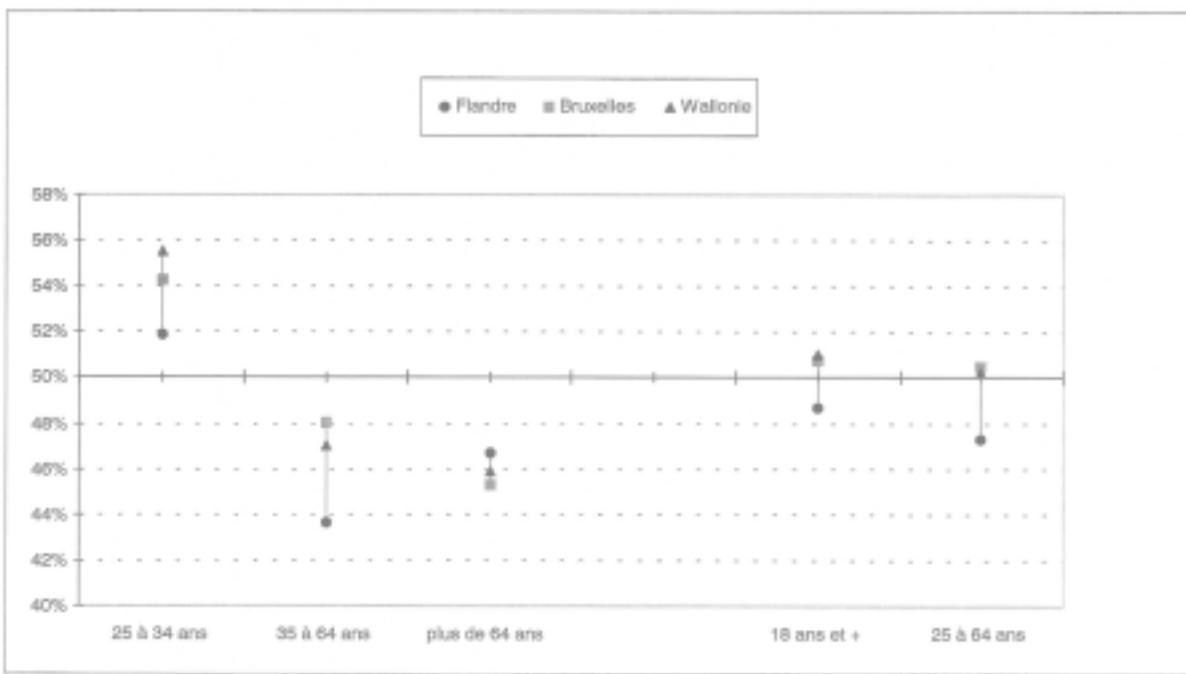
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

La part des femmes dans les différents niveaux d'instruction considérés ici varie peu d'une Région à l'autre. Elle est plus proche de 50% pour les niveaux d'instruction primaires et secondaires. Les écarts entre Régions se marquent surtout dans l'enseignement supérieur.

La répartition hommes / femmes est légèrement plus équilibrée parmi les diplômés de l'enseignement supérieur de type long et universitaire domiciliés en Région bruxelloise que dans les deux autres Régions. Dans l'enseignement supérieur court, c'est en Flandre que la part des femmes est la plus proche de 50%. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur à l'étranger, la répartition la plus équilibrée entre hommes et femmes est observée en Wallonie.

Le graphique suivant détaille la part de femmes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, par groupes d'âge et par Région.

Graphique 3.8 : Part de femmes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, par groupes d'âge, selon la Région de domicile. Population ayant quitté l'enseignement de plein exercice.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Le regroupement de toutes les catégories de diplômes supérieurs confirme un résultat déjà observé pour l'ensemble du pays. Dans les jeunes générations (25 à 34 ans), les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les détenteurs d'un diplôme supérieur, quelle que soit la Région de domicile. La relation inverse s'observe dans les classes d'âge plus âgées (35 à 64 ans et plus de 64 ans).

La Flandre présente des résultats différents de ceux des deux autres Régions. La part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur est toujours inférieure à la proportion observée dans les deux autres Régions, sauf parmi les personnes âgées de plus de 64 ans.

Lorsqu'on considère les groupes d'âge plus larges, la part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur dépasse les 50% en Wallonie et à Bruxelles, alors qu'elle reste inférieure à celle des hommes en Flandre.

3.4.3 NIVEAU D'INSTRUCTION PAR COMMUNE DE DOMICILE

Pour cette présentation cartographique, nous avons sélectionné cinq catégories de diplômés. Nous représenterons successivement

- les personnes qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire, en Belgique ou à l'étranger,
- les personnes qui possèdent au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (secondaire supérieur en Belgique et toutes les catégories de diplômes de l'enseignement supérieur),
- les personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (en Belgique ou à l'étranger),
- ceux qui ont un diplôme universitaire belge
- ceux qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger.

Chaque carte présente la proportion de diplômés d'une catégorie, pour une tranche d'âge donnée, sur le total des personnes de cette tranche d'âge¹.

Les cartes ont été construites de manière à mettre en évidence les valeurs marginales de la distribution. Des intervalles d'égale amplitude ont été choisis.

3.4.3.1 Personnes qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire (en Belgique ou à l'étranger)

Nous avons pu constater dans le tableau 3.17 que la part des personnes âgées de 25 à 34 ans qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire s'élève à 6,5% (voir *carte 3.1*). La carte 3.1 représente la distribution de cette variable selon la commune de domicile.

De nombreuses communes du sud du pays présentent des taux élevés de personnes âgées de 25 à 34 ans qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire. Les taux sont particulièrement hauts dans les communes de l'arrondissement de Verviers. Dans le quart des communes qui présentent les taux les plus hauts, les valeurs varient de 8,3% à 16,6%.

Les taux les plus faibles s'observent dans l'arrondissement de Louvain. Dans le quart des communes qui présentent les taux les plus bas, les valeurs varient de 4,4% à 0,9%.

La part des diplômés du seul enseignement primaire est en moyenne plus du double dans la tranche d'âge des 35 à 64 ans (15,3%) (voir *carte 3.2*). La commune moyenne présente un taux de 16,8%.

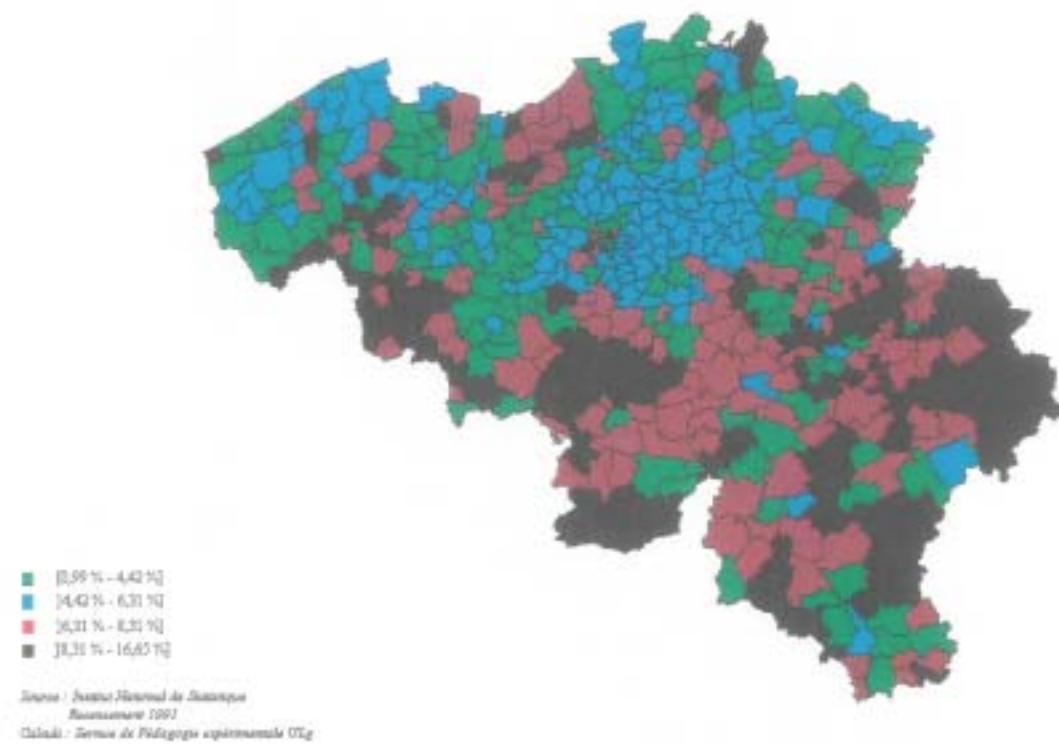
La carte 3.2 fournit une représentation de cette variable.

¹ Les personnes encore inscrites dans l'enseignement de plein exercice sont incluses dans le dénominateur. Elles ne représentent que 0,8% du groupe d'âge des 25 à 34 ans et leur part est négligeable parmi les 35 à 64 ans.

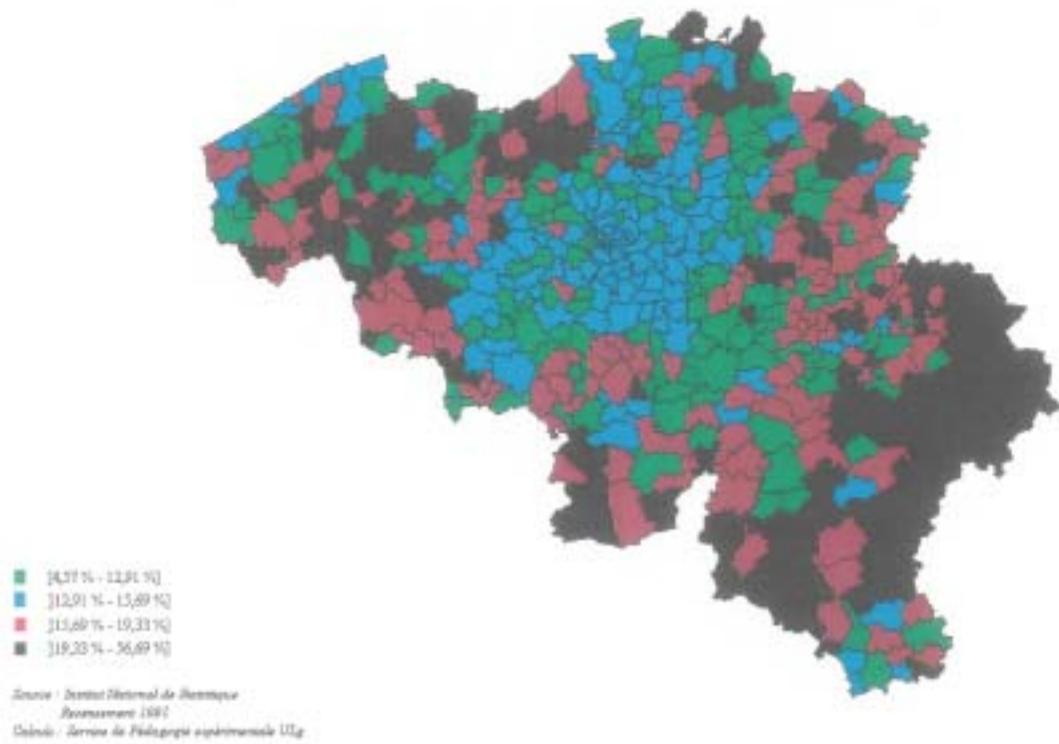
La part des personnes dont le diplôme le plus élevé obtenu est de niveau primaire (en Belgique ou à l'étranger) varie peu selon les communes. Le sud-est de la Belgique se caractérise cependant par des taux plus élevés que la moyenne. Les taux les plus élevés sont observés dans les cantons de l'est.

Une carte de synthèse reprenant le taux d'habitant de 25 à 64 ans qui ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement primaire est présentée dans *l'atlas du recensement*. Dans cet atlas figure également une carte complémentaire reprenant le taux de personnes de 25 à 64 ans qui ont obtenu au moins le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. La part de personnes de plus de 18 ans, sans diplôme ou n'ayant obtenu au plus qu'un diplôme de l'enseignement primaire en Belgique, par arrondissement a été publiée par ailleurs (MAINGUET & SCAILLET, 1996, p. 8).

Carte 3.1 : Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement primaire.



Carte 3.2 : Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement primaire.



3.4.3.2 Personnes qui ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur

Dans nos sociétés occidentales, le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est de plus en plus souvent requis; en Belgique, l'instruction est, depuis 1983, obligatoire jusqu'à l'âge théorique d'obtention de ce diplôme. Le taux de diplômés au moins de l'enseignement secondaire supérieur est un indicateur important de l'efficacité des systèmes éducatifs.

Une première carte renseigne sur la position de chaque commune belge sur un indicateur du taux de diplômés au moins de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes de 25 à 34 ans (voir *carte 3.3*).

La commune moyenne compte 56% de personnes de 25 à 34 ans qui possèdent au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Des zones déficitaires peuvent être identifiées dans les communes à l'Est de la province de Liège et dans certaines communes de la périphérie de Bruxelles. Dans certaines communes, la part de personnes qui ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ne dépasse pas les 30%.

Les valeurs les plus élevées peuvent atteindre plus de 75%. Elles sont observées dans certaines communes de la banlieue de Gand, d'Anvers et de Louvain.

La carte suivante dresse le bilan des communes belges sur le même critère mais cette fois pour la population âgée de 35 à 64 ans (voir *carte 3.4*).

La commune belge moyenne compte un tiers de personnes de 35 à 64 ans diplômées au moins de l'enseignement secondaire supérieur. Les valeurs les plus élevées sont observées dans les communes de la grande périphérie au sud et à l'est de Bruxelles (arrondissement de Louvain), autour des grandes villes flamandes (Bruges, Gand, Anvers, Hasselt, ..) au sud de Liège et de Charleroi.

Un déficit sur ce critère est observé dans les communes autour d'Ypres et dans celles situées à l'est de la province de Liège.

Une carte de synthèse reprenant le taux d'habitant âgés de 25 à 64 ans qui ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est présentée dans *l'atlas du recensement*.

3.4.3.3 Personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

Dans les deux cartes qui suivent, les diplômes de l'enseignement supérieur ont été pris en compte, qu'ils aient été obtenu en Belgique ou à l'étranger.

La commune moyenne belge compte 24% de jeunes adultes de 25 à 34 porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur (voir *carte 3.5*). La part des diplômés de l'enseignement supérieur est plus importante au centre du pays (axe Bruxelles / Anvers) et dans la région de Gand. Les communes de la périphérie sud de certaines grandes villes (Bruxelles, Liège, Charleroi, Anvers, ...) présentent des taux plus élevés que les communes de la périphérie nord.

Quelques communes de l'est du pays et du Hainaut comptent à peine 10% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes de 25 à 34 ans qui y sont domiciliés.

Sur la carte 3.6 relative au taux de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population de 35 à 64 ans (voir *carte 3.6*), les mêmes découpages apparaissent: la zone centrale du pays et les communes privilégiées de la périphérie des grandes villes présentent des taux plus élevés. La commune belge moyenne compte 14% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes de 35 à 64 ans.

Une carte de synthèse reprenant le taux d'habitant de 25 à 64 ans qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur est présentée dans *l'atlas du recensement*.

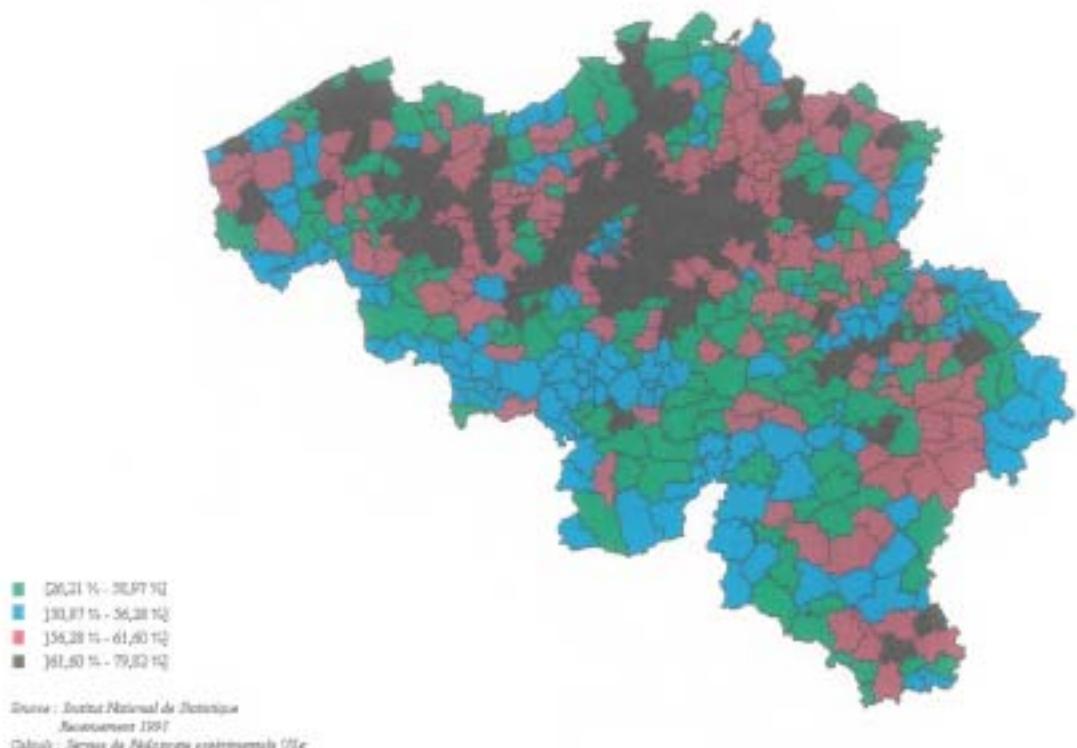
Une analyse par arrondissement (MAINGUET & SCAILLET, 1996, p. 8) confirme la part importante des diplômés de l'enseignement supérieur dans les arrondissements situés au centre du pays et dans l'arrondissement de Gand.

3.4.3.4 Personnes qui ont obtenu un diplôme universitaire ou un diplôme de l'enseignement supérieur de type long

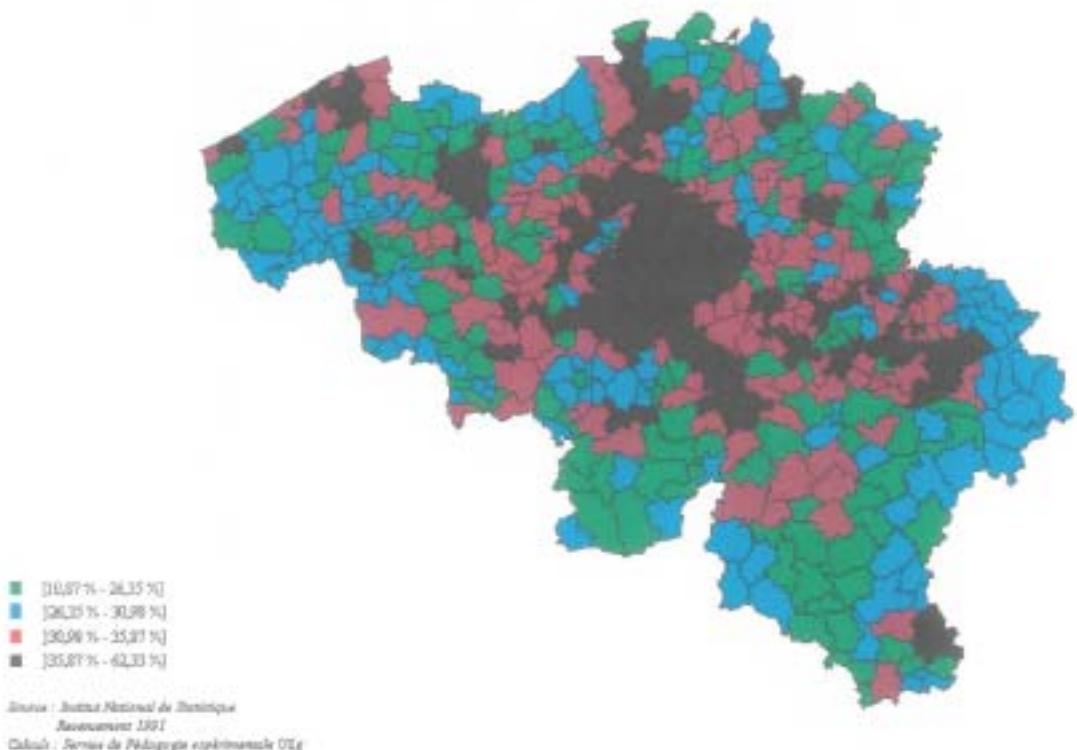
Dans une commune belge moyenne, 7,4% des habitants de 25 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement universitaire ou supérieur de type long (voir *carte 3.7*). La grande majorité des communes belges s'écartent très peu de cette valeur moyenne: la moitié ont des taux de diplômés de l'enseignement supérieur qui varient entre 5 et 8,5%. Les communes dans l'axe Namur / Bruxelles / Anvers et certaines communes de la périphérie de Gand comptent plus de diplômés universitaires ou de l'enseignement supérieur de type long que la moyenne.

Une commune belge moyenne compte, parmi ses habitants de 35 à 64 ans, 4,5% de diplômés de l'enseignement universitaire ou supérieur de type long (voir *carte 3.8*). Les taux les plus élevés sont observés à Lasne (19,4%), Sint-Martens-Latem (17,6), Woluwe-Saint-Pierre (17,2), Chaumont-Gistoux (16,8) et Ottignies-Louvain-La-Neuve (16,4).

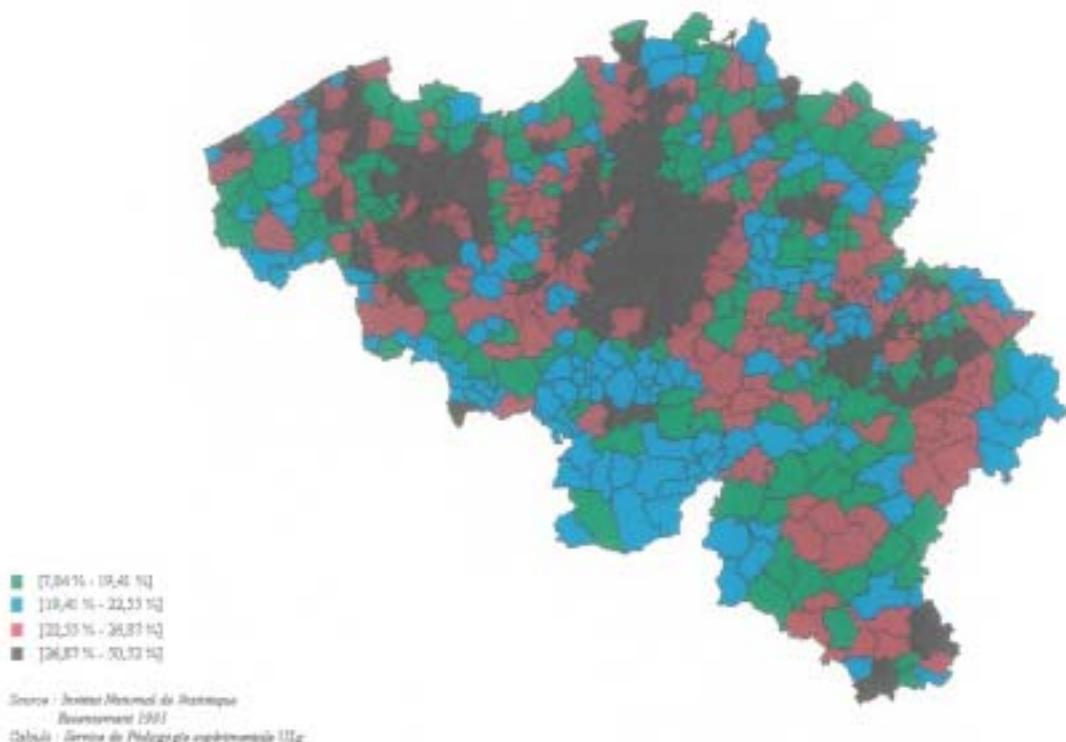
Carte 3.3 : Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui possèdent au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.



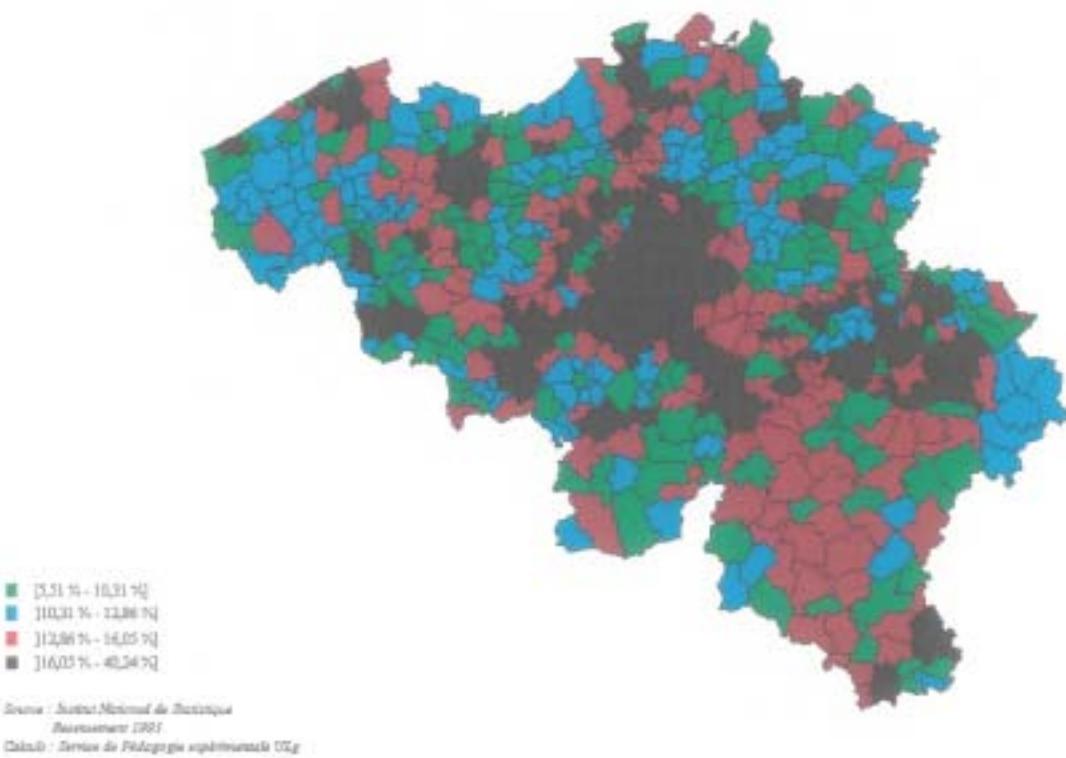
Carte 3.4 : Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui possèdent au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.



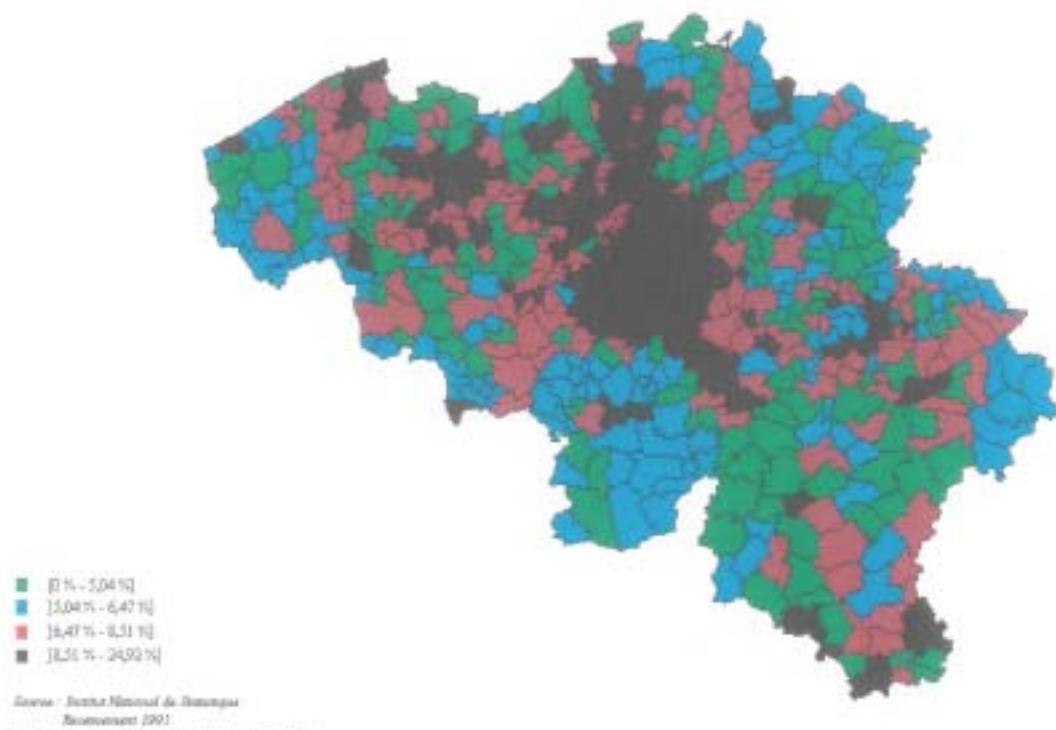
Carte 3.5 : Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.



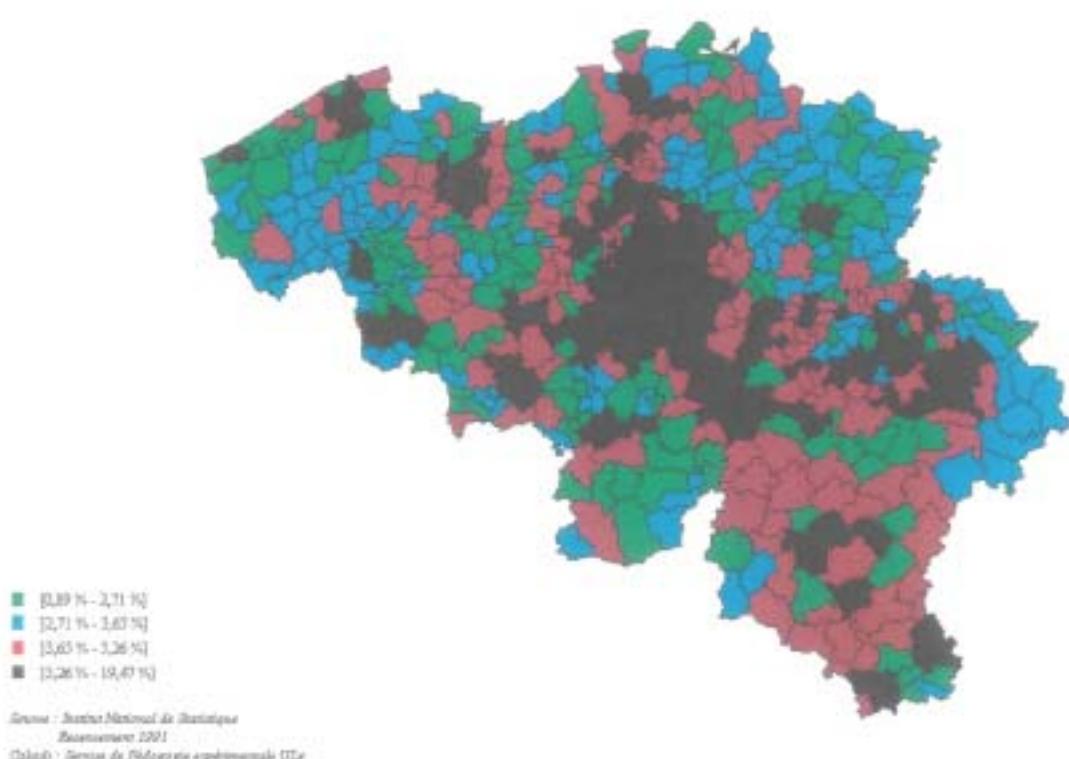
Carte 3.6 : Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.



Carte 3.7 : Taux d'habitants âgés de 25 à 34 ans qui possèdent un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long.

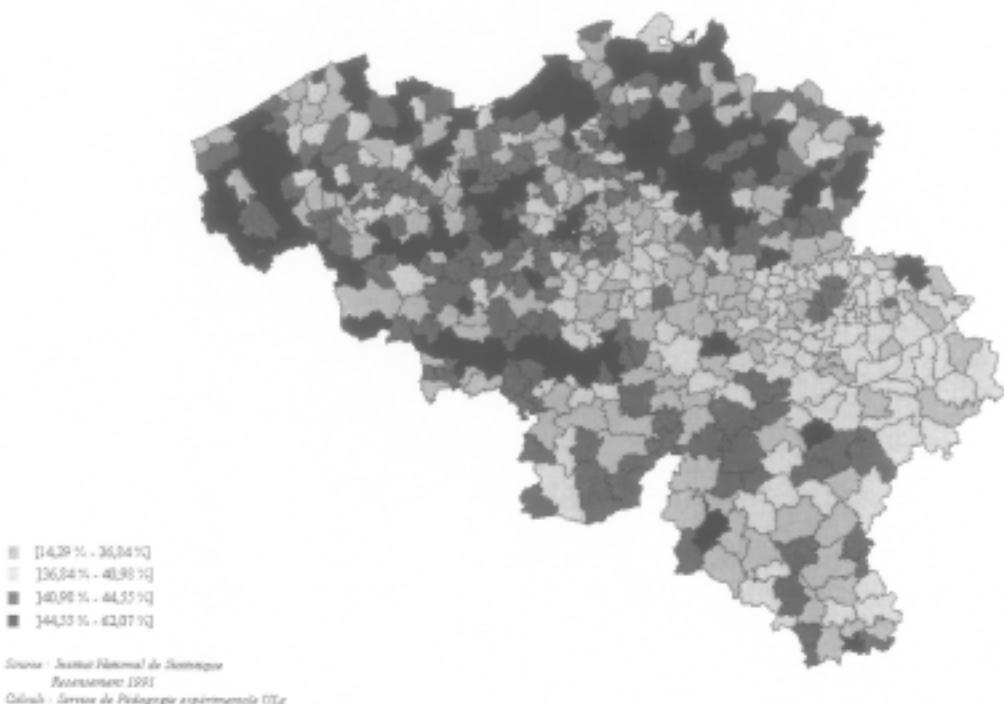


Carte 3.8 : Taux d'habitants âgés de 35 à 64 ans qui possèdent un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long.



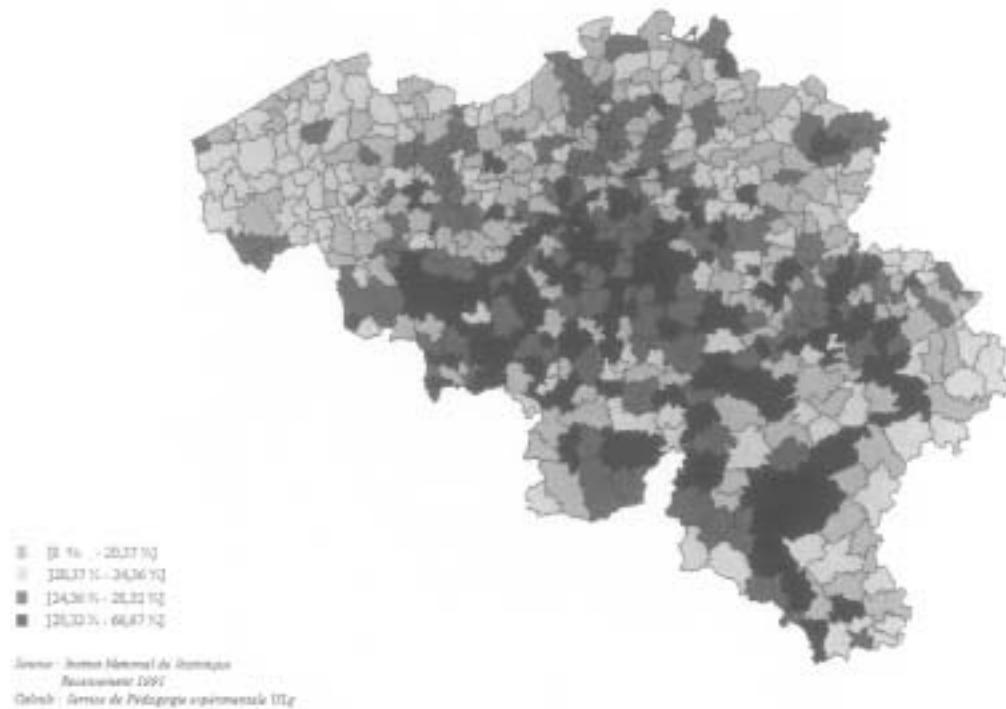
La part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire est présentée dans les deux cartes qui suivent.

Carte 3.9 : Part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire. Population âgée de 25 à 34 ans.



Dans la commune moyenne, les femmes représentent 40% des diplômés universitaires du groupe d'âge 25 à 34 ans. Les valeurs observées peuvent varier de moins de 20% dans certains communes de Flandre occidentale par exemple à plus de 60%. Il est difficile, au vu de la carte, de dégager des tendances claires quant à la répartition géographique de cette variable.

Carte 3.10 : Part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire. Population âgée de 35 à 64 ans.



Dans la commune moyenne, les femmes représentent du quart des diplômés universitaires du groupe d'âge 35 à 64 ans. La part de femmes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire peut varier de moins de 10% à plus de 40%. Dans plus de la moitié des communes, les femmes représentent entre 20 et 28% des diplômés universitaires.

3.4.3.5 Personnes qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger

La plupart des communes comptent un faible pourcentage de personnes qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger. La commune moyenne obtient un taux de 1,9%. Les taux les plus élevés de personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger s'observent dans les communes autour de Bruxelles et dans des communes frontalières.

3.4.4 CARACTERISTIQUES DES PERSONNES DONT LE NIVEAU D'INSTRUCTION EST INCONNU. PREMIERS ELEMENTS

Le tableau 3.17 notamment a mis en évidence le taux très élevé de personnes dont le niveau d'instruction est inconnu. Pour rappel, pour près du tiers des personnes de 18 ans et plus recensées, il n'a pas été possible de déterminer le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.

Une analyse des données par âge et par sexe apporte quelques précisions sur ces personnes qui ont omis de répondre aux questions sur les diplômes obtenus.

*Tableau 3.26 Pourcentage de personnes dont le niveau d'instruction est inconnu par sexe et groupes d'âge.
Population ayant quitté l'enseignement de plein exercice.*

	hommes	femmes
18 à 24 ans	19,6%	17,7%
25 à 34 ans	18,7%	19,6%
35 à 44 ans	23,4%	26,4%
45 à 54 ans	30,7%	34,3%
55 à 64 ans	40,6%	44,5%
plus de 64 ans	48,3%	55%

Source: Recensement général de la population, 1991

La proportion de données manquantes augmente avec l'âge du répondant. Cette constatation peut être faite aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Parmi les personnes de plus de 64 ans, un peu moins de la moitié des hommes interrogés et 55 % des femmes n'ont fourni aucune information sur leurs diplômes.

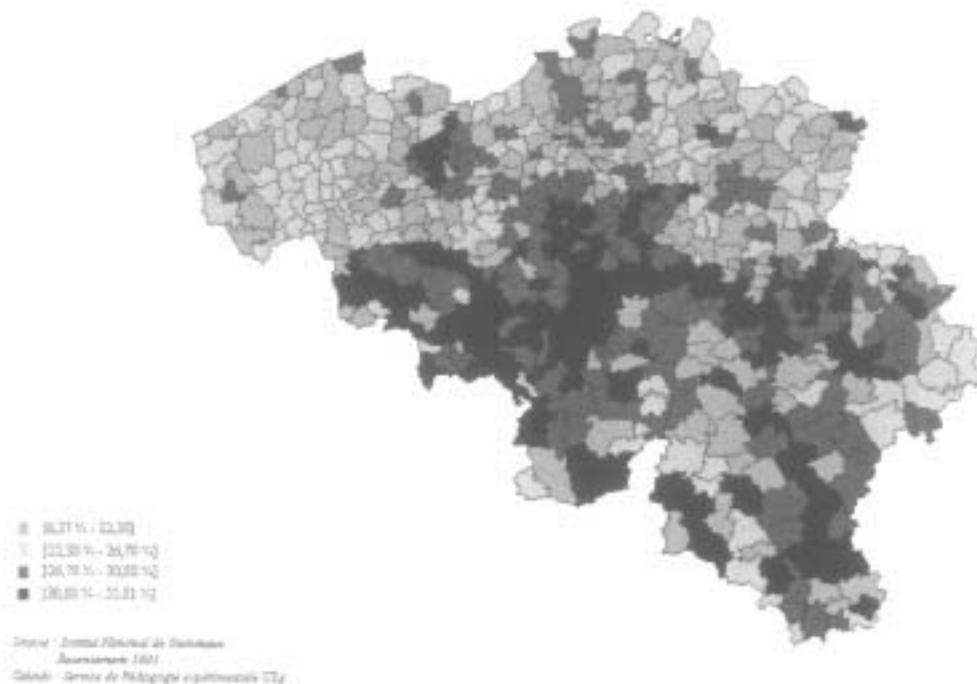
Dans toutes les groupes d'âge, sauf les 18-24 ans, les taux de non réponses sont plus élevés dans la population féminine.

Le tableau 3.26 met en évidence le taux élevé de personnes dont le niveau d'instruction est inconnu à Bruxelles (36,9% des personnes âgées de 25 à 64 ans contre 28,6% des personnes de la même tranche d'âge pour l'ensemble du pays). En Wallonie, le taux de non réponse est plus bas qu'en Flandre (25,4% contre 29%).

La carte suivante donne une représentation détaillée des taux de non réponse¹ observés dans les différentes communes du pays.

¹ Dans la carte, les 13.587 étudiants à temps plein parmi la population de 25 à 64 ans sont inclus dans les données manquantes.

Carte 3.11 : Taux de non réponses aux questions sur les diplômes obtenus. Population de 25 à 64 ans.



Dans une commune moyenne, le niveau d'instruction est inconnu pour 27% des habitants âgés de 25 à 64 ans. Les taux de non réponses les plus élevés sont observés à Saint-Josse-Ten-Noode, Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, où le niveau n'a pu être estimé pour près de la moitié des personnes. Les taux de niveau d'instruction les plus faibles sont observés dans quelques petites communes des arrondissements de Liège et de Verviers, notamment.

Dans le paragraphe 3.5.3.2, des informations complémentaires sur les types de non réponses sont fournies à partir de l'analyse combinée des réponses aux questions sur la possession de diplômes belges et / ou étranger. De même en 3.6.2, l'âge de fin d'études régulières des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu sera commenté.

Dans le chapitre suivant, les positions sur le marché du travail des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu seront analysées (4.1.5).

3.4.5 NIVEAU D'INSTRUCTION DES PERSONNES QUI SUIVENT UN ENSEIGNEMENT OU UNE FORMATION A TEMPS PARTIEL

Au moment du recensement, près de 100.000 personnes (92.704) âgées de 18 à 64 ans suivaient des études ou une formation à temps partiel après avoir quitté l'enseignement de plein exercice¹. Le niveau du diplôme le plus élevé déjà obtenu par ces différentes personnes a pu être estimé.

¹ Cette population a été décrite en 2.4.

Tableau 3.27 : Taux de participation à la formation professionnelle en particulier et à l'enseignement ou formation à horaire réduit en général, selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger). Personnes de 18 à 64 ans.

	taux de participation à la formation professionnelle	taux de participation à la formation professionnelle et à l'enseignement à horaire réduit
primaire	0,5%	0,6%
secondaire inférieur	2%	2,7%
secondaire à l'étranger	1,2%	1,4%
secondaire supérieur	1,6%	2,3%
supérieur à l'étranger	2,3%	4,1%
supérieur court	2,3%	3,3%
supérieur long	2,2%	3,7%
universitaire	2,1%	4,3%

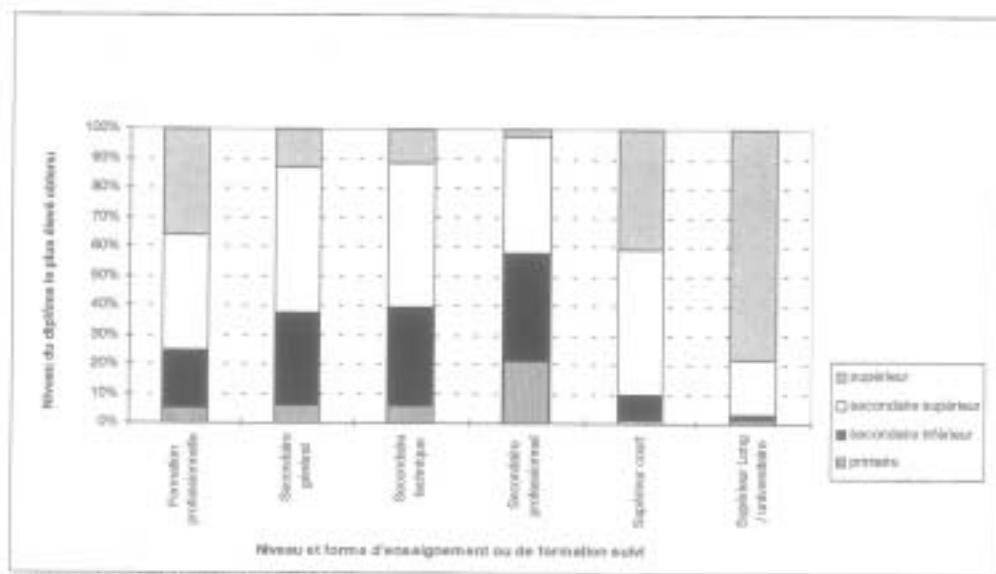
Source: Recensement général de la population, 1991

Le taux de participation à la formation professionnelle est faible¹ et assez constant quel que soit le niveau du diplôme le plus élevé obtenu antérieurement. Il est le plus faible parmi les détenteurs du seul diplôme de l'enseignement primaire et parmi ceux dont le diplôme le plus élevé est un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu à l'étranger.

Ce sont surtout les porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur qui s'engagent dans une formation ou des études complémentaires.

Dans les graphiques qui suivent, les niveaux de diplômes ont été regroupés en quatre catégories: enseignement primaire, enseignement secondaire inférieur (y compris secondaire à l'étranger²), enseignement secondaire supérieur et enseignement supérieur.

Graphique 3.9 : Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger) des personnes de 18 à 64 ans qui suivent un enseignement ou une formation à horaire réduit, selon le niveau et la forme d'enseignement suivi.



Source : Institut National de Statistique - Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

¹ Voir la discussion à ce propos en 2.1.1 et EUROSTAT (1995 et 1997) pour les comparaisons internationales.

² En l'absence d'informations plus précises, nous avons classé les études secondaires à l'étranger au niveau de l'enseignement secondaire inférieur.

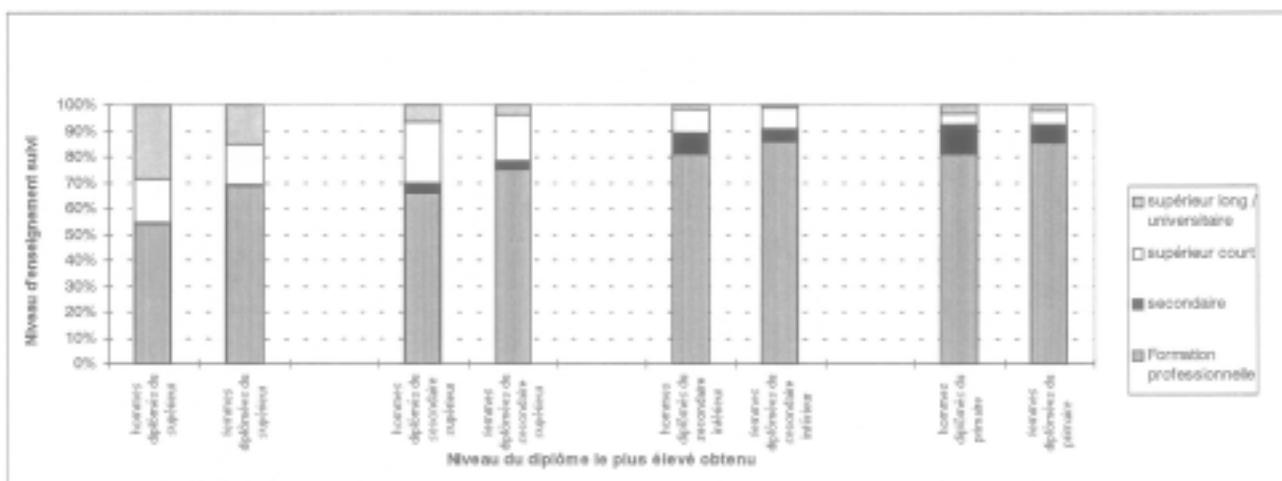
Dans ce premier graphique, il apparaît, comme nous allons le développer dans le paragraphe suivant, qu'une part importante des personnes qui suivent un enseignement supérieur à temps partiel sont déjà diplômées de l'enseignement supérieur: 41% des inscrits dans un cursus de l'enseignement supérieur court et 78% des inscrits à des cours de niveau universitaire sont déjà diplômés de l'enseignement supérieur.

D'autres personnes suivent à horaire réduit des études qui vont leur permettre d'obtenir un diplôme plus élevé que leur diplôme initial. Ainsi, parmi les étudiants inscrits à des cours de l'enseignement supérieur court à horaire réduit 49%, sont diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. Ils sont 19% dans ce cas parmi les étudiants de l'enseignement de niveau universitaire. Quelques personnes diplômées de l'enseignement primaire reprennent des études à temps partiel au niveau secondaire, probablement dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale (21% des inscrits dans l'enseignement secondaire professionnel sont dans ce cas).

Malheureusement, le questionnaire ne permet pas de distinguer si les cours suivis dans l'enseignement secondaire sont du niveau secondaire inférieur ou secondaire supérieur.

Les personnes inscrites en formation professionnelle se répartissent entre les différents niveaux d'instruction de la manière suivante: pour 39%, le diplôme le plus élevé est du niveau secondaire supérieur, pour 36% il s'agit d'un diplôme universitaire, pour 19% d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Les 6% restant sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement primaire uniquement.

Graphique 3.10 : Niveau des études suivies à horaire réduit selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu antérieurement en Belgique ou à l'étranger) et le sexe. Population de 18 à 64 ans.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Pour tous les niveaux d'instruction considérés ici, la formation professionnelle est la voie la plus souvent choisie pour la formation continue. Dans les quatre catégories de niveau d'instruction que nous avons distingués, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à suivre des études à temps partiel dans le système scolaire tant au niveau de l'enseignement secondaire que de l'enseignement supérieur.

3.5 PARCOURS SCOLAIRES

Dans cette partie, les parcours scolaires sont abordés à partir des réponses aux différentes questions sur les diplômes obtenus. Les études non sanctionnées par des diplômes n'ont pas pu être prises en compte.

3.5.1 PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PERSONNES DIPLOMEES EN BELGIQUE

Ce paragraphe utilise les réponses fournies à certaines parties de la question 7 sur les diplômes obtenus en Belgique: forme du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (7b2), forme du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (7b3) et titre du premier diplôme cité de l'enseignement supérieur (7b7). Pour chaque individu, ces trois informations ont été croisées.

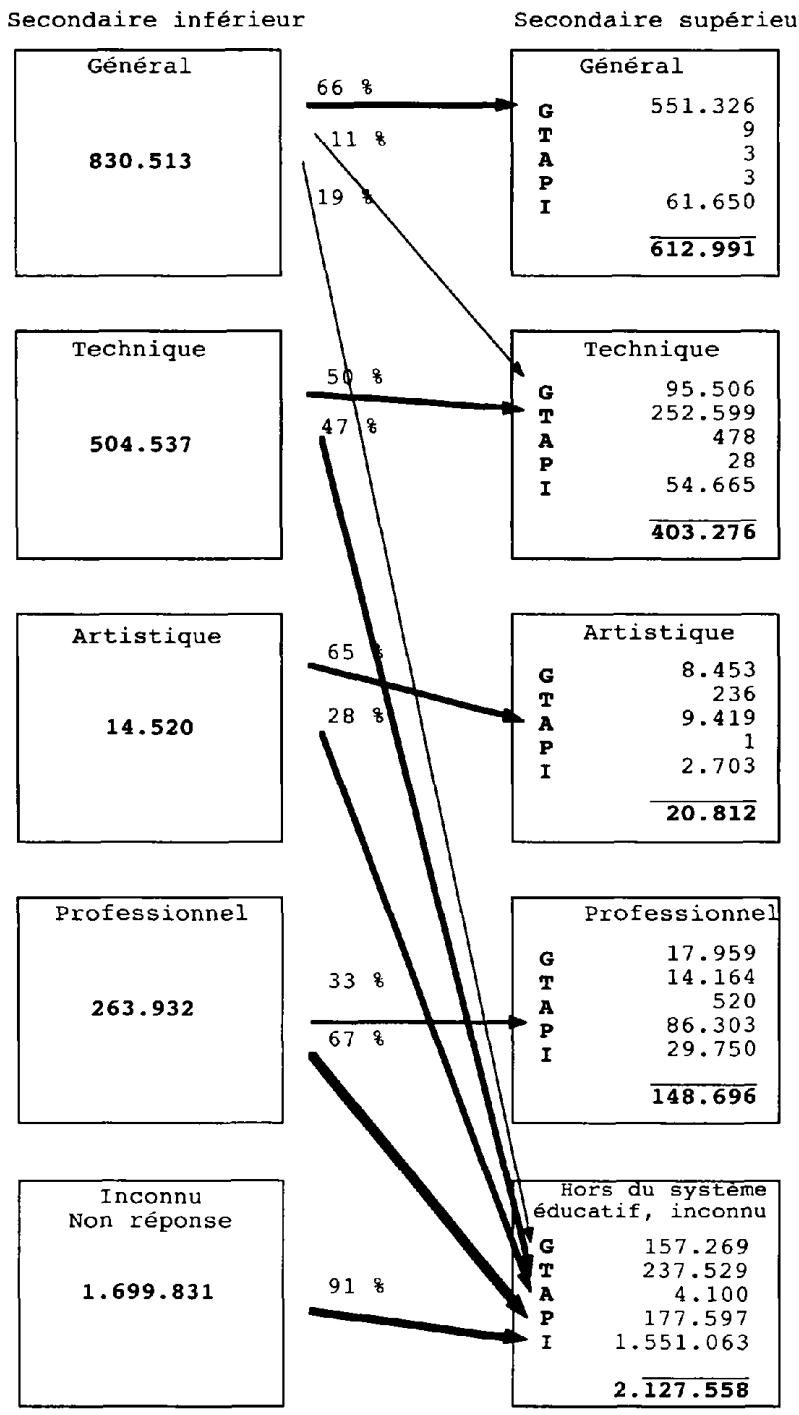
Pour illustrer les étapes de la scolarité dans le secondaire et les passages de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, deux schémas ont été construits. Les hommes et les femmes sont présentés distinctement.

Dans chaque schéma, les flux de passage de l'enseignement secondaire inférieur vers l'enseignement secondaire supérieur sont présentés sur la page de gauche. L'épaisseur des flèches reflète l'importance du flux.

Sur la page de droite, les effectifs de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur sont repris afin d'être mis en relation avec, soit un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une sortie du système éducatif. Ici aussi, l'épaisseur des flèches reflète l'importance du flux.

Un tableau récapitulatif complète le schéma. Il présente, pour chaque niveau de diplôme de l'enseignement supérieur, le nombre de diplômés selon tous les parcours possibles dans l'enseignement secondaire.

Etapes de la scolarité des hommes de plus de 24 ans

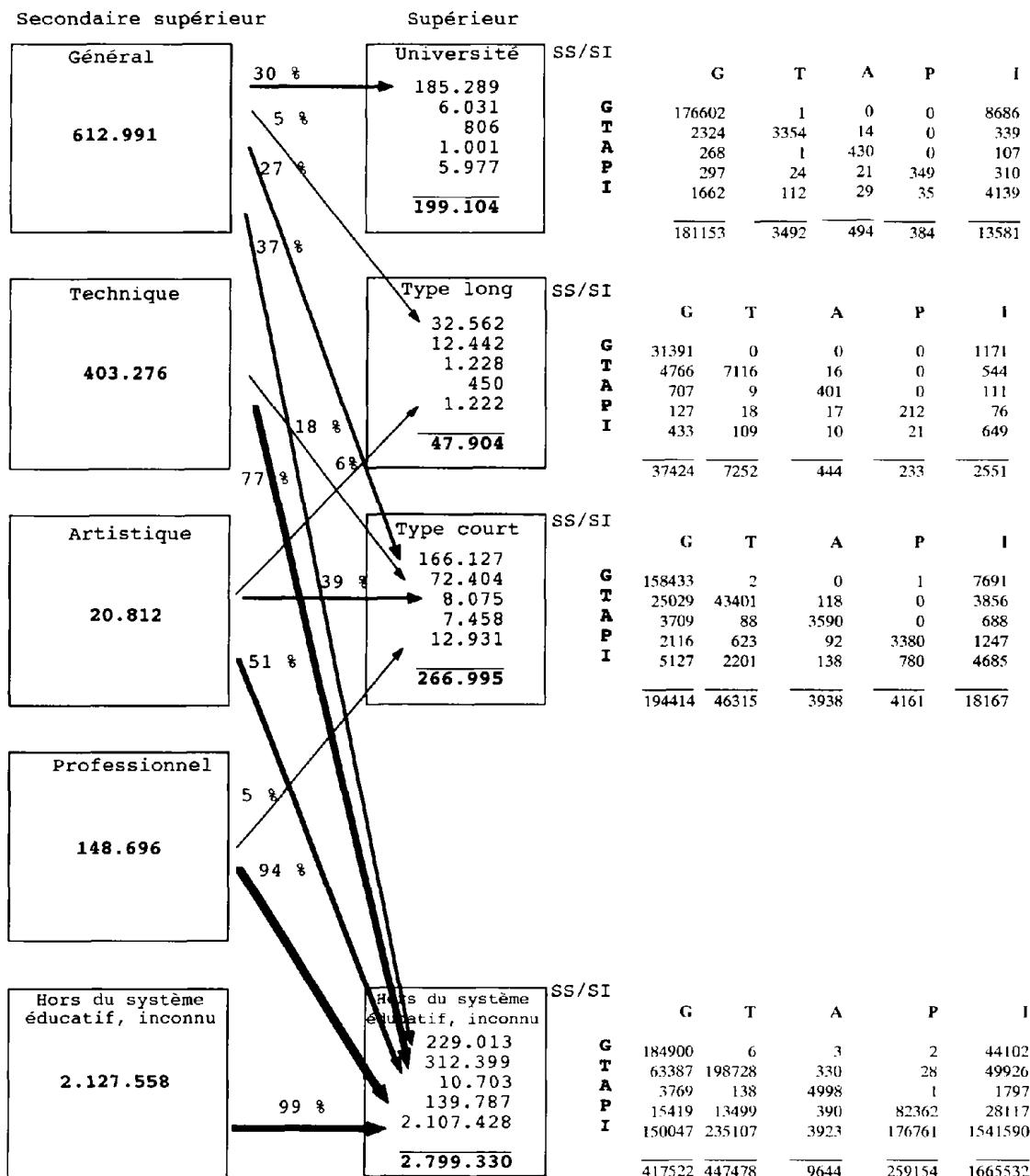


TOTAL : 3.313.333

Légende : **G** : Général,
T : Technique,
A : Artistique,
P : Professionnel,
I : Inconnu.

Légende des flèches : → = 5 -> 24 %
 → = 25 -> 49 %
 → = 50 -> 74 %
 → = 75 -> 100 %

*Source : Institut National de Statistique, Recensement 1991
Calculs : Service de pédagogie expérimentale, Ulg.*

Etapes de la scolarité des hommes de plus de 24 ans


Légende : **G** : Général,
T : Technique,
A : Artistique,
P : Professionnel,
I : Inconnu.

Légende des flèches : → = 5 -> 24 %
→ = 25 -> 49 %
→ = 50 -> 74 %
→ = 75 -> 100 %

Source : Institut National de Statistique, Recensement 1991
Calculs : Service de pédagogie expérimentale, Ulg.

Le premier schéma décrit les étapes de la scolarité de 3.313.333 hommes de plus de 24 ans. Un peu plus de 15% d'entre eux (514.003) ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les deux tiers des hommes diplômés des formes générale et artistique de l'enseignement secondaire inférieur ont poursuivi des études dans la même forme au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Seuls 19% des porteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur général et 28% des diplômés de l'enseignement secondaire inférieur artistique n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur. A l'inverse, les deux tiers des diplômés de la forme professionnelle au niveau de l'enseignement secondaire inférieur, n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé. Près de la moitié des diplômés de l'enseignement secondaire technique ont quitté également le système éducatif après avoir obtenu ce diplôme. Toutes ces personnes ont été scolarisées dans un système qui permettait de quitter l'école à 14 ans. Depuis 1983, la scolarité est obligatoire jusque 18 ans, au moins à temps partiel. En principe, à cet âge, l'ensemble des jeunes devrait avoir atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

Un peu plus de la moitié des hommes de plus de 24 ans, n'a pas déclaré avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Pour la quasi totalité d'entre eux, aucune réponse n'a été fournie pour le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Deux types de non réponses peuvent être distinguées. La majorité des individus qui n'ont pas répondu n'ont probablement pas obtenu ce diplôme. Par contre d'autres ont omis de répondre à la question. L'examen du schéma permet d'estimer le nombre d'omissions: 148.768 hommes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique, n'ont pas déclaré de diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (soit 8,7% des non réponses à la question sur le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur). Bien sûr, parmi eux se trouvent des personnes qui ont obtenu le diplôme correspondant au secondaire inférieur à l'étranger mais il s'agit probablement d'une proportion assez réduite¹. De même 34.299 hommes diplômés de l'enseignement supérieur n'ont pas signalé qu'ils possédaient le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (soit 2% des non réponses à la question sur le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur).

Le schéma illustre très clairement la structure hiérarchique des diplômes en Belgique. Si les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur général se répartissent dans diverses formes au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, les passages vers l'enseignement général supérieur au départ des autres formes est inexistant. De même l'enseignement technique secondaire supérieur a diplômé très peu d'hommes issus de filières autres que générales ou techniques. Les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel proviennent quant à eux de toutes les formes de l'enseignement secondaire inférieur, avec cependant une prédominance des personnes déjà diplômées de l'enseignement professionnel.

¹ Le questionnaire ne permet pas de faire la distinction par niveau dans les diplômes de l'enseignement secondaire obtenus à l'étranger.

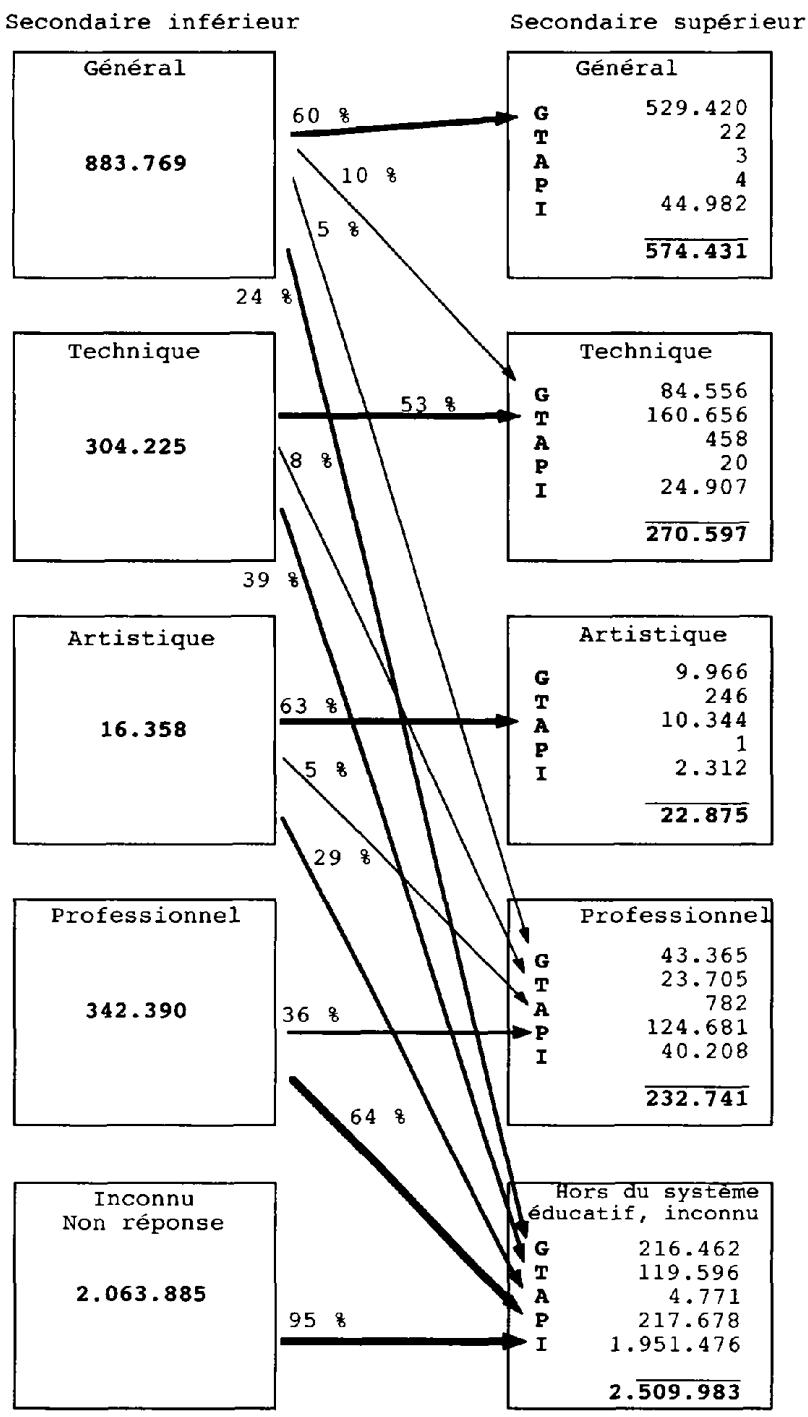
Les sorties de l'enseignement après les études secondaires supérieures sont massives: 94% des hommes diplômés de la forme professionnelle, 77% parmi les diplômés de la forme technique, 51% dans le cas d'études artistiques mais seulement 37% des jeunes qui ont terminé avec succès un cycle général.

A chaque niveau de diplôme de l'enseignement supérieur, les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur général représentent la majorité: 93% parmi les diplômés universitaires, 68% des diplômés de l'enseignement supérieur de type long et 62% des diplômés de l'enseignement supérieur de type court. On trouve donc très peu de diplômés des autres formes d'études secondaires parmi les diplômés universitaires.

Parmi les hommes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur général, ceux qui suivent des études se répartissent en deux catégories d'importance fort semblable: 48% ont obtenu un diplôme universitaire et 42% un diplôme de l'enseignement supérieur de type court.

Un schéma identique a pu être dressé pour la population féminine de 24 ans et plus. Beaucoup d'observations faites à propos du schéma masculin sont applicables ici également. Le commentaire mettra cependant surtout en évidence les différences observées dans le cheminement, à l'intérieur du système éducatif, des femmes par rapport à celui des hommes.

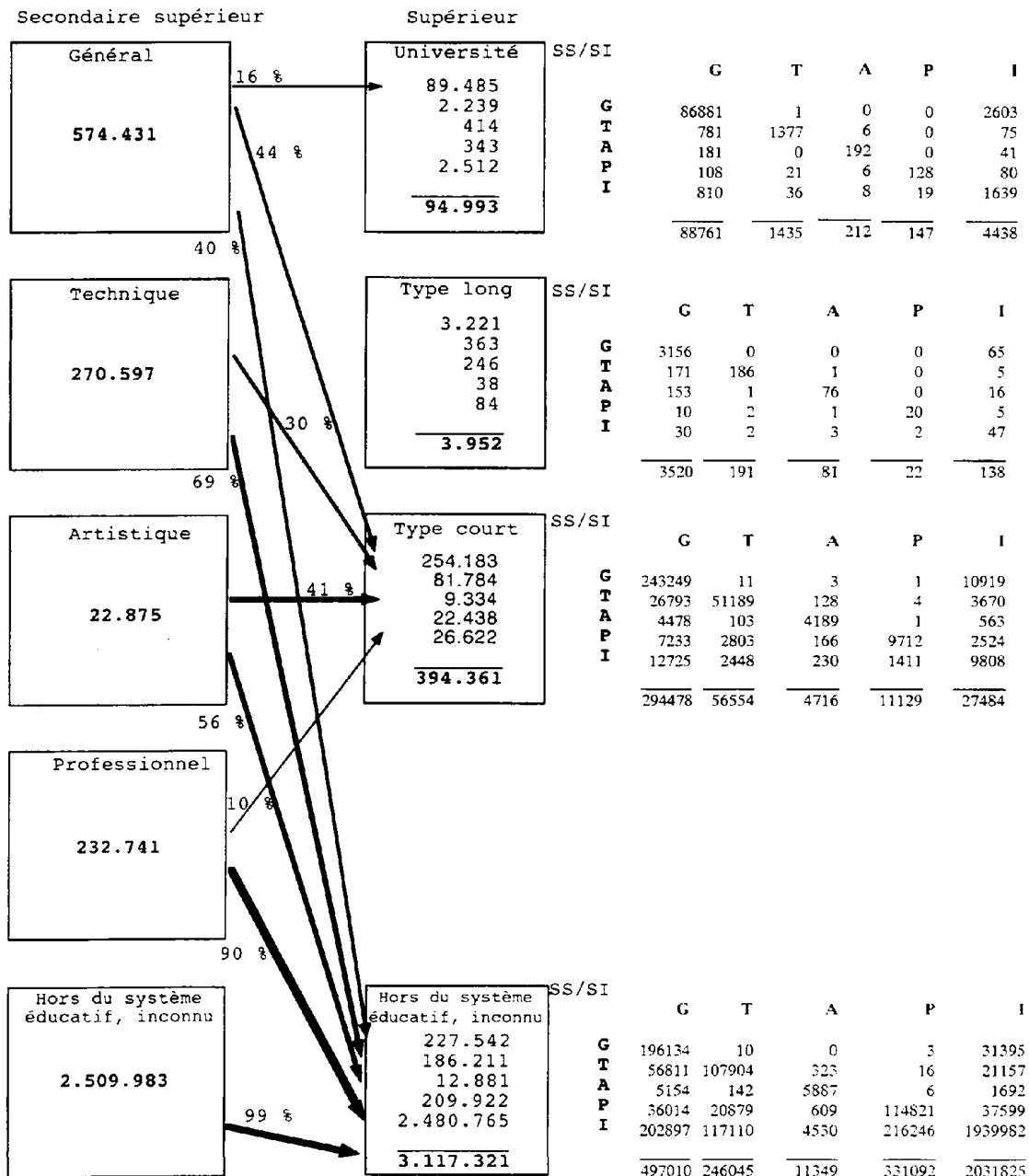
Etapes de la scolarité des femmes de plus de 24 ans



TOTAL : 3.610.627

Légende : **G** : Général,
T : Technique,
A : Artistique,
P : Professionnel,
I : Inconnu.

*Source : Institut National de Statistique, Recensement 1991
Calculs : Service de pédagogie expérimentale, Ulg.*

Etapes de la scolarité des femmes de plus de 24 ans


Légende : **G** : Général,
T : Technique,
A : Artistique,
P : Professionnel,
I : Inconnu.

Légende des flèches : → = 5 -> 24 %
→ = 25 -> 49 %
→ = 50 -> 74 %
→ = 75 -> 100 %

Source : Institut National de Statistique, Recensement 1991
Calculs : Service de pédagogie expérimentale, Ulg

Les étapes de la scolarité des 3.610.627 femmes de plus de 24 ans décrites ici sont quelques peu différentes de celles des hommes. Près de 500.000 d'entre elles (493.306), soit seulement 13,7%, sont diplômées de l'enseignement supérieur.

Après un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur technique, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à poursuivre leur scolarité (61% des femmes contre 53% des hommes). A l'inverse, les femmes sont proportionnellement légèrement plus nombreuses que les hommes à abandonner l'école après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur général: 24% contre 19% des hommes.

La part des femmes qui n'ont pas répondu à la question sur le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est très importante: 57%. Pourtant, l'examen des données montre que 112.409 femmes (soit 5,4%) qui n'ont pas répondu à la question, ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et 32.060 (soit 1,5%), un diplôme supérieur. Pour ces deux catégories de personnes, la non réponse peut probablement être interprétée comme un oubli, bien qu'une part d'entre elles a pu obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire à l'étranger.

Après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, 90% des femmes issues des filières professionnelles quittent le système scolaire, soit un pourcentage un peu plus faible que celui observé dans la population masculine. Les 10% restant ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type court.

Par rapport à la population masculine, on observe de nouveau une part légèrement plus importante de femmes qui poursuit des études supérieures après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur technique (31%). Pour la plupart de celles-ci, le diplôme supérieur sanctionnera des études dans l'enseignement de type court.

Par rapport aux hommes, les femmes sont un peu plus nombreuses à abandonner l'école après un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur artistique (56%) ou général (40%).

Comme dans la population masculine, les femmes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur général sont majoritaires parmi les femmes diplômées de l'enseignement supérieur: 94% des femmes universitaires, 81,5% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur long, 64,4% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur court.

3.5.2 DIPLOME COMPLEMENTAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN BELGIQUE

Les données du recensement permettent de repérer et caractériser les personnes qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur en Belgique.

3.5.2.1 Analyse des réponses à la question fermée 7b6

Une première question permet de repérer certaines catégories de multidiplômés de l'enseignement supérieur. Il s'agit de la question 7b6 où la personne est invitée à cocher dans une liste les diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique (voir questionnaire en annexe).

Les combinaisons recensées sont reprises dans le tableau suivant.

Tableau 3.28 : Question 7b6: Nombre de personnes ayant obtenu plusieurs diplômes de l'enseignement supérieur en Belgique¹.

	nombre de personnes
supérieur court ² / supérieur long ou universitaire	9.094
agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)/ supérieur court	2.970
instituteur primaire / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur	2.526
agrégé de l'enseignement secondaire inférieur/ supérieur long ou universitaire	1.966
instituteur primaire / supérieur long ou universitaire	1.553
instituteur primaire / supérieur court	1.298
instituteur maternel / instituteur primaire / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur	956
instituteur maternel / instituteur primaire	750
instituteur maternel / supérieur court	359
instituteur primaire / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur / supérieur long ou universitaire	246
instituteur maternel / supérieur long ou universitaire	160
instituteur maternel / instituteur primaire / supérieur long ou universitaire	141
instituteur primaire / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur / supérieur court	132
instituteur maternel / instituteur primaire / supérieur court	132
instituteur maternel / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur	128
agrégé de l'enseignement secondaire inférieur / supérieur court / supérieur long ou universitaire	76
instituteur primaire / supérieur court / supérieur long ou universitaire	44
instituteur maternel / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur / supérieur long ou universitaire	26
instituteur maternel / agrégé de l'enseignement secondaire inférieur / supérieur court	23
instituteur maternel / supérieur court / supérieur long ou universitaire	4
TOTAL	22.584

Source: Recensement général de la population, 1991

Le plus souvent les personnes ont combiné un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et un diplôme universitaire ou supérieur de type long. Les questions posées ne permettent pas de décrire la séquence selon laquelle les études ont été menées. De plus elles n'autorisent pas toutes les combinaisons possibles de diplômes. Ainsi les personnes qui combinent deux diplômes universitaires par exemple ne peuvent apparaître ici. Le taux de diplômes multiples ne peut donc être calculé à partir des réponses à cette question.

¹ Pour une présentation complète des réponses, voir tableau 3.5.

² Enseignement supérieur court pédagogique non compris

La question est cependant utile pour rendre compte des combinaisons de diplômes dans les filières pédagogiques. 13.490 personnes combinent un diplôme de l'enseignement supérieur court pédagogique et un autre diplôme supérieur. Parmi eux, plus de 30% (4.104) déclarent avoir deux diplômes de l'enseignement supérieur pédagogique. Ces doubles diplômes pédagogiques se répartissent essentiellement dans deux catégories: 71% (2.904) combinent un diplôme d'instituteur primaire et un diplôme d'agréé de l'enseignement secondaire inférieur (régent) et 25% un diplôme d'instituteur primaire et d'instituteur maternel.

Près de 1.000 personnes combinent les trois diplômes pédagogiques proposés dans la question.

La comparaison avec les données fournies dans le tableau 3.2 permet d'estimer un taux de diplômes multiples des personnes qui possèdent un diplôme pédagogique. C'est parmi les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur que le taux de deuxième ou troisième diplôme est le plus important (7,4%, 8.986 individus). Les instituteurs primaires et maternels quant à eux sont un peu plus de 6% à avoir obtenu un autre diplôme de l'enseignement supérieur, respectivement 6,7 % pour les instituteurs primaires (7.778 individus) et 6,5% pour les instituteurs maternels (2.679 individus).

3.5.2.2. Analyse des réponses aux questions ouvertes 7b7 et 7b8

Chaque personne avait la possibilité de citer deux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique. Lorsque deux réponses sont enregistrées, il n'est cependant pas possible de connaître le parcours accompli, aucune consigne ne précisant la démarche à suivre pour répondre. Ainsi, si une personne a répondu qu'elle avait obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur court non universitaire et un diplôme universitaire, il n'est pas possible de savoir quel diplôme est antérieur à l'autre. Il en est de même si deux diplômes d'un même niveau sont cités.

3.5.2.2.1 Domaines d'études du diplôme de l'enseignement supérieur belge cité en premier lieu

Tableau 3.29 : Question 7b7: Domaines d'études du diplôme de l'enseignement supérieur belge cité en premier lieu dans le questionnaire.

	nombre de diplômes		
supérieur court		en % du total des diplômés de l'enseignement supérieur court	% de femmes dans ce domaine d'études
pédagogique	266.798	37,3%	70,7%
économique	156.751	21,9%	50,9%
paramédical	132.579	18,6%	83,6%
technique	78.062	10,9%	11,6%
social	38.233	5,3%	67%
artistique	34.831	4,9%	43,7%
agricole	7.637	1%	23,4%
SOUS TOTAL supérieur court	714.891	100%	60,3%
supérieur long	54.817		8,4%
université		en % du total des diplômés universitaires	% de femmes dans ce domaine d'études
philosophie et lettres	49.985	16,6%	55,2%
sciences commerciales, économique appliquée	37.364	12,4%	21,8%
droit	35.327	11,7%	28,4%
disciplines médicales	34.774	11,5%	45,5%
sciences appliquées	32.478	10,8%	6,8%
médecine	31.581	10,4%	23,4%
sciences	25.572	8,4%	39,7%
sciences politiques et sociales	22.627	7,5%	28,1%
pédagogie, psychologie	12.337	4,1%	57,2%
agronomie	6.322	2,1%	15,2%
sciences religieuses	5.063	1,7%	19,6%
autres	8.044	2,7%	30,4%
SOUS TOTAL université	SUM301.474	100%	32,9%
TOTAL GENERAL	1.071.182¹		49,9%

Source: Recensement général de la population, 1991

Les diplômés dans les disciplines pédagogiques représentent plus du tiers des diplômés de l'enseignement non universitaire de type court. Les disciplines économiques (avec 22%) et paramédicales (avec 19%) sont également très bien représentées.

La classification des domaines d'études universitaires utilisée ici met en évidence le fait que la philosophie et lettres et les sciences commerciales et économiques appliquées rassemblent à elles seules près des 30% des diplômés. Les disciplines les moins représentées parmi les diplômés de l'enseignement universitaire sont la psychologie / pédagogie, l'agronomie et les sciences religieuses.

¹ Sur les 1.080.379 individus codés, 1.069.837 ont un code correct. Le mode de calcul englobe erronément 1.345 personnes dont le niveau est connu mais pour lesquelles le code est imprécis (151 dans le type court, 226 dans le type long et 968 dans l'universitaire).

La part des femmes est très variable selon les domaines d'études. Les femmes sont majoritaires dans quatre domaines de l'enseignement supérieur court. Par ordre d'importance décroissante: le paramédical, le pédagogique, le social et, dans une moindre mesure dans les disciplines économiques.

Par contre parmi les diplômés de l'enseignement universitaire, les femmes ne sont majoritaires que dans les disciplines pédagogiques ou psychologiques et en philosophie et lettres.

3.5.2.2.2 Domaines d'études du diplôme de l'enseignement supérieur belge cité en deuxième lieu

Tableau 3.30 : Question 7b8: Domaines d'études du diplôme de l'enseignement supérieur belge cité en deuxième lieu dans le questionnaire.

	nombre de diplômes		
supérieur court		en % du total des diplômés de l'enseignement supérieur court	% de femmes dans ce domaine d'études
pédagogique	16.414	54,2%	62%
économique	6.487	21,4%	41,8%
paramédical	2.304	7,6%	79,7%
technique	2.257	7,5%	10,8%
artistique	1.452	4,8%	47,5%
social	1.132	3,7%	65%
agricole	154	0,5%	17,5%
SOUS TOTAL supérieur court	30.200	100%	54,3%
supérieur long	2.321		7%
université		en % du total des diplômés universitaires	% de femmes dans ce domaine d'études
médecine	7.317	16%	27,3%
sciences commerciales, économie appliquée	6.682	14,7%	16,5%
droit	6.186	13,6%	29%
sciences politiques et sociales	4.823	10,6%	23,2%
sciences appliquées	4.334	9,5%	9,7%
philosophie et lettres	4.266	9,4%	41,1%
disciplines médicales	4.097	9%	47,5%
sciences	2.729	6%	29,4%
pédagogie, psychologie	1.778	3,9%	50,2%
sciences religieuses	962	2,1%	18,5%
agronomie	493	0,1%	14%
autres	1.859	4%	33,2%
SOUS TOTAL université	45.526	100%	27,8%
TOTAL GENERAL	78.047¹		37,4%

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ Sur les 78.145 individus codés, 78.047 ont un code correct. Le mode de calcul englobe érronément 59 individus dont le niveau est connu mais pour lesquels le code est imprécis (59 dans le type court et 39 dans le type long).

Les diplômés des filières pédagogiques représentent plus de la moitié (54%) des "deuxièmes" diplômes de l'enseignement supérieur court. Ils sont suivis, par ordre d'importance, par les diplômés de l'enseignement supérieur économique (21%).

Les "deuxièmes" diplômes universitaires les plus fréquents sont ceux décernés en médecine. Les sciences commerciales et économiques appliquées et le droit rassemblent près de 30% des "deuxièmes" diplômes universitaires.

La part des femmes parmi les personnes qui ont obtenu un deuxième diplôme de l'enseignement supérieur est toujours plus faible que la part des femmes parmi les porteurs d'un premier diplôme, sauf dans l'enseignement artistique, en médecine et dans les disciplines universitaires non précisées.

Dans le cadre de la monographie les données détaillées par intitulés de diplôme ne sont pas fournies afin de ne pas alourdir la publication mais elles sont disponibles¹ et des analyses ultérieures seront menées.

3.5.2.2.3 Combinaisons des domaines d'études dans l'enseignement supérieur belge (Questions 7b7 et 7b8)

Une analyse plus précise des types de combinaisons de diplômes de l'enseignement supérieur a été menée à partir des réponses aux questions ouvertes 7b7 et 7b8 portant sur les intitulés des deux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique. A cette question, 78.047² individus signalent deux diplômes de l'enseignement supérieur, soit près de quatre fois plus qu'à la question 7b6. Plus de la moitié ont obtenu un deuxième diplôme dans la même forme d'études ou dans le même domaine d'études.

Les données sur l'âge d'obtention des diplômes ne sont malheureusement pas disponibles. Elles auraient permis de vérifier l'antériorité d'un diplôme sur l'autre et l'écart séparant les deux promotions³. Dans les commentaires qui suivent nous avons fait l'hypothèse que les personnes avaient cité en premier lieu le premier diplôme de l'enseignement supérieur qu'elles avaient obtenu.

¹ La très grande majorité des données ont pu être classées selon la nomenclature détaillée des diplômes utilisée par l'Institut National de Statistique. Seul 1% des codes sont erronés.

² Pour 88 individus il n'a pas été possible de classer la spécialité du diplôme de l'enseignement supérieur cité en deuxième lieu.

³ Des mesures récentes visent à limiter les inscriptions successives à l'université. Selon un décret voté le 25 juillet 1996 en Communauté française, à partir de l'exercice budgétaire 1998, ne seront plus pris en compte pour le financement des universités les étudiants qui s'inscrivent à un grade de 1er ou de 2^e cycle alors qu'ils ont déjà obtenu soit deux grades académiques (licence, DEC, DEA), soit deux grades de l'enseignement supérieur court ou supérieur long dans les cinq années qui précèdent la demande d'inscription à un grade identique. De même ne seront plus pris en compte ceux qui s'inscrivent à des études conduisant à un grade de 3^e cycle (DES ou DEA) alors qu'ils ont obtenu, dans les cinq années qui précèdent la demande d'inscription à un grade identique.

Tableau 3.31 : Question 7b7 et 7b8: Nombre de personnes ayant obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur en Belgique, en pourcentage des multidiplômés de l'enseignement supérieur en Belgique. Population totale.

	nombre de personnes	en % des multidiplômés
deuxième diplôme de type long ou universitaire dans le même domaine	21.008	26,8%
deuxième diplôme de type court dans le même domaine	19.569	25,1%
deuxième diplôme de type long ou universitaire mais autre domaine	16.668	21,4%
type court / type long ou universitaire	10.018	12,8%
deuxième diplôme de type court mais autre domaine	7.159	9,2%
type long ou universitaire / type court	3.263	4,2%
premier diplôme supérieur inconnu	362	0,5%
TOTAL	78.047	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

La tendance à reprendre des études dans le même domaine ne se retrouve pas dans toutes les spécialités.

Tableau 3.32 : Taux de personnes qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur en Belgique selon le domaine d'étude d'origine.

Domaine d'étude d'origine	% de personnes qui ont obtenu un deuxième diplôme
médecine	32%
droit	25%
sciences	18%
agronomie	14%
sciences religieuses	14%
sciences appliquées	14%
sciences politiques et sociales	13%
philosophie et lettres	11%
pédagogie psychologie	9%
sciences économiques et commerciales	8%
pédagogique court	7%
disciplines médicales universitaires	7%
social court	6%
technique court	6%
type long	5%
artistique court	4%
économique court	4%
paramédical court	4%
agricole court	4%

Source: Recensement général de la population, 1991

Les taux observés sont très variables selon les disciplines. Ce sont les études en médecine suivies de celles en droit qui comptent le plus de diplômés ayant accompli avec succès un second cycle d'études. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court, ce sont ceux qui sont issus des filières pédagogiques qui ont le plus souvent obtenu un deuxième diplôme.

Il est malaisé d'interpréter cet indicateur en l'absence de données complémentaires. L'obtention d'un deuxième diplôme de l'enseignement supérieur peut être motivée par le désir d'accéder à un niveau supérieur dans sa discipline afin de pouvoir mener des recherches (cas du doctorat universitaire) ou par la difficulté de trouver un emploi dans la discipline choisie initialement.

Afin de tenter d'approcher ces réalités, un deuxième type d'analyse a été menée.

Un deuxième tableau rend compte de la fréquence des diplômes de même catégorie selon la spécialité de départ.

Tableau 3.33 : Taux de deuxième diplôme supérieur en Belgique dans le même domaine, selon la spécialité de départ.

Domaine d'étude d'origine	% de personnes qui ont obtenu un diplôme dans le même domaine
médecine	85%
pédagogique court	75%
droit	62%
sciences économiques et commerciales	53%
disciplines médicales universitaires	52%
économique court	52%
sciences appliquées	49%
sciences	41%
philosophie et lettres	39%
agronomie	36%
artistique court	32%
pédagogie psychologie	28%
technique cour	30%
sciences politiques et sociales	25%
paramédical court	24%
type long	17%
sciences religieuses	16%
agricole court	8%
social court	4%

Source: Recensement général de la population, 1991

Ici aussi les différences observées entre les domaines d'études sont importantes. Cet indicateur rend compte de la mesure selon laquelle les étudiants qui ont obtenu un deuxième diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique ont complété leur formation initiale par des études dans le même domaine. Il permet de classer les domaines d'études cinq grandes catégories.

- en médecine, dans les études pédagogiques de l'enseignement supérieur court et en droit, les deuxième cursus dans la même discipline sont très fréquents (de 62 à 85 %);
- dans un deuxième groupe, la moitié seulement des deuxièmes diplômes sont obtenus dans la même discipline;
- dans 8 domaines, le taux de persistance dans la même filière varie de 40 à 25%;
- enfin dans 4 domaines, les étudiants préfèrent en majorité se réorienter vers une autre discipline lorsqu'ils reprennent des études.

Une dernière analyse met en évidence la discipline d'origine de ceux qui ont obtenu un deuxième diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique.

Bien évidemment, les tendances observées dans le tableau précédent peuvent de nouveau être signalées. Cependant d'autres données peuvent être mises en évidence. Pour ne pas alourdir la présentation nous ne reprenons que les résultats les plus marquants.

Certaines disciplines recrutent en majorité au sein de leurs anciens. Ainsi 89% des personnes qui ont obtenu un deuxième diplôme en médecine avaient déjà un diplôme de ce type. Les études pédagogiques de l'enseignement supérieur court et le droit manifestent également un recrutement interne très important.

Les personnes déjà diplômées de l'enseignement supérieur court technique représentent 56% des seconds diplômes techniques, mais également 43% de ceux qui reprennent des études agricoles dans le supérieur court et 48% de ceux qui obtiennent un deuxième diplôme de l'enseignement supérieur de type long.

Les personnes déjà diplômées de l'enseignement pédagogique de type court constituent 30% des diplômés en deuxième cursus des disciplines pédagogiques et psychologiques à l'université, mais également 32% des diplômés de l'enseignement supérieur social de type court, 23% de l'enseignement paramédical de type court, 24% de l'enseignement artistique court, 12% des diplômés en philosophie et lettres et 11% des diplômés dans les disciplines économiques de l'enseignement supérieur court.

En plus des personnes diplômées de l'enseignement supérieur pédagogique de type court, les filières sociales de l'enseignement supérieur court ont attiré 19% de jeunes déjà diplômés de l'enseignement paramédical court, 14% de l'économique court, contre à peine 8% de leurs anciens diplômés.

Les diplômés en deuxième cursus des disciplines médicales (en dehors de la médecine) sont 34% à être déjà diplômés des filières paramédicales de l'enseignement supérieur court, 28% à avoir déjà obtenu un diplôme universitaire dans les disciplines médicales et 15% de diplômés en médecine.

En sciences appliquées, le recrutement interne est le fait de près de la moitié (46%) des personnes qui obtiennent un deuxième diplôme; les autres proviennent pour 16% des diplômés de l'enseignement supérieur de type long et pour 14% des facultés des sciences.

En pédagogie / psychologie, en plus des 30% de jeunes déjà diplômés des filières pédagogiques de l'enseignement supérieur court, 17% ont déjà obtenu un diplôme dans la même orientation et 10% proviennent des facultés de philosophie et lettres.

Parmi les seconds diplômes en sciences politiques et sociales et en sciences commerciales et économiques appliquées, le recrutement est très diversifié. Dans la première de ces disciplines, près d'un quart (22%) des personnes déjà diplômées proviennent du droit, 13% ont déjà obtenu un diplôme dans cette orientation et 12% ont déjà été diplômées en économie dans l'enseignement supérieur court. En sciences commerciales et économiques,

23% des individus qui obtiennent un deuxième diplôme proviennent ont déjà obtenu un diplôme dans la discipline, 15% sont déjà diplômés en sciences appliquées, 12% ont obtenu un diplôme économique dans l'enseignement supérieur court et 10% viennent des facultés des sciences politiques et sociales.

3.5.2.3. Taux de diplômes multiples de l'enseignement supérieur belges par groupes d'âge et par sexe (7b7 et 7b8)

Pour une analyse plus précise par âge et par sexe, nous nous sommes limités aux personnes de 25 à 64 ans. Dans cette tranche d'âge, 68.936 personnes combinent deux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, soit 7,3% des 939.584 diplômés de l'enseignement supérieur de 25 à 64 ans.

Tableau 3.34 : Combinaisons de diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, personnes de 25 à 64 ans.

	Nombre de personnes	en % des personnes qui combinent 2 diplômes
universitaire / universitaire	30.963	44,9%
supérieur court / supérieur court	23.369	33,9%
supérieur court / universitaire ¹	10.426	15,1%
supérieur long / universitaire	1.956	2,8%
supérieur court / supérieur long	1.814	2,6%
autres combinaisons	408	0,7%
TOTAL	68.936	100,00%

Source: Recensement général de la population, 1991

Les personnes qui ont poursuivi des études supérieures ont combiné le plus souvent soit deux diplômes universitaires, soit deux diplômes de l'enseignement supérieur de type court. Les données du recensement ne permettent pas de distinguer, parmi les universitaires, ceux qui combinent deux diplômes de même niveau (licence) de ceux qui ont complété leur formation par une maîtrise, un diplôme d'étude approfondie (DEA), un diplôme d'études spécialisées (DES) ou un doctorat avec thèse.

Tableau 3.35 : Part des personnes qui combinent deux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, sur le total des diplômés de l'enseignement supérieur, par sexe et par groupes d'âge.

	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	25 à 64 ans
hommes	8,3%	8,9%	9,7%	9,6%	8,9%
femmes	6,2%	5,5%	4,9%	4,5%	5,6%
TOTAL	7,2%	7,3%	7,6%	7,5%	7,3%

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ Rappelons que le questionnaire ne permet pas d'établir une relation d'antériorité d'un diplôme sur l'autre.

Ce sont principalement les hommes qui poursuivent des études supérieures. Cependant, une analyse par âge montre une évolution favorable du taux de diplômes multiples parmi les femmes diplômées de l'enseignement supérieur¹.

Des différences importantes apparaissent entre hommes et femmes dans les types de diplômes qui sont combinés.

Tableau 3.36 : Principales combinaisons de diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique, personnes de 25 à 64 ans, selon le sexe.

	Nombre de femmes	en % des femmes qui combinent 2 diplômes	Nombre d'hommes	en % d'hommes qui combinent 2 diplômes
universitaire / universitaire	7.896	30,7%	23.067	53,4%
supérieur court / supérieur court	12.822	49,9%	10.547	24,4%
supérieur court / universitaire	4.713	18,3%	5.713	13,2%
supérieur long / universitaire	123	0,5%	1.833	4,2%
supérieur court / supérieur long	140	0,5%	1.674	3,9%
supérieur long / supérieur long	25	0,1%	383	0,9%
TOTAL	25.719	100%	43.217	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

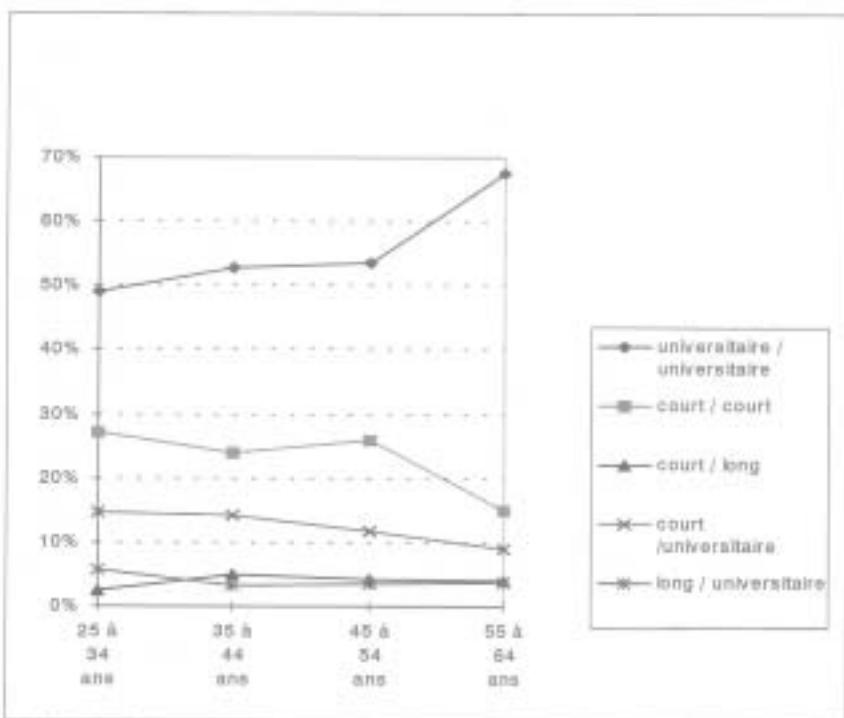
Deux observations principales se dégagent de ce tableau: alors que plus de la moitié des hommes qui combinent deux diplômes de l'enseignement supérieur ont obtenu deux diplômes universitaires, ce n'est le cas que pour 30% des femmes. Celles-ci combinent, dans 50% des cas, deux diplômes de l'enseignement supérieur de type court alors que seul un quart des hommes est dans ce cas.

Les diplômés de l'enseignement supérieur de type long étant principalement des hommes (voir graphique 3.1), les combinaisons de l'enseignement supérieur de type long avec les autres catégories de diplômes de l'enseignement supérieur sont très peu fréquentes chez les femmes (à peine 1%).

Les deux graphiques suivants présentent l'évolution de la variable au cours du temps.

¹ Le niveau d'instruction des femmes est lui aussi en augmentation constante (voir 3.4.1.3)

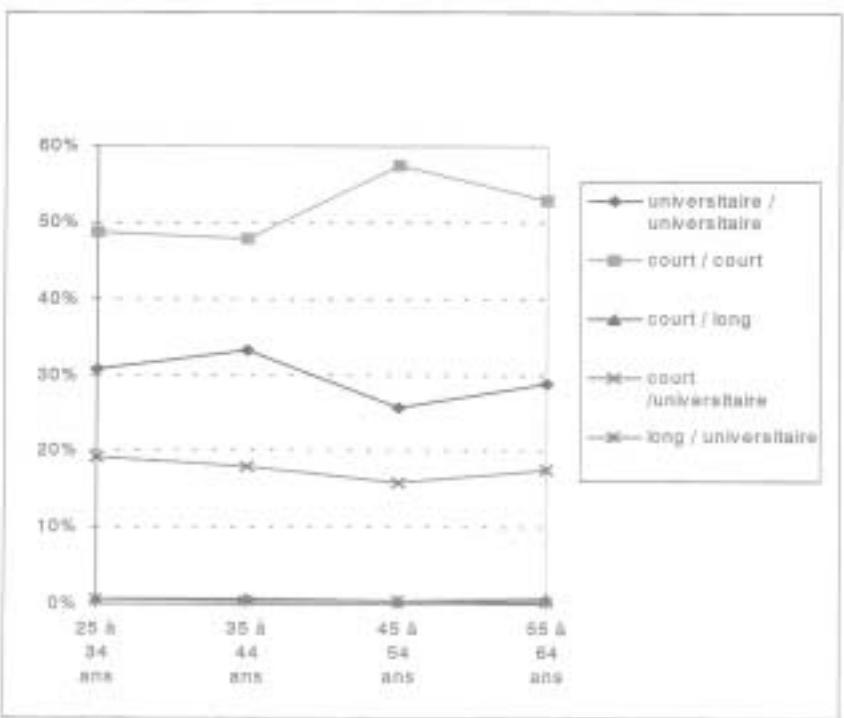
Graphique 3.11 : Part de chaque type de diplômes de l'enseignement supérieur belge. Hommes par groupes d'âge, dans l'ensemble des hommes qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Graphique 3.12 : Part de chaque type de diplômes de l'enseignement supérieur belge. Femmes par groupes d'âge, dans l'ensemble des femmes qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

La part respective des différentes combinaisons décrites dans le tableau 3.36 se révèle assez constante dans le temps. On note cependant une tendance à la baisse dans la part des doubles diplômes universitaire chez les hommes, en partie compensée par une légère augmentation des doubles diplômes de l'enseignement supérieur court. Une évolution inverse s'observe chez les femmes. Il importe de garder à l'esprit, dans l'interprétation de ces données, que les taux sont relatifs à la part de diplômés de niveau supérieur qui est en constante augmentation (voir graphique 3.2).

3.5.3 PARCOURS SCOLAIRES A L'ETRANGER

3.5.3.1 Etapes de la scolarité à l'étranger

L'analyse des réponses obtenues à la question 8b, permet une première approche des combinaisons de diplômes obtenus à l'étranger.

Tableau 3.37 : Question 8b: Nombre de personnes ayant obtenu un ou plusieurs diplômes à l'étranger, en pourcentage des personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger. Population totale.

	Nombre de personnes	en % des personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger
primaire seul	57.652	25,9%
primaire et secondaire	50.382	22,6%
secondaire seul	46.908	21,1%
supérieur seul	42.002	18,9%
primaire, secondaire et supérieur	22.155	9,9%
secondaire et supérieur	3.197	1,4%
primaire et supérieur	401	0,2%
TOTAL	222.697	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

3.5.3.2 Combinaison de diplômes obtenus à l'étranger et en Belgique

La combinaison des réponses aux questions 7a et 8a sur la possession ou non d'un diplôme belge et d'un diplôme étranger permet d'estimer la fréquence des parcours combinant scolarité à l'étranger et scolarité en Belgique. Ainsi parmi les personnes de plus de 18 ans qui ont eu à répondre à ces questions, les réponses suivantes ont été obtenues:

Tableau 3.38 : Croisement des réponses aux questions sur la possession ou non d'un diplôme belge et d'un diplôme étranger. Population 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice¹.

	non réponse	diplôme étranger	pas de diplôme étranger	total
non réponse	461.829	5.579	19.503	486.911
diplôme belge	1.242.970	42.709	3.207.686	4.493.365
pas de diplôme belge	1.007.561	173.980	1.262.567	2.444.108
total	2.712.360	222.268	4.489.756	7.424.384

Source: Recensement général de la population, 1991

Tableau 3.39 : Répartition des réponses aux questions sur la possession ou non d'un diplôme belge et d'un diplôme étranger. Population 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice.

	non réponse	diplôme étranger	pas de diplôme étranger	total
non réponse	6,2%	0%	0,3%	6,6%
diplôme belge	16,7%	0,6%	43,2%	60,5%
pas de diplôme belge	13,6%	2,3%	17%	32,9%
total	36,5%	3%	60,5%	100%

Source: Recensement général de la population, 1991

Près de 43.000 personnes recensées ont eu l'occasion de combiner des études en Belgique et à l'étranger. Cela représente une part très faible des personnes de plus de 18 ans.

Par contre, près de 180.000 personnes (173.980, soit 2,3% de la population de 18 ans et plus qui a quitté l'enseignement de plein exercice) n'ont obtenu aucun diplôme en Belgique mais font état de diplôme obtenu à l'étranger.

Au total, 3% des personnes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice ont obtenu un diplôme à l'étranger.

Grâce à ce tableau croisé, différentes catégories de non réponses peuvent être mises en évidence. Près de 500.000 personnes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice (461.829, soit 6%) n'ont répondu à aucune des deux questions. Un peu plus d'un million d'individus (1.007.561, soit 13,6%) ont déclaré ne pas avoir de diplôme belge et ne répondent pas à la question sur le diplôme étranger. Quelques uns (0,3%, soit 19.503) ont déclaré ne pas avoir obtenu de diplôme à l'étranger et ont omis de répondre à la question sur la possession, ou non, d'un diplôme belge.

Pour ces différentes catégories de personnes, il subsiste une incertitude qu'en à la possession ou non d'un diplôme. Par contre, pour plus d'1.250.000 personnes (1.262.567), la situation est plus claire: ils déclarent n'avoir obtenu aucun diplôme, ni en Belgique, ni à l'étranger.

¹ Les effectifs repris ici sont légèrement différents de ceux présentés dans les tableaux 3.1 et 3.3 car ici l'analyse porte uniquement sur les personnes de 18 ans et plus. Ces différences n'affectent pas les proportions qui restent identiques (voir tableau suivant).

La moitié des personnes pour lesquelles nous n'avons pu déterminer le niveau d'instruction (voir tableau 3.16¹) ont donc probablement été très peu scolarisées. Pour les autres, les informations disponibles ne permettent pas de se prononcer.

Les personnes qui combinent des diplômes belges et étrangers se répartissent comme suit dans les différentes Régions du pays.

Tableau 3.40 : Question 8a: Nombre de personnes qui ont obtenu un diplôme étranger par groupes d'âge, par Région de domicile et par sexe. Pourcentages de ces personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme en Belgique.

	Flandre	% diplôme étranger seul	Bruxelles	% diplôme étranger seul	Wallonie	% diplôme étranger seul
hommes de 18 à 24 ans	2.107	64,7%	1.227	73,9%	1.553	70,3%
hommes de 25 à 34 ans	11.107	65,3%	7.365	71,9%	8.612	72,1%
hommes de 35 à 64 ans	26.253	72,3%	17.582	78,1%	27.200	78,2%
hommes de plus de 64 ans	3.975	76,4%	2.381	75%	5.146	83,1%
femmes de 18 à 24 ans	2.737	71,2%	1.586	76,1%	2.339	77%
femmes de 25 à 34 ans	10.020	74,5%	7.185	75,1%	9.809	80,3%
femmes de 35 à 64 ans	19.856	82%	14.661	82,6%	25.893	87,6%
femmes de plus de 64 ans	4.067	86,5%	3.137	85,4%	6.472	90%

Source: Recensement général de la population, 1991

Quelle que soit le groupe d'âge ou la Région de domicile, la part de diplômés uniquement à l'étranger est plus importante dans la population féminine que dans la population masculine. Les plus jeunes combinent plus souvent que leurs ainés diplômes belges et diplômes à l'étranger.

Tableau 3.41 : Nombre de personnes qui combinent un diplôme belge et un diplôme étranger par groupes d'âge, par Région de domicile et par sexe.

	Flandre	Bruxelles	Wallonie
hommes de 18 à 24 ans	684	256	446
hommes de 25 à 34 ans	3.591	1.805	2.297
hommes de 35 à 64 ans	6.600	3.179	5.615
hommes de plus de 64 ans	807	471	777
hommes de 18 ans et plus	11.682	5.711	9.135
femmes de 18 à 24 ans	723	314	515
femmes de 25 à 34 ans	2.301	1.526	1.805
femmes de 35 à 64 ans	3.002	1.966	2.883
femmes de plus de 64 ans	374	286	487
femmes de 18 ans et plus	6.400	4.092	5.690

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ Si on additionne les personnes qui déclarent n'avoir obtenu aucun diplôme avec celles qui, ayant un type de diplôme, n'ont pas répondu à l'autre question, ou qui n'ont répondu à aucune question, on obtient 2.751.460 individus de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice. Or le niveau d'instruction n'a pu être estimé pour 2.408.869 personnes (voir tableau 3.15). Il apparaît donc que certains individus qui ont omis de répondre soit à la question 7a, soit à la question 8a ont cependant fourni dans les questions suivantes une information qui a pu être utilisée pour les classer selon le diplôme le plus élevé obtenu.

3.5.4 PART DES DIPLOMES DE NIVEAU SECONDAIRE OBTENUS DANS L'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

Tableau 3.42 : Question 7b5: Ce diplôme a-t-il été délivré après avoir suivi un enseignement de plein exercice (assuré tous les jours, habituellement durant les heures de jour, pendant une année scolaire complète) ?

	nombre de personnes	en % des personnes ayant obtenu un diplôme
Oui	3.457.186	94,9 %
Non	186.637	5,1%

Source: Recensement général de la population, 1991

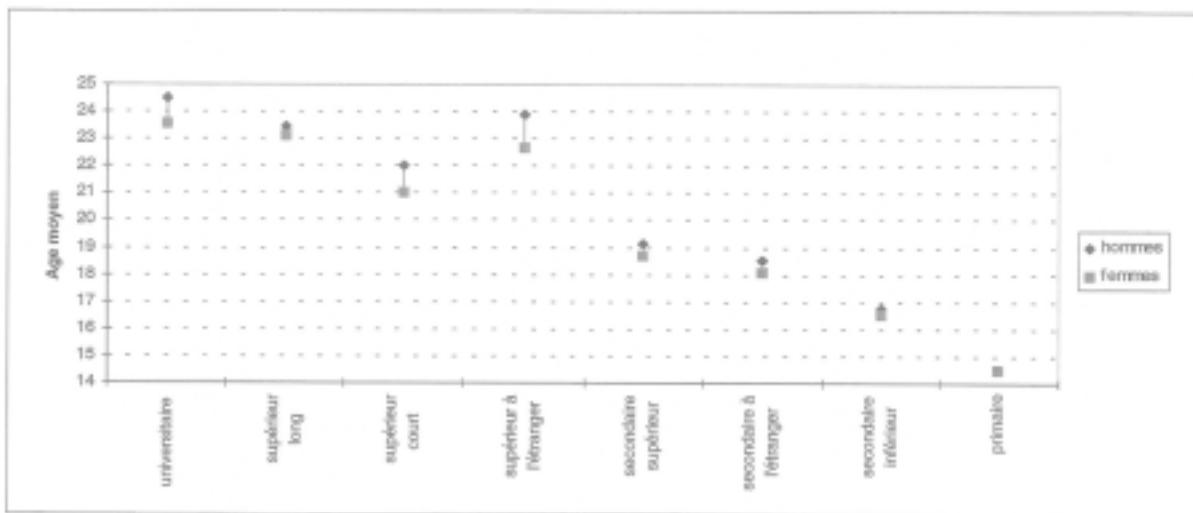
5% des personnes disent avoir obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire en suivant des études à horaire réduit. Il s'agit probablement de personnes qui ont obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire lorsqu'elles étaient plus âgées en suivant des cours de promotion sociale ou en passant les examens des jurys d'Etat.

3.6 AGE DE FIN D'ETUDES REGULIERES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

L'exploitation de la question 6: "Jusqu'à quel âge avez-vous suivi régulièrement les cours d'un établissement d'enseignement (en Belgique ou à l'étranger)" complète la description du niveau d'instruction de la population. L'âge de fin d'études régulières n'est pas équivalent à un âge d'obtention du diplôme le plus élevé. Certaines personnes peuvent en effet avoir repris des études, à temps plein ou à temps partiel, après leur scolarité initiale et avoir obtenu un diplôme plus élevé plus tard que l'âge de fin d'études régulières. Le recensement contient une question sur la date d'obtention du diplôme de l'enseignement supérieur. Elle n'a malheureusement pas été codée. En l'absence d'informations sur la date d'obtention des diplômes, il n'est pas possible d'estimer, parmi les personnes dont l'âge de fin d'études régulières est plus élevé que l'âge attendu, la part de ceux qui ont redoublé plusieurs années et la part de ceux qui ont interrompu leurs études pour les reprendre plus tard. Compte tenu des analyses que nous avons développées notamment dans le chapitre 2, nous faisons l'hypothèse la part des personnes qui ont redoublé une année est plus importante que la part des personnes qui ont repris des études après une interruption.

3.6.1 Age de fin d'études régulières des personnes dont le niveau d'instruction est connu

Graphique 3.13 : Age moyen de fin d'études des personnes de 25 à 64 ans selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger) et le sexe.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

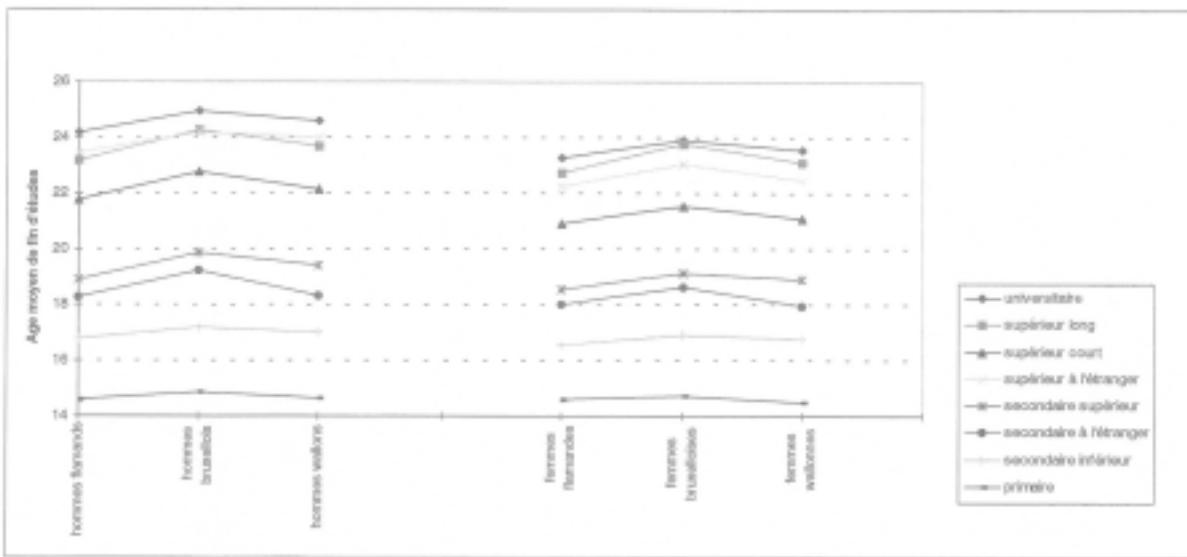
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Tableau 3.43 : Age moyen de fin d'études selon le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé en Belgique ou à l'étranger) par Région de domicile. Age moyen de fin d'études par sexe. Personnes de 25 à 64 ans.

	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Hommes	Femmes	Total
universitaire	23,9	24,5	24,2	24,5	23,6	24,2
supérieur long	23,1	24,2	23,6	23,5	23,1	23,5
supérieur court	21,3	22	21,5	22	21	21,4
supérieur à l'étranger	22,9	23,7	23,3	23,9	22,7	23,4
secondaire supérieur	18,7	19,5	19,2	19,1	18,7	18,9
secondaire à l'étranger	18,1	18,9	18,1	18,5	18,1	18,3
secondaire inférieur	16,7	17	16,9	16,8	16,6	16,7
primaire	14,6	14,8	14,6	14,5	14,5	14,5

Source: Recensement général de la population, 1991

Graphique 3.14 : Age moyen de fin d'études par niveau d'instruction (niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger), sexe et Région de domicile. Population de 25 à 64 ans.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

L'âge de fin d'études régulières semble légèrement plus tardif à Bruxelles qu'en Wallonie et en Flandre (à niveau d'instruction équivalent). Les garçons semblent également quitter les études plus tard que les filles qui ont obtenu le même niveau d'instruction.

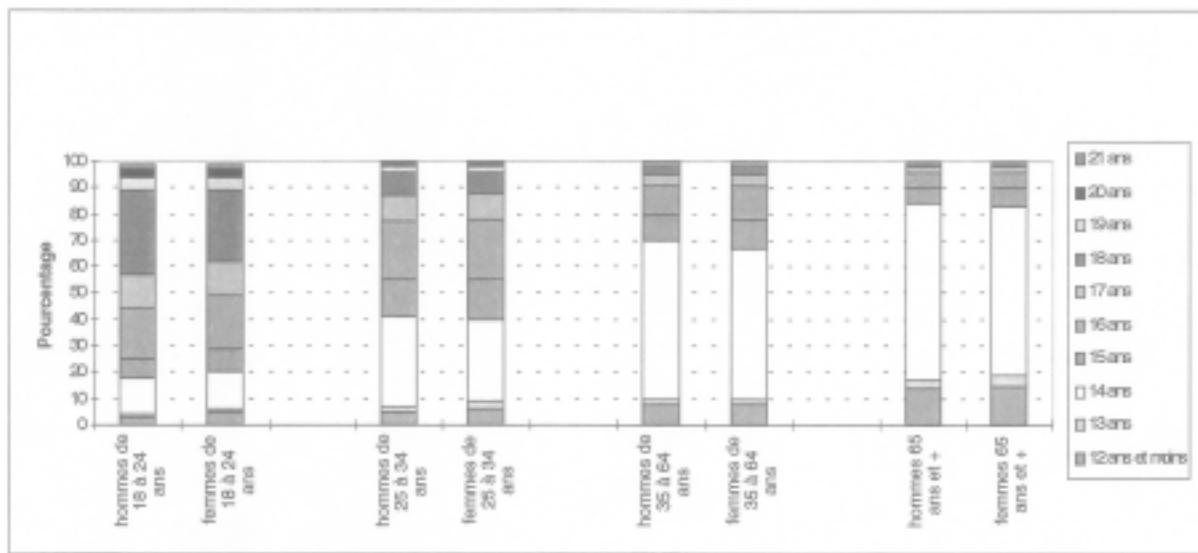
3.6.2 AGE DE FIN D'ETUDES REGULIERES DES PERSONNES DONT LE NIVEAU D'INSTRUCTION EST INCONNU

Tableau 3.44 : Age moyen de fin d'études des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu, par Région de domicile et par sexe. Personnes de 25 à 64 ans.

	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Hommes	Femmes	Total
non réponses	14,8	15	14,5	14,7	14,7	14,7

Source: Recensement général de la population, 1991

Graphique 3.15 : Répartition selon l'âge de fin d'études des personnes de niveau d'instruction inconnu, par groupes d'âge et par sexe.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

L'âge qu'avaient les personnes de niveau d'instruction inconnu lorsqu'elles ont quitté le système éducatif est assez semblable à celui des diplômés de l'enseignement primaire, quel que soit le sexe ou la Région d'origine.

CHAPITRE 4

POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Dans ce quatrième chapitre, nous présentons brièvement quelques-unes des données fournies par le recensement sur le marché du travail en Belgique¹. Nous nous intéressons plus particulièrement aux relations qui peuvent être établies entre niveau d'instruction atteint et positions sur le marché du travail. Pour chaque niveau d'instruction, nous avons estimé la part relative de différentes positions, selon le sexe et le groupe d'âge, pour les personnes âgées de 18 à 64 ans.

Le niveau d'instruction d'une personne est estimé à partir du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique ou à l'étranger (pour une présentation de cette variable, voir 3.4).

Trois positions sur le marché du travail ont été définies sur base des réponses à la question 2a *Dans quelle catégorie de personnes vous situez-vous?*:

- être sans emploi, à la recherche d'un emploi. Les personnes à la recherche d'un premier emploi et les personnes qui ont perdu ou renoncé à un emploi et cherchent un nouvel emploi ont été regroupées dans une seule catégorie. Cette catégorie des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi est plus large que celle de chômeur utilisée dans les statistiques de l'Office national de l'Emploi. Les statistiques de l'ONEM se basent en effet généralement sur la notion de chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi (CCI-DE), plus restrictive que celle que nous utilisons ici. De même, la position que nous avons définie s'écarte de la définition du chômage habituellement utilisée dans les statistiques internationales. Si, dans notre définition, les personnes sont bien sans emploi et à la recherche d'un emploi, le questionnaire du recensement ne nous permet pas de vérifier la troisième condition qui veut que les personnes soient disponibles pour travailler².

- avoir un emploi, une profession. Les miliciens, effectuant un service militaire ou civil³, les aidants et les personnes sous contrat d'apprentissage ont été considérées comme ayant un emploi. Les personnes de ces différentes catégories qui interrompent temporairement leur travail par suite de maladie ou congé de toute nature, ou qui bénéficient d'une mesure d'interruption de carrière, ou qui sont en chômage temporaire, restent classées parmi les personnes avec un emploi.

- être inactifs. Cette troisième position regroupe des catégories de personnes fort diverses: les personnes n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle et ne cherchant aucun emploi, les ménagères, les personnes retraitées, ayant cessé de travailler, n'exerçant plus de

¹ La problématique de l'emploi et du chômage est également étudiée dans d'autres monographies du recensement de 1991, par exemple dans celles qui décrivent les bassins d'emploi (voir ALBRECHTS, 1997, VANDERMOTTEN et alii, 1997), ou celle qui aborde l'emploi féminin (Van HOOF, 1997).

² Pour une discussion des différents taux de chômage, voir par exemple JADOT, 1996, page 135.

³ 34.836 personnes se sont déclarées au service militaire ou au service civil.

profession et ne cherchant plus un nouvel emploi (que l'âge de la pension soit atteint ou non), les rentiers et enfin les personnes bénéficiant d'allocations pour leur handicap.

Les procédures de codage appliquées aux données du recensement ne permettent malheureusement pas de mettre en évidence la part des jeunes étudiants à temps plein qui prennent un travail rémunéré à temps partiel (en soirée, durant le week-end ou les périodes de congés scolaires). Les étudiants à temps plein n'ont donc pas été repris dans la population envisagée dans les paragraphes qui suivent.

Nous analysons, pour chaque niveau d'instruction, les taux de personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi (4.1.1), les taux de personnes avec emploi (4.1.2) et les taux de personnes inactives (4.1.3). Ces taux sont calculés en référence à la population totale, hors étudiants à temps plein.

Ces différents indicateurs ont été utilisés pour décrire la situation pour l'ensemble du pays. Il est bien entendu possible de les reproduire pour des niveaux géographiques plus fins. La présentation des résultats par Région de domicile a été limitée à un indicateur synthétique: le taux de non valorisation d'un diplôme (4.1.4). Ce taux représente la part de personnes qui sont soit inactives, soit sans emploi à la recherche d'un emploi par rapport à la population totale.

Les positions sur le marché du travail des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu sont présentées en 4.1.5. Cette information complète les analyses présentées dans le chapitre 3 qui visaient à mieux cerner le profil des individus dont le niveau d'instruction n'a pas pu être estimé.

En 4.1.6, les positions sur le marché du travail de ceux qui suivent un enseignement ou une formation à horaire réduit sont discutées. Ces personnes ont été identifiées en croisant les réponses à la question 2 avec les réponses aux questions 4 et 5 sur l'enseignement en cours (voir questionnaire en annexe).

Une deuxième partie (4.2) se centre plus particulièrement sur les personnes de moins de 35 ans. A partir des réponses à la question sur l'âge de fin d'études régulières, nous avons construit six groupes d'individus en fonction de la durée écoulée entre la fin des études et le moment de l'enquête. Les positions sur le marché du travail et le taux de participation aux études / formations à temps partiel sont décrits, en fonction des niveaux d'instruction, pour ces six groupes.

Les divers résultats présentés dans ce chapitre doivent être interprétés avec prudence. Premièrement, ils ne peuvent être utilisés tels quels pour établir une prospective des filières porteuses d'emploi. L'analyse de la situation sur le marché du travail, en 1991, de différentes catégories de diplômés ne présage pas de ce que seront les conditions du marché dans les années futures. Il est probable que certaines tendances se confirmeront. Par exemple, aucun diplôme, même universitaire, ne garantit l'accès à l'emploi. A l'inverse, les probabilités d'insertion resteront faibles pour les personnes les moins qualifiées. La diminution des emplois disponibles dans certains secteurs traditionnellement occupés par une main d'œuvre peu qualifiée et l'élévation parallèle du niveau d'instruction de la population ont rendu les personnes dont le niveau d'instruction est bas plus vulnérables sur le marché de l'emploi. Les difficultés d'insertion ont conduit de nombreuses personnes qualifiées à accepter des emplois

moins qualifiés, réduisant d'autant les probabilités d'insertion réussie des porteurs de diplômes moins élevés. Ces grandes tendances ont été décrites par de nombreux auteurs. Différentes publications soulignent la nécessité d'intégrer de multiples paramètres dans les analyses: tendances démographiques, modalités de la mobilité professionnelle, transformations dans l'organisation du travail dans les différents secteurs de l'économie, politiques d'emploi et de lutte contre le chômage, ... (voir par exemple, TANGUY, 1986, ALALUF et VANHEERSWYNHGELS, 1988, GOS & PACOLET, 1992, DEGIMBE, 1996b).

Deuxièmement, il convient de considérer avec prudence le poids du diplôme le plus élevé obtenu dans la probabilité d'obtenir un emploi. Ce critère n'est certainement pas le seul retenu dans l'évaluation d'un candidat à l'embauche. Pour un employeur, le diplôme fonctionne cependant comme un signal d'un niveau obtenu, d'un nombre d'années passées dans le système éducatif. D'autres compétences que celles acquises dans le système éducatif formel sont cependant requises pour pouvoir s'insérer et se maintenir sur le marché de l'emploi. Bon nombre d'études mettent en évidence le fait que les emplois de demain feront appel à une palette de compétences très diversifiées et insistent sur le fait que celles-ci devront être adaptées régulièrement (Voir par exemple Table ronde européenne, 1992, DE VILLE et al. 1995). Dans les analyses futures, il conviendra de prendre en compte, en plus du diplôme le plus élevé, les parcours de formation continue en cours de vie active.

4.1 POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Les tableaux présentés dans cette partie 4.1 envisagent successivement, pour chaque niveau d'instruction, la part des personnes dans quatre positions par rapport au marché du travail: recherche d'emploi, emploi, inactivité et non valorisation. Le point de vue inverse, plus classique, qui consiste à présenter la ventilation des différentes catégories de diplômés à l'intérieur d'une position donnée ne sera pas abordé¹. Les données présentées dans les tableaux qui suivent permettent cependant de les calculer.

Près de 250.000 personnes de 18 à 64 ans (248.573, soit 4,2%), n'ont pas répondu à la question 2 et n'ont donc pas pu être classées selon la position qu'elles occupent sur le marché du travail. Parmi elles, 89% (soit 222.175 personnes) n'ont pas pu être classées selon le niveau d'instruction atteint.

¹ Le lecteur intéressé pourra se référer à titre d'exemple aux monographies d'ALBRECHTS et de VANDERMOTTEN. Une présentation de la ventilation des niveaux de diplômes des personnes avec emploi, par arrondissement, à partir des données du recensement, a été publiée par DEJONCKHEERE en 1994. Une comparaison de la ventilation des niveaux de diplômes des actifs avec emploi, par statut professionnel en 1981 (recensement) et 1990 (enquête Forces de Travail) est proposée par HOLDERBEKE, 1991.

4.1.1 TAUX DE RECHERCHE D'EMPLOI SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

4.1.1.1 Données brutes

Un premier indicateur est le taux de recherche d'emploi. Nous avons regroupé dans une même catégorie les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi, qu'elles aient travaillé antérieurement ou pas.

Tableau 4.1 : Nombre d'hommes sans emploi, à la recherche d'un emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	18 à 64 ans
inconnu	8.747	14.287	15.383	15.402	10.725	64.544
primaire	4.518	6.110	6.384	6.545	4.766	28.323
secondaire inférieur	9.875	9.355	6.108	4.124	2.233	31.695
secondaire à l'étranger	467	1.599	1.240	695	230	4.231
secondaire supérieur	14.501	10.129	5.081	3.430	2.049	35.190
supérieur à l'étranger	131	741	580	345	143	1.940
supérieur court	2.322	2.495	1.226	889	421	7.353
supérieur long	276	397	144	122	81	1.020
universitaire	754	2.158	900	614	320	4.746
TOTAL	41.591	47.271	37.046	32.166	20.968	179.042

Source: Recensement général de la population, 1991

Tableau 4.2 : Nombre de femmes sans emploi, à la recherche d'un emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	18 à 64 ans
inconnu	10.387	25.887	23.858	15.806	4.795	80.733
primaire	5.106	12.336	11.254	8.128	2.400	39.224
secondaire inférieur	15.383	25.295	16.951	8.070	1.765	67.464
secondaire à l'étranger	749	2.293	1.544	672	131	5.389
secondaire supérieur	30.552	34.739	14.833	5.906	1.469	87.499
supérieur à l'étranger	216	1.070	801	317	47	2.451
supérieur court	4.658	8.363	3.822	1.390	296	18.529
supérieur long	157	168	35	12	0	372
universitaire	1.291	2.807	1.059	292	46	5.495
TOTAL	68.499	112.958	74.157	40.593	10.949	307.156

Source: Recensement général de la population, 1991

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à être sans emploi et à la recherche d'un emploi. Le nombre de femmes dans cette position est plus de deux fois supérieur au nombre d'hommes, dans le groupe d'âge des 25 à 34 ans. Cette sur-représentation

des femmes est surtout importante pour les niveaux d'instruction les plus faibles; mais elle se vérifie également parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court sans emploi à la recherche d'un emploi.

Dans le groupe des personnes âgées de 55 à 64 ans, à l'inverse, les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à rechercher encore un emploi.

4.1.1.2 Comparaison avec les données de l'ONEM

Des effectifs différents sont repris dans les statistiques publiées par l'ONEM. En effet, cet organisme publie une ventilation des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu. Cette catégorie de population est beaucoup plus limitée que celle que nous analysons.

Tableau 4.3 : Nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en 1991 selon le sexe et le niveau d'études (situation au 30 juin). Tous âges confondus.

	hommes	femmes
primaire	66.872	77.092
secondaire inférieur	33.557	59.863
secondaire supérieur	18.477	46.298
supérieur	9.055	13.649
apprentissage et autres	15.114	12.360
TOTAL	143.075	209.262

Source: Office National de l'Emploi, 1992

La catégorie des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi utilisée pour les données du recensement contient 40.000 hommes et 100.000 femmes de plus que la catégorie des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi utilisée habituellement par l'ONEM. La comparaison entre les deux sources est rendue d'autant plus difficile que la ventilation entre les différentes catégories de diplômes est différente selon la base de données.

L'ONEM utilise également une autre catégorie de chômeurs, celle des demandeurs d'emploi inoccupés. Cette catégorie comprend non seulement les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi mais aussi les autres inscrits obligatoirement, inoccupés, et les demandeurs d'emploi libres, inoccupés (jeunes inscrits durant la période de stage qui précède leur admission au bénéfice des allocations d'attente ou de chômage).

Fin juin 1991, le groupe d'âge des moins de 25 ans, par exemple, comptait pour l'ensemble du pays 89.679 demandeurs d'emploi inoccupés; parmi eux, 74.514 étaient chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (ONEM, 1995). L'écart entre l'effectif des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi et celui des chômeurs au sens large est important également dans les groupes d'âge plus âgés du fait des diverses mesures prises qui ont abouti au retrait de l'activité des chômeurs âgés¹. L'ONEM ne présente

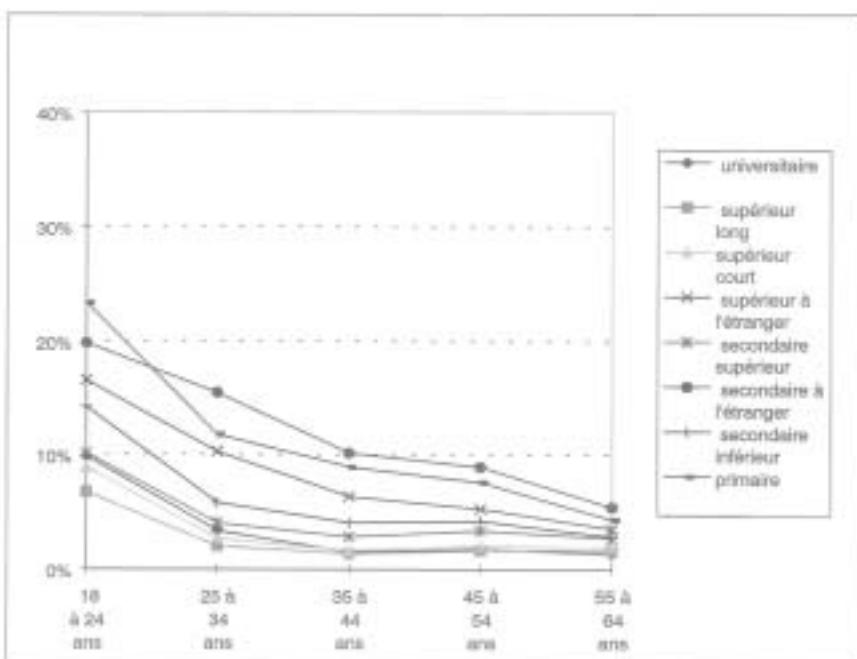
¹ Pour une discussion de ce point voir OUZIEL & DEGIMBE, 1994.

malheureusement pas de tableaux sur le niveau de diplômes des demandeurs d'emploi inoccupés.

4.1.1.3 Taux de recherche d'emploi

Pour chaque niveau d'instruction, le nombre de personnes sans emploi à la recherche d'un emploi a été mis en rapport avec l'ensemble des personnes ayant atteint ce niveau¹. Les deux graphiques suivants mettent en évidence les taux de recherche d'emploi selon le niveau d'instruction, d'abord pour les hommes, puis pour les femmes, pour différents groupes d'âge.

Graphique 4.1 : Taux de recherche d'emploi des hommes par groupes d'âge et par niveau d'instruction.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

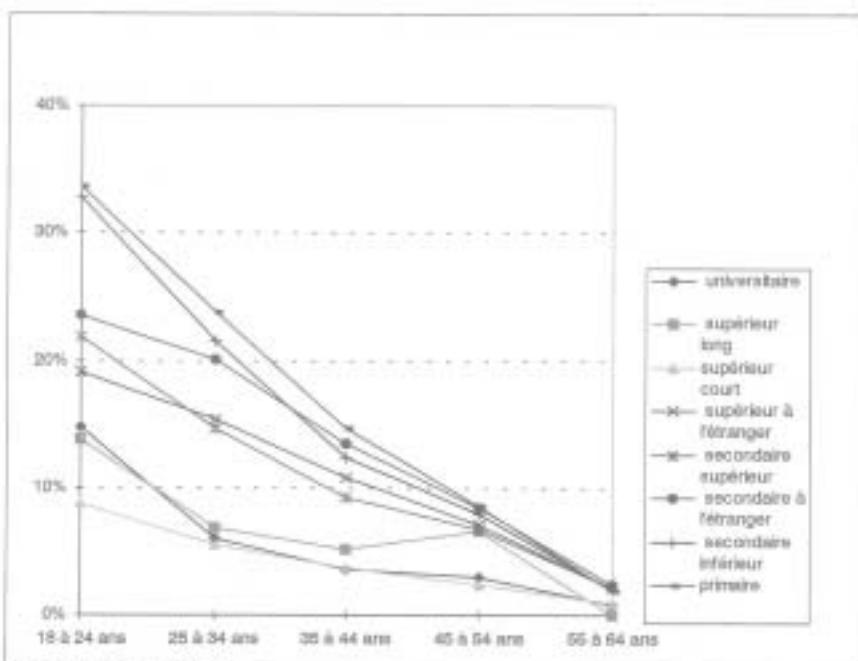
La part des hommes qui n'ont pas d'emploi et qui cherchent un emploi diminue avec l'âge des personnes considérées : elle est de 12,3% parmi les jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, elle se stabilise autour de 5 à 6 % par la suite. En fin de période active, entre 55 et 64 ans, 3,8% des hommes sont encore à la recherche d'un emploi.

Ces taux varient en fonction du niveau d'instruction atteint. Quel que soit l'âge, plus le diplôme est élevé, plus la probabilité d'être sans emploi à la recherche d'un emploi est faible. Les différences entre les niveaux s'amenuisent cependant au cours du temps. Seuls 2% des diplômés de l'enseignement supérieur connaissent encore des difficultés d'insertion après 35 ans. Quel que soit l'âge, les diplômés de l'enseignement supérieur de type long connaissent des taux de recherche d'emploi légèrement inférieurs aux taux de recherche d'emploi des diplômés universitaires.

¹ Les taux présentés ici diffèrent des taux de chômage publiés dans d'autres sources pour deux raisons. Premièrement, la catégorie des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi est plus large que la catégorie des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi. Ensuite, un taux de chômage classique est calculé sur base de la population active et non, comme ici, sur la population totale.

Les taux les plus élevés sont observés chez les détenteurs du seul diplôme de l'enseignement primaire et chez ceux pour qui le diplôme le plus élevé est un diplôme, secondaire ou supérieur, obtenu à l'étranger.

Graphique 4.2 : Taux de recherche d'emploi des femmes par groupes d'âge et par niveau d'instruction.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

La part des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi est beaucoup plus importante dans la population féminine que dans la population masculine. Un cinquième (20,9%) des femmes de 18 à 24 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, est à la recherche d'un emploi. Ce taux diminue graduellement dans les groupes de personnes plus âgées. Il passe de 14,5% dans le groupe d'âge des personnes de 25 à 34 ans à 10,4% chez celles de 35 à 44 ans. Il est de 7,3% chez les 45 à 54 ans pour atteindre son niveau le plus bas (1,9%) parmi les femmes âgées de 55 à 64 ans.

Les taux de recherche d'emploi sont surtout élevés parmi les femmes qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire (10,8% dans la population de 18 à 64 ans) et parmi celles qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger. Les taux de chômage des femmes diplômées de l'enseignement secondaire en Belgique restent cependant élevés: par exemple, entre 25 et 34 ans, 14,7% des femmes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur et 21,5% des femmes diplômées de l'enseignement secondaire inférieur sont à la recherche d'un emploi.

Quel que soit l'âge, les taux de recherche d'emploi les plus faibles sont observés parmi les femmes diplômées de l'enseignement supérieur court (4,1% des femmes de 25 à 64 ans). Le taux de recherche d'emploi des femmes universitaires dans le même groupe d'âge est de 4,6%, soit le double du taux observé dans la population masculine à niveau de diplôme

équivalent et l'équivalent du taux de recherche d'emploi des hommes diplômés de l'enseignement secondaire inférieur aux mêmes âges.

Le calcul du taux de recherche d'emploi peut être appliqué à des catégories plus précises de diplômés. Des analyses plus fines seront publiées dans les prochains mois¹.

4.1.2 EMPLOI SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Les personnes "avec emploi" sont, dans notre analyse, celles qui déclarent à la question 2a qu'elles ont un emploi ou exercent une profession. Conformément aux recommandations du Bureau International du Travail, les miliciens sont inclus dans la catégorie des personnes avec emploi.

4.1.2.1 Données brutes

Tableau 4.4 : Nombre d'hommes avec emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	18 à 64 ans
inconnu	31.660	86.271	114.432	105.017	47.198	384.578
primaire	13.961	42.925	59.931	63.591	29.344	209.752
secondaire inférieur	58.036	148.682	139.631	83.093	30.576	460.018
secondaire à l'étranger	1.714	8.267	10.301	6.138	1.766	28.186
secondaire supérieur	126.946	233.244	168.459	90.967	35.177	654.793
supérieur à l'étranger	604	6.159	8.266	5.847	2.415	23.291
supérieur court	23.576	90.313	72.699	41.824	11.033	239.445
supérieur long	3.786	18.660	10.404	7.266	3.198	43.314
universitaire	6.769	61.494	56.995	32.383	16.730	174.371
TOTAL	267.052	696.015	641.118	436.126	177.437	2.217.748

Source: Recensement général de la population, 1991

¹ D'autres travaux ont analysé les taux de chômage selon le niveau d'instruction. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus particulièrement étudiés dans les statistiques de l'ONEM, par exemple ONEM 1995, et VOS et alii 1991 qui calculent des taux de non-absorption sur le marché du travail (*Niet-absorptie graad*) à partir des statistiques de l'ONEM et font écho aux enquêtes de la KUL et de la RUG sur le devenir professionnel de leurs diplômés. Voir aussi BEGUIN et alii 1996, pour des données plus récentes en Communauté française.

Tableau 4.5 : Nombre de femmes avec emploi par groupes d'âge et niveau d'instruction.

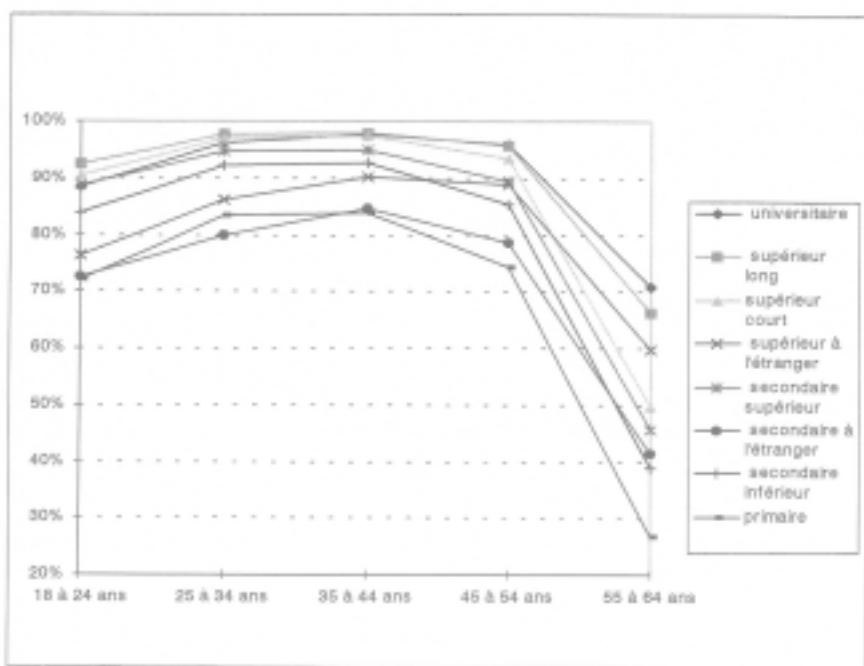
	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	18 à 64 ans
inconnu	17.704	58.165	71.311	46.095	16.990	210.265
primaire	6.958	26.183	36.400	28.409	10.012	107.962
secondaire inférieur	28.084	75.552	82.271	43.054	11.986	240.947
secondaire à l'étranger	1.433	5.253	5.496	3.037	806	16.025
secondaire supérieur	104.487	181.756	112.016	42.217	11.097	451.573
supérieur à l'étranger	740	3.935	3.966	2.095	504	11.240
supérieur court	47.891	137.516	86.943	40.174	7.450	319.974
supérieur long	976	2.223	573	140	37	3.949
universitaire	7.268	42.553	25.643	7.781	2.112	85.357
TOTAL	215.541	533.136	424.619	213.002	60.994	1.447.292

Source: Recensement général de la population, 1991

4.1.2.2 Taux d'emploi selon le niveau d'instruction

Des taux d'emploi ont été calculés en mettant en relation, pour chaque niveau d'instruction, le nombre de personnes avec emploi avec l'ensemble des personnes ayant atteint ce niveau.

Graphique 4.3 : Taux d'emploi des hommes par groupes d'âge et par niveau d'instruction.

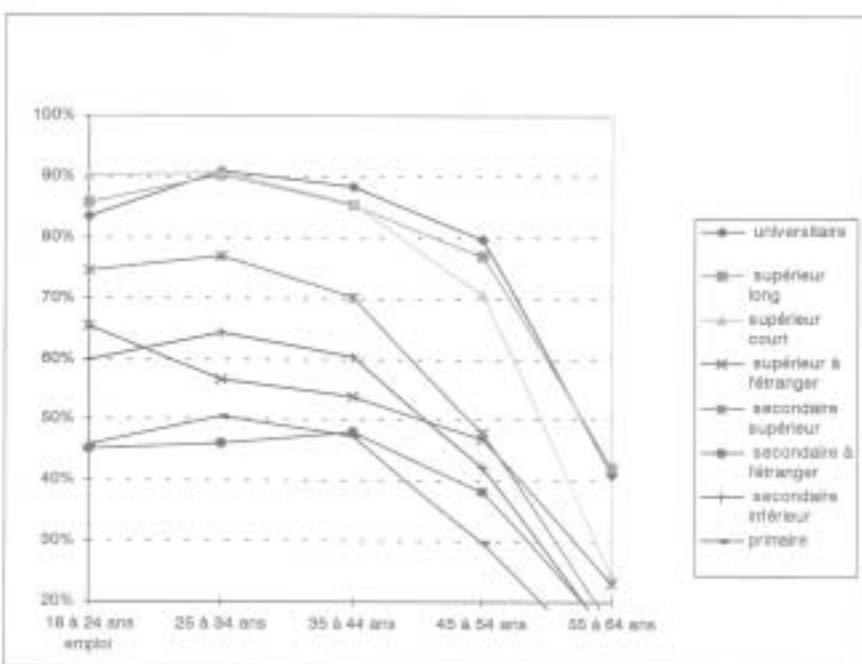


Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Plus le niveau d'instruction est élevé, plus le taux d'emploi est élevé. Les écarts entre les niveaux d'instruction sont cependant assez faibles par le fait que les taux d'emploi des différentes catégories de diplômés sont en général élevés. Les taux d'emploi des hommes dépassent les 75% dans tous les groupes d'âge avant 55 ans (il n'est plus que de 32,5% à ce moment). Ils sont semblables dans la catégorie d'âge de 18 à 24 ans (78,7%)¹ et dans celle de 45 et 54 ans (78,5%). Le taux le plus élevé est observé entre 35 à 44 ans (87,1%). Le taux d'emploi atteint 86,7% parmi les jeunes adultes de 25 à 34 ans.

Quel que soit le groupe d'âge, les personnes dont le diplôme le plus élevé est soit celui du primaire, soit un diplôme du secondaire obtenu à l'étranger ont les taux d'emploi les plus faibles. Dans la population âgée de 18 à 64 ans, les taux d'emploi varient de 62,3% pour les hommes dont le diplôme le plus élevé est celui du primaire à 93,7% pour les hommes diplômés de l'enseignement supérieur long.

Graphique 4.4 : Taux d'emploi des femmes par groupes d'âge et par niveau d'instruction.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les taux d'emploi féminin ne dépassent jamais les 90%. Les taux les plus élevés sont obtenus par les femmes de moins de 35 ans diplômées de l'enseignement supérieur.

Dans la population féminine, le diplôme le plus élevé obtenu introduit plus de discriminations dans les taux d'emploi que dans la population masculine. L'écart entre le taux d'emploi des personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur et le taux d'emploi de celles qui n'ont qu'un diplôme de l'enseignement primaire est plus important dans la population féminine que dans la population masculine. Dans la population de 18 à 64 ans, les taux d'emploi varient en effet de 29,6% pour les femmes qui n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé que celui de l'école primaire à 85,8% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur long.

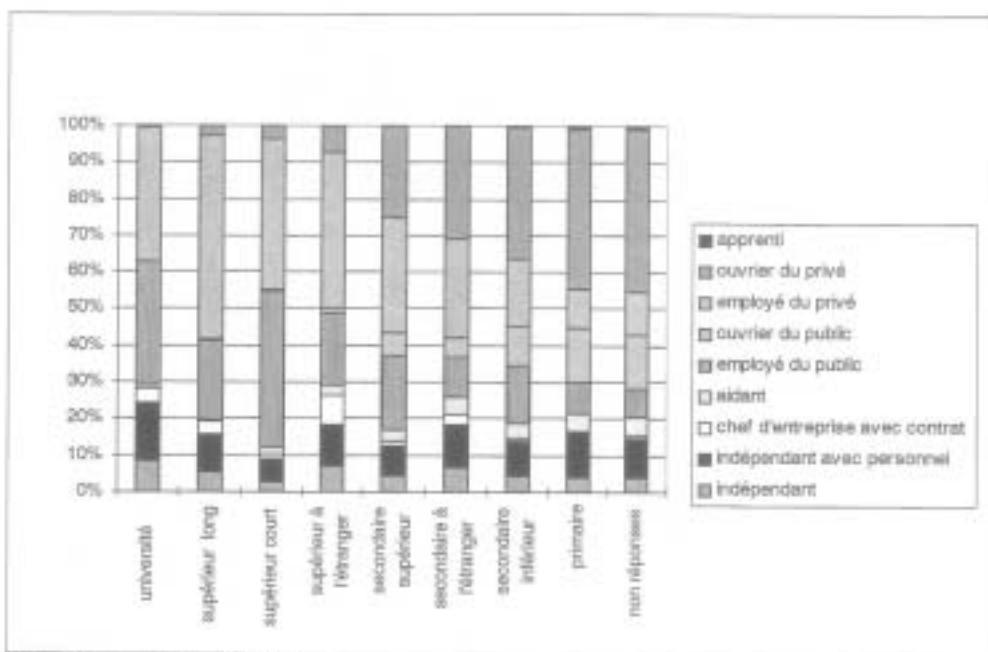
¹ Les miliciens ont été considérés comme ayant un emploi.

Quel que soit le niveau d'instruction, les taux d'emploi sont plus faibles à partir de 45 ans. La baisse est surtout marquée parmi les femmes qui n'ont pas obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

4.1.2.3 Statut professionnel selon le niveau d'instruction

Nous ne nous attarderons pas dans cette monographie à décrire les multiples caractéristiques des emplois occupés selon les niveaux d'instruction. Une simple illustration des analyses possibles est fournie par le graphique 4.5.

Graphique 4.5: Part des différents statuts professionnels par niveau d'instruction.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur travaillent sous le statut d'employé, en majorité dans le secteur privé: c'est le cas pour plus de 70% des diplômés de l'enseignement supérieur en Belgique, 60% des diplômés de l'enseignement supérieur à l'étranger et plus de 50% des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. La part des employés du secteur public est importante cependant parmi les diplômés de l'enseignement supérieur de type court (42,6%) et de l'enseignement universitaire (33,7%).

A l'inverse, les personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, sont en majorité ouvriers dans le secteur privé.

La part des indépendants qui emploient du personnel est proche de 10%, quelle que soit la catégorie du diplôme le plus élevé obtenu. Elle est la plus élevée parmi les diplômés de

l'enseignement universitaire et la plus faible parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court.

4.1.3. TAUX D'INACTIVITE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

La présentation des effectifs d'inactifs selon le niveau d'instruction complète notre relevé des positions sur le marché du travail. Cette dernière catégorie reprend des personnes sans emploi qui ne cherchent pas à s'insérer dans le marché du travail, quelle qu'en soit la raison. Seuls les étudiants à temps plein ne sont pas pris en compte.

4.1.3.1 Données brutes

Tableau 4.6 : Nombre d'hommes inactifs par groupes d'âge et niveau d'instruction.

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	18 à 64 ans
inconnu	4.094	8.652	12.441	31.620	151.516	208.323
primaire	685	1.940	4.387	14.291	74.037	95.340
secondaire inférieur	903	2.254	4.010	9.323	45.456	61.946
secondaire à l'étranger	133	371	534	891	2.215	4.144
secondaire supérieur	1.183	2.039	3.041	6.876	39.620	52.759
supérieur à l'étranger	37	171	234	324	1.459	2.225
supérieur court	127	268	536	1.968	10.738	13.637
supérieur long	20	29	52	183	1.516	1.800
universitaire	102	217	282	669	6.521	7.791
TOTAL	7.284	15.941	25.517	66.145	333.078	447.965

Source: Recensement général de la population, 1991

Tableau 4.7 : Nombre de femmes inactives par groupes d'âge et niveau d'instruction.

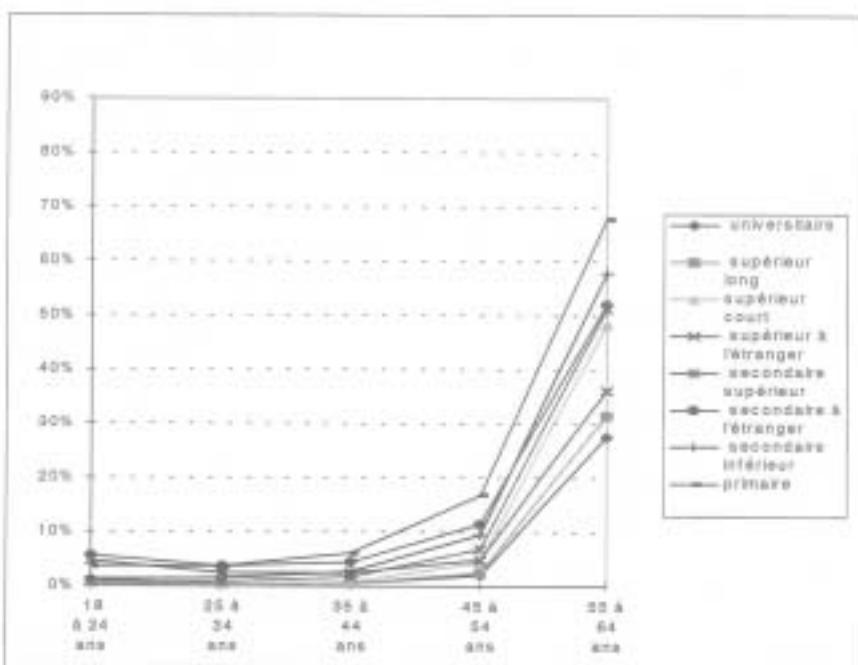
	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	18 à 64 ans
inconnu	9.064	36.732	70.421	112.918	231.765	460.900
primaire	2.934	12.703	28.279	57.070	112.208	213.194
secondaire inférieur	3.138	15.951	36.093	49.978	73.384	178.544
secondaire à l'étranger	950	3.711	4.240	4.191	4.565	17.657
secondaire supérieur	4.320	18.588	31.870	39.271	56.521	150.570
supérieur à l'étranger	155	1.853	2.513	2.003	1.615	8.139
supérieur court	463	5.557	10.499	14.927	22.835	54.281
supérieur long	5	69	60	30	49	213
universitaire	126	1.400	2.262	1.636	2.963	8.387
TOTAL	21.155	96.564	186.237	282.024	505.905	1.091.885

Source: Recensement général de la population, 1991

4.1.3.2 Taux d'inactivité

Des taux d'inactivité ont été calculés en comparant, pour chaque niveau d'instruction, les effectifs inactifs et l'ensemble de la population ayant obtenu ce niveau.

Graphique 4.6 : Taux d'inactivité des hommes par groupes d'âge et par niveau d'instruction.

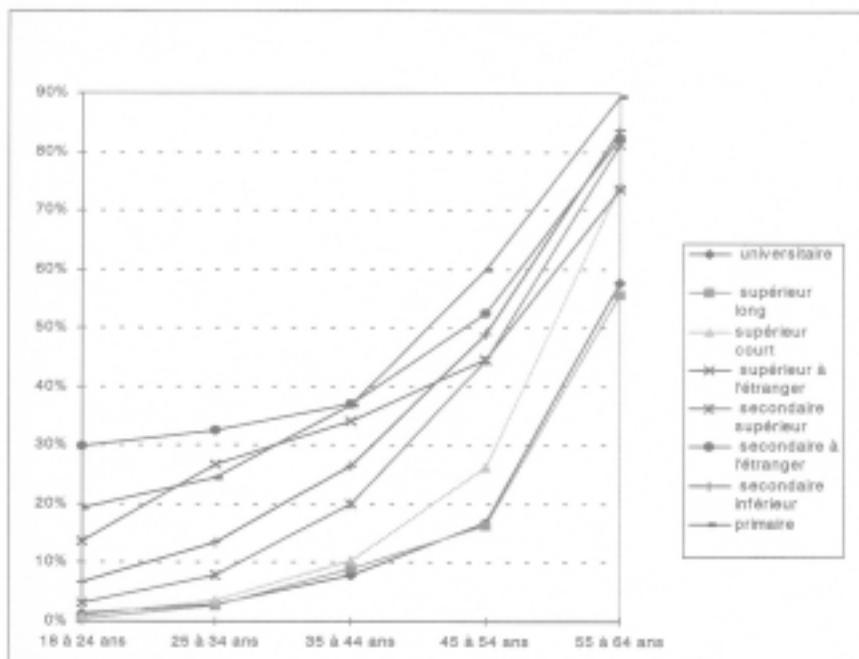


Sources : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les taux d'inactivité sont très faibles dans la population masculine, quel que soit le niveau d'instruction jusqu'à 35 ans. Par la suite, les taux d'inactivité augmentent graduellement. Ils atteignent 61% en moyenne parmi les hommes de 55 à 64 ans. Les taux d'inactivité sont d'autant plus élevés que le niveau d'instruction de la personne est faible: ils varient de 68% des hommes qui n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire à 27,6% des universitaires, dans le groupe d'âge des 55 à 64 ans.

Graphique 4.7: Taux d'inactivité des femmes par groupes d'âge et par niveau d'instruction.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Même dans les groupes d'âge les plus jeunes, les taux d'inactivité des femmes sont élevés. La part de femmes inactives est très importante parmi celles qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger: 32% des femmes de 18 à 34 ans dont le diplôme le plus élevé est un diplôme du secondaire obtenu à l'étranger sont inactives; 24,8% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur à l'étranger connaissent la même situation.

De manière générale, les taux d'inactivité sont plus élevés parmi les femmes peu diplômées. Celles qui n'ont pas dépassé la scolarité primaire connaissent des taux d'inactivité de 19,3% dans le groupe d'âge des 18 à 24 ans, passant ensuite à 24,5% parmi les 25 à 34 ans pour augmenter graduellement jusqu'à la quasi majorité des femmes de 55 à 64 ans (89,3%).

Les taux d'inactivité des femmes diplômées de l'enseignement supérieur sont globalement élevés: 13,8% des femmes de 18 à 64 ans diplômées de l'enseignement supérieur de type court sont inactives; c'est le cas également de 8,4% des femmes universitaires et de 4,7% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur long.

4.1.4 TAUX DE NON VALORISATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION, PAR REGION DE DOMICILE

Un indicateur synthétique de non valorisation des diplômes obtenus a été calculé pour différentes catégories de population. Nous avons regroupé dans une même catégorie les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi et les personnes inactives. Les étudiants à temps plein sont exclus. Ce taux n'est pas l'inverse des taux d'emploi présentés en 4.1.2 car, pour 4,2% de la population des 18 à 64 ans, nous ne connaissons pas la position sur le marché du travail.

Tableau 4.8 : Taux de non valorisation des diplômes obtenus, par sexe et Région de domicile, dans le groupe d'âge 25 à 34 ans.

	Flandre		Bruxelles		Wallonie	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
inconnu	11,9%	39,3%	12,2%	30,4%	22,9%	51,1%
primaire	10,1%	41,3%	19,9%	44,5%	20,4%	57,6%
secondaire inférieur	4,3%	30,2%	13%	29,3%	11,1%	42,3%
secondaire à l'étranger	15,9%	55,2%	22,9%	46,3%	19,4%	54,1%
secondaire supérieur	3,3%	20,1%	10,6%	19,5%	7,4%	28,7%
supérieur à l'étranger	10,5%	44,8%	13,7%	35,4%	16,6%	45,5%
supérieur court	1,9%	8,4%	7,3%	10,6%	4,2%	10,5%
supérieur long	1,7%	9%	4%	6,9%	3,5%	13,2%
université	3%	8%	6,1%	10,5%	4%	10,2%
TOTAL	5,2%	23,6%	11,6%	24,4%	11,8%	34%

Source: Recensement général de la population, 1991

Ce sont les hommes flamands du groupe d'âge des 25 à 34 ans qui connaissent les taux de non-valorisation de leur diplôme les plus faibles. A l'inverse, c'est parmi les jeunes femmes domiciliées en Wallonie que les taux de non-valorisation des diplômes les plus élevés sont observés. C'est en Flandre que les écarts selon le sexe sont les plus importants. Au total, les femmes flamandes ont cinq fois plus de risques de ne pas valoriser leur diplôme dans un emploi que les hommes flamands. Les risques sont six fois plus élevés pour les femmes porteuses d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur que pour les hommes de même niveau d'instruction et sept fois plus hauts pour les femmes diplômées de l'enseignement secondaire inférieur. C'est à Bruxelles que les écarts entre les taux de non valorisation des hommes et ceux des femmes sont les plus faibles.

Quelle que soit la Région, les écarts hommes / femmes sont très importants parmi les personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger. C'est très clairement dans la population féminine que les diplômes obtenus à l'étranger sont les moins valorisés dans un emploi.

En Wallonie et à Bruxelles, plus de 10% des jeunes femmes diplômées de l'enseignement supérieur court ou de l'enseignement universitaire ne valorisent pas leur diplôme dans un emploi.

La position des diplômés de l'enseignement primaire est fort proche de celle observée pour les personnes dont le niveau d'instruction est inconnu, sauf à Bruxelles où la catégorie "niveau d'instruction inconnu" semble connaître un destin différent sur le marché du travail de celui des diplômés de l'enseignement primaire.

Tableau 4. 9 : Taux de non valorisation des diplômes obtenus, par sexe et Région de domicile, dans le groupe d'âge 35 à 64 ans.

	Flandre		Bruxelles		Wallonie	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
inconnu	40,5%	73,2%	33,5%	55,6%	48,9%	75,1%
primaire	41%	74,9%	36,7%	61,3%	43,3%	73,6%
secondaire inférieur	19,4%	58,2%	25,5%	49,8%	25%	56,8%
secondaire à l'étranger	21,3%	68,8%	24,9%	54,3%	25,9%	59,4%
secondaire supérieur	15,6%	48,9%	21,5%	42,7%	18,5%	45,1%
supérieur à l'étranger	15,8%	58,6%	15,3%	44,2%	15,6%	50,4%
supérieur court	9,8%	29%	16,6%	30,4%	12,4%	26,9%
supérieur long	7,8%	20,7%	13,8%	20,8%	10,3%	17,8%
université	6,8%	18,6%	11,3%	20%	8,7%	18,3%
TOTAL	26,6%	61,1%	26,7%	48,4%	31,2%	59,3%

Source: Recensement général de la population, 1991

Parmi les personnes âgées de 35 à 64 ans, les taux de non valorisation des diplômes sont globalement deux fois plus élevés dans la population féminine que dans la population masculine, quelle que soit la Région de domicile. Les hommes wallons connaissent des taux de non valorisation plus élevés que les hommes flamands, quel que soit le niveau d'instruction. Par rapport aux hommes domiciliés en Région bruxelloise, les hommes wallons diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur belge ont cependant une position plus favorable sur le marché de l'emploi.

A l'inverse, la position des femmes flamandes sur le marché de l'emploi est plus défavorable que celle des femmes des deux autres Régions du pays, quel que soit le niveau du diplôme. La seule exception est la position légèrement plus défavorable des femmes diplômées de l'enseignement supérieur en Belgique, domiciliées en Région bruxelloise, par rapport aux femmes des autres Régions. C'est en Région bruxelloise en effet que, quel que soit le sexe, le taux de non valorisation d'un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu en Belgique est le plus élevé.

Quelle que soit la Région, près de 20% des femmes diplômées de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur long et 30 des femmes diplômées de l'enseignement supérieur court ne valorisent pas leur diplôme dans un emploi. La situation est cependant un peu plus favorable en Région wallonne sur ce critère.

4.1.5 POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL DES PERSONNES DONT LE NIVEAU D'INSTRUCTION EST INCONNU

Parmi les personnes de 18 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice, plus de 1.600.000 (1.631.518) n'ont pas fourni l'information qui permet d'estimer leur niveau d'instruction. La position sur le marché du travail de ces personnes peut cependant être décrite pour 86% d'entre elles (les effectifs sont donnés dans les tableaux 4.1, 4.2, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7).

Tableau 4.10 : Positions sur le marché du travail des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu, par groupe d'âge.

	cherchent emploi	avec emploi	inactifs	position inconnue
18 à 24 ans	15,3%	39,6%	10,6%	34,5%
25 à 34 ans	13,3%	47,7%	15%	24,1%
35 à 44 ans	10,9%	51,7%	23%	14,4%
45 à 54 ans	8,6%	41,9%	40%	9,5%
55 à 64 ans	3,2%	13,3%	79,3%	4,2%
18 à 64 ans	8,9%	36,5%	41%	13,6%

Source: Recensement général de la population, 1991

La part des personnes dont le niveau d'instruction est inconnu et qui ont un emploi varie selon les groupes d'âge. Elle est à chaque fois inférieure à la part des personnes avec emploi parmi les personnes diplômées de l'enseignement primaire uniquement. Elle est proche de 50% entre 25 et 44 ans.

La part des personnes dont la position est inconnue est surtout importante parmi les groupes d'âge les plus jeunes. La part des personnes qui cherchent un emploi est également surtout importante parmi les plus jeunes. A l'inverse, la part des inactifs augmente graduellement au fur et à mesure que l'on avance dans les groupes d'âge.

4.1.6 POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL DES PERSONNES AYANT QUITTE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE QUI SUIVENT UN ENSEIGNEMENT OU UNE FORMATION A TEMPS PARTIEL

Le recensement compte plus de personnes aux études ou en formation (2.269.563) que de personnes qui se présentent comme étudiants en réponse à la question 2 (2.153.581). En effet, quelques individus reprennent des études après leur scolarité initiale ou combinent emploi ou recherche d'emploi et poursuite de la scolarité¹.

Le recensement fournit des informations sur les positions occupées sur le marché du travail par ces personnes qui reprennent un enseignement ou une formation.

¹ Les différentes comparaisons internationales mettent en évidence le taux très faible de participation à la formation professionnelle et à l'éducation continue en Belgique par rapport aux autres pays développés (voir par exemple EUROSTAT 1995 et 1997, DAVIS 1996, OCDE, 1996).

Toutes les personnes qui reprennent des études ou une formation sont inscrites dans des formes d'études à horaire réduit au sens du recensement (voir 2.4).

4.1.6.1 Données brutes

Tableau 4.11 : Niveau et forme d'enseignement selon la position sur le marché du travail, hommes et femmes de 18 à 64 ans.

	avec emploi		inactifs		cherchent emploi	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
secondaire	2.837	1.430	36	41	242	326
supérieur court	8.084	5.588	83	296	990	1.351
supérieur long / universitaire	7.885	3.838	98	183	661	538
formation	32.224	25.132	752	3.390	4.626	9.093
TOTAL	51.030	35.988	969	3.910	6.519	11.308

Source: Recensement général de la population 1991

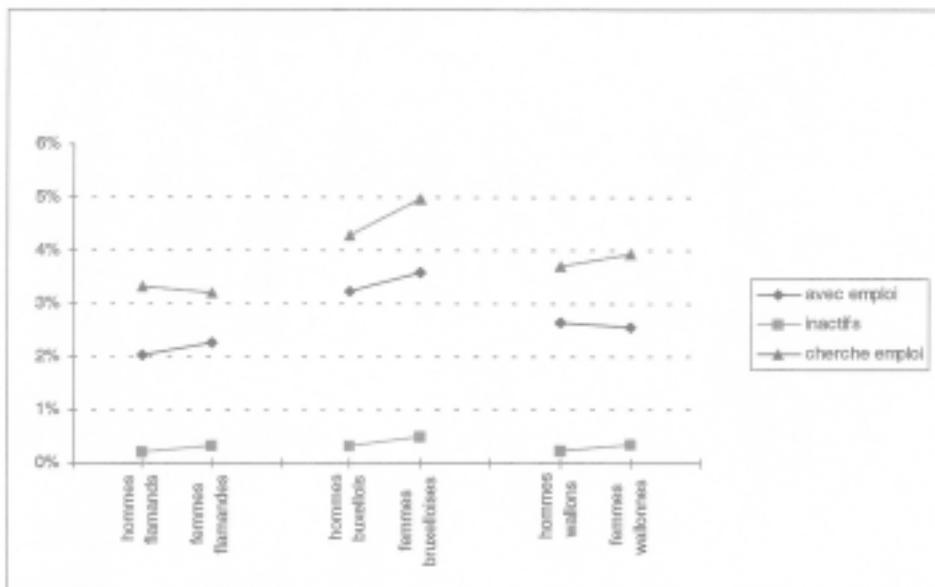
Les personnes avec emploi sont de loin les plus nombreuses parmi les personnes qui poursuivent des études à horaire réduit ou qui suivent des formations professionnelles. Les femmes inactives ou sans emploi à la recherche d'un emploi sont plus nombreuses que les hommes dans la même situation à s'inscrire dans un processus d'éducation ou de formation continue.

D'après le tableau 1.E.6 de l'enquête Forces de Travail 1991, 79.998 personnes avec emploi suivaient une formation professionnelle en 1991. Pour la très grande majorité, il s'agissait d'un perfectionnement professionnel. L'effectif obtenu dans le recensement est plus réduit (57.356). Cette différence peut s'expliquer par le fait que dans les enquêtes Forces de Travail la période de référence est de quatre semaines alors que le recensement demande la participation au moment de l'interview.

4.1.6.2 Taux de participation à l'éducation / formation continue

Ces effectifs d'étudiants à horaire réduit ou en formation peuvent être mis en relation avec l'ensemble des personnes de chacune de nos catégories. Des taux de participation selon la position sur le marché du travail ont donc été calculés.

Graphique 4.8 : Taux de participation à l'éducation / formation continue des personnes de 18 à 64 ans ayant quitté l'enseignement de plein exercice selon la position sur le marché du travail, le sexe et la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

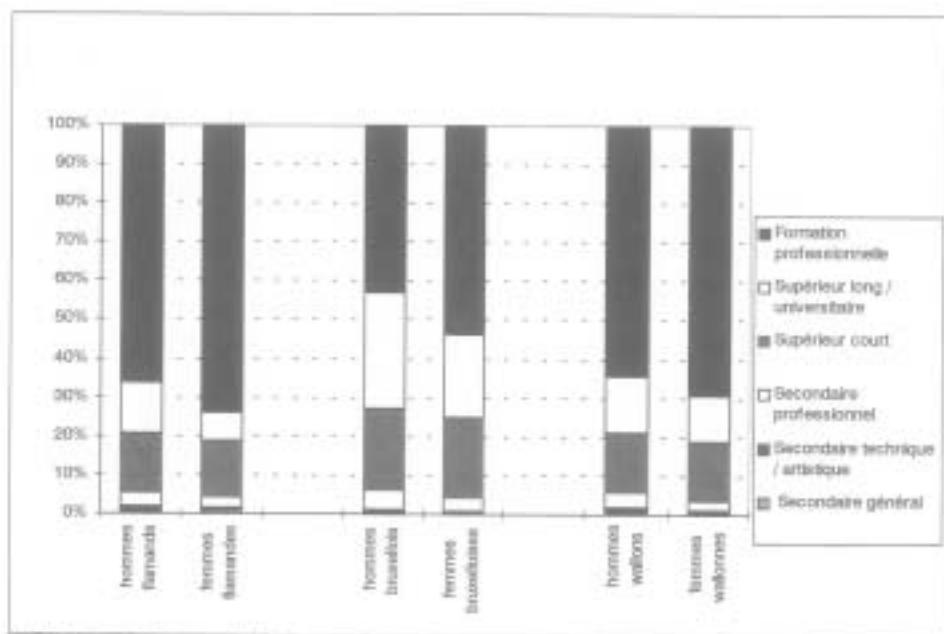
La participation à l'éducation / formation continue est très faible, quelle que soit la position sur le marché du travail.

Les taux de participation à l'éducation / formation sont plus élevés parmi les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi. C'est en Région bruxelloise que les taux de participation sont les plus élevés, quelle que soit la position sur le marché du travail et quel que soit le sexe. Les femmes, bien que moins présentes que les hommes sur le marché du travail, poursuivent en général des études ou une formation légèrement plus souvent que les hommes.

4.1.6.3 Formation et éducation continue des personnes avec emploi

Une ventilation selon le type d'enseignement ou de formation suivi permet de préciser la participation à des actions de formation tout au long de la vie. Un premier graphique présente la ventilation observée parmi les personnes avec emploi.

Graphique 4.9 : Répartition des personnes avec emploi qui suivent un enseignement à horaire réduit ou une formation, par niveau d'enseignement suivi, selon le sexe et la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

En Région bruxelloise, parmi les personnes avec emploi qui ont quitté l'enseignement de plein exercice mais qui reprennent des études ou une formation à temps partiel, la part de ceux qui suivent des cours dans des établissements d'enseignement est proportionnellement plus importante que dans les autres Régions. La part des personnes avec emploi qui suivent des cours de niveau universitaire y est plus particulièrement élevée. C'est en Flandre que la part de la formation professionnelle est la plus importante.

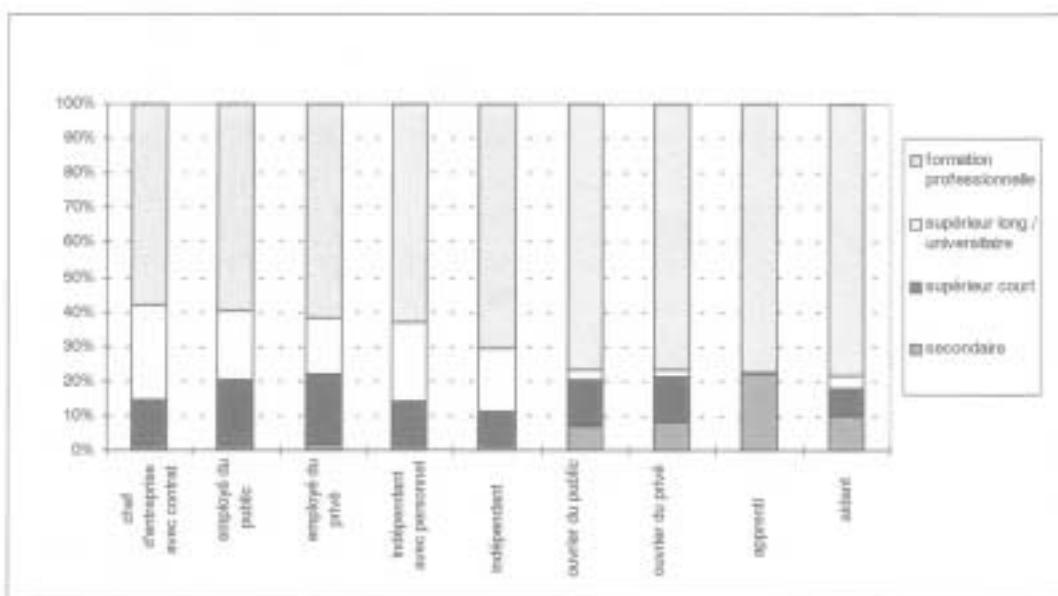
Quelle que soit la Région, la part de la formation professionnelle est plus importante parmi les femmes avec emploi que parmi les hommes avec emploi.

Tableau 4.12: Effectifs et taux de participation à l'éducation / formation continue selon le statut professionnel.

	hommes		femmes	
	effectifs	taux en 1/1000	effectifs	taux en 1/1000
indépendant	944	7	333	11
indépendant avec personnel	2.722	12	1.804	17
chef d'entreprise avec contrat	562	15	133	18
aidant	1.198	33	1.143	13
employé du public	9.603	26	9.410	26
ouvrier du public	1.658	9	679	7
employé du privé	14.774	33	15.261	33
ouvrier du privé	11.651	16	2.831	13
apprenti	5.764	783	2.871	814
TOTAL	48.876	23	34.465	25

Source: Recensement général de la population 1991

Graphique 4.10 : Répartition des personnes avec emploi qui suivent un enseignement ou une formation, par niveau d'enseignement suivi, selon le statut professionnel.

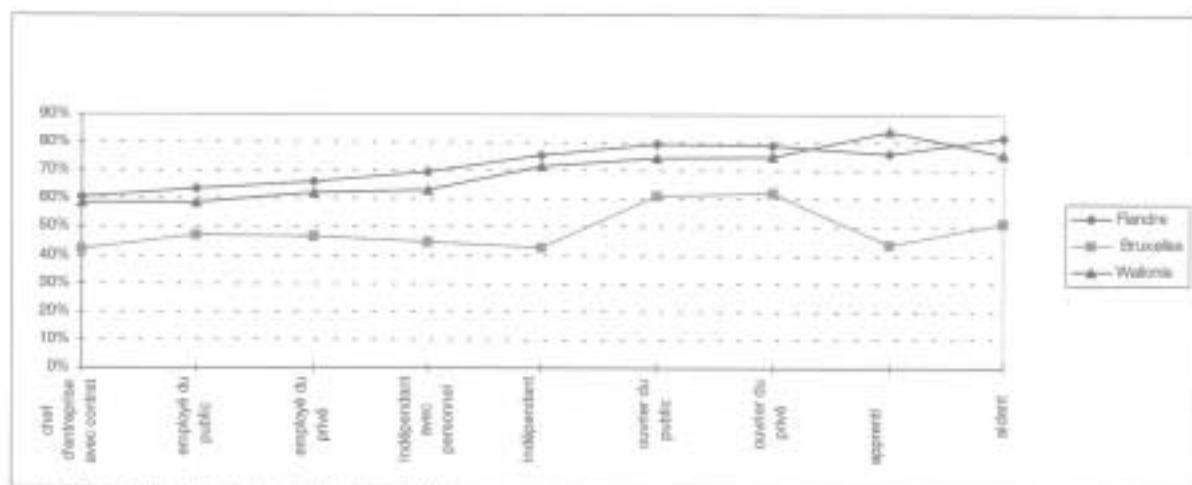


Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Ce graphique met en évidence la part respective des différentes modalités de formation continue selon le statut professionnel. Les statuts sont classés selon la part croissante de la formation professionnelle. Pour les chefs d'entreprises sous contrat, les employés et les indépendants avec personnel, la formation continue se déroule à 40% dans des établissements d'enseignement et à 60% à travers diverses formules de formation professionnelle. La part de la formation professionnelle est de 70% parmi les indépendants, et de 75% pour les autres catégories de travailleurs. Près de 80% des apprentis se considèrent en formation professionnelle, les autres déclarent suivre des cours de l'enseignement secondaire. Il s'agit probablement d'un seul et même dispositif de formation en alternance qui combine des cours dans un établissement d'enseignement et une formation pratique chez un patron. En l'absence d'une catégorie explicite "contrat d'apprentissage" dans la question sur la formation en cours, les jeunes apprentis se classent tantôt parmi les étudiants de l'enseignement secondaire, tantôt parmi les personnes en formation professionnelle. Les réponses observées illustrent la difficulté de la comparaison de données obtenues à partir de l'appréciation subjective par le répondant ou un membre de son ménage d'une situation donnée et de données administratives comme les statistiques scolaires classiques.

Les deux graphiques suivants envisagent successivement la part de la formation professionnelle et la part des études universitaires à temps partiel selon le statut professionnel. Les statuts sont classés selon l'importance qu'occupe le critère étudié dans l'ensemble des dispositifs de formation.

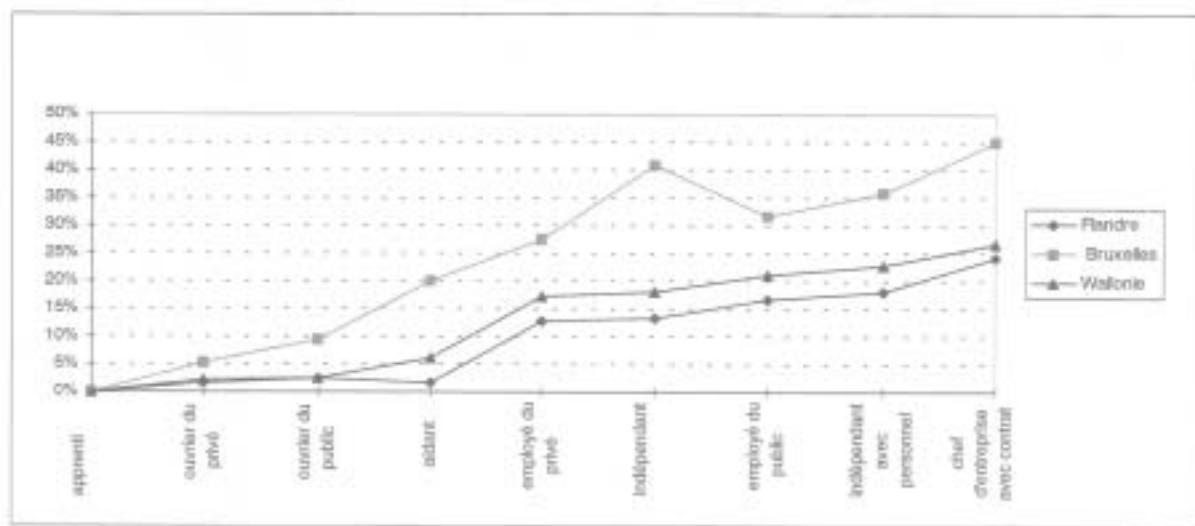
Graphique 4.11 : Part de la formation professionnelle selon le statut professionnel et la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

La part de la formation professionnelle fluctue entre 40% et 84% selon les statuts professionnels et les Régions de domicile. La part de la formation professionnelle, nous l'avons déjà relevé, est plus faible en Région bruxelloise. Cette participation plus faible se marque surtout parmi les indépendants et les apprentis qui s'engagent moins souvent que dans les deux autres Régions dans une formation plutôt que dans des études à temps partiel. La Flandre et la Wallonie présentent des taux fort semblables.

Graphique 4.12 : Part des études universitaires à temps partiel selon le statut professionnel et la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

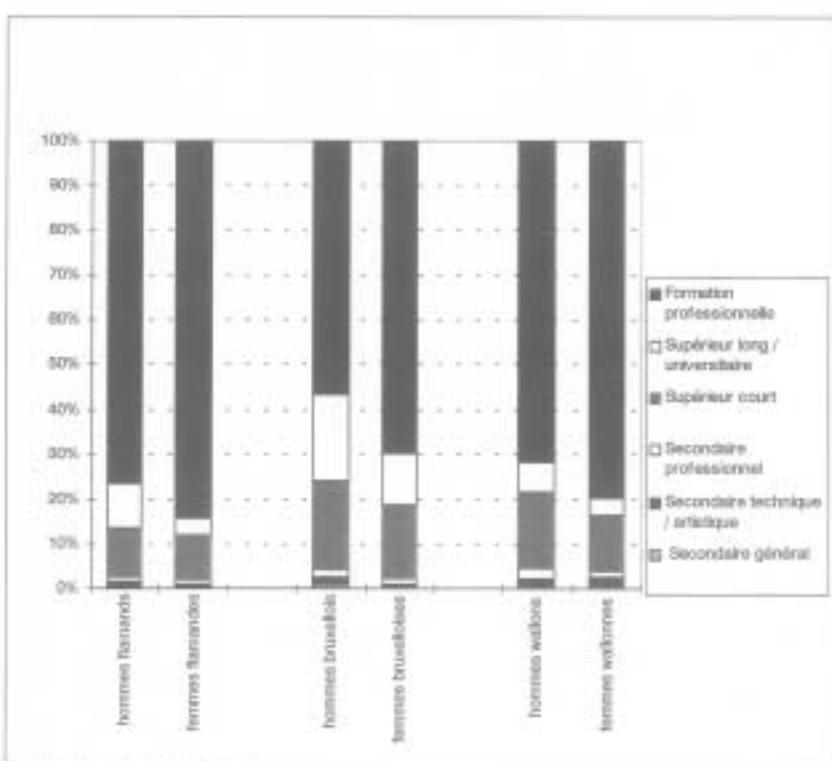
La Région bruxelloise se distingue par une part plus importante qu'ailleurs des études universitaires à temps partiel dans les diverses modalités de formation continue des personnes avec emploi, quel que soit le statut. Ce sont surtout les employés et les indépendants qui fréquentent proportionnellement plus l'université ou les établissements d'enseignement

supérieur de type long tout en travaillant. La Flandre et la Wallonie présentent des taux fort semblables.

4.1.6.4 Formation et éducation continue des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi

Le graphique suivant présente la ventilation entre les différentes modalités d'éducation / formation continue des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi qui suivent un enseignement à horaire réduit ou une formation.

Graphique 4.13 : Répartition des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi qui suivent un enseignement ou une formation, par niveau d'enseignement suivi, selon le sexe et la Région de domicile.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Parmi les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi qui ont repris une formation, c'est en Flandre que la part de la formation professionnelle est proportionnellement plus importante. De nouveau, en Région bruxelloise, les études à temps partiel sont choisies plus souvent que dans les deux autres Régions. La part de la formation professionnelle est plus importante dans la population féminine que dans la population masculine.

Des analyses complémentaires, par exemple par secteur d'activité, par profession ou par groupes d'âge, peuvent être menées sur les données du recensement. La portée de ces différentes analyses est cependant limitée par le fait qu'il n'est pas possible de prendre en compte la durée de la formation et que la question porte uniquement sur les cours et formations suivis au moment du recensement. Des aménagements du questionnaire sont à envisager pour le prochain recensement compte tenu de l'importance de cette variable. Nous y reviendrons dans la conclusion.

4.2 POSITIONS DES JEUNES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL LORS DE LA TRANSITION ECOLE / VIE ACTIVE

Durant les premières années de la vie active, les changements de position sur le marché du travail sont fréquents. Les périodes de recherche d'emploi alternent avec des périodes d'emploi, plus ou moins longues. Certains jeunes reprennent des études ou une formation, bien souvent à temps partiel. Les itinéraires diffèrent selon le niveau d'études atteint.

Depuis le début des années 70, la première expérience du marché du travail est de plus en plus souvent une expérience de chômage. La part des jeunes chômeurs complets indemnisés admis sur base des études est en constante augmentation (DEGIMBE, 1996b). En 1991, 47,1% des jeunes chômeurs avaient été admis sur base des études (ONEM, 1995, p. 73). Les taux d'emploi des jeunes sont particulièrement faibles en Belgique (voir 4.1.2.2).

Afin de tenter de remédier à ces difficultés croissantes d'insertion des jeunes dans le marché du travail, diverses mesures ont été prises. Certaines portent sur des aménagements des études initiales (aménagement de curriculums, augmentation des périodes de stages pratiques, ...), avec l'aide de plus en plus fréquente de partenaires extérieurs à l'école. D'autres portent sur les conditions d'embauche des jeunes dans un premier emploi, ou les mesures de résorption du chômage¹. Des formations professionnelles continues sont organisées également à destination en particulier des jeunes moins qualifiés². Beaucoup de ces mesures censées encourager l'insertion ne se révèlent cependant pas efficaces (JADOT, 1996).

L'évaluation de ces différents dispositifs exige que l'on dispose d'indicateurs multiples portant tant sur les conditions de la formation initiale et sur les caractéristiques des emplois occupés (durée, temps plein / temps partiel, secteur, ...) que sur le processus même de la transition (alternance de périodes de chômage et d'emploi, reprise de formations courtes, ...). Les informations les plus pertinentes à cet égard peuvent être fournies par des enquêtes de suivis de cohortes de diplômés durant plusieurs années. Pour l'instant, nous ne disposons pas en Belgique de telles enquêtes, du moins à large échelle. Il convient cependant de relever le suivi cohortes de diplômés de l'enseignement secondaire technique et professionnel (voir par

¹ Les statistiques disponibles ne sont généralement pas ventilées selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu. D'après l'ONEM (1995), fin juin 1991, 23.049 jeunes de moins de 25 ans bénéficiaient d'un stage, 5.589 avaient le statut d'agent contractuel subventionné. Le Ministère de l'Emploi et du Travail publie également des données sur les diverses mesures d'aide à l'embauche.

² Convention emploi-formation, apprentissage industriel, ...

exemple DENYS, 1995, VAN DORPE et alii, 1995), les analyses des réinscriptions menées par le FOREM (1991) et le VDAB (1997) et les divers travaux menés par l'ULB (pour une présentation voir VANHEERSWYNGHELS, 1997, DESMAREZ & MARTINEZ, 1991...).

En l'absence de données sur les flux, les analyses se basent essentiellement sur les stocks de diplômés. L'enquête sur les Forces de Travail, par exemple, fournit des informations intéressantes sur l'évolution, année après année de la participation des jeunes au marché du travail (voir par exemple BELLENS, 1996 pour une présentation des caractéristiques des emplois occupés).

Les bases de données sur les chômeurs fournissent également, mois par mois ou année après année, des informations sur certaines caractéristiques des jeunes chômeurs (durée d'inoccupation, branches d'activité, ... voir par exemple ONEM, 1995). Elles permettent également des analyses des flux d'entrées et de sorties dans le chômage (voir par exemple VDAB Studiedienst, 1991 et 1997 ou DEGIMBE, 1996 a, pour une analyse de la rotation dans le chômage).

Les données du recensement permettent de comparer les positions sur le marché du travail de différentes catégories de diplômés au moment de l'enquête, pour chaque âge. Ces analyses peuvent être menées pour des catégories de diplômes très précises. Nous ne les développerons pas ici. Nous avons choisi en effet de mettre l'accent sur une analyse originale qui n'est possible qu'avec les données du recensement. La question 6 sur l'âge de fin d'études régulières permet en effet d'observer, à une même date, les positions sur le marché du travail des jeunes en fonction de la durée écoulée depuis la fin des études. Faute de place, seules les grandes catégories de diplôme sont présentées. D'autres analyses plus détaillées, tant sur les types de diplômes que sur les caractéristiques des emplois occupés, seront développées par la suite.

4.2.1 POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL EN FONCTION DE LA DUREE ECOULEE DEPUIS LA FIN DES ETUDES REGULIERES

La question 6 *Jusqu'à quel âge avez-vous suivi régulièrement les cours d'un établissement d'enseignement (en Belgique ou à l'étranger)*, permet d'estimer une date de fin d'études régulières qui est utilisée ici comme une mesure proxy de la date d'entrée dans la vie active¹. Nous avons estimé qu'à cette date les personnes se sont présentées sur le marché du travail avec leur diplôme le plus élevé. Pour un petit nombre d'individus qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale ou qui ont entrepris des études supérieures après une période d'insertion professionnelle, le niveau

¹ Cette équivalence entre date de fin d'études régulières et date d'entrée dans la vie active n'est probablement pas correcte dans de nombreux cas. Des analyses complémentaires devraient permettre de vérifier la manière dont les apprentis par exemple, ou les personnes qui ont repris des études à temps plein après une période active, définissent la fin des études régulières. La base de données ne permet pas non plus de prendre en compte les jeunes qui entrent dans la vie active tout en étant encore étudiant à temps plein (travail étudiant, travail saisonnier, ...).

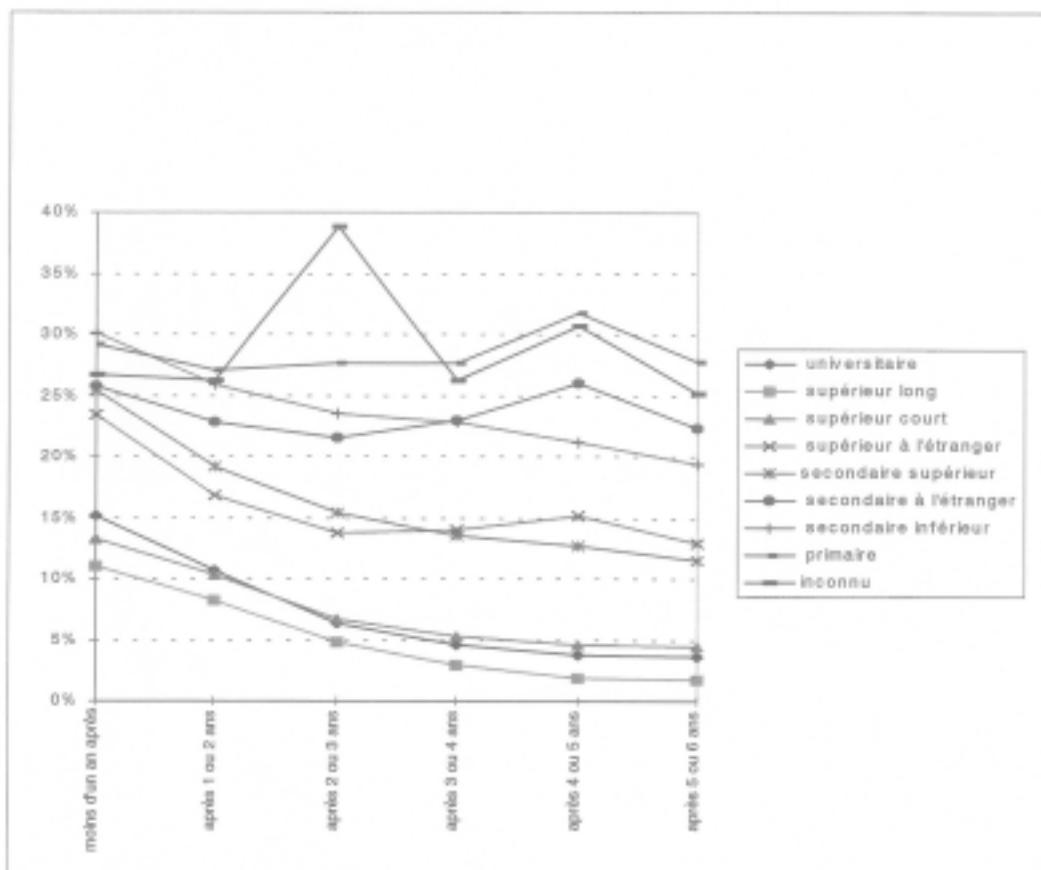
d'instruction avec lequel ils se sont présentés pour la première fois sur le marché du travail était moins élevé que celui qui leur a été attribué dans les analyses qui suivent. En l'absence d'autres informations sur les parcours scolaires des individus, nous n'avons pas pu estimer l'ampleur de l'erreur que nous commettons. Pour pouvoir mener de telles analyses, il serait souhaitable de disposer de l'information complémentaire sur la date d'obtention du diplôme le plus élevé. La question était posée dans le recensement aux porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur et à tous ceux qui avaient obtenu un diplôme à l'étranger mais elle n'a pas été codée.

Nous présentons successivement l'évolution des taux d'emploi et des taux de recherche d'emploi depuis les mois qui suivent directement la fin des études régulières, jusqu'à cinq ou six ans après la sortie¹. La population envisagée dans ces analyses a été limitée aux personnes âgées de moins de 35 ans. Ces graphiques ne reprennent malheureusement pas l'ensemble des sortants car pour 15% d'entre eux, la date de fin d'études régulières est inconnue.

Les trois premiers graphiques retracent l'évolution des taux de recherche d'emploi, taux d'emploi et taux de participation à la formation sur une période de six ans à dater de la fin des études régulières, selon le niveau d'instruction.

¹ Cette durée a été estimée en soustrayant l'âge auquel la personne dit avoir cessé de suivre régulièrement les cours, de l'âge accompli au 31 décembre 1990. Le fait que le mois de sortie ne soit pas connu et que le mois de naissance n'ait pas été repris dans nos analyses ne nous permet pas d'estimer cette durée avec précision. En effet si une personne âgée de 22 ans au 31 décembre 1990, a quitté l'école en septembre 89, elle déclarera avoir terminé ses études à 21 ans, si elle née dans les huit premiers mois de l'année, ou à l'âge de 20 ans, si elle née dans les quatre derniers mois. Le temps écoulé entre la fin des études régulières et le mois de mars 1991, est donc estimé à 1 an dans un cas, à 2 ans dans l'autre.

Graphique 4.14 : Evolution du taux de recherche d'emploi dans les années qui suivent la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.

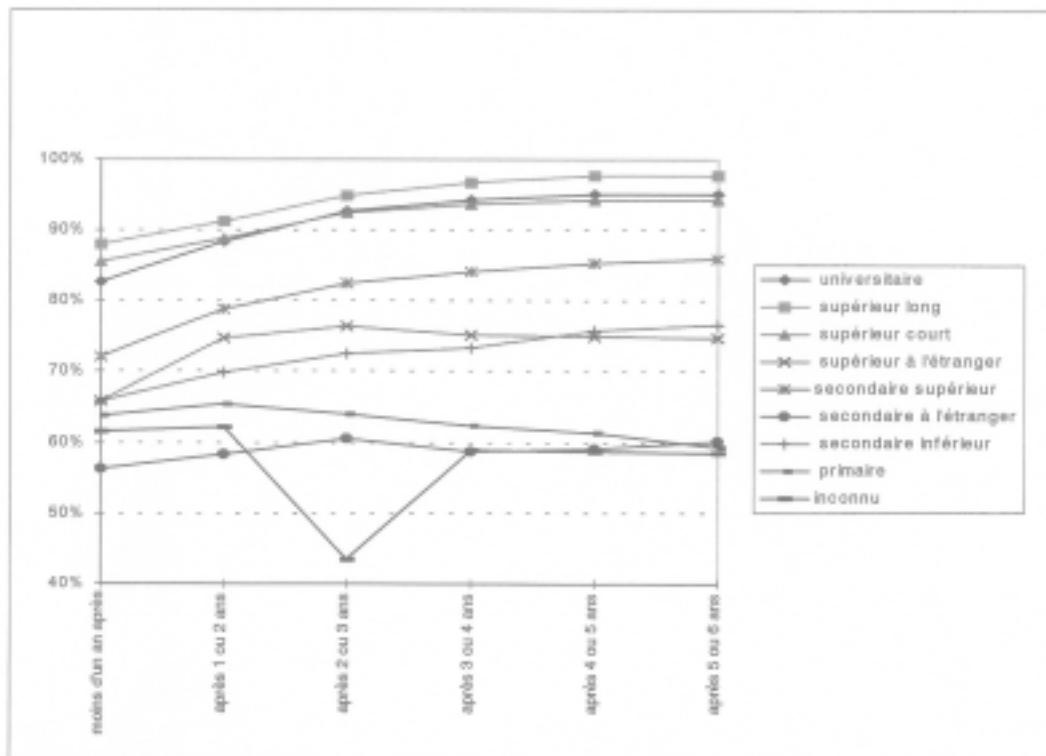


Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Les taux de personnes sans emploi à la recherche d'un emploi restent très élevé sur toute la période considérée pour ceux dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement primaire ou est inconnu. De même les personnes dont le diplôme terminal est un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu à l'étranger ne connaissent pas de réelle diminution de leur taux de recherche d'emploi. Pour toutes les autres catégories de diplômes, le taux de recherche d'emploi baisse progressivement. Il se stabilise en deçà de 5% pour les personnes diplômées de l'enseignement supérieur (sauf celles qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger) et entre 10 et 15% pour ceux dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire supérieur ou un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger.

Graphique 4.15 : Evolution du taux d'emploi dans les années qui suivent la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.



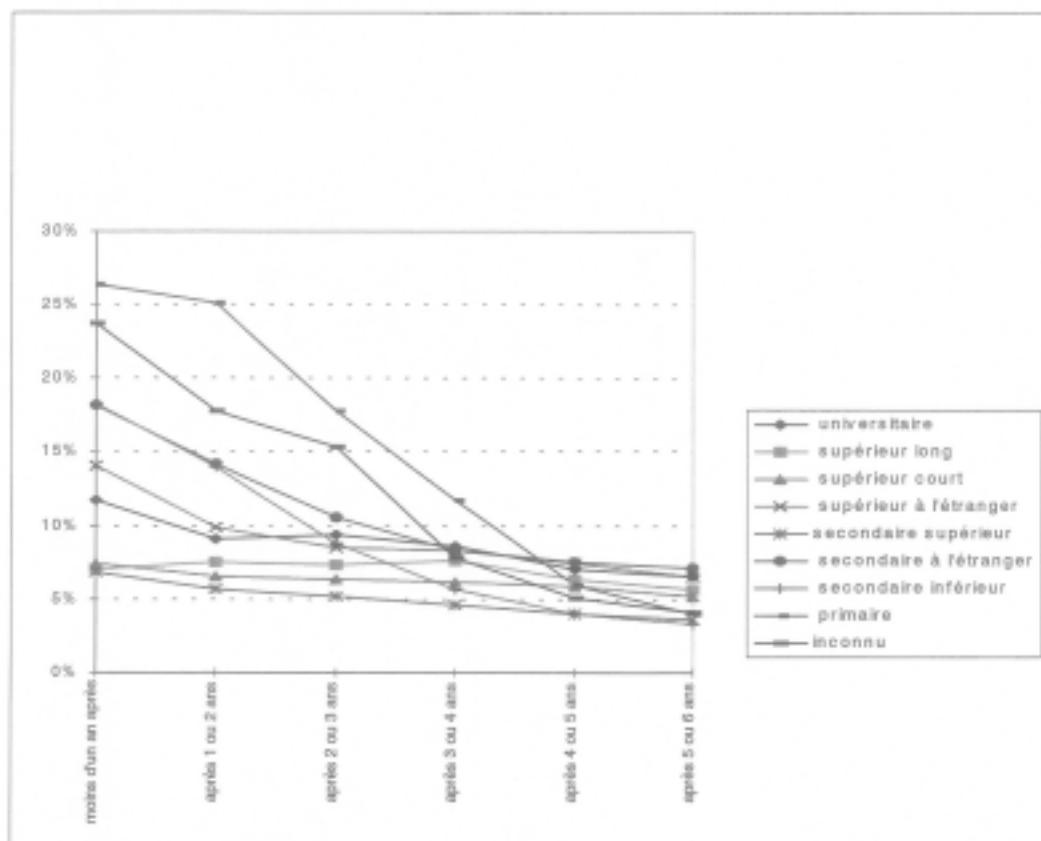
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Le graphique 4.15 reflète de la même manière les difficultés d'insertion des jeunes dont le niveau d'instruction n'atteint pas le niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Les taux d'emploi de ces différentes catégories ne dépassent jamais les 80%. A l'inverse, les jeunes qui ont atteint ou dépassé le niveau de l'enseignement secondaire supérieur voient leur taux d'emploi progresser sur la période considérée pour se stabiliser autour de 85% pour les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur et 95% pour les jeunes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique. Les jeunes qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger connaissent des taux d'emploi significativement plus faibles que les personnes de niveau équivalent mais qui ont obtenu leur diplôme en Belgique.

Le dernier graphique de cette série est centré sur l'évolution de la participation à des actions d'éducation / formation continue (enseignement à horaire réduit ou formation professionnelle) dans les années qui suivent la fin des études régulières, selon le niveau d'instruction.

Graphique 4.16 : Evolution de la participation à l'éducation / formation continue dans les années qui suivent la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.



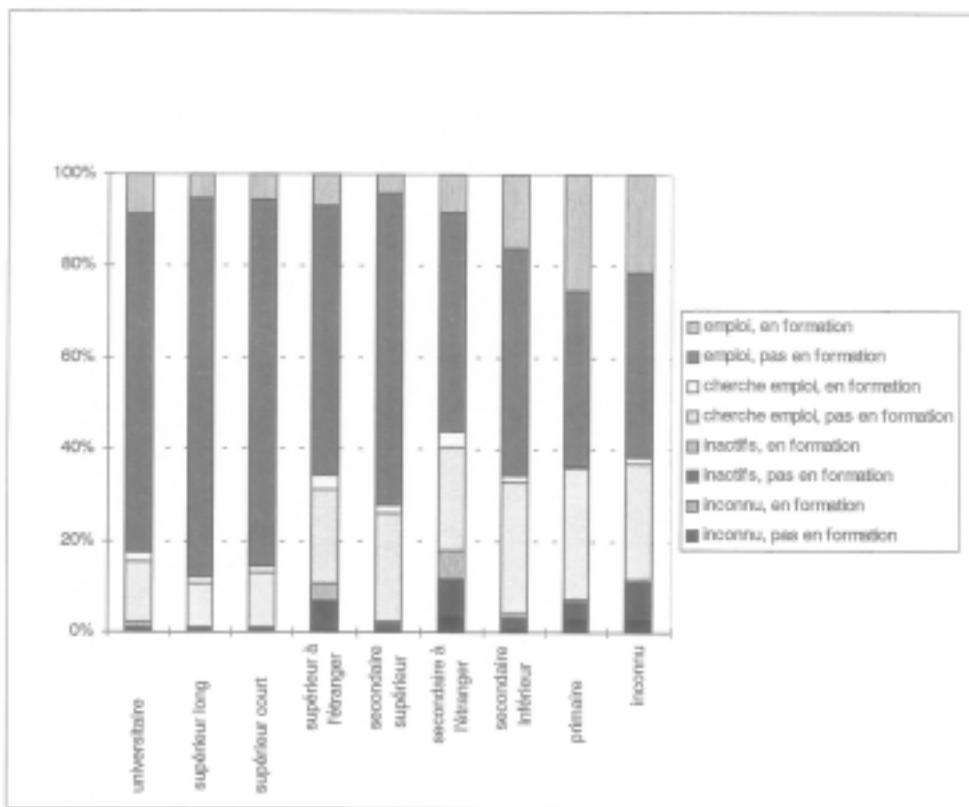
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Dans les mois qui suivent la fin des études régulières, la participation à l'éducation / formation continue reste élevée chez ceux qui n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Ces taux chutent cependant rapidement dans les années qui suivent. Après 5 ou 6 ans, les taux de participation les plus élevés sont observés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et parmi ceux qui ont obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire à l'étranger. Un personne sur 10 de niveau d'instruction universitaire ou qui a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur à l'étranger reprend des études ou une formation à temps partiel dès les premiers mois après la fin des études régulières. Après 5 ou 6 ans, ce taux est encore de près de 7%.

Les deux graphiques suivants présentent en synthèse, pour ceux qui ont quitté les études régulières depuis moins d'un an d'une part, et pour ceux qui les ont quittées depuis cinq ou six ans d'autre part, la combinaison des informations sur la position sur le marché du travail et la reprise d'études ou de formation à temps partiel.

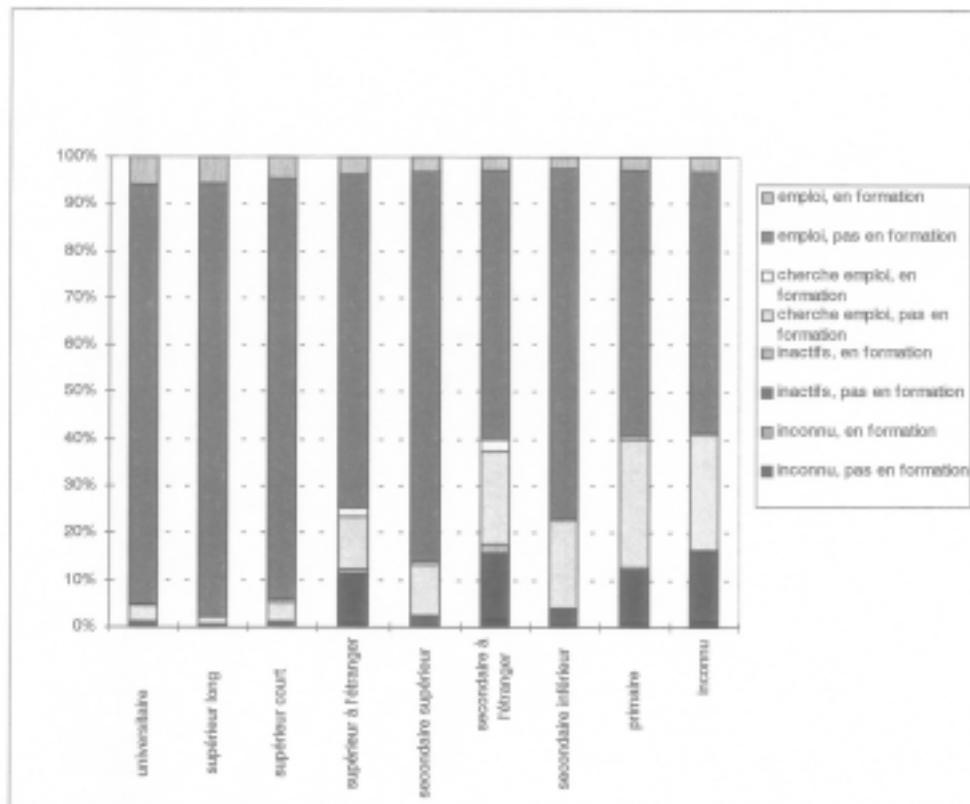
Graphique 4.17: Positions sur le marché du travail et poursuite de la formation moins d'un an après la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Dans les premiers mois qui suivent la fin des études régulières, les taux d'emploi des jeunes diplômés des études supérieures sont déjà élevés. Les jeunes qui se présentent sur le marché du travail avec seulement un diplôme de l'enseignement primaire n'ont par contre qu'une probabilité de 64% de trouver un emploi. Les jeunes les plus défavorisés sur le marché de l'emploi, sont ceux dont le diplôme le plus élevé est un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu à l'étranger. Ce sont eux aussi qui participent le plus à des activités de formation lorsqu'ils sont inactifs. La poursuite d'études à temps partiel ou la participation à des formations professionnelles sont surtout le fait des personnes qui n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur et qui ont un emploi.

Graphique 4.18: Positions sur le marché du travail et poursuite de la formation cinq ou six ans après la fin des études régulières, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

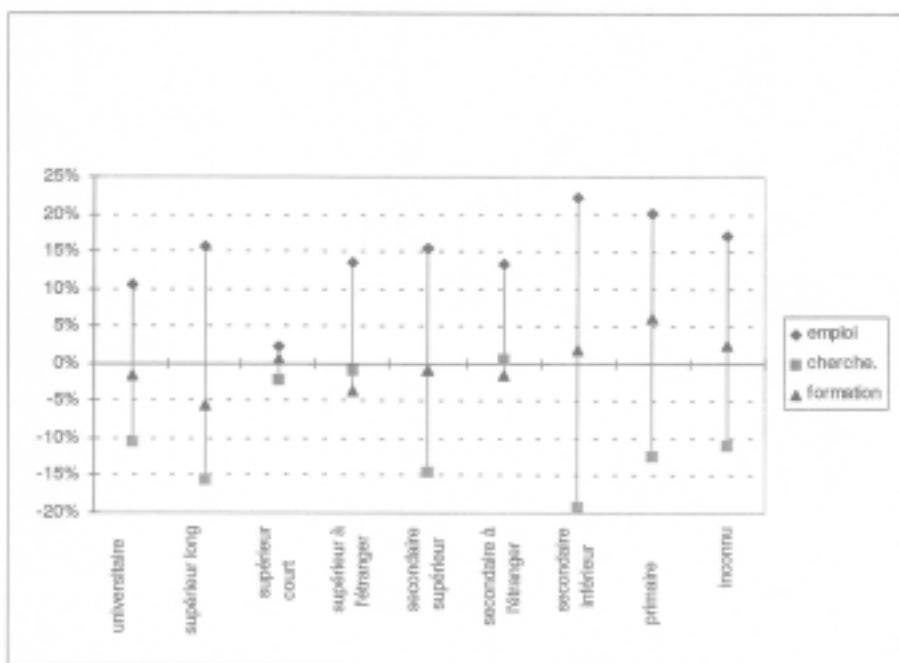
Cinq ou 6 ans plus tard, la participation à des actions d'éducation / formation continue s'est fortement réduite, sauf parmi les diplômés de l'enseignement supérieur. La situation sur le marché du travail s'est améliorée pour les jeunes ayant dépassé le niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Les autres connaissent encore le plus souvent le non emploi et ne participent plus guère à des formations. La part des inactifs a également augmenté dans ces mêmes catégories de population.

4.2.2 POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL EN FONCTION DE LA DUREE ECOULEE DEPUIS LA FIN DES ETUDES REGULIERES SELON LE SEXE

Dans les deux graphiques suivants, les situations des hommes et des femmes face au marché de l'emploi sont comparées sur trois critères: le taux d'emploi, le taux de recherche d'emploi et le taux de participation à l'éducation / formation continue. Deux moments sont analysés: quelques mois après la fin des études régulières et cinq ou six ans plus tard.

Dans chaque graphique, les pourcentages positifs font référence à des taux plus élevés dans la population masculine. A l'inverse, un pourcentage négatif est le signe d'un taux plus élevé dans la population féminine.

Graphique 4.19 : Ecarts observés entre les taux d'emploi, de recherche d'emploi et de formation des hommes et des femmes moins d'un an après la fin des études régulières.

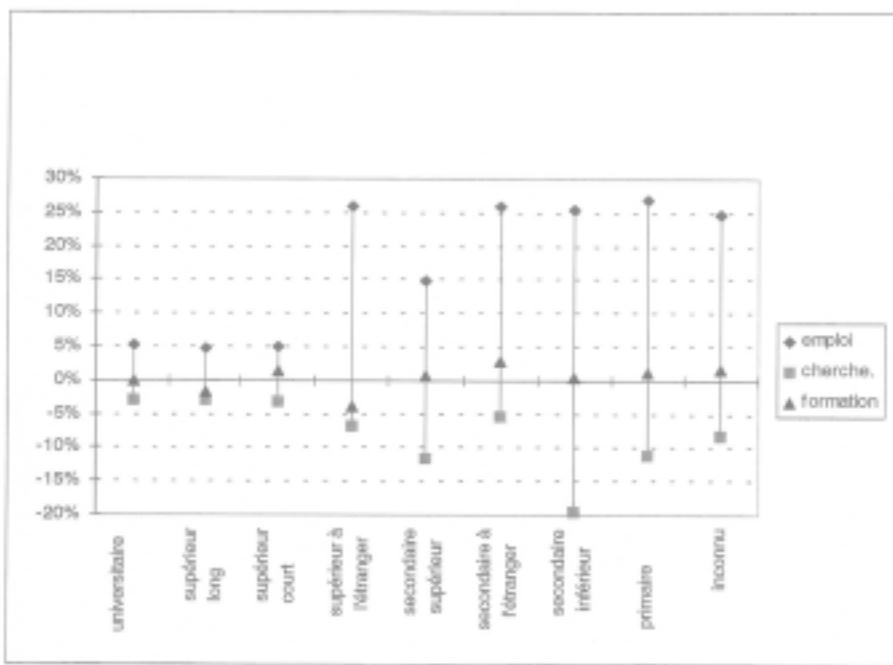


Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Dans les mois qui suivent la fin des études régulières, les situations sont différentes selon le sexe pour toutes les catégories de diplômes sauf chez ceux qui sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court. Les écarts les plus marqués s'observent parmi les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire inférieur. Dans l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur, les écarts se marquent surtout parmi les diplômés de l'enseignement supérieur de type long.

Les taux d'emploi sont plus favorables dans la population masculine. Les taux de recherche d'emploi, à l'inverse sont plus élevés parmi les femmes sauf chez les personnes dont le diplôme le plus élevé est un diplôme de l'enseignement secondaire délivré à l'étranger. Le taux de participation à l'éducation / formation continue est plus élevé dans la population féminine que dans la population masculine sauf pour ceux qui n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

Graphique 4.20 : Ecarts observés entre les taux d'emploi, de recherche d'emploi et de formation des hommes et des femmes cinq ou six ans après la fin des études régulières.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

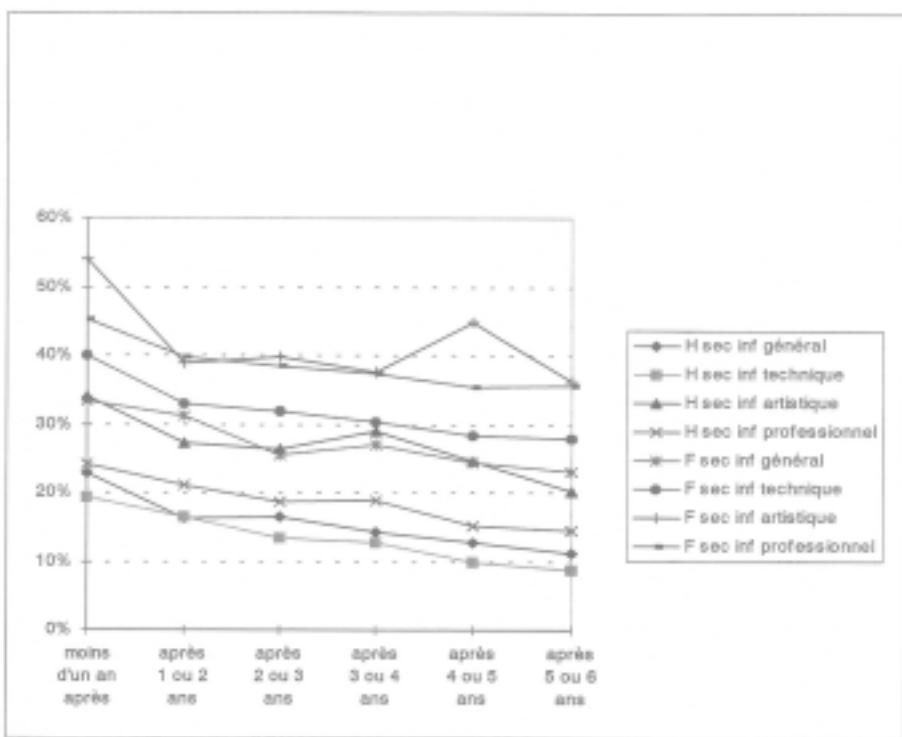
Après 5 ou 6 ans, les écarts entre hommes et femmes sur les différents indicateurs ont diminué en ce qui concerne les diplômés de l'enseignement supérieur en Belgique. Ils se sont accrus pour les personnes qui avaient obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger.

4.2.3 POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL EN FONCTION DE LA DUREE ECOULEE DEPUIS LA FIN DES ETUDES REGULIERES SELON LA FORME DU DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Ces quatre derniers graphiques mettent en évidence les taux de recherche d'emploi et les taux d'emploi des jeunes dont le diplôme terminal est soit un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, soit un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. A chaque niveau, les quatre formes d'enseignement secondaire sont distinguées.

4.2.3.1 Diplômés de l'enseignement secondaire inférieur

Graphique 4.21 : Taux de recherche d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire inférieur, selon la forme d'enseignement suivi, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

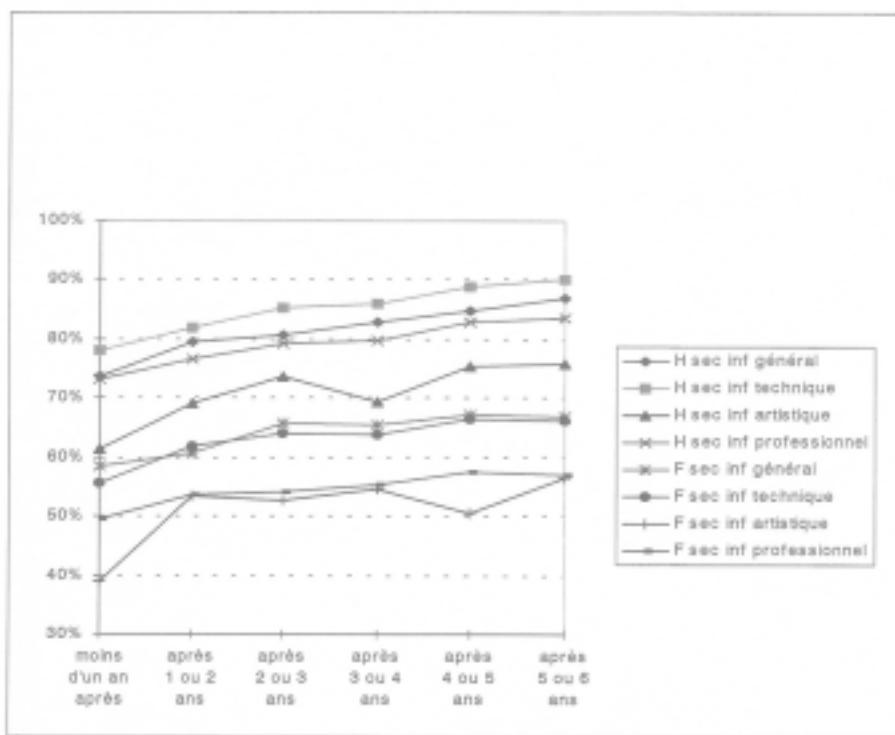
Les taux de recherche d'emploi sont plus élevés dans la population féminine que dans la population masculine, quelle que soit la forme d'enseignement suivie. Seuls les garçons diplômés de l'enseignement secondaire inférieur artistique connaissent des taux de recherche d'emploi équivalents aux taux les plus faibles observés dans la population féminine; ceux des filles diplômées des filières générales.

Les taux les plus élevés sont le fait des jeunes qui ont suivi un enseignement artistique¹ et professionnel, quel que soit le sexe. Les filles qui ont suivi une filière technique connaissent des taux de recherche d'emploi plus élevés que celles qui ont suivi l'enseignement général. L'inverse est observé chez les garçons: ce sont ceux qui sont diplômés de l'enseignement secondaire inférieur technique qui connaissent le moins les situations de recherche d'emploi.

Ces taux diminuent lentement sur la période considérée.

¹ Les variations au cours du temps des taux observés pour les diplômés de l'enseignement artistique doivent être interprétées avec prudence vu la faiblesse des effectifs.

Graphique 4.22 : Taux d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire inférieur, selon la forme d'enseignement suivi, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Ce graphique met en évidence le faible taux d'emploi des filles diplômées de l'enseignement secondaire inférieur professionnel et artistique et les taux d'emploi plus élevés et quasi équivalents des diplômées des deux orientations générale et technique.

Dans la population masculine par contre, les taux d'emploi des diplômés des filières professionnelles ne sont pas beaucoup plus faibles que les taux d'emploi des diplômés des filières techniques et générales.

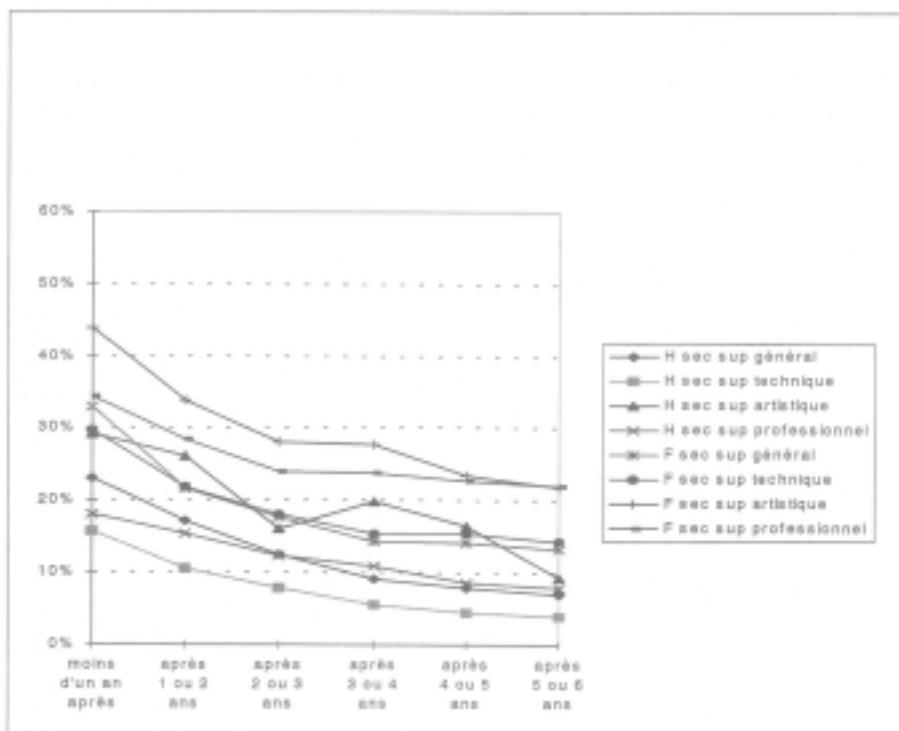
Les taux d'emploi masculins sont plus élevés que les taux d'emploi féminins: les taux les plus élevés observés chez les filles (diplômées de l'enseignement secondaire général) sont plus faibles que les taux les plus bas observés chez les garçons (diplômés de l'enseignement artistique). Il convient cependant de noter que dans les premières années, les taux masculins peuvent être légèrement surestimés du fait de l'assimilation des miliciens à la catégorie des personnes avec emploi.

Les taux d'emploi des filles progressent peu après la première année.

4.2.3.2 Diplômés de l'enseignement secondaire supérieur

Globalement les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur connaissent des taux d'emploi plus élevés et des taux de recherche d'emploi plus faibles que les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur.

Graphique 4.23 : Taux de recherche d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire supérieur, selon la forme d'enseignement suivie, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.



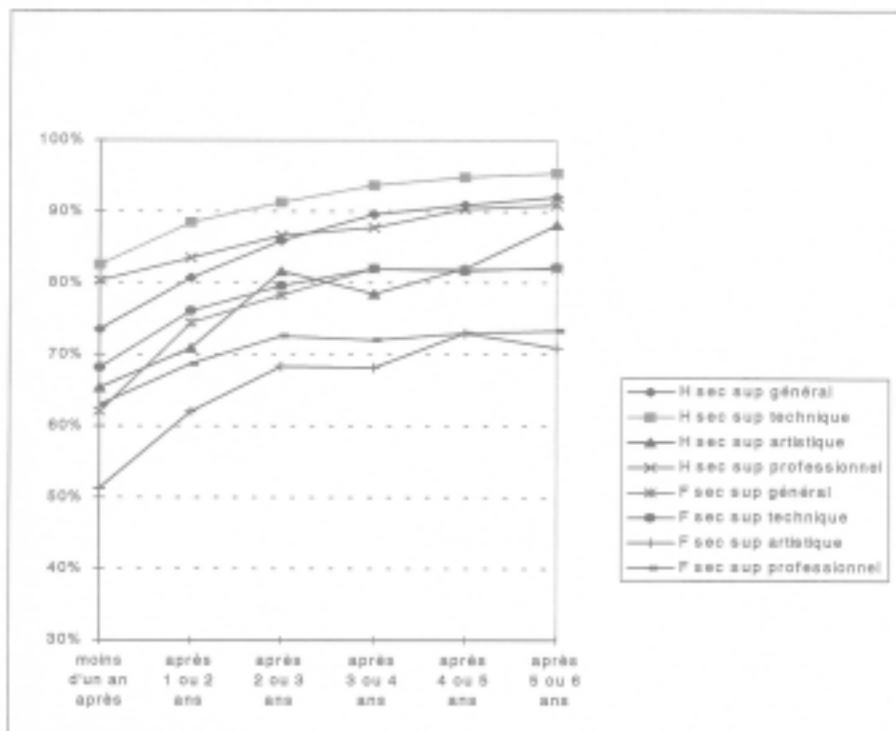
Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.
Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

De nouveau les taux de recherche d'emploi se différencient clairement selon le sexe, quel que soit le diplôme obtenu. Les taux les plus faibles sont observés chez les garçons porteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur technique. Les garçons diplômés des filières professionnelles et générales connaissent des taux équivalents.

Les filles diplômées de l'enseignement secondaire professionnel connaissent par contre des taux de recherche d'emploi élevés. Les filles diplômées des filières techniques et générales ont des taux de recherche d'emploi équivalents.

Les taux de recherche d'emploi évoluent surtout durant les trois premières années après la fin des études régulières.

Graphique 4.24 : Taux d'emploi des personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire supérieur, selon la forme d'enseignement suivi, le sexe et le temps écoulé depuis la fin des études régulières.



Source : Institut National de Statistique : Recensement 1991.

Calculs : Service de Pédagogie expérimentale, Ulg.

Ce sont les jeunes issus de l'enseignement artistique qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. Dans les premiers mois qui suivent la fin des études régulières, les garçons diplômés de l'enseignement secondaire supérieur général ont des taux d'emploi plus bas que les jeunes diplômés des filières professionnelles et techniques. Trois ans plus tard, les taux d'emploi des diplômés des filières générales et professionnelles sont équivalents, avec un léger avantage aux diplômés de l'enseignement général qui ont connu une progression plus forte.

Les taux d'emploi des filles diplômées de l'enseignement secondaire supérieur technique et des diplômées de l'enseignement général deviennent progressivement équivalents. Les jeunes filles issues de l'enseignement professionnel connaissent des taux d'emploi plus bas, proches de ceux observés parmi les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur artistique.

CHAPITRE 5

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette monographie constitue une première tentative d'exploitation systématique des données individuelles sur la scolarisation et les niveaux d'instruction recueillies lors d'un recensement en Belgique, au delà des tableaux publiés lors des recensements précédents (INS 1952, 1965, 1966, 1975a, 1975b).

La scolarisation est considérée globalement. Les analyses portent non seulement sur la fréquentation des établissements d'enseignement, par les enfants comme par les adultes, mais également sur la participation à divers types de formation professionnelle, initiale ou continue, en dehors des écoles ou des universités (contrat d'apprentissage, formation en entreprise, ...). Une distinction est opérée dans les niveaux d'études suivis en fonction de l'âge, du sexe, du lieu de domicile, et, pour les personnes suivant un enseignement ou une formation à temps partiel, du niveau du diplôme le plus élevé obtenu antérieurement et de la position sur le marché du travail. Le décrochage et le retard scolaire sont plus particulièrement discutés ainsi que les disparités entre filles et garçons, par exemple dans le choix de filières.

Les résultats des systèmes éducatifs sont abordés par le biais de l'analyse des diplômes les plus élevés obtenus et de l'âge de fin d'études régulières. Un **niveau d'instruction** a été estimé en combinant les informations sur les diplômes obtenus en Belgique et à l'étranger. Les niveaux d'instruction de différents segments de la population sont analysés: les principales variables étudiées sont l'âge, le sexe et le lieu de domicile. Des étapes du parcours scolaires ont pu être reconstituées pour une partie de la population: formes d'enseignement aux deux niveaux de la scolarité secondaire, types de diplômes de l'enseignement supérieur en fonction des formes d'enseignement secondaire suivies, combinaisons de plusieurs diplômes de l'enseignement supérieur belge et combinaison de diplômes belges et étrangers.

Ces analyses ne sont possibles pour l'instant qu'à partir des données du recensement. En effet, les systèmes éducatifs des trois Communautés ne disposent pas encore d'outils réellement fonctionnels permettant de prendre en compte les parcours individuels sur une longue période, même si des tentatives dans ce sens sont en cours.

Les **positions sur le marché du travail** de différentes catégories de diplômés complètent cette présentation. Trois positions sont définies: personne avec emploi, personne sans emploi à la recherche d'un emploi et personne inactive. La période de **transition entre l'école et l'emploi** est plus particulièrement décrite à travers des graphiques présentant les positions sur le marché du travail des jeunes, selon le diplôme le plus élevé obtenu, en fonction de la durée écoulée depuis la fin des études régulières.

Cette monographie s'est principalement attachée à fournir un **cadre de référence général**. Quelques indicateurs ont été développés. Ces données de base sont ainsi à disposition d'un large public. Des analyses complémentaires sont d'ores et déjà programmées (voir 5.3).

5.1 PRINCIPAUX RESULTATS

Pour chacun des trois volets de cette monographie - scolarisation, niveau d'instruction et insertion sur le marché du travail - nous avons dégagé 10 thèmes dont nous résumons ici les principales tendances..

5.1.1 Education et formation tout au long de la vie

1 - Près du quart (23%) de la population recensée est scolarisée ou en formation, soit près de 2.270.000 personnes. Les moments de formation se concentrent principalement autour de la période pendant laquelle l'instruction est obligatoire (entre 6 et 18 ans). La formation continue semble très peu développée. Parmi les personnes âgées de 35 ans et plus, seules 28.000 ont déclaré suivre une formation ou un enseignement. Elles représentent 1,2% de l'ensemble des personnes scolarisées ou en formation.

Pour un peu moins d'une personne sur vingt (soit 120.000 individus), les cours ou la formation sont suivis à horaire réduit.

2 - De très nombreux enfants sont scolarisés avant la période d'instruction obligatoire. Environ 75% des enfants fréquentent l'école dès 2 ans et demi. A 5 ans, seuls 5,6% ne sont pas scolarisés. Les taux de préscolarisation sont un peu plus élevés chez les filles. C'est à Bruxelles et en Communauté germanophone que les taux de préscolarisation sont les plus bas. Les taux les plus élevés sont observés dans la Région flamande.

3 - Le décrochage scolaire durant la période d'instruction obligatoire concerne plus de 16.000 jeunes. Un peu plus de 2% des jeunes entre 13 et 16 ans et près de 4% des jeunes de 17 ans accomplis déclarent ne plus suivre des études ou une formation¹. Le décrochage est plus particulièrement alarmant dans les grandes entités urbaines, en Flandre occidentale, dans le Hainaut et surtout dans la Région de Bruxelles - Capitale. Ce sont surtout les garçons qui quittent l'école avant la fin de la période d'instruction obligatoire.

4 - A 18 ans, âge charnière, marquant à la fois la fin de la scolarité obligatoire et l'âge théorique de fin des études secondaires, **trois-quart des jeunes sont encore scolarisés ou suivent une formation: 28% fréquentent l'enseignement supérieur (dont 11% un enseignement de type court), 17% suivent encore des cours dans l'enseignement secondaire professionnel, 15% dans le technique et 14% dans le général. 2% suivent une formation professionnelle.**

Les taux de scolarisation diminuent rapidement dans les premières années qui suivent la fin de la période d'instruction obligatoire. A 20 ans, le taux de scolarisation est proche de

¹ Ce chiffre est malheureusement sous-estimé du fait des corrections introduites dans le fichier par l'INS: les jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas répondu aux questions sur la fréquentation scolaire ont été codés comme étudiants (voir STOOP & SURKYN, 1997, page 13).

50% Un cinquième des personnes scolarisées à cet âge sont encore inscrites dans l'enseignement secondaire! De nombreux jeunes s'engagent dans un deuxième cursus secondaire après avoir obtenu une première qualification de l'enseignement secondaire donnant accès au marché du travail (VANHEERSWYNGHELS, 1996). Au même âge, d'autres terminent seulement leur premier cursus secondaire. La part respective de chacune de ces deux catégories de jeunes n'a malheureusement pas pu être déterminée.

Entre 18 et 20 ans, le taux de scolarisation des filles est plus élevé que celui des garçons; à partir de 21 ans, les garçons sont plus fréquemment que les filles aux études ou en formation.

Après 18 ans, les taux de scolarisation sont légèrement plus élevés, en Région wallonne qu'en Région flamande. Après 21 ans, les taux les plus élevés sont observés en Région bruxelloise.

5 - Le taux de participation à la formation, professionnelle ou autre, est excessivement faible: il est de 2% seulement (2.000 à 5.000 personnes par année d'âge) entre 16 et 34 ans, . Ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait que la période de référence envisagée dans le questionnaire est courte, puisqu'il s'agit des formations en cours au moment du recensement. Un pic de fréquentation est observé à 17 ans (3,7%), sauf à Bruxelles. A partir de 20 ans, les taux de participation sont très légèrement plus élevés dans la population féminine.

6 - De nombreux enfants sont plus âgés que l'âge attendu et ce à tous les niveaux scolaires. Ainsi 4,3% des enfants de 6 ans, surtout des garçons, fréquentent encore l'école maternelle. **Près d'un quart (24,8%) des enfants de 12 ans et 5,6% de ceux de 13 ans, sont encore scolarisés dans l'enseignement primaire.** Les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à être plus âgés que l'âge attendu. Les taux de retard les plus importants s'observent surtout à Bruxelles, dans le Hainaut, dans les communes de la province de Liège situées le long de la Meuse et dans les grands centres urbains flamands.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les âges moyens sont différents selon les Régions de domicile et la forme d'enseignement fréquentée. **Quelle que soit la forme d'enseignement, c'est en Flandre que les âges moyens sont les plus bas et en Région bruxelloise qu'ils sont les plus élevés.** Le taux d'élèves plus âgés que 17 ans inscrits dans l'enseignement secondaire est moins important en Flandre, dans le Luxembourg et l'est de la province de Liège. Il est plus élevé principalement dans les communes situées au nord de Bruxelles, dans le Hainaut et le long de la Sambre et de la Meuse.

Quelle que soit la Région de domicile, le taux d'élèves plus âgés que 17 ans est plus faible dans la forme générale que dans les trois autres formes de l'enseignement secondaire (technique, artistique et professionnelle). Dans la Région bruxelloise et en Wallonie, la part d'élèves plus âgés est fort semblable dans l'enseignement technique et dans l'enseignement professionnel. En Flandre, l'enseignement technique compte moins d'élèves ayant dépassé l'âge normal de fin de scolarité secondaire que le professionnel. **Le taux d'élèves âgés dans**

l'enseignement technique flamand est deux fois plus faible que celui observé dans l'enseignement technique en Wallonie ou dans la Région bruxelloise.

7 - Plus de la moitié des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire suivent un enseignement général. Ce résultat s'explique par le fait que les premières années de l'enseignement secondaire sont essentiellement des années de formation générale. La proportion des élèves du secondaire inscrits dans cette forme d'enseignement diminue au fur et à mesure que l'âge des élèves augmente.

Les filles restent plus souvent que les garçons dans l'enseignement général. Les garçons s'orientent plus souvent que les filles vers l'enseignement technique.

Dans la plupart des communes flamandes, la part des élèves inscrits dans l'enseignement technique est plus importante que dans les autres Régions du pays, tant pour les filles que pour les garçons. En Région bruxelloise, la part des jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire général est plus importante que dans les deux autres Régions, quel que soit le sexe. La filière professionnelle accueille une proportion équivalente des élèves du secondaire dans les trois Régions.

8 - Plus de la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur sont inscrits dans des filières longues; 47% suivent des études universitaires.

L'enseignement supérieur compte autant de femmes que d'hommes. Les femmes fréquentent cependant surtout l'enseignement supérieur court. À l'inverse, plus de la moitié des garçons qui fréquentent l'enseignement supérieur suivent des cours universitaires ou de l'enseignement supérieur non-universitaire de type long.

L'âge moyen dans l'enseignement supérieur est très différent selon le sexe et la Région de domicile. **Les âges moyens diffèrent par contre peu selon le niveau d'études fréquenté, pour une Région et pour un sexe déterminé.**

L'âge moyen des hommes fréquentant l'enseignement supérieur est plus élevé que l'âge moyen des femmes, quel que soit le niveau d'études supérieures envisagé. L'âge moyen des hommes inscrits dans l'enseignement supérieur de type court est par exemple de 21,5 ans contre 20,5 ans pour les femmes. Ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait que, pour de nombreux garçons, les filières courtes ne sont pas choisies d'emblée; ils ne s'y inscrivent qu'après avoir subi un échec dans l'enseignement de type long ou universitaire. Après 22 ans, ce sont les hommes qui sont majoritaires dans les trois grandes catégories d'enseignement supérieur.

C'est en Flandre que les âges moyens relevés dans l'enseignement supérieur sont les plus bas, quel que soit le niveau des études et en Région bruxelloise, que les âges moyens sont les plus élevés, quel que soit le sexe et le niveau des études suivies.

9 - Le système de carte scolaire n'est pas appliqué en Belgique. Les parents sont libres d'inscrire leurs enfants dans l'établissement de leur choix. Un indicateur, indépendant de la taille de la commune, a été utilisé pour mesurer l'effort de scolarisation d'une commune: il rend compte, par niveau d'enseignement, du rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune et le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire communal.

C'est au niveau de l'enseignement secondaire que l'indicateur fournit les informations les plus intéressantes. Certaines communes de taille moyenne, comme Huy, Boom, Turnhout, Eeklo ou Waremme, entourées de communes périphériques peu peuplées, n'offrant pas ou peu d'écoles secondaires, scolarisent dans leurs écoles jusqu'à trois fois plus de jeunes qu'elles n'ont d'élèves du secondaire domiciliés sur leur territoire.

Au niveau de l'enseignement fondamental, les établissements d'enseignement sont très nombreux et les disparités entre communes sont faibles.

A l'inverse, les établissements d'enseignement supérieur sont concentrés dans quelques communes. Certaines villes scolarisent près de 10 fois plus d'élèves dans l'enseignement supérieur qu'elles n'ont d'élèves de l'enseignement supérieur domiciliés sur leur territoire.

10 - Une dernière série d'indicateurs portent sur le choix des filières dans l'enseignement supérieur. Dans l'enseignement supérieur court, ce sont les disciplines économiques qui attirent le plus les garçons, quelle que soit leur Région de domicile. La part des garçons qui fréquentent les filières techniques dans l'enseignement supérieur court est plus importante en Flandre que dans les deux autres Régions. En Wallonie, les garçons sont plus fréquemment que dans les deux autres Régions inscrits dans la filière pédagogique.

C'est également la filière économique qui attire le plus les filles qui s'engagent dans l'enseignement supérieur de type court, sauf en Wallonie où elles sont plus nombreuses qu'ailleurs à choisir les études pédagogiques. Les études paramédicales attirent près de 20% des filles inscrites dans l'enseignement de type court, quelle que soit la Région.

Les particularités des Régions sont moins marquées au niveau de l'enseignement universitaire. Le taux de garçons qui choisissent les sciences appliquées est cependant plus élevé en Wallonie que dans les autres Régions alors que la part des étudiants dans les facultés des Sciences commerciales est plus élevée en Flandre qu'ailleurs, quel que soit le sexe.

Parmi les étudiants de l'enseignement supérieur de type court, ce sont dans les disciplines sociales et artistiques que les âges moyens les plus élevés sont observés. Dans les filières longues, les âges moyens les plus élevés sont observés en sciences religieuses et en médecine; dans ce dernier cas, le résultat s'explique par la durée plus longue des études. C'est dans l'enseignement supérieur de type long que les étudiants sont en moyenne les plus jeunes de tous ceux inscrits dans les filières longues.

5.1.2 Niveau d'instruction

1 - Un niveau d'instruction correspondant au diplôme le plus élevé obtenu, en Belgique ou à l'étranger, a été calculé. **Dans la population de 18 ans et plus, on compte 15,2% de personnes diplômées de l'enseignement supérieur** (dont 4,2% porteuses d'un diplôme universitaire et 0,7% dont le diplôme le plus élevé est un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger). **Près de 21% n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé que celui de l'enseignement secondaire supérieur;** 16,3% ont entamé mais pas terminé leur enseignement secondaire; pour 1,1%, le diplôme le plus élevé est un diplôme du secondaire obtenu à l'étranger et 14,2% n'ont que le Certificat d'Etudes de Base, correspondant à la fin de l'enseignement primaire. Le niveau d'instruction n'a pas pu être déterminé pour les autres.

C'est en Région bruxelloise que la part des diplômés universitaires est la plus importante. C'est là que l'on rencontre également la plus forte proportion de personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger.

2 - De plus en plus fréquemment, il est nécessaire d'avoir obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur pour pouvoir s'intégrer dans la vie politique et sociale et obtenir un emploi. Seuls 36% des personnes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice remplissent ce critère. **Les jeunes générations atteignent de plus en plus fréquemment le niveau de l'enseignement secondaire supérieur, mais des disparités subsistent.** Ainsi parmi les plus jeunes (18 à 24 ans), seuls 53,6% des hommes, mais 62,3% des femmes, ont un diplôme correspondant au moins au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Ce résultat doit être interprété avec prudence car une part non négligeable de cette tranche d'âge, surtout parmi les hommes, est encore scolarisée. Parmi les personnes de 25 à 34 ans, les écarts entre hommes et femmes sont moins marqués: 57,1% des femmes ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur contre 53,5% des hommes. Parmi les personnes plus âgées, la part des personnes diplômées au moins de l'enseignement secondaire supérieur est, à l'inverse, plus importante dans la population masculine que féminine: 35,7% des hommes de 35 à 64 ans, contre 30,5% des femmes; 17,5% des hommes de plus de 64 ans contre 10,4% des femmes.

Des disparités régionales ont également été observées. **C'est en Région flamande que la part des jeunes de 25 à 34 ans ayant atteint au moins le niveau de l'enseignement secondaire supérieur est la plus élevée: 59,2%** contre 50,6% en Région wallonne et 46,6% en Région bruxelloise.

3 - **Parmi les jeunes de 18 à 24 ans sortis récemment du système éducatif, près du quart (22,6%) n'ont pas obtenu le diplôme de fin d'enseignement secondaire.** Or depuis 1983, l'instruction est obligatoire jusque 18 ans, ce qui correspond à l'âge attendu de fin d'enseignement secondaire supérieur. Ces résultats doivent être mis en relation avec le taux de décrochage et de retard scolaire. Dans le groupe d'âge 25 à 34 ans, la part des individus non diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est plus élevée encore: 24,1%.

Ces taux sont probablement sous-estimés. De nombreuses non réponses aux questions sur les diplômes ne nous ont pas permis en effet d'estimer le niveau d'instruction de 18,7% des personnes de 18 à 24 ans et de 19,2% des personnes de 25 à 34 ans. Parmi les personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'instruction est inconnu, 57% des hommes et 62% des femmes ont quitté l'école avant 18 ans. Dans la tranche d'âge 25 à 34 ans, ces pourcentages sont respectivement de 87% des hommes et 88% des femmes.

4 - Parmi les personnes de moins de 34 ans, le taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur est plus élevé dans la population féminine que dans la population masculine. Ainsi, par exemple, parmi les femmes de 25 à 34 ans domiciliées en Région wallonne, 24,2% sont diplômées de l'enseignement supérieur. Elles sont 27,2% dans la même tranche d'âge en Flandre et 30,2% dans la Région bruxelloise.

Les femmes sont majoritaires parmi les personnes dont le niveau du diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement supérieur de type court (60,1%). Elles ne sont plus que 32,2% parmi les diplômés de l'enseignement universitaire et 8,4% parmi ceux dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement supérieur de type long.

Certains domaines d'études ont été privilégiés par les femmes: 83,5% des diplômes des filières paramédicales, 70,2% des diplômes pédagogiques et 67% des diplômes des formations sociales de l'enseignement supérieur de type court belge ont été décernés à des femmes. Pour l'enseignement universitaire belge, 56,3% des diplômes des facultés de Psychologie et Sciences de l'Education et 54% des diplômes des facultés de Philosophie et Lettres ont été obtenus par des femmes.

Un autre indicateur met en évidence que, parmi les personnes de moins de 35 ans, la part des femmes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur est légèrement plus importante en Wallonie (55,5% des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes) qu'en Région bruxelloise (54,3%) ou en Flandre (51,9%).

La part relative des diplômes universitaires dans l'ensemble des diplômes de niveau supérieur obtenus par les femmes, est plus importante parmi les femmes de 25 à 34 ans que parmi les femmes de 35 à 64 ans: elle varie ainsi de 22,4% à 18%. Dans la population masculine, la part des diplômes universitaires dans l'ensemble des diplômes du supérieur est beaucoup plus élevée. A l'inverse de ce qui est observé dans la population féminine, elle a tendance à diminuer: elle est plus faible parmi les hommes jeunes (35%) que parmi les hommes plus âgés (40,1%).

5 - Parmi les personnes de 18 ans et plus qui ont quitté l'enseignement de plein exercice, 60,5% ont déclaré avoir obtenu un diplôme en Belgique, 32,9% disent ne pas avoir de diplôme belge et 6,6% ne répondent pas. Seules 3% ont obtenu un de leurs diplômes à l'étranger, 60,5% affirment ne pas avoir de diplôme étranger et 36,5% ne répondent pas. 43.000 personnes (0,6%) combinent un diplôme belge et au moins un diplôme obtenu à l'étranger. 174.000 personnes (soit 2,3%) ont obtenu un diplôme à l'étranger et pas en Belgique.

Parmi les diplômes obtenus à l'étranger, 30,5% sont des diplômes de l'enseignement supérieur; dont près des deux tiers sont de niveau universitaire.

6 - Pour plus du tiers (37,1%) des personnes de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice les réponses obtenues aux questions générales sur la possession d'un diplôme belge ou étranger sont imprécises: , 17% disent n'avoir aucun diplôme, ni belge, ni étranger, 13,6% affirment ne pas avoir de diplôme belge et ne répondent pas à la question sur les diplômes éventuellement obtenus à l'étranger, 6,2% des personnes ne répondent à aucune des deux questions, 0,3% enfin n'ont pas de diplôme étranger et ne répondent pas à la question sur les diplômes belges.

Les informations obtenues aux questions suivantes sur les diplômes ont cependant permis de classer selon le niveau d'instruction atteint un peu plus des deux tiers des individus de 18 ans et plus ayant quitté l'enseignement de plein exercice. **Le niveau d'instruction reste inconnu pour 32,4%**. Ce sont principalement les personnes âgées de plus de 65 ans qui n'ont pas répondu aux questions sur les diplômes obtenus. Dans tous les groupes d'âge (sauf les personnes de 18 à 24 ans), les taux de non réponses sont plus élevés dans la population féminine. C'est en Région bruxelloise que les taux de non réponses les plus élevés ont été observés.

7 - Les hommes sont majoritaires parmi les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur technique et général; à l'inverse, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel et artistique. Les diplômes considérés ici sont soit des diplômes terminaux, soit des diplômes intermédiaires.

La part des diplômes de l'enseignement général dans l'ensemble des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur est plus importante parmi les femmes de 25 à 34 ans que dans la génération des 35 à 64 ans. A l'inverse, la part des diplômes d'orientation technique est plus faible parmi les femmes plus jeunes que parmi les femmes de 35 à 64 ans. Dans la population masculine, c'est la part de l'enseignement professionnel dans l'ensemble des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur qui est plus importante dans le groupe d'âge des 25 à 34 ans que dans celui des 35 à 64 ans. La part des diplômes de la forme générale est par contre plus faible dans les jeunes générations que parmi les hommes de 35 à 64 ans.

Les femmes représentent 94,4% des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur du domaine "services aux personnes" et 93,1% des diplômés dans le domaine de l'habillement. Elles sont 77% parmi les diplômés des domaines économiques, mais sont à peine majoritaires dans les domaines "arts appliqués" (52,9%) et "sciences appliquées" (51,7%). Dans les autres domaines, les hommes sont majoritaires. La part des femmes dans les domaines "construction" et "industrie" reste très faible, respectivement 3,6% et 1,6%.

8 - Des parcours scolaires majoritaires ont été dégagés, pour les hommes de plus de 24 ans d'une part, pour les femmes du même groupe d'âge ensuite¹.

Plus des deux tiers des hommes qui ont obtenu un diplôme des formes générale (81%) et artistique (72%) de l'enseignement secondaire inférieur ont poursuivi des études au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Dans la population féminine, les pourcentages de poursuite d'études sont respectivement de 76% dans le cas des diplômées de la forme générale de l'enseignement secondaire inférieur et de 71% pour la forme artistique. A l'inverse, les deux tiers (67%) des hommes diplômés de la forme professionnelle de l'enseignement secondaire inférieur (64% des femmes) n'ont pas obtenu de diplômes plus élevés. Près de la moitié (47%) des hommes diplômés de l'enseignement secondaire technique (contre 39% des femmes) ont également quitté le système éducatif après avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Les hommes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire technique supérieur proviennent en majeure partie des formes technique (63%) ou générale (24%) de l'enseignement secondaire inférieur. Parmi les femmes diplômées de l'enseignement secondaire technique, 59% ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur technique et 31% un diplôme de la forme générale. Les diplômés de la forme professionnelle de l'enseignement secondaire supérieur proviennent quant à eux de toutes les formes de l'enseignement secondaire inférieur, avec une prédominance des personnes déjà diplômées de l'enseignement professionnel (58% dans la population masculine, 53% dans la population féminine).

Les sorties de l'enseignement après les études secondaires supérieures varient également selon la forme d'enseignement secondaire suivie: 94% des hommes diplômés de la forme professionnelle (90% des femmes), 77% parmi les diplômés de la forme technique (69% des femmes), 51% parmi ceux qui ont terminé des études artistiques (56% des femmes) et 37% des jeunes qui ont terminé avec succès des études générales (40% des femmes) ne poursuivent pas d'études supérieures.

A chaque niveau de l'enseignement supérieur, les diplômés de la forme générale du secondaire sont majoritaires: ils représentent pour les hommes 93% des diplômés universitaires , 68% des diplômés de l'enseignement supérieur de type long et 62% des diplômés de l'enseignement supérieur de type court (respectivement 94%, 81,5% et 64,4% pour les femmes).

Les hommes diplômés de la forme générale de l'enseignement secondaire supérieur qui ont terminé des études supérieures, ont obtenu un diplôme universitaire dans 48% des cas et un diplôme de l'enseignement supérieur de type court dans 43% des cas. Pour les autres, le diplôme de l'enseignement supérieur de type long est le premier cité. Parmi les femmes, les

¹ Les schémas présentés sont basés sur les diplômes obtenus: ils ne permettent donc pas de prendre en compte les réorientations ni les années d'études entamées mais non réussies. Au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, un seul diplôme a été demandé. Au niveau de l'enseignement supérieur, seul le premier diplôme cité a été pris en compte pour la description du parcours scolaire.

pourcentages sont respectivement 26% de diplômes universitaires et 73% de diplômes de l'enseignement supérieur de type court.

9 - Parmi les personnes de 25 à 64 ans de niveau d'instruction supérieure, 7,3% (soit 78.000 personnes) combinent deux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en Belgique. Les combinaisons les plus fréquemment observées sont soit deux diplômes universitaires (45% des personnes qui cumulent) soit deux diplômes de l'enseignement supérieur court (34%). 17% des personnes qui cumulent deux diplômes de l'enseignement supérieur ont obtenu deux diplômes de niveau différent, sans qu'il soit possible de déterminer l'antériorité d'un diplôme sur l'autre.

Les hommes cumulent plus souvent (8,9%) que les femmes (5,6%) deux diplômes de l'enseignement supérieur.

Parmi ceux qui ont obtenu un deuxième diplôme universitaire, 56% n'ont pas changé de domaine d'études. De même, parmi ceux qui ont obtenu deux diplômes de l'enseignement supérieur de type court, 73% sont restés dans le même domaine.

Parmi ceux qui cumulent deux diplômes de l'enseignement supérieur, 32% citent en premier lieu un diplôme de médecine et 25% un diplôme de droit. C'est parmi les personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type court, et plus particulièrement des domaines agricole, paramédical, économique et artistique que les doubles diplômes sont les moins fréquents.

10 - La reprise d'études / formations à temps partiel à l'âge adulte est très peu fréquente. Seules quelques personnes en Belgique reprennent des études en cours de vie active afin de pouvoir obtenir un diplôme supérieur à celui obtenu lors de la période de scolarisation initiale: 21,1% des personnes inscrites à des cours de l'enseignement secondaire professionnel à temps partiel (probablement dans le cadre de la promotion sociale) n'ont pas encore obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire. Ils ne sont que 6% parmi ceux qui suivent des cours des formes technique ou générale du secondaire. A l'inverse 41% des personnes qui suivent à temps partiel un enseignement supérieur de type court et 78% des personnes inscrites à des cours universitaires sont déjà diplômées de l'enseignement supérieur.

Il est à noter que plus de 10% des personnes qui suivent à temps partiel des cours de l'enseignement secondaire général ou technique, sont déjà diplômées de l'enseignement supérieur.

De manière générale, l'éducation / formation continue est proportionnellement légèrement plus fréquente parmi les détenteurs de diplômes supérieurs (4,3% des diplômés de l'enseignement universitaire et 3,3% des diplômés de l'enseignement supérieur de type court, ... étaient en formation ou suivaient un enseignement au moment du recensement), que parmi ceux qui sont faiblement qualifiés (0,6% pour les personnes de niveau d'instruction primaire, 2,7% pour ceux qui n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire inférieur). Ce fait est d'autant plus lourd de conséquences que, comme nous avons souligné la

part de la population adulte qui n'a pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est élevée en Belgique.

5.1.3 Positions sur le marché du travail et transition école / vie active

1 - Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à être sans emploi à la recherche d'un emploi¹. Cette sur-représentation des femmes est surtout importante pour les niveaux d'instruction les plus faibles, mais elle se vérifie également parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court.

Quel que soit l'âge, les hommes diplômés de l'enseignement supérieur de type long ont des taux de recherche d'emploi légèrement inférieurs aux taux de recherche d'emploi des diplômés universitaires. Dans la population féminine, quel que soit l'âge, les taux de recherche d'emploi les plus faibles sont observés parmi les personnes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement supérieur de type court. **Parmi la population âgée de 25 à 64 ans, le taux de recherche d'emploi des femmes universitaires est de 4,6%, soit le double du taux observé dans la population masculine à niveau de diplôme équivalent.** Ce taux est équivalent au taux de recherche d'emploi des hommes dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire inférieur.

Les femmes peu scolarisées sont particulièrement pénalisées en matière de prise d'emploi. Alors que, dans la population masculine, dès la tranche d'âge des 25 à 34 ans, les taux de recherche d'emploi ne dépassent plus les 10% (sauf pour les personnes diplômées du primaire uniquement et celles qui ont obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire à l'étranger), les taux de recherche d'emploi des femmes de 35 à 44 ans dépassent encore les 10% sauf pour celles qui ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique.

2 - Des difficultés particulières d'insertion sur notre marché du travail ont été mises en évidence pour les personnes dont le diplôme le plus élevé a été obtenu à l'étranger. Dans la population masculine, les deux catégories "secondaire à l'étranger" et "supérieur à l'étranger" connaissent des taux d'emploi très faibles. Avant 45 ans, les taux d'emploi des hommes diplômés de l'enseignement supérieur à l'étranger sont plus faibles que ceux des hommes détenteurs d'un diplôme belge de l'enseignement secondaire inférieur. Les hommes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire à l'étranger connaissent des taux d'emploi proches de ceux des hommes diplômés de l'enseignement primaire. Parmi les femmes, les mêmes tendances se manifestent. .

¹ La catégorie des personnes "sans emploi à la recherche d'un emploi" ne correspond pas exactement à la catégorie des "chômeurs" utilisée habituellement dans les statistiques nationales ou internationales. En effet, par rapport aux statistiques utilisées par EUROSTAT ou l'OCDE, nous ne vérifions pas si les personnes sont disponibles pour travailler. Notre catégorie est plus large également que celle des "chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi" utilisée dans les statistiques de l'ONEM.

3 - Les taux d'emploi des hommes entre 25 et 54 ans sont supérieurs à 83% quel que soit le niveau du diplôme le plus élevé obtenu (sauf pour les hommes dont le diplôme le plus élevé est celui un diplôme du secondaire obtenu à l'étranger et les hommes de 45 à 54 ans qui n'ont qu'un diplôme du primaire). **Les taux d'emploi des femmes sont par contre fortement lié au niveau du diplôme le plus élevé.** Dans le groupe d'âge des personnes de 25 à 44 ans, les taux d'emploi des femmes varient de 45% (pour les diplômées de l'enseignement secondaire à l'étranger) à plus de 85% pour les diplômées de l'enseignement supérieur en Belgique. Les taux d'emploi des femmes ne dépassent jamais les 90%.

4 - Un taux de non valorisation d'un diplôme a été calculé en regroupant dans une même catégorie les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi et les personnes inactives. Les étudiants à temps plein n'ont pas été repris.

Les taux de non valorisation des diplômes peuvent être très élevés, surtout dans la population féminine.

C'est parmi les hommes flamands âgés de 25 à 34 ans que les taux de non valorisation sont les plus bas. **C'est en Flandre, que, d'une manière générale, les différences entre les taux de non valorisation des hommes et des femmes sont les plus importantes.** Les femmes flamandes âgées de 25 à 34 ans ont près de cinq fois moins de chances de valoriser leur diplôme dans un emploi que les hommes flamands de la même tranche d'âge. Les risques sont six fois plus élevés pour les femmes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur que pour les hommes de même niveau d'instruction.

C'est en Région bruxelloise que les écarts entre taux de non valorisation des hommes et des femmes sont les plus faibles.

5- Les individus de 18 à 54 ans dont le niveau d'instruction est inconnu occupent en majorité un emploi; 45% de ceux qui ont un emploi sont ouvriers dans le secteur privé; 15% sont ouvriers dans le secteur public. Les analyses développées dans le chapitre précédent tendaient à rapprocher les personnes dont le niveau d'instruction est inconnu de celles diplômées du seul enseignement primaire. Il apparaît cependant que, pour chaque groupe d'âge, la part des personnes de niveau d'instruction inconnu qui ont un emploi est de loin inférieure au taux d'emploi des personnes diplômées de l'enseignement primaire. Il s'agit donc probablement d'une population très peu qualifiée.

6 - Le taux de participation à l'éducation / formation continue est plus élevé parmi les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi que parmi les personnes avec emploi. C'est en Région bruxelloise que les taux de participation sont les plus élevés, quelle que soit la position sur le marché du travail et quel que soit le sexe. C'est à Bruxelles également que la part des étudiants est la plus importante par rapport à la part des personnes en formation, toujours majoritaires. Quelle que soit la Région, la participation à la formation professionnelle est plus importante parmi les femmes avec emploi que parmi les hommes avec emploi.

7 - Dans les premiers mois qui suivent la fin des études régulières, les positions sur le marché du travail sont différentes selon le sexe pour toutes les catégories de diplômes sauf chez ceux qui sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court. Les écarts les plus marqués entre les hommes et les femmes s'observent parmi les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire inférieur. Après 5 ou 6 ans, les positions des hommes et des femmes diplômés de l'enseignement supérieur en Belgique sont fort semblables. A l'inverse, les écarts se sont accrus pour les personnes qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger.

Trois ans après la sortie du système éducatif, le taux de recherche d'emploi se stabilise en-deçà de 5% pour les diplômés de l'enseignement supérieur (sauf les porteurs de diplôme de l'enseignement supérieur étranger) et entre 10 et 15% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur et pour ceux qui ont obtenu leur diplôme de l'enseignement supérieur à l'étranger.

Six ans après la sortie du système éducatif, les taux d'emploi des jeunes porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur belge atteignent les 95%. A ce moment, 86% des jeunes ayant atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur, 77% de ceux qui ont réussi des études de niveau secondaire inférieur et 59% de ceux qui ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement primaire ont un emploi.

Les taux d'emploi des diplômés de l'enseignement primaire diminuent au cours des six années considérées. Ce sont les jeunes qui ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur qui connaissent la progression du taux d'emploi la plus forte.

8 - Dans les premiers mois qui suivent la fin des études régulières, ce sont les jeunes qui n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur qui participent le plus à des formations ou qui suivent un enseignement. Les taux de participation à l'éducation / formation diminuent fortement par la suite. Après 5 ou 6 ans, ce sont surtout les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire à l'étranger qui présentent les taux de participation à l'éducation / formation les plus élevés. Une personne sur 10 de niveau d'instruction universitaire ou qui a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur à l'étranger reprend des études ou une formation à temps partiel dès les premiers mois après la fin des études régulières. Après 5 ou 6 ans, ce taux est encore de près de 7%.

9 - Les taux de recherche d'emploi sont plus élevés dans la population féminine que dans la population masculine, quelle que soit la forme d'enseignement secondaire inférieur suivie. Seuls les garçons dont le diplôme terminal est celui de l'enseignement secondaire inférieur artistique connaissent des taux de recherche d'emploi équivalents aux taux les plus faibles observés dans la population féminine; ceux des filles diplômées des filières générales.

Les taux de recherche d'emploi les plus élevés sont le fait des jeunes qui ont suivi un enseignement secondaire inférieur artistique et professionnel, quel que soit le sexe. Les filles qui ont suivi une filière technique recherchent plus souvent un emploi que

celles qui ont suivi l'enseignement général. L'inverse est observé chez les garçons: ce sont ceux qui sont diplômés de l'enseignement secondaire inférieur technique qui connaissent le moins les situations de recherche d'emploi. Ces taux diminuent lentement sur la période considérée.

Dans la population féminine, les taux d'emploi sont les plus élevés et quasi équivalents parmi les filles diplômées de l'enseignement secondaire inférieur général et technique. Dans la population masculine par contre, les taux d'emploi des diplômés des filières professionnelles ne sont pas beaucoup plus faibles que les taux d'emploi des diplômés des filières techniques et générales. Les taux d'emploi masculins sont plus élevés que les taux d'emploi féminins: **les taux les plus élevés observés chez les filles (diplômées de l'enseignement secondaire général) sont plus faibles que les taux les plus bas observés chez les garçons (diplômés de l'enseignement artistique)**. Il convient cependant de noter que dans les premières années, les taux masculins peuvent être légèrement surestimés du fait de l'assimilation des miliciens à la catégorie des personnes avec emploi. Les taux d'emploi des filles progressent peu après la première année.

10 - Globalement les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur connaissent des taux d'emploi plus élevés et des taux de recherche d'emploi plus faibles que les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur.

De nouveau, les taux de recherche d'emploi se différencient clairement selon le sexe, quel que soit le diplôme obtenu. Les taux les plus faibles sont observés chez les garçons porteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur technique. Les garçons diplômés des filières professionnelles et générales connaissent des taux équivalents.

Les filles diplômées de l'enseignement secondaire supérieur professionnel connaissent par contre des taux de recherche d'emploi élevés. Les filles diplômées des filières techniques et générales ont des taux de recherche d'emploi équivalents.

Les taux de recherche d'emploi évoluent surtout durant les trois premières années après la fin des études régulières.

Ce sont les jeunes issus de l'enseignement artistique qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. Dans les premiers mois qui suivent la fin des études régulières, les garçons diplômés de l'enseignement secondaire supérieur général ont des taux d'emploi plus bas que les jeunes diplômés des filières professionnelles et techniques. Trois ans plus tard, les taux d'emploi des diplômés des filières générales et professionnelles sont équivalents, avec un léger avantage aux diplômés de l'enseignement général qui ont connu une progression plus forte.

Les taux d'emploi des filles diplômées de l'enseignement secondaire supérieur technique et des diplômées de l'enseignement général deviennent progressivement équivalents. Les jeunes filles issues de l'enseignement professionnel connaissent des taux d'emploi plus bas, proches de ceux observés parmi les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur artistique.

5.2 COMPARAISON AVEC D'AUTRES BASES DE DONNEES FEDERALES OU COMMUNAUTAIRES / REGIONALES

Dans cette monographie, nous avons comparé les données du recensement avec celles provenant d'autres sources, principalement les enquêtes Forces de Travail (2.1.1.2, 3.4.1.2), les statistiques établies par les Ministères communautaires de l'Education, notamment à destination des organisations internationales (2.2.1, 2.2.2, 2.3.1 et 2.4.1), l'annuaire de la Fondation universitaire (2.3.1) et les statistiques de l'ONEM (4.1.1.2).

5.2.1 Enquêtes Forces de Travail

La comparaison des informations fournies par le recensement avec celles de l'enquête sur les Forces de Travail 1991 est difficile car les questions sur les études en cours et les diplômes obtenus ne sont pas équivalentes. Les périodes de référence sont différentes: dans le recensement, il s'agit des formations en cours au moment de l'interview; dans l'enquête Forces de Travail, les quatre semaines précédant l'interview sont envisagées. Dans l'enquête Forces de Travail, les types de formation en rapport avec l'activité économique sont plus détaillées que dans le recensement. Les positions sur le marché du travail sont définies de manière différente selon la source. L'enquête Forces de Travail respecte les conventions du Bureau International du Travail en matière de définition de l'emploi, du chômage et de l'inaktivité. Par exemple, une personne est considérée comme pourvue d'un emploi si, durant la période de référence, elle a effectué un travail d'une durée d'une heure au moins. Les questions du recensement sont basées sur une estimation subjective, par les interviewés de leur statut sur le marché de l'emploi.

Des divergences apparaissent également entre les deux sources de données lorsqu'on envisage les niveaux d'instruction atteints, du fait notamment du nombre important de données manquantes dans le recensement, contrastant avec l'absence de non réponses à cette question dans les enquêtes Forces de Travail belges.

A partir de 1992, la formulation du questionnaire de l'enquête Forces de Travail a été améliorée. Ce questionnaire a été de nouveau discuté et révisé au niveau européen¹ et belge, notamment au sein du groupe des utilisateurs de l'enquête Forces de Travail².

¹ Des experts des différents pays européens ont mis au point un module Education / Formation qui sera d'application dans les enquêtes harmonisées EUROSTAT (Forces de Travail, Panel des ménages, ...) à partir de 1998.

² Ce groupe réunit depuis 1994 des utilisateurs de différents horizons institutionnels. Les travaux sont supervisés par les Points d'Appui Travail / Emploi / Formation mis en place par les Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles et l'Institut National de Statistique.

5.2.2 Statistiques des Départements de l'Education des Ministères communautaires et des instances régionales

L'organisation formelle des systèmes d'enseignement relève à présent des Communautés; la formation professionnelle, notamment des chômeurs, est devenue une compétence des Régions. Tant les Départements communautaires de l'éducation que les instances régionales ont donc développé des outils statistiques propres pour répondre à leurs besoins spécifiques d'informations, en rapport avec leurs orientations politiques¹.

Les statistiques de fréquentation publiées par les Ministères communautaires sont établies à partir d'un relevé des élèves inscrits dans les établissements organisés ou subventionnés par eux. Les comparaisons entre les statistiques établies sur une base communautaire par les Ministères de l'éducation et les données présentées dans la monographie est rendue difficile par l'impossibilité de faire référence aux Communautés dans les analyses menées à partir du recensement, en raison de l'interdiction des recensements linguistiques et du caractère bi-communautaire de certaines communes. La comparaison des données du recensement avec celles disponibles par ailleurs sur la scolarisation a pu être menée cependant en prenant comme référence l'ensemble du pays. Nous avons utilisé deux fichiers nationaux de synthèse, établis pour l'année scolaire considérée (1990 / 1991), par les services de Statistiques de l'éducation communautaires pour les organisations internationales (UNESCO, OCDE, EUROSTAT): le questionnaire UOE et le questionnaire E-REG. Ces deux fichiers ne fournissent malheureusement pas des informations équivalentes.

Il apparaît que le recensement, basé sur des déclarations individuelles, sous-estime globalement la fréquentation scolaire. Ces résultats ont été discutés en 2.2.1. Différents éléments sont avancés pour expliquer ces divergences: certains doubles comptages sont possibles dans les statistiques communautaires de l'Education, pas dans le recensement; les frontaliers et les étudiants non inscrits au Registre des étrangers, qui suivent un enseignement en Belgique n'ont pas été recensés alors qu'ils sont repris dans les statistiques scolaires. A l'inverse, certains résidents en Belgique peuvent être scolarisés à l'étranger et sont donc inclus dans le recensement, mais non repris dans les statistiques scolaires classiques. Il serait utile de mener des analyses complémentaires, selon les communes de scolarisation, afin de préciser la nature des divergences observées. D'autre part, le codage de l'établissement fréquenté permettrait d'affiner les données produites par le recensement

Le fichier des données individuelles du recensement que nous avons utilisé ne permet pas une comparaison directe avec les données publiées par l'ONEM / RVA car nous ne savons pas isoler la catégorie des chômeurs complets indemnisés, utilisée habituellement par l'ONEM / RVA. Les définitions du chômage sont différentes dans les deux bases de données.

¹ Les services des statistiques des Ministères communautaires de l'Education publient des annuaires reprenant des tableaux très détaillés sur la participation à l'éducation notamment et des documents plus analytiques présentant des indicateurs, des graphiques, des séries temporelles, des comparaisons internationales, Dans certaines publications de l'Administration flamande *Planning en Statistiek* et dans celles du Service d'Etudes et de Statistiques du Ministère de la Région Wallonne, les taux de scolarisation et les niveaux d'instruction sont également utilisés. Certains tableaux publiés par les services de statistiques du *Vlaamse Dienst Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding* et de l'Office Communautaire Régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREM) présentent la ventilation des chômeurs selon les niveaux d'études.

5.2.3 Vers une harmonisation ...

Les quelques comparaisons esquissées dans cette monographie indiquent à suffisance la difficulté des comparaisons entre sources et incitent à la plus grande prudence dans l'interprétation des données observées.

Une partie des problèmes évoqués dans les lignes qui précèdent sont en passe cependant d'être résolus grâce à la volonté manifestée tant par certains utilisateurs que par les organismes qui recueillent des données d'harmoniser le plus possible les définitions et les modes de classification tant au niveau national qu'au sein des organisations internationales.

Il importe d'envisager dès à présent les modifications à apporter au questionnaire du recensement de 2001 en prenant en compte les changements intervenus dans les autres bases de données. Nous y reviendrons plus loin.

5.3 ANALYSES COMPLEMENTAIRES POSSIBLES SUR BASE DU RECENSEMENT

De nombreuses analyses complémentaires sont possibles sur les données de 1991. Des comparaisons avec les recensements antérieurs, notamment celui de 1981, peuvent également être entreprises.

La particularité du recensement par rapport aux autres bases de données est d'offrir des informations très détaillées, jusqu'au secteur statistique, comparables pour l'ensemble du Royaume. Des analyses détaillées par commune pourraient ainsi être réalisées à la demande.

Par ailleurs, un certain nombre de données ne sont pas disponibles dans d'autres sources, en particulier les informations sur tous les diplômes obtenus, qui nous ont permis d'estimer un niveau d'instruction et de reconstituer les parcours scolaires, ou la question sur l'âge de fin d'études régulières, les questions sur les déplacements¹,

Dans ce premier rapport, quelques particularités de la Région bruxelloise ont été mises en évidence, tant en ce qui concerne la fréquentation des établissements scolaires et la participation à des formations, qu'en terme de structure des niveaux d'instruction de la population qui y est domiciliée et des perspectives que ces diplômes offrent sur le marché du travail. Des analyses complémentaires menées à partir des données du recensement permettraient de comparer la capitale avec d'autres grandes villes du pays.

Afin d'assurer une meilleure orientation des élèves, des informations précises, par exemple sur les types de professions exercées selon le diplôme obtenu sont souhaitées. Le recensement peut renseigner sur les positions sur le marché du travail et les caractéristiques des emplois occupés de catégories précises de diplômés dans les différents arrondissements du

¹ Cette question est analysée dans la monographie de MERENNE-SCHOUMAKER, Van der HAEGEN et Van HECKE (1997).

pays. Seul le recensement permet de dresser un tableau complet de l'emploi, du chômage et de l'inactivité à ce niveau géographique. Il importe donc d'en assurer rapidement une analyse exhaustive.

Certaines caractéristiques des parcours scolaires et des parcours d'insertion pourraient être mises en rapport. Une des questions qui pourrait être envisagée est celle de l'impact d'une sortie tardive du système éducatif (à diplôme équivalent) sur le taux d'emploi, un an et cinq ans après la fin des études régulières. De même, des analyses complémentaires devraient être menées pour préciser les difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail belge des personnes dont le diplôme le plus élevé a été obtenu à l'étranger.

Lors de l'évaluation des résultats des établissements scolaires (taux de réussite à des tests standardisés par exemple), il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques de l'environnement socio-économique dans lequel l'école est implantée et des milieux de vie des étudiants qui la fréquentent. Le recensement fournit des données désagrégées fiables jusqu'aux niveaux des secteurs statistiques sur différents indicateurs. Les analyses peuvent être menées soit sur les communes de domicile des élèves (comme dans cette monographie) soit sur les communes de scolarisation (DEMEUSE, 1995).

Le recensement permet également d'estimer, à partir des informations sur les diplômes obtenus, le niveau d'instruction de catégories précises d'habitants, par exemple des personnes pour lesquelles des actions de formation continue sont envisagées en vue d'une réinsertion sur le marché du travail.

Dans cette monographie, aucune analyse n'a été menée sur base des noyaux familiaux. Les données recueillies le permettent cependant, dans le cas où les jeunes vivent encore chez leurs parents. Une analyse de la composition des ménages des étudiants de l'enseignement supérieur devrait permettre par exemple de distinguer la part de ceux qui habitent encore chez leurs parents de ceux qui vivent seuls ou en couple. La mise en relation des caractéristiques des parents (niveau de diplôme, position sur le marché du travail, ...) et des enfants (type d'enseignement suivi, ...) permettrait également d'étudier certains aspects importants de l'équité du système éducatif. Il s'agit d'une de nos préoccupations majeures qui devra être rencontrée lors d'analyses ultérieures. De même la prise en compte de certaines caractéristiques de ménages où les enfants ne fréquentent pas l'école maternelle ou ont décroché de l'école ou qui sont en retard dans leur cursus permettrait une analyse plus fine de ces dysfonctionnements.

Certains travaux peuvent être menés en collaboration avec d'autres équipes universitaires. Nous envisageons par exemple l'introduction de notre variable « niveau d'instruction » dans l'analyse des professions et secteurs occupés par les femmes (en complément de l'analyse développée dans la monographie *Emploi féminin et ségrégation*, Van Hoof, K., 1997). Des indices de ségrégation des diplômes et des études pourraient également être élaborés sur le modèle des indices calculés dans cette monographie. Une mise en évidence des relations entre diplômes obtenus et profession exercée devrait permettre d'éclairer le débat sur la distinction entre les diplômes "généralistes", quand la palette des professions est très large, et les diplômes spécialisés.

La comparaison avec les données de 1981 pourrait également être envisagée, en collaboration avec l'Institut National de Statistique qui envisage de publier une comparaison 1970 / 1981 dans le tome 10 des résultats du recensement 1981, non encore disponible.

5.4 PREPARATION DU RECENSEMENT DE 2001

Les questions du recensement relatives à l'éducation et à la formation fournissent des informations d'une grande portée politique et sociale.

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est une donnée de base. La participation à l'éducation et la formation, tant dans les premières années de la vie qu'au cours de la vie active, est aussi un enjeu de la gestion future des ressources humaines. L'insertion professionnelle difficile des jeunes est un problème crucial que tentent de résoudre différentes mesures politiques, tant au niveau local que régional ou fédéral. Dans ces trois domaines, le recensement fournit des données fiables, non disponibles par ailleurs.

Les analyses dont la présente monographie rend compte mettent en évidence une série de points forts, mais aussi de faiblesses de la Belgique en ces matières en 1991. Le prochain recensement devrait permettre de mesurer le chemin parcouru en 10 ans.

Dans la perspective du recensement de 2001, nous suggérons certaines modifications des questions et des consignes actuelles de manière à faciliter l'exploitation des données relatives à l'éducation et à la formation et de celles permettant l'estimation du niveau d'instruction. Ces différents aménagements devraient permettre également une meilleure comparabilité avec d'autres sources, par exemple les enquêtes Forces de Travail. Une organisation comparable des questions sur l'enseignement et la formation faciliterait la comparaison entre ces deux sources complémentaires: les données très désagrégées du recensement décennal et les indicateurs de tendance actualisés chaque année à partir des enquêtes Forces de Travail.

Il importe d'impliquer au moment de la conception des questionnaires, des spécialistes des différents domaines abordés. Nous suggérons la mise en place d'un groupe des utilisateurs du recensement, sur le modèle de celui mis en place pour les utilisateurs de l'enquête Forces de travail par l'Institut National de Statistique, en collaboration avec les Points d'appui, francophones et néerlandophones, Travail, Emploi, Formation.

De plus, il convient de continuer la standardisation des systèmes de codage de manière à permettre une comparaison aisée avec les recensements généraux précédents et les prises d'informations dans les Etats voisins, principalement au sein de l'Union Européenne et de l'OCDE. Par exemple, nous devrons tenir compte en 2001 des modifications apportées à la Classification Internationale Type de l'Education (CITE / ISCED). Les modifications du questionnaire doivent être envisagées dans le contexte européen pour assurer une comparabilité maximum de nos données avec celles des de nos voisins. Des contacts directs pourraient être établis ou poursuivis avec les instituts statistiques d'autres pays européens.

Lors de la prochaine collecte, des procédures devront être mises en place afin de diminuer le nombre important de données manquantes, en particulier aux questions sur les diplômes obtenus. Il conviendrait également de veiller à ce que les personnes indiquent bien tous les diplômes obtenus, et non seulement le plus élevé d'entre eux, afin de renforcer la validité des analyses des parcours scolaires. Les questions non dépouillées en 1991 devraient être réaménagées. Il conviendrait également de ne plus corriger automatiquement les données sur le décrochage scolaire en assimilant les non réponses des jeunes de moins de 18 ans à des réponses "plausibles".

Des informations complémentaires sur la formation hors de l'école devront être demandées, notamment pour tenir compte de l'évolution de la société et des pratiques nouvelles de "formation tout au long de la vie". Cette prise en compte impliquera de modifier tant les questions sur la formation en cours (élargissement de la période de référence, distinction entre différentes catégories de formation, introduction d'une question sur l'ampleur et la durée de la formation, ...) que celles relatives au niveau d'instruction atteint . Nous suggérons par exemple l'ajout d'une question sur la participation, à l'âge adulte, après les études initiales, à des formations professionnelles qualifiantes reconnues de minimum 600 heures, suivant les recommandations d'EUROSTAT. Ces modifications s'inscrivent dans un processus plus large qui implique que dans les années à venir, les Etats mettent au point de nouvelles procédures de reconnaissance et de valorisation des qualifications obtenues dans le cadre de la formation continue. Le recensement devrait permettre de dresser un bilan de la participation à la formation continue en fonction de caractéristiques particulières des participants: niveau de formation initiale, profession,

De même, à l'autre extrémité du processus d'éducation tout au long de la vie, nous suggérons de profiter du recensement pour obtenir des informations sur la fréquentation des structures d'accueil de la petite enfance: crèches, garderies, ...

Une estimation d'un niveau d'instruction ne fournit qu'une approximation des qualifications des individus. Des enquêtes approfondies, du type de l'International Adult Literacy Study (IALS) (voir 3.3) à laquelle la Flandre a participé en 1996, fournissent des informations très utiles sur les compétences minimales en lecture et en calcul qu'un individu doit maîtriser pour déchiffrer les signaux de son environnement et satisfaire de manière autonome aux exigences de la vie quotidienne, personnelle ou professionnelle. Des liens doivent être établis entre les recensements et ce genre d'enquêtes.

Trop peu de bases de données fournissent des informations tant sur les parcours scolaires que sur leur impact sur les parcours d'insertion professionnelle. Le suivi de cohortes de jeunes qui quittent l'enseignement à différents niveaux est une autre priorité à rencontrer dans les années à venir. Les Communautés se dotent peu à peu d'instruments qui permettent de suivre les parcours scolaires de leurs propres élèves ou étudiants et de cerner l'absentéisme scolaire. De même les bases de données sur les chômeurs permettent de prendre en compte les réinscriptions successives et les périodes d'emploi.

Des questions du type de celles posées dans le recensement de 1991 sur l'âge de fin d'études régulières permettent de compléter ces analyses longitudinales en fournissant des informations sur les positions sur le marché du travail en fonction de la durée écoulée depuis la fin des études à un moment donné d'un cycle économique. Des questions supplémentaires

permettraient d'affiner les analyses: par exemple un âge d'obtention du diplôme le plus élevé (déjà demandé mais non codé) complète l'information sur l'âge de fin d'études régulières. Dans un processus d'éducation continue ou dans un système où les taux d'échecs sont fréquents, ces deux dates ne coïncident en effet pas toujours. De même, afin de distinguer, en fin d'études secondaires ou supérieures, les étudiants déjà diplômés qui accomplissent un deuxième cycle d'études au même niveau, sans interruption, de ceux qui sont en retard, il serait utile de demander le diplôme le plus élevé obtenu à toutes les personnes interrogées, même celles qui suivent un enseignement de plein exercice. De même, il faudrait prévoir la possibilité de demander tous les diplômes de niveau secondaire obtenu, au même titre que le recensement actuel permet d'estimer les cumuls de diplômes dans l'enseignement supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

- ALALUF, M., BEGUIN, A., BREUSE, E., CANIEAU, J.L., CHARLIER, J.E., DELCOURT, J., DESMAREZ, P., OSSANDON, M., STROOBANTS, M. (1987) *Scènes de chasse à l'emploi. L'insertion professionnelle des universitaires*, Bruxelles: Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles.
- ALALUF, M. & VANHEERSWYNGHELS, A. (1988) *Adéquation Enseignement - marché de l'Emploi. Rapport du groupe francophone*, Bruxelles: Fondation Roi Baudouin & Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles.
- ALBRECHTS, L. (1997) *La dimension spatiale de l'emploi. Recensement Général de la Population et des Logements du 1er mars 1991. Monographie*, Bruxelles: Institut National de Statistique et Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles.
- BEGUIN, A., DETRY, Cl., DRAIME, J., HECQUET, I., LECRENIER, C. & MICHAUX, F. (1996) 'Tendances du marché de l'emploi pour les jeunes universitaires', in SERVICE DES STATISTIQUES, *Tableau de Bord de l'Enseignement. Indicateurs statistiques*. N°1, Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation: 36-37.
- BELLENS, W. (1996) 'Le marché du travail des jeunes', in MINISTERE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL, *Les jeunes et le travail: un regard pluriel*, Bruxelles: MET.
- BLONDIN, C. & MONSEUR, C. (1996) *Des caractéristiques changeables des systèmes éducatifs. La gestion des différences. Rapport réalisé pour la Commission européenne, DG XXII, dans le cadre du programme SOCRATES, III.3.1 sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement obligatoire*, Liège: Service de Pédagogie expérimentale de l'Université.
- CABITSIS, S., FUSULIER, B., STEGEN, P., VANHEERSWYNGHELS, A. et VLASSIS, J. (1994) *Prolongation de la scolarité obligatoire: 10 ans après. Rapport de recherche déposé auprès du Ministre de l'Education de la Communauté française*, Université Catholique de Louvain-La-Neuve, Université Libre de Bruxelles, Université de Liège.
- CEDEFOP (1994) *La Formation professionnelle en Belgique*. Berlin.
- COCHINAUX, Ph. & de WOOT, Ph. (1995) *Moving towards a Learning Society. A CRE - ERT Forum Report on European Education*, Genève: Association of European Universities. Bruxelles: European Round Table.
- COMMISSION EUROPEENNE (1994) *Les chiffres clés de l'Education dans l'Union européenne*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

- COMMISSION EUROPEENNE (1995a) *Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive. Livre blanc sur l'Education et la Formation*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- COMMISSION EUROPEENNE (1995b) *Les chiffres clés de l'Education dans l'Union européenne*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- COMMISSION EUROPEENNE (1997) *Les chiffres clés de la Formation dans l'Union européenne*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- COOPERS & LYBRAND (1996) *The economic dimension of education and training in the member states of the European Union*.
- CRAHAY, M. (1996) *Peut-on lutter contre l'échec scolaire?* Bruxelles : De Boeck Université, Collection "Pédagogies en développement".
- CRAHAY, M. (1997) *Une école de qualité pour tous*, Bruxelles: De Boeck Université.
- DAVIS, N. (1996) 'Qui participe à l'éducation et à la formation ? Une vue d'ensemble au niveau européen', *Formation professionnelle - Revue européenne du CEDEFOP*, 8/9 Mai - Décembre II/III: 33-38.
- DE BRIER, C. & MEULEMANS, F. (1996) *Résultats finaux de l'enquête FORCE sur la formation professionnelle continue en entreprise*, Bruxelles: ICHEC.
- DE FALLEUR & VAN GHELUWE (1996) 'Entre Belgique et Nord Pas de Calais: les frontaliers scolaires', *Dossiers de Profils* N°39, février (cité dans Le Monde de l'Education, octobre 1996, p. 31).
- DE GROOF, J. & VAN HAVER, T. (1993) *De school op rapport. Het Vlaams onderwijs in internationale context*, Kapellen: Pelckmans.
- DE GROOF, J. & VAN HAVER, T. (1995) *Het Vlaams onderwijs in de kijker: een internationaal perspectief*, Brussel: Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. Departement Onderwijs.
- de LANDSHEERE, G. (1994) *Le pilotage des systèmes d'éducation*, Bruxelles: De Boeck Université. Collection Pédagogies en développement. Problématiques et Recherches.
- De VILLE, P. (1993) *Les aspects économiques de l'Analyse de l'Enseignement*, Louvain-la-Neuve: Institut de Recherches Economiques et Sociales, Université Catholique de Louvain-La-Neuve, publié dans le Rapport 1991-1992 du Conseil de l'Education et de la Formation. Bruxelles.
- DE VILLE, Ph., MERTENS, S., NYSSENS, M., et SNEESENS, H. (1995) *Activité, Travail et Emploi. Enjeux et Perspectives. Rapport à la Fondation Roi Baudouin*, Institut de Recherches Economiques et Sociales, Université Catholique de Louvain-La-Neuve.

- DEGIMBE, N. (1996a) *La menace du chômage. Une analyse historique récente de la rotation au sein du chômage de courte durée*, Bruxelles: Ministère de l'Emploi et du Travail, Direction de l'étude des problèmes du travail, Administration de l'Emploi.
- DEGIMBE, N. (1996b) 'L'accès à l'emploi et le niveau de formation des jeunes', in MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL, *Les jeunes et le travail: un regard pluriel*, Bruxelles: MET.
- DEJONCKEERE, H. (1994) 'Het opleidingsniveau van de werkende beroepsbevolking. Recente cijfers van het Nationaal Instituut voor de Statistiek', *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 1: 60-64.
- DELVAUX, B. (1994) 'Jeunes n'étant pas "à l'heure"', in SERVICE DES STATISTIQUES, *Tableau de Bord de l'Enseignement. Premiers éléments*. N°0, Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation: 20-21.
- DELVAUX, B. (1996) 'Retards scolaires dans l'enseignement ordinaire de plein exercice: le contexte fédéral', in SERVICE DES STATISTIQUES, *Tableau de Bord de l'Enseignement. Indicateurs statistiques*. N°1, Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation: 16-17.
- DEMEUSE, M. (1995) 'Mise au point d'un dispositif d'évaluation des performances "objectives" des établissements scolaires dans l'enseignement fondamental de la Communauté française de Belgique. Phase 1', in *Eduquer et Former, Théories et Pratiques*, N°2: 15-27.
- DENYS, J. & STRUYVEN, L. (1992) 'Opleiding en vorming', *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 4: 25-28.
- DENYS, J. (1991) 'De arbeidsmarktintrede van jonge schoolverlaters uit het beroeps- en technisch secundair onderwijs: enkele beschouwingen', in *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 3: 11-13.
- DESMAREZ, P. & MARTINEZ, E. (1991) 'Contribution à l'étude des trajectoires professionnelles: l'exemple des diplômés du supérieur non-universitaire', in *Actes de la journée d'étude des Points d'Appui Travail, Emploi, Formation. Méthodes d'analyse de l'insertion professionnelle et du marché du travail*. Bruxelles, 18 avril, 33-37.
- EUROPEAN ROUND TABLE OF THE ECONOMISTS (1993) *Les marchés du travail en Europe. Les perspectives de création d'emplois dans la deuxième moitié des années 1990*, Brussels: ERT.
- EUROPEAN ROUND TABLE OF THE ECONOMISTS (1994) *Une éducation européenne. Vers une société qui apprend*, Brussels: ERT.
- EUROSTAT (1992) *Tableaux E-Reg*, Belgique. Année 1990-1991. Luxembourg.
- EUROSTAT (1995) 'Education et Perspectives d'emploi: à quoi faut-il s'attendre aujourd'hui?', *Statistiques en bref: Population et Conditions sociales*, 12.

- EUROSTAT (1997) 'La formation après 30 ans', *Statistiques en bref: Population et Conditions sociales, 11.*
- EURYDICE (1995) *Dossier National sur le système éducatif de la Communauté française de Belgique*, Bruxelles: Unité européenne Eurydice.
- EURYDICE (1995) *Dossier National sur le système éducatif de la Communauté flamande de Belgique*, Bruxelles: Unité européenne Eurydice.
- FONDATION UNIVERSITAIRE (1991) *Rapport annuel 1991*, Bruxelles: Bureau des statistiques universitaires.
- FORCEVILLE, J. & VAN HAEGENDOREN, M. (1995) *Studiekeuze en schoolloopbaan*, Diepenbeek: LUC.
- GAVRAY, C. & BORN, M. (1995) *Dynamique des inégalités et fragilités sociales à la lumière du rapport entre emploi, famille et sécurité d'existence*, Bruxelles: Services fédéraux des Affaires Scientifiques et Culturelles, Programme de Recherche en Sciences sociales.
- GOS, E. & PACOLET, J. (1992) "Plus est en vous": *Kwalificatieverschuivingen en toekomstperspectieven op de Belgische arbeidsmarkt*, Leuven: Hoger Instituut voor de Arbeid, Katholieke Universiteit Leuven.
- GRISAY, A. (1988) 'Améliorer l'évaluation-bilan à l'école primaire : la recherche A.P.E.R. fait chuter le taux de retards scolaires', *Revue de la Direction générale de l'Organisation des Etudes*, 8: 3-20.
- GROOTAERS, D. Avec la collaboration de TILMAN, F. (1994) *Histoire de l'enseignement technique et professionnel en Belgique (1860-1960)*, Bruxelles: EVO.
- HOLDERBEKE, F. (1991) 'Opleidingsstructuur van de werkende beroepsbevolking tussen 1981 en 1990', in *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 4: 7-8.
- HOLDERBEKE, F. (1991) 'Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen', in *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 4: 13-19.
- HOLDERBEKE, F. (1992) 'Overzicht van de arbeidsmarktsituatie in Vlaanderen', in *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 4: 2-15.
- INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES (1996) *Emploi et Chômage. Les politiques belges à l'épreuve des faits*. Journée d'étude du 23 octobre, Louvain-La-Neuve: IRES, Université Catholique de Louvain-La-Neuve.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1952) *Recensement général de la population, de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre 1947. Tome XIII Recensement des diplômés de l'Enseignement supérieur*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1965) *Recensement de la population au 31 décembre 1961. Tome 10 - Degré d'instruction de la Population. II: Principaux résultats par Commune*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1966) *Recensement de la population au 31 décembre 1961. Tome 10 - Degré d'instruction de la Population. I: Royaume, Provinces et Arrondissements*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1975a) *Recensement de la population au 31 décembre 1970. Tome 10 - Niveau d'instruction de la population A. Royaume, Provinces, Arrondissements et Régions linguistiques*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1975b) *Recensement de la population au 31 décembre 1970. Tome 10 - Niveau d'instruction de la population B. Principaux résultats par Commune*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1992) *Enquête Forces de Travail 1991*, Bruxelles: Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1995) *Population par sexe, groupe et classe d'âges. Tableaux 00.04*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1995) *Population de 18 ans et plus, ne suivant plus d'enseignement de plein exercice, par sexe et niveau d'instruction. Tableaux 00.22*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1995) *Population de 18 ans et plus, ne suivant plus d'enseignement de plein exercice, par sexe et selon l'âge de fin de scolarité. Tableaux 00.23*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1995) *Population suivant ou non un enseignement de plein exercice par sexe et âge au 1er janvier 1981. Tableaux 00.20*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (1995) *Population scolarisée par sexe et genre d'enseignement de plein exercice suivi. Tableaux 00.21*, Bruxelles: Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Institut National de Statistique.

JADOT, M. (1996) *La politique fédérale de l'emploi. Rapport d'activité 1996*, Bruxelles: Ministère de l'Emploi et du Travail.

- JENNES, A. (1996) *Beroepsopleidingsystemen in Vlaanderen*, Leuven: Hoger Instituut voor de Arbeid, Katholieke Universiteit Leuven.
- LAFONTAINE, D. & LEJONG, M. (1992) *Radioscopie de l'enseignement en Communauté française. Rapport technique du questionnaire destiné aux établissements de l'enseignement fondamental ordinaire*, Liège: Service de Pédagogie expérimentale. Université de Liège.
- LEROY, J.L. (1995) *Combattre l'échec scolaire. Contribution de la Communauté flamande*. Rapport pour l'OCDE, Brussel: Inspectie - Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap - Departement Onderwijs.
- MAGY, J. (1992) *L'enseignement et la formation en Communauté française. Produire et gérer la qualité*, Bruxelles: CEPES Collection Monographies.
- MAINQUET, C. & GENSBITTEL, M.H. (1995) 'La transition entre l'école et l'emploi', in ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Formation et Emploi*: 55-67.
- MAINQUET, C. & ROUCLOUX, J.Cl. (1994) 'Niveau du diplôme obtenu', in SERVICE DES STATISTIQUES, *Tableau de Bord de l'Enseignement. Premiers éléments*. N°0, Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation: 8-9.
- MAINQUET, C. & SCAILLET, Ph. (1996) 'Niveau d'instruction de la population', in SERVICE DES STATISTIQUES, *Tableau de Bord de l'Enseignement. Indicateurs statistiques*. N°1, Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation: 10-11.
- MALFAIT, D., SELS, L. en DESMET-GOETHALS, J. (1996) *De arbeidsmarktpositie van de afgestudeerden van het TSO en BSO, in het bijzonder van vrouwelijke en mannelijke afgestudeerden van rijverheidstechnische afdelingen*, Brussel: Vlaamse Onderwijsraad.
- MERENNE-SCHOUMAKER, B., Van der HAEGEN, H. & Van HECKE, E. (1997) *Atlas du recensement*, Bruxelles: Institut National de Statistique et Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles.
- MERENNE-SCHOUMAKER, B., Van der HAEGEN, H. & Van HECKE, E. (1997) *Urbanisation et navette. Recensement Général de la Population et des Logements du 1er mars 1991. Monographie*, Bruxelles: Institut National de Statistique et Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles.
- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL, DIRECTION DE L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EMPLOI (1994) *Le marché du travail en Belgique: l'emploi et le chômage*. Série "Regards sur le marché du travail", Bruxelles: MET.
- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL, DIRECTION DE L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EMPLOI (1990) *Le marché du travail en Belgique*. Série "Regards sur le marché du travail", Bruxelles: MET.

MINISTERES DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION (1991)

Les systèmes éducatifs en Belgique: similitudes et, divergences. OCDE Examen des politiques nationales d'éducation, Brussel - Bruxelles - Eupen.

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP, DEPARTEMENT ALGEMENE

ZAKEN EN FINANCIEN, ADMINISTRATIE PLANNING EN STATISTIEK (1996)

VRIND - Vlaamse Regionale Indicatoren, Brussel.

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP, DEPARTEMENT COORDINATIE,

ADMINISTRATIE BUITENLANDS BELEID (1996) *L'enseignement en Flandre*, Brussel.

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP, DEPARTEMENT ONDERWIJS,

ADMINISTRATIE ALGEMENE ONDERWIJSDIENSTEN EN VOORLICHTING,

BESTUUR STATISTIEK (1992) *Statinfo - Statistische Informatie Brochure Onderwijs*, Brussel.

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP, DEPARTEMENT ONDERWIJS,

ADMINISTRATIE ALGEMENE ONDERWIJSDIENSTEN EN VOORLICHTING,

BESTUUR STATISTIEK (1992) *Statistisch Jaarboek*, Brussel.

OFFICE COMMUNAUTAIRE REGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

SERVICES ETUDES ET STATISTIQUES (1991) 'Examen du passage vers la vie active',

Lettre d'information du Point d'appui Travail, Emploi, Formation, 2: 11-12.

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (1992) *Evolution du chômage de 1985 à 1991. Analyse*

selon le sexe, Bruxelles: ONEM, Direction Statistiques, Etudes, Information.

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (1995) *Le chômage des jeunes. Aperçu de l'évolution de*

1973 à 1994. Analyse selon le sexe, Bruxelles: ONEM, Direction Statistiques, Etudes, Information.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -

CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT

(1994) *Evaluer l'enseignement. De l'utilité des indicateurs internationaux*, Paris: OCDE - CERI.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1992)

Regards sur l'Education. Les indicateurs de l'OCDE, Paris : OCDE.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1993)

Regards sur l'Education. Les indicateurs de l'OCDE, Paris : OCDE.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1996a)

Mesurer le capital humain. Vers une comptabilité des acquis, Paris : OCDE.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1996b)

Regards sur l'Education. Les indicateurs de l'OCDE, Paris : OCDE.

- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1997a)
Regards sur l'Education. Les indicateurs de l'OCDE, Paris : OCDE.
- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1997b)
Regards sur l'Education. Analyse des politiques d'enseignement, Paris : OCDE.
- ORGANISATION OF ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT and
 STATISTICS CANADA (1997) *Literacy skills for the knowledge society: further results from the International Adult Literacy Survey*, Paris: OECD, Ottawa: Statistics Canada.
- OUZIEL, J. & DEGIMBE, N. (1994) 'Le marché du travail: emploi et chômage', *Lettre d'information du Point d'appui Travail, Emploi, Formation*, 4: 15-19.
- POULAIN, M. & De LANNOY, W. (1997) *L'évolution de la population: l'âge et le sexe. La mobilité spatiale de la population. Recensement Général de la Population et des Logements du 1er mars 1991, Monographie*, Bruxelles: Institut National de Statistique et Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles.
- ROUCLOUX, J.C. (1994) 'Participation des jeunes à l'enseignement: le contexte fédéral', in SERVICE DES STATISTIQUES, *Tableau de Bord de l'Enseignement. Premiers éléments*. N°0, Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, 8-9.
- SELS, L. (1994) *Opleiding: Van markt naar macht ? Pleidooi voor een globaal arbeidsmarktbeleid*, Leuven: Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming. Katholieke Universiteit Leuven.
- SERVICE DES STATISTIQUES (1992) *Annuaire Statistique 1990-1991*, Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'éducation, de la Recherche et de la Formation.
- STOOP, R. & SURKYN, J. (1997) *In de wetenschap het niet te weten. Achtergronden van de non-respons in de Volkstelling van 1991*, Working paper NR 1, Brussel: Steunpunt Demografie. Centrum voor Sociologie, Vrije Universiteit Brussel.
- STROOBANTS, M. (1996) 'L'interminable formation et ses évaluations multiples. Le choc de la société cognitive', *Lettre d'information du Point d'appui Travail, Emploi, Formation*, 4: 13-15.
- SZABO, F. (1991) 'Les taux de chômage en Belgique', *Lettre d'information du Point d'appui Travail, Emploi, Formation*, 4: 9.
- TANGUY, L. (sous la direction de) (1986) *L'introuvable relation formation / emploi. Un état des recherches en France*, Paris: La Documentation française.
- THELOT, C. (1993) *L'évaluation des systèmes éducatifs. Coûts, fonctionnement et résultats*, Paris: Nathan Université.
- TUIJNMAN, A. & POSTLETHWAITE, T.N. (1994) *Monitoring the standards of Education*, Pergamon.

- UNESCO, OCDE, EUROSTAT (1992a) *Questionnaire sur les statistiques de l'éducation. UOC(91)1. Année scolaire 1990/1991. Belgique.*
- UNESCO, OCDE, EUROSTAT (1992b) *Questionnaire sur les statistiques de l'enseignement du troisième degré. UOC(91)3. Année universitaire 1990/1991. Belgique.*
- VAN ASSCHE, E. (1996) *De eindresultaten van het Force Onderzoek naar de voortgezette beroepsopleiding in de Belgische ondernemingen*, Ledeberg: De Vlerick School voor Management.
- Van DAMME, D., Van de POELE, L. & VERHASSELT, E. (1997) *Hoe geletterd / gecijferd is Vlaanderen ? Functionele taal- en rekenvaardigheden van Vlamingen in internationaal perspectief*, Leuven: Garant.
- VAN DORPE, S., VAN HOOF, K., DENYS, J. en OMEY, E. (1995) *De beroepsloopbaan van afgestudeerden TSO en BSO*, Gent: Vakgroep Sociale Economie, Universiteit Gent, Leuven: Hoger Instituut voor de Arbeid, Katholieke Universiteit Leuven.
- VAN HAECHT, A. (1993) *Du "besoin" à la "demande". Une réévaluation de la problématique scolaire*, Bruxelles: Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, Université Libre de Bruxelles. Publié dans le Rapport 1991-1992 du Conseil de l'Education et de la Formation. Bruxelles.
- VAN HOOF, K. (1997) *Emploi féminin et ségrégation sociale. Recensement Général de la Population et des Logements du 1er mars 1991. Monographie N°8*, Bruxelles: Institut National de Statistique et Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles.
- VANDERMOTTEN, C., MARISSAL, P., COLARD, A. & VANHAMME, G. (1997) *Emploi et structures socio-économiques régionales. Recensement Général de la Population et des Logements du 1er mars 1991. Monographie*, Bruxelles: Institut National de Statistique et Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles.
- VANDERSTRAETEN, R. (1993) 'De gevolgen van de leerplichtverlenging voor de grootte van de schoolbevolking', *Tijdschrift voor Onderwijsrecht en -beleid*, 3: 19-23.
- VANHEERSWYNGHELS, A. & DESMAREZ, P. (1984) 'L'entrée des jeunes dans la vie active', in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, N°1227.
- VANHEERSWYNGHELS, A. (1994) 'Le devenir des diplômés de l'enseignement secondaire professionnel et de qualification technique', in SERVICE DES STATISTIQUES, *Tableau de Bord de l'Enseignement. Premiers éléments. N°0*. Bruxelles: Communauté française de Belgique. Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation: 28-29.
- VANHEERSWYNGHELS, A. (1996) 'Diplômes, scolarité et emplois', in *Education et formation, facteurs de compétitivité*. Rapport préparatoire de la Commission 4 du 12^e Congrès des économistes belges de langue française: "Les grandes interrogations de l'an 2000: croissance, emploi, sécurité sociale". Charleroi: Centre interuniversitaire de formation permanente.

- VLAAMSE DIENST ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING STUDIEDIENST
(1993) 'Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen', in *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 1: 28-31.
- VLAAMSE DIENST ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING STUDIEDIENST
(1997) 'Meister, waarom leren wij? Schoolverlaters in Vlaanderen', in *Nieuwsbrief van het Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid, Vorming*, 3: 69-75.
- VOS, M., Van POECKE, J., QUAEGEBEUR, L. & NICAISE, I. (1991), *Hogere studies: een goede investering ?* Leuven: Hoger Instituut voor de Arbeid, Katholieke Universiteit Leuven.

ENGLISH SUMMARY OF THE MONOGRAPH:

SCHOOLING, LEVEL OF EDUCATION AND INTEGRATION INTO THE LABOUR MARKET

The monograph constitutes a first systematical attempt to process and use individual data concerning schooling and educational levels, collected from a census of the Belgian population, further than the tables published from the previous censuses (INS 1952, 1965, 1966, 1975a, 1975b).

Schooling is considered in the broadest sense: the analyses do not only refer to children's or adults' school attendance, but also take into account various forms of participation in vocational training courses and initial or continuing education, outside schools or universities (apprenticeship, on-the-job training etc.). The levels of education are distinguished according to age, sex, place of domicile and, for those people who receive part-time education or vocational training, according to the level of the highest previous certificate or degree obtained, and to their position on the labour market. We will take a closer look at school failure (school leavers or students lagging behind) and at differences between male and female students, e.g. in their choice of subjects.

The performance of the education systems are studied through the analysis of the highest certificate obtained and the age of completion of regular studies. An approximation of the **educational level** was achieved by combining information about degrees obtained in Belgium and abroad. The standard of education of the different segments of the population was analysed: the main variables examined were age, sex and place of domicile. Several stages of the school path were reconstituted for a part of the population: Points examined included the form of education/instruction at either cycle of the secondary education level, types of higher education degrees obtained subsequent to the form of education/instruction received at the secondary education level, combinations of several degrees of higher education obtained in Belgium and combinations of Belgian and foreign diploma's.

At this point, such analyses are only possible via population census data. As yet, the education systems of the three Belgian Communities do not possess a truly functional instrument, which would enable individual school paths to be taken into consideration in the long run. However, attempts to achieve this objective are currently being examined.

The analysis of the respective **positions on the labour market** of the different categories of graduates, complete this paper. Three positions are defined: employed people, unemployed people looking for a job and inactive people. The **transition period between school and employment** is described in greater detail by means of diagrams illustrating the young people's position on the labour market, based on the highest certification obtained and depending on the time elapsed since completion of regular studies.

The major aim of the monograph is to provide a general reference frame. A number of indicators were developed; these basic data are now available to an enlarged public. Complementary analyses are already scheduled (cf. 5.3).

5.1 MAIN RESULTS

For each of the three parts of this monograph - schooling, educational levels and integration into the labour market - we have singled out 10 themes for which we shall now summarise major trends.

5.1.1 LIFE-LONG EDUCATION AND TRAINING

1 - Almost one quarter (23%) of the population from which the census was taken attend school or are receiving training, i.e. approximately 2,270,000 people. The schooling periods are mainly clustered around the period during which education is compulsory (between 6 and 18 years of age). Continuing education seems poorly developed. Only 28,000 people of the entire population aged 35 or more claimed that they were attending courses or receiving training. They represent 1,2% of the whole of the people attending school or receiving training.

A little less than one person out of twenty (i.e. 120,000 individuals) attend courses or receive training part-time, with a limited curriculum.

2 - A great number of children attend school before the period of compulsory education. Approximately 75% of the children go to school as early as two and a half years of age. At the age of five, only 5,6% do not attend school. Pre-school education rates are somewhat higher for girls. The lowest pre-school education rates were recorded in Brussels and in the German-speaking Community. The highest rates were observed in the Flemish Region.

3 - Dropping out during compulsory education affects over 16,000 young people. A little more than 2% of the young people aged between 13 and 16 years and around 4% of the young people over 17 years claimed that they no longer attended school or received training¹. Truancy particularly affects larger urban areas, West-Flanders, Hainaut and most of all the Brussels Region. It is mostly boys who drop out of school before completion of compulsory education.

4 - At the age of 18, the turning point which marks both the end of compulsory education and the theoretical age of completion of secondary education, three quarter of the young people still attend school or follow a training: 28% of the young people attend higher

¹ Unfortunately, these figures are underestimated due to corrections the NIS has recorded in the file: youngsters below 18 who did not answer the questions concerning school attendance were processed as students (cf. STOOP & SURKYN, 1997, page 13).

education courses (11% of which follow short higher education), 17% attend vocational secondary education schools, 15% attend technical secondary education courses and 14% still attend general secondary education courses, 2% receive vocational training.

School attendance rates rapidly decrease during the first years after compulsory education. At the age of 20, the schooling rate is close to 50%. One fifth of the people attending school at that age are still registered at the secondary education level! Many young people take up a new secondary education cycle after having obtained a first qualification giving them access to the labour market (VANHEERSWYNGHELS, 1996). At the same age, others are only just completing their first secondary education cycle. Unfortunately, it has not been possible to determine the exact proportion of either of those two categories.

Between 18 and 20 years of age, the school attendance rates of female students is higher than that of male students; from the age of 21, the proportion of boys attending courses or receiving training is higher than that of the girls.

After the age of 18 the overall school attendance rate is slightly higher in the Walloon Region than in the Flemish Region. The highest rates for young adults older than 21 are found in the Brussels Region.

5 - The level of participation in vocational or other training courses is very poor: i.e. 2% only (2,000 to 5,000 people per year of age) between 16 and 34 years. This low result can be partly explained by the fact that the period to which the questionnaire refers is limited, since it only concerns training courses followed at the time of the census. A peak is registered in training attendance at the age of 17 years (3,7%), except in Brussels. As from the age of 20, participation rates are slightly higher for the female population.

6 - Many children are older than the expected class age at all school levels. 4,3% of the six-year-olds still attend pre-primary schools, and a majority of them are boys. **Almost one quarter (24,8%) of the children of 12 years of age and 5,6% of those aged 13, still attend primary school.** Proportionally more boys than girls are older than the expected age. This occurs more often in Brussels, in the Province of Hainaut, and in municipalities of the Province of Liège located along the Maas and in Flemish big urban centres.

At the secondary education level, the mean ages are different depending on the Region of domicile and the form of education followed. **Whatever the form of secondary education, the mean is the lowest in Flanders and the highest in the Brussels Region.** The proportion of students older than 17 years registered in secondary education is less significant in Flanders, in the Province of Luxembourg and in the Eastern part of the Province of Liège. It is the highest in municipalities located North of Brussels, in Hainaut and along the Sambre and Maas rivers.

Whatever the Region of domicile, the proportion of students older than 17 is always smaller in general education than in the three other forms of secondary education (technical, artistic and vocational). In Brussels and Walloon Regions, the proportion of older students is very similar in technical and vocational education. In Flanders there are less technical education students than vocational education students who are older than the normal age at the

end of their secondary education. The proportion of older students in Flemish technical education is twice as low as that observed in technical education in the Walloon Region or the Brussels Region.

7 - More than half the students attending secondary school follow a general education course. This is explained by the fact that the first years of secondary school are essentially general education years. The proportion of secondary school students following this sort of course decreases as the students ages increase.

Girls tend to stay in general education more often than boys. Boys register for technical education more often than girls.

In most Flemish municipalities, the proportion of students registered in technical education is greater than in the country's other Regions, both for male and female students. In the Brussels Region, the proportion of youngsters attending general secondary education is higher than in both other Regions regardless of sex. The vocational channel attracts an equivalent proportion of secondary education students in all three Regions.

8 - More than half of the higher education students have taken on long term higher education; 47% go to university.

There are as many male as female students in higher education. However, a majority of women have chosen short term higher education. Conversely, more than half the male higher education students take university courses or follow long term non-university higher education.

The mean age in higher education varies significantly depending on sex and on the Region of domicile. On the other hand, for a given Region and a given sex, the average age varies very little according to the educational level chosen.

The mean age of male higher education students is somewhat higher than the mean age of women, whatever the level of education considered. For example, the mean age of young men taking short term higher education is 21,5 years, against 20,5 for young women. This result can be explained in part by the fact that, for many boys, short term higher education is not a first choice; they often only enrol on such courses subsequent to a failure at university or in long term higher education. After the age of 22, there is a majority of men in all three major categories of higher education.

In Flanders, the mean ages observed at higher education level are the lowest, regardless of the educational level. Conversely, in the Region of Brussels, the mean ages are the highest, no matter what the sex or educational level.

9 - The student I.D. system is not yet implemented in Belgium. Parents are free to register their child at the school of their choice. An indicator which is not related to the municipality's size was used to measure the actual schooling effort of a municipality; this indicator provides — per level of education — the ratio of the number of students attending

school in the municipality to the number of students who have their domicile in that municipality.

The most interesting information collected by means of that indicator pertains to secondary education. Several midsize municipalities such as Huy, Boom, Turnhout, Eeklo or Waregem, which have sparsely populated peripheral municipalities that offer none or few secondary schools, sometimes have over three times as many students in their schools as they have students whose domicile is on their territory.

At the basic education level, the schools are quite numerous and differences between municipalities are irrelevant.

Conversely, institutes for higher education are concentrated in a few municipalities. Certain cities have up to ten times more higher education students than they have higher education students whose domicile is on their territory.

10 - A last set of indicators are related on the choice of disciplines in higher education. Economic disciplines seem to attract the largest number of boys in short term higher education whatever the Region of domicile. The proportion of boys choosing a technical orientation in this type of education is higher in Flanders than in both other Regions. In the Walloon Region, young men more often chose teacher training colleges than in both other Regions.

It is also the economic disciplines which attract the majority of the girls taking short term higher education courses, except in the Walloon Region, where more of the young women chose teacher training colleges. In all three Regions, paramedical disciplines attract almost 20% of the girls in short term higher education.

Regional particularities are less conspicuous at university education level. However, the proportion of male students who choose applied sciences is higher in the Walloon Region than in both other Regions, whereas the proportion of students in the faculties of Commercial Sciences is higher in Flanders than elsewhere, for both male and female students.

Amongst students in short term higher education, the highest mean ages were observed for social and artistic disciplines. In long term higher education, the highest average ages were observed amongst students of religious and medical sciences. The latter have a higher mean age because their curricula are longer. On average, the students in long term non university higher education are the youngest of all students involved in higher education.

5.1.2 EDUCATIONAL LEVEL

1 - An educational level was calculated based on the highest certification obtained either in Belgium or abroad. Amongst the population aged 18 years and more, there are 15,2% of **higher education graduates** (of which 4,2% have a university degree and 0,7% whose highest certification is a higher education degree obtained abroad). **Almost 21% did not obtain a certificate above that of higher secondary education**; 16,3% started but did not complete their secondary education. For 1,1%, the highest diploma is a graduation certificate from secondary education, obtained abroad, and 14,2% have only a C.E.B. (Certificat d'Études de Base = certificate of primary education). The educational level could not be determined for the rest.

The proportion of university graduates is the highest in the Brussels Region. Brussels is also where the highest proportion of people having obtained their highest qualification abroad was encountered.

2 - More and more frequently it is found that, at least a higher secondary education certificate is required to be able to integrate into political or social life and to find a job. Only 36% of the people aged 18 years or more and having left full-time education fulfil this criterion. **The higher secondary education level is attained more often by the younger generations but exceptions to this rule remain.** For example, amongst younger people (18 to 24 years), only 53,6% of men but 62,3% of women have obtained a certificate of at least higher secondary education level. This result must be interpreted with care since a significant part of that age category is still attending school. Amongst people aged 25 to 34 years, the difference between men and women tends to level out: 57,1% of women have attained the higher secondary education level, against 53,5% of men. Conversely, amongst older people, the proportion of people having at least a higher secondary education certificate is greater for men than for women: 35,7% of the men aged 35 to 64, against 30,5% of the women, and 17,5% of the men older than 64, against 10,4% of the women.

Differences were observed between Regions as well. In the Flemish Region, the proportion of young adults aged 25 to 34 having attained at least the higher secondary education level is the highest, i.e. 59,2% against 50,6% in the Walloon Region and 46,6% in the Brussels Region.

3 - Amongst young people aged 18 to 24 who recently left the education system, almost one quarter (22,6%) did not obtain their secondary education graduation certificate. Now, since 1983, education is compulsory until the age of 18 years, which tallies with the expected age of completion of secondary education. These results should be brought into perspective with the school drop out and failure rate. In the 24 to 34 age category, the proportion of people who have not completed higher secondary education is even higher: 24,1%.

These proportions are probably underestimated. Many people indeed failed to answer the questions concerning certification, which made it impossible for us to assess the level of education of 18,7% of the respondents aged 18 to 24 and of 19,2% of those aged 25 to 34 years. Amongst people aged 18 to 24 whose level of education remains unknown, 57% of the

men and 62% of the women left school before the age of 18. Within the 25 to 34 age group of those whose level of education is unknown, the corresponding percentages are 87% for the men and 88% for the women.

4 - Amongst people younger than 34 years old, the proportion of people having obtained a higher education degree is greater for the female than for the male population.

For example, 24,2% of the women aged 25 to 34 living in the Walloon Region have a higher education diploma. These proportions are 27,2% for the same age group domiciled in Flanders, and 30,2% for the Brussels Region.

Amongst people whose highest certificate is a short term higher education certificate, the majority are women (60,1%). There are only 32,2% women amongst university graduates and 8,4% women amongst those people whose highest certificate is a long term higher education certificate.

Certain fields of study were favoured by women: in Belgian short term higher education, 83,5% of the degrees in paramedical disciplines, 70,2% of the teaching degrees and 67% of the degrees for social disciplines were attributed to women. As regards Belgian university education, 56,3% of the diploma's of the faculties of Psychology and Educational Science and 54% of the diploma's of the faculties of Philosophy and Literature were obtained by women.

Another indicator reveals that, amongst people having obtained a higher education diploma, the proportion of women is slightly higher in the Walloon Region (where 55,5% of the higher education graduates are women) than in the Brussels region (54,3%) or in Flanders (51,9%).

The proportion of university degrees in relation to all types of higher education certificates obtained by women, is more significant amongst those aged 25 to 34 than amongst those aged 35 to 64: it varies from 22,4% to 18%. For the male population, the proportion of university degrees in relation to all types of higher education certificates is much greater.. However, as opposed to what is observed in the female population, this proportion seems to be decreasing, being smaller amongst younger men (35%) than amongst older men (40,1%).

5 - 60,5% of the people aged 18 or older who had left full-time education, stated that they had obtained their certificates in Belgium, whereas 32,9% claimed not to possess a Belgian diploma and 6,6% failed to answer. Only 3% obtained their degree abroad, 60,5% declared not to have obtained any foreign diplomas and 36,5% fail to answer. 43,000 people (0,6%) combine a Belgian diploma with at least one foreign diploma. 174,000 people (2,3%) obtained a degree abroad and not in Belgium.

Amongst those diploma's obtained abroad, 30,5% are higher education degrees. Two thirds of the latter are university degrees.

6 - The answers to general questions concerning Belgian or foreign diploma are imprecise for over one third (37,1%) of the people aged 18 years or more who have left the full-time education system. 17% of them claim not to have any certification at all, neither Belgian nor foreign, a further 13,6% state that they do not have a Belgian diploma but fail to answer the question concerning degrees possibly obtained abroad and 6,2% of them do not answer any question concerning certification. 0,3% do not have a foreign degree but do not answer the question relevant to Belgian certification.

However, the information contained in the answers to the specific questions about certification made it possible to classify - by level of education - almost two thirds of all individuals aged 18 or older who no longer attended full-time education. **The level of education remains unknown for 32,4%**. The majority of respondents who did not answer the questions relevant to certification were people older than 65. In all age categories (except that of people aged 18 to 24), the highest answer omission rates occur in the female population. The highest answer omission rates were observed in the Brussels Region.

7 - Among graduates from technical and general higher secondary education, the majority are boys. Conversely, there are more girls than boys amongst the graduates from vocational and artistic higher secondary education. The diploma's taken into consideration here are either graduation certificates or intermediate certificates.

The number of certificates of general education as a proportion of all types of secondary education certificates is higher amongst women aged 25 to 34 years than in the generation of women aged 35 to 64 years. Conversely, the proportion of certificates of technical education is lower amongst younger women than amongst women aged 35 to 64. In the male population, vocational education certificates account for a greater part of the whole of the higher secondary education certificates of young men aged 25 to 34 than of men aged 35 to 64 years. On the other hand, the proportion of men having obtained a general secondary education certificate is lower for the younger generation than for men aged 35 to 64 years.

Women represent 94,4% of the higher secondary education graduates of the "social services" field and 93,1% of graduates of the clothing trade. 77% of the youngsters who graduated from economic orientations were women, but they are only slightly in the majority for "decorative art" (52,9%) and "applied sciences" (51,7%). In the other fields, men are in the majority. The proportion of girls in the "construction" and "industrial" fields of study remains very low, i.e. 3,6% and 1,6% respectively.

8 - The most widespread school paths were identified: firstly for men older than 24, then for women of the same age category¹.

Over two thirds of men who completed general (81%) and artistic(72%) lower secondary education have resumed higher secondary education. For the female population, the percentages of those continuing on to secondary education are 76% for those who completed

¹ The outlines described are based on degrees actually obtained; they do not take reorientation or unsuccessful years of study into consideration. Only one diploma from the higher secondary education level was requested. As regards the higher education level, only the first degree quoted by the respondent was taken into account for the description of school path.

general lower secondary education and 71% for the artistic form. Conversely, two thirds (67%) of the men who completed vocational lower secondary education (and 64% of the women) did not obtain a higher secondary education certificate. Almost half (47%) of the men (and 39% of the women) who completed technical lower secondary also left school after obtaining their lower secondary education certificate.

Men who obtained a technical higher secondary education certificate mostly come from the technical field (63%) or general field (24%) of lower secondary education. Amongst women who completed technical secondary education, 59% first obtained a technical lower education certificate and 31% a general one. Graduates from vocational higher secondary education come from all four forms of lower secondary education, with a majority of people who already completed the vocational form of lower secondary education (58% for the male and 53% for the female population).

The proportion of youngsters leaving the education system after completing secondary education also varies according to the form of education chosen: 94% of men (90% of women) who graduated from the vocational form, 77% of men (69% of women) with a certificate of the technical form, 51% of men (56% of women) who completed artistic secondary education and 37% of men (40% of women) who graduated from general secondary education, did not go on to higher education.

Those who obtained a general secondary education certificate are in the majority at every level of higher education: they represent 93% of the male (94% of the female) university graduates, 68% of the men (81,5% of the women) who graduate from long higher education and 62% of the men (64,4% of the women) who completed short term higher education.

Amongst the men who obtained a general higher secondary education certificate and then terminated a course of higher education, 48% obtained a university degree and 43% a short term higher education degree. For the others, the first diploma quoted was one of long term higher education. For the female population, the corresponding percentages are 26% for the university degrees and 73% for the short term higher education degrees respectively.

9 - Amongst people aged 25 to 64 years who have achieved the higher education level, 7,3% (78,000 individuals) combine two different higher education degrees, obtained in Belgium. The most frequently observed combinations are either two university degrees (45% of the people who concurrently hold two degrees) or two short term higher education degrees (34%). 17% of those who combine two higher education degrees obtained two degrees of two different levels, but it was not possible to determine which degree was obtained first.

Men tend to hold two (or several) higher education degrees concurrently more often (8,9%) than women (5,6%).

56% of those who obtained a second university degree did not change their field of study. Likewise, 73% of those who obtained two consecutive short term higher education degrees remained in the same field of study.

Amongst those who hold two higher education degrees concurrently, 32% quote a physician's/medical practitioner's degree and 25% a Law degree. The least frequent concurrent degrees are found amongst graduates from short term higher education, particularly in the agricultural, paramedical, economic and artistic disciplines.

10 - Resumption of studies / training courses on a part-time basis as an adult is quite scarce. In Belgium, only a few people take up studies again during the course of their working life in order to obtain a higher level certificate than that acquired upon completion of the initial period of education: 21,1% of the people who register for part-time vocational secondary education courses (probably within the framework of social promotion) have not previously obtained a secondary education certificate. They account for only 6% of all those who attend courses of the technical or general forms of secondary education. Conversely 41% of the people who attend part-time short term higher education and 78% of the people enrolled part-time with a university already hold a higher education degree.

It is interesting to note that 10% of the people who attend part-time secondary education courses of the general or technical forms, already hold a higher education degree.

Generally speaking, continuing education / training is slightly more widespread proportionally amongst holders of higher education degrees (4,3% of the university graduates and 3,3% of the short term higher education graduates, ... were attending courses or receiving training at the time of the census) than amongst people with low qualifications (0,6% of the people of a primary educational level, 2,7% of those who did not study beyond lower secondary education). The impact of this is particularly serious, when one considers the large part of the adult population who never obtained a secondary education certificate, which we highlighted earlier.

5.1.3 POSITIONS ON THE LABOUR MARKET AND THE TRANSITION FROM SCHOOL TO WORKING LIFE.

1 - There are far more unemployed women seeking employment than men¹. This predominance of women is particularly conspicuous for lower educational levels but can also be observed amongst women with short term higher education degrees.

Regardless of age, men who have obtained a long term higher education degree have a slightly lower job-seeking rate than holders of university degrees. In the female population of any age category, the lowest job-seeking rates are observed amongst women whose highest certification is a degree of short term higher education. With regard to the population aged 25 to 64 years, the job-seeking rate of women who have a university degree is 4,6%, i.e. twice as high as that of the male population with the same level of education. This rate is

¹ The "unemployed and job-seeking" category of the population does not correspond precisely to the "unemployed" category usually referred to in national or international statistics. In fact, as opposed to statistics used by EUROSTAT and OECD, we do not establish whether these people are available to work or not. Our category is also broader than the "fully unemployed, job-seeking person receiving benefit" used by in ONEM / RVA (Belgian employment office)statistics

equivalent to the job-seeking rate of men whose highest certification is a lower secondary education certificate.

Poorly educated women are particularly penalised with respect to employment. Whereas, within the category of men aged 25 to 34 - job-seeking rates no longer exceed 10% (except for people who only have a primary school certificate or a foreign secondary education certificate), the job-seeking rate of women aged 35 to 44 still exceeds 10%, except for those who have obtained at least a secondary education certificate in Belgium.

2 - People whose highest certification is a diploma obtained abroad seem to experience serious integration difficulties in our domestic labour market. In the male population, both the categories «secondary education abroad» and «higher education abroad» show very low employment rates. Before the age of 45, the employment rates of men holders of foreign higher education degrees are lower than those of men who have obtained a Belgian lower secondary education certificate at the most. Men who have completed their secondary education abroad display employment rates which are close to those obtained by men who have no more than a Belgian primary school certificate. The same trends can be observed in the female population.

3 - The employment rates for men between 25 and 54 years old are always above 83%, whatever the highest certification obtained (except for men whose highest certification is a secondary education certificate, obtained abroad, and men aged between 45 and 54 years who only have a primary school certificate). On the other hand, women's employment rates are closely linked to their level of education. In the category of people aged 25 to 44 years, the employment rates for women vary from 45% (for those who completed secondary education abroad) to over 85% for those who hold a Belgian higher education degree. Women's employment rates never exceed 90%.

4 - A non actualisation rate of a diploma was calculated by regrouping both the job-seeking and non job-seeking unemployed in one category. Full-time students were not included.

The non actualisation rate of certifications can be very high, particularly for the female population.

The lowest non actualisation rates are observed for Flemish men aged 25 to 34 years. Generally speaking, the gaps between the men's and the women's rates are the widest in Flanders. Flemish women aged 25 to 34 years have approximately five times less chances to actualise their certification in a job than Flemish men of the same age category.

The differences between non actualisation rates of men and women are the smallest in the Brussels Region.

5 - The majority of the individuals aged 18 to 54 years whose level of education is undetermined exercise a job; of these, 45% of those who are employed are unskilled workers

in the private sector and 15% are unskilled workers in the public sector. The analyses set out in the previous chapter tend to bring people whose level of education is unknown quite close to those who have no more than a primary education certificate. However, it appears that, for each age group, the proportion of individuals whose level of education is unknown and who do have a job is by far inferior to the employment rate of people who have only obtained a primary school certificate. It is therefore likely to be a very poorly educated category.

6 - The rate of participation in continuing education / vocational training is higher amongst the job-seeking unemployed than amongst the employed. No matter what the position on the labour market, regardless of sex, the highest participation rates occur in the Brussels Region. It is also in Brussels that the proportion of students is the highest in comparison with the proportion of people receiving vocational training, who are always in the majority. In all three Regions, there is a higher rate of vocational training amongst employed women than employed men.

7 - During the first months following the end of regular studies, positions on the labour market appear to differ according to sex for all categories of certification except for graduates from short term higher education. The most significant gaps observed between men and women concerned those who had a primary education certificate or a lower secondary education certificate. After 5 or 6 years, the positions of men and women who hold a Belgian higher education degree are quite similar. Conversely, the gaps widened for those people who obtained their highest certification abroad.

Three years after leaving the education system, the job-seeking rate seems to reach a plateau below 5% for holders of higher education degrees (except for those who graduated from higher education abroad) and between 10 and 15% for holders of a higher secondary education certificate and holders of a foreign higher education diploma.

Six years after leaving the education system, the employment rates of young people who attained a Belgian higher education degree are reaching 95%. At that moment, 86% of the youngsters who have obtained a higher secondary education certificate, 77% of those who have completed lower secondary education and 59% of those who only have a primary education certificate, are employed.

Employment rates of those who have a primary education certificate decrease during the course of the period examined. The steepest progression of the employment rate was observed for young adults having completed higher secondary education.

8 - During the first months following the end of regular studies, young people who did not attain the higher secondary education level most frequently enrol on training courses or attend part-time education. The rates of participation in education / training cut down significantly at a later stage. After 5 or 6 years, the highest rates of participation in continuing education / training are found amongst holders of higher education degrees and people who obtained secondary education certification abroad. One out of 10 individuals with a university-level education or having obtained a higher education degree abroad takes up part-

time continuing education or training a few months after ending regular education. After 5 or 6 years, that rate will drop to almost 7%.

9 - The job-seeking rates are higher in the female population than in the male population, no matter what form of lower secondary education followed. Only boys whose highest degree is an artistic lower secondary education diploma show a job-seeking rate as low as the lowest rates observed amongst the female population: i.e. those of the girls who obtained their certificate in the general form of secondary education.

The highest unemployment figures are those of young people who attended artistic and vocational lower secondary education, for boys as well as girls. Girls who have chosen a technical field are more often to be found seeking employment than those who have chosen general secondary education. The opposite is recorded for boys: those who obtained a technical lower secondary education certificate are less often found seeking employment.

These rates reduce gradually over the course of the period examined.

In the female population, employment rates are higher and almost equivalent for girls who completed general and technical lower secondary education. On the other hand, in the male population, the employment rates of boys who chose the vocational form are not much lower than employment rates of those who graduated from technical or general lower secondary education. Men's employment figures are higher than women's: **the highest rates observed in the female population (girls with a general secondary education certificate) are lower than the lowest rates recorded in the male population (boys with an artistic secondary education certificate)**. However, it should be mentioned that men's employment figures may be slightly overestimated due to the fact that conscripts were classed with the "employed" category. The employment figures of young women increase a little after the first year.

10 - Globally, graduates from higher secondary education show higher employment figures and lower job-seeking rates than graduates from lower secondary education.

Once again, job-seeking rates clearly differ according to sex, whatever the certification obtained. The weakest rates were recorded with young men who graduated from technical higher secondary education. The rates of those who obtained vocational and general higher secondary education certificates are equivalent.

Young women who completed vocational higher secondary education, however, show lower job-seeking rates. Those who graduated from technical and general forms have equivalent job-seeking rates.

The most significant increases in job-seeking rates take place during the course of the first three years following the end of regular studies.

Young people who come from the artistic form of secondary education find it most difficult to secure a job. In the first months following the departure from regular studies, boys

who graduated from general higher secondary education display lower employment figures than those who graduated from the technical or vocational forms of higher secondary education. Three years later, employment rates of holders of general and vocational higher secondary education certificates become equivalent, although slightly in favour of those who chose the general form, for which the progression curve is steeper.

Employment figures for girls who graduated from technical and from general higher secondary education gradually become equivalent. Young women who completed vocational secondary education have lower employment rates, closer to those recorded for girls who graduated from artistic higher secondary education.

ANNEXE 1

Recensement Général de la Population au 1er mars 1991			
Bulletin individuel			
Modèle B (extraits) : variables demandées			
Commune de domicile :			
Sexe :	Etat civil :		
Nombre de personnes dans le ménage : Lien de parenté :			
Nationalité actuelle :			
Année de naissance :	Mois de naissance:		
Lieu de naissance :			
(Si Belgique : Commune de naissance /sinon Pays de naissance :)			
I. A REMPLIR PAR TOUS LES RECENSES			
1.a)..... Lieu de résidence principale de votre mère lors de votre naissance? En Belgique: commune : A l'étranger : pays :			
1.b) Quelle était votre nationalité A LA NAISSANCE ?			
2.a) Dans quelle catégorie de personnes vous situez-vous (cochez une seule rubrique)			
Enfant n'allant pas encore à l'école	A		
Ecolier, élève, étudiant	B		
Milicien (service militaire ou civil)	C		
N'a jamais exercé d'activité professionnelle et ne cherche aucun emploi	D		
A la recherche d'un premier emploi	E		
Exerce une profession, a un emploi, est aidant, est sous contrat d'apprentissage (le cas échéant temporairement interrompu par suite de maladie, congé de toute nature, interruption de carrière, chômage temporaire, etc.)	F		
A perdu ou a renoncé à son emploi et cherche un nouvel emploi	G		
A cessé de travailler, retraité, n'exerce plus de profession et ne recherche pas un nouvel emploi (que l'âge de la pension soit atteint ou non)	H		
Autre (à préciser)	I		
II. A REMPLIR PAR TOUTES LES FEMMES AGEES DE 14 ANS ET PLUS			
3.b)Indiquez le nombre total des enfants nés vivants que vous avez eus (y compris les enfants décédés entre-temps). (Inscrivez 00 si vous n'avez pas eu d'enfant) []			
3.c)Année de naissance de tous les enfants mentionnés sous b), en commençant par l'aîné(e) :			
1re.....	2e.....	3e.....	4e.....
5e.....	6e.....	7e.....	8e.....
9e.....	10e.....	11e.....	12e.....

III. A REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE SUIVANT UN ENSEIGNEMENT (qu'elle exerce ou non une activité professionnelle)

4. S'agit-il d'un enseignement de plein exercice ? à horaire réduit ? Q R

5.a) Quel genre d'enseignement suivez-vous ?

Enseignement gardien	A
Enseignement primaire	B
Enseignement secondaire	
Formation générale	C
Artistique	D
Technique	E
Professionnel	F
Enseignement supérieur	
Pédagogique de type court (enseignement normal)	G
Autre non universitaire de type court	H
Universitaire ou supérieur de type long	I
Enseignement de formation professionnelle ou autre type de formation	J
(à préciser).....	(Non codé)

5.b) Si vous suivez un enseignement supérieur (cases G, H ou I), pour quel diplôme étudiez-vous ?
(à préciser)

5.c) Quel établissement d'enseignement fréquentez-vous ?

Commune :

IV. A REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE NE SUIVANT PLUS UN ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE.

6. Jusqu'à quel âge avez-vous suivi REGULIEREMENT les cours d'un établissement d'enseignement (en Belgique ou à l'étranger) ?

7.a) Etes-vous porteur de diplôme(s) de fin d'études délivré(s) en BELGIQUE ?

oui	S
non	T

7.b) Si oui, tracez un trait dans la(les) case(s) correspondant à TOUS LES DIPLOMES BELGES que vous possédez :

7.b1) Enseignement primaire A

7.b2) Enseignement secondaire inférieur (normalement jusque 15 ans)

Formation générale	B
Artistique	C
Technique	D
Professionnel	E

7.b3) Enseignement secondaire supérieur (normalement jusque 18 ans)

Formation générale	F
Artistique	G
Technique	H
Professionnel	I

7.b4) Mentionnez ci-après votre diplôme le plus élevé de l'enseignement secondaire (supérieur ou inférieur) :
(Décrire la spécialité avec précision, comme indiqué sur le diplôme)

Titre et spécialité :

7.b5) Ce diplôme a-t-il été délivré après avoir suivi un enseignement DE PLEIN EXERCICE (assuré tous les jours, habituellement durant les heures de jour, pendant une année scolaire complète) ?

oui	U
non	V

7.b6)

Instituteur(trice) gardien(ne)	J
Instituteur(trice) primaire	K
Régent ou agrégé de l'enseignement secondaire inférieur	L
Autre enseignement supérieur de type court	M
Enseignement universitaire ou supérieur de type long	N

7.b7) Mentionnez ci-après votre(vos) diplôme(s) universitaire(s) ou d'un autre enseignement supérieur (type court ou long) : (Décrire la spécialité avec précision)

Titre et spécialité :

Délivré en 19 (non disponible)

7.b8) Titre et spécialité :

Délivré en 19 (non disponible)

8.a) Etes-vous porteur de diplôme(s) de fin d'études délivré(s) à l'ETRANGER ?

oui	W
non	X

8.b) Si oui, tracez un trait dans la ou les cases appropriées :

Enseignement du 1er degré (niveau primaire)	O
Enseignement du 2e degré (niveau secondaire)	P
Enseignement du 3e degré (niveau supérieur)	Q

8.c) Mentionnez le diplôme le plus élevé que vous possédez :

Titre et spécialité :

Délivré en 19 (non disponible)

VI. A REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE AGEÉE DE 16 ANS OU PLUS

11.a) Exercez-vous une profession, une fonction, une activité lucratives ?

(On répondra "oui", même si cette profession, fonction ou activité lucratives est exercée temporairement et/ou ne constitue pas la principale source des moyens d'existence du recensé. Les aidants d'un membre du ménage répondront aussi "oui". On répondra également "oui" même si la profession n'est pas effectivement exercée au moment du recensement pour des raisons de maladie, congé, chômage PARTIEL, conflit de travail, etc.

oui	O
non	P

VII. A REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE EXERCANT UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (personnes ayant répondu oui à la question 11a) PROFESSION PRINCIPALE

11.b) Exercez-vous votre profession :

à temps complet ? Y
à temps partiel ? Z

11.c) Combien d'heures prenez-vous habituellement par semaine dans l'exercice de votre profession ?
(ne pas soustraire les absences pour cause de maladie, congé, chômage partiel)

12.a) Exercez-vous votre profession comme :	
indépendant, chef d'établissement ou d'entreprise non lié par un contrat d'emploi ?	A
Chef d'établissement ou d'entreprise lié par un contrat d'emploi ?	B
Aidant ? (d'un indépendant)	C
Employé dans le secteur public ?	D
Ouvrier dans le secteur public ?	E
Employé dans le secteur privé ?	F
Ouvrier dans le secteur privé ?	G
Apprenti lié par un contrat d'apprentissage ?	H
Personnel domestique ou de service ?	I
12.b) Si vous avez répondu A à la question 12a, occupez-vous du personnel rémunéré ?	
oui	J
non	K
14.a) Décrivez avec précision la profession ou la fonction que vous exercez de telle sorte qu'on puisse en déduire la nature du travail effectué :
14.b) Indiquez votre grade actuel, décrivez votre fonction actuelle ou précisez la qualification mentionnée dans un arrêté de nomination, un contrat de travail ou un document équivalent :	Description :
23. Nature de l'activité exercée dans l'établissement où vous travaillez: (à spécifier autant que possible) :

ANNEXE 2
Population de 2 à 34 ans scolarisée, par sexe, âge, niveau et forme d'enseignement et Région de domicile

Région flamande HOMMES

	Maternel	Primaire	Secondaire général	Secondaire		Supérieur		Formation professionnelle	Total
				technique / artistique	professionnel	Secondaire	Supérieur court		
2-5 ans	104451	1789	0	0	0	0	0	0	106240
6-11 ans	1625	214436	863	76	115	0	0	0	217115
12-14 ans	0	9834	60278	24533	12444	0	0	50	107139
15 ans	0	355	14930	10799	7669	0	0	390	34143
16 ans	0	275	13925	11374	8757	30	6	1151	35518
17 ans	0	186	13135	11368	9792	207	201	1867	36756
18 ans	0	0	4478	7038	6237	3341	7435	916	29445
19 ans	0	0	1396	3483	3095	6040	8478	664	23156
20 ans	0	0	428	1352	1281	6582	7964	674	18281
21 ans	0	0	130	428	401	4839	7456	733	13987
22 ans	0	0	62	177	167	2704	5842	872	9824
23 ans	0	0	43	119	85	1530	3924	966	6667
24 ans	0	0	14	76	45	867	2321	1076	4399
25-29 ans	0	0	0	0	0	2046	3817	5222	11085
30-34 ans	0	0	0	0	0	845	1261	3445	5551
Total	106076	226875	109682	70823	50088	29031	48705	18026	659306

Région bruxelloise HOMMES

	Maternel	Primaire	Secondaire général	Secondaire		Supérieur		Formation professionnelle	Total
				technique / artistique	professionnel	Secondaire	Supérieur court		
2-5 ans	14267	654	0	0	0	0	0	0	14921
6-11 ans	221	32664	283	12	13	0	0	0	33193
12-14 ans	0	3064	9364	1204	1132	0	0	24	14788
15 ans	0	104	2886	734	1024	0	0	24	4772
16 ans	0	92	2543	891	1213	0	1	40	4780
17 ans	0	49	2288	972	1433	21	46	72	4881
18 ans	0	0	1330	844	1004	166	759	91	4194
19 ans	0	0	686	622	709	399	1164	99	3679
20 ans	0	0	291	375	447	609	1301	118	3141
21 ans	0	0	95	191	206	686	1282	120	2580
22 ans	0	0	61	87	73	646	1210	129	2206
23 ans	0	0	19	55	42	479	898	123	1616
24 ans	0	0	10	16	31	376	760	154	1347
25-29 ans	0	0	0	0	0	936	2171	904	4011
30-34 ans	0	0	0	0	0	377	919	576	1872
Total	14488	36627	19856	6003	7327	4695	10511	2474	101981

Région wallonne HOMMES

	Maternel	Primaire	Secondaire général	Secondaire		Supérieur		Formation professionnelle	Total
				technique / artistique	professionnel	Secondaire	Supérieur court		
2-5 ans	62224	1589	0	0	0	0	0	0	63813
6-11 ans	954	120801	814	39	60	0	0	0	122668
12-14 ans	0	8773	38486	7412	6132	0	0	28	60831
15 ans	0	244	10679	4584	4918	0	0	226	20651
16 ans	0	175	9877	5087	5712	10	6	648	21515
17 ans	0	138	8686	5435	6369	179	187	1131	22125
18 ans	0	0	4192	4496	4533	1119	3270	866	18476
19 ans	0	0	1863	2907	2987	2325	4197	735	15014
20 ans	0	0	592	1501	1575	3005	4012	604	11289
21 ans	0	0	185	631	601	2820	3598	546	8381
22 ans	0	0	78	201	223	2007	2967	533	6009
23 ans	0	0	27	110	82	1198	2108	526	4051
24 ans	0	0	32	75	56	736	1456	587	2942
25-29 ans	0	0	0	0	0	1484	2945	2923	7352
30-34 ans	0	0	0	0	0	707	1232	2209	4148
Total	63178	131720	75511	32478	33248	15590	25978	11562	389265

Population de 2 à 34 ans scolarisée, par sexe, âge, niveau et forme d'enseignement et Région de domicile

Région flamande FEMMES

	Maternel	Primaire	Secondaire général	Secondaire			Supérieur			Formation professionnelle	Total
				technique / artistique	Secondaire professionnel	Supérieur court	long / universitaire				
2-5 ans	99836	1798	0	0	0	0	0	0	0	0	101634
6-11 ans	1305	203527	893	45	82	0	0	0	0	0	205852
12-14 ans	0	8116	67553	15378	11510	0	0	0	47	102604	
15 ans	0	365	17668	7048	7083	0	0	0	177	32341	
16 ans	0	281	16553	7947	8428	25	2	711	33947		
17 ans	0	179	15660	8292	9267	293	187	1068	34946		
18 ans	0	0	3790	4308	5817	7589	7260	472	29236		
19 ans	0	0	1008	1708	2717	11100	6824	647	24004		
20 ans	0	0	280	572	1024	10359	6092	779	19106		
21 ans	0	0	103	193	376	5662	5516	940	12790		
22 ans	0	0	48	84	113	2614	4146	1082	8087		
23 ans	0	0	37	60	63	1107	2379	1202	4848		
24 ans	0	0	25	44	30	628	1243	1266	3236		
25-29 ans	0	0	0	0	0	1340	1736	5027	8103		
30-34 ans	0	0	0	0	0	606	439	3358	4403		
Total	101141	214266	123618	45679	46510	41323	35824	16776	625137		

Région bruxelloise FEMMES

	Maternel	Primaire	Secondaire général	Secondaire			Supérieur			Formation professionnelle	Total
				technique / artistique	Secondaire professionnel	Supérieur court	long / universitaire				
2-5 ans	13365	715	0	0	0	0	0	0	0	0	14080
6-11 ans	184	31175	318	9	17	0	0	0	0	0	31703
12-14 ans	0	2782	10041	746	1015	0	0	0	19	14603	
15 ans	0	82	3035	477	869	0	0	0	15	4478	
16 ans	0	68	2713	637	1088	3	3	27	4539		
17 ans	0	35	2559	742	1230	51	62	44	4723		
18 ans	0	0	1193	662	963	377	823	86	4104		
19 ans	0	0	569	468	679	794	1103	100	3713		
20 ans	0	0	222	236	386	1037	1159	113	3153		
21 ans	0	0	75	112	192	903	1048	159	2489		
22 ans	0	0	25	41	87	724	945	178	2000		
23 ans	0	0	17	34	44	505	744	204	1548		
24 ans	0	0	7	16	14	307	517	214	1075		
25-29 ans	0	0	0	0	0	797	1246	1138	3181		
30-34 ans	0	0	0	0	0	317	423	698	1438		
Total	13549	34857	20774	4180	6584	5815	8073	2995	96827		

Région wallonne FEMMES

	Maternel	Primaire	Secondaire général	Secondaire			Supérieur			Formation professionnelle	Total
				technique / artistique	Secondaire professionnel	Supérieur court	long / universitaire				
2-5 ans	58854	1757	0	0	0	0	0	0	0	0	60611
6-11 ans	731	115463	985	42	63	0	0	0	0	0	117284
12-14 ans	0	6746	42558	3538	5431	0	0	0	27	58300	
15 ans	0	239	12379	2858	4222	0	0	82	19780		
16 ans	0	192	11165	3671	4929	29	5	314	20305		
17 ans	0	108	9970	4312	5544	298	287	559	21078		
18 ans	0	0	3828	3298	3976	2879	3460	505	17946		
19 ans	0	0	1359	1957	2457	5111	3643	477	15004		
20 ans	0	0	407	835	1050	5268	3119	504	11183		
21 ans	0	0	133	304	410	3847	2776	579	8049		
22 ans	0	0	53	124	162	2186	2124	601	5250		
23 ans	0	0	23	75	72	1015	1429	624	3238		
24 ans	0	0	22	27	35	550	819	599	2052		
25-29 ans	0	0	0	0	0	1076	1512	2697	5285		
30-34 ans	0	0	0	0	1	447	515	2145	3108		
Total	59585	124505	82882	21041	28352	22706	19689	9713	368473		

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

ANNEXE 3: Niveau du diplôme le plus élevé obtenu, en Belgique ou à l'étranger par groupe d'âge et par arrondissement

hommes, diplôme universitaire	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	18 et +
Anvers	767	6814	5670	3366	2408	1350	564	20939
Malines	233	1891	1521	775	533	294	121	5368
Turhout	288	1783	1598	828	503	245	96	5341
Brux-cap.	697	8892	7453	4716	4164	3210	2072	31204
Hal-Viv.	607	4612	4437	2671	1803	870	301	15301
Louvain	445	4942	4070	2316	1321	637	273	14004
Nivelles	277	3223	3870	2748	1674	795	326	12913
Bruges	249	1896	1528	885	639	422	241	5860
Dixmude	30	173	137	61	54	22	10	487
Ypres	83	387	371	190	105	62	42	1240
Courtrai	299	1573	1260	815	448	248	105	4748
Ostende	86	665	576	353	258	205	79	2222
Roulers	156	727	523	286	163	99	50	2004
Tielit	66	402	303	136	82	38	18	1045
Furnes	44	270	242	177	126	135	56	1050
Alost	251	1542	1275	607	355	169	77	4276
Termonde	157	981	885	430	212	109	47	2821
Eeklo	45	355	290	158	84	43	21	996
Gand	500	4415	3501	1873	1257	755	406	12707
Audernarde	75	548	520	246	166	106	36	1697
St-Nicolas	176	1175	964	495	272	123	60	3265
Ath	29	294	313	177	106	69	37	1025
Charleroi	155	1378	1496	895	759	425	216	5324
Mons	92	951	1130	627	443	290	137	3670
Mouscron	50	217	226	116	74	35	26	744
Solignies	82	670	718	398	280	171	107	2426
Thuin	60	516	643	358	262	166	75	2080
Tournai	79	552	649	302	231	167	115	2095
Huy	52	454	556	291	185	161	84	1783
Liege	352	3123	3180	2067	1641	1059	566	11988
Verviers	165	1114	1195	626	427	317	152	3996
Waremme	30	346	379	190	132	81	36	1194
Hasselet	315	1998	1717	904	599	281	100	5914
Maaseik	157	844	690	323	182	84	32	2312
Tongres	128	769	677	322	171	101	50	2218
Arlon	32	346	315	140	110	66	19	1028
Bastogne	20	206	170	98	68	37	15	614
Marche	37	223	204	119	104	72	41	800
Neufchateau	35	236	277	147	120	75	40	930
Virton	26	248	227	102	97	55	35	790
Dinant	44	387	443	240	189	164	98	1565
Namur	160	1642	1834	1050	722	484	235	6127
Philippeville	27	185	230	106	105	68	18	739

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	hommes, diplôme de l'enseignement supérieur long						
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	18 et +
Anvers	394	2316	1102	900	561	187	87
Malines	195	791	397	266	113	55	19
Turnhout	286	1014	393	258	140	44	26
Brux.-cap.	114	1223	675	502	489	313	200
Hai-Viv.	236	1241	628	460	307	99	55
Louvain	224	1063	482	315	178	107	55
Nivelles	48	559	579	479	290	144	46
Bruges	168	593	313	275	170	77	40
Dixmude	23	72	28	12	11	9	6
Ypres	57	219	82	52	29	22	18
Courtrai	216	677	256	192	106	45	25
Ostende	67	267	157	189	131	42	30
Roulers	87	362	135	102	32	30	9
Tiel	53	186	64	37	20	18	6
Furnes	27	88	51	45	37	24	10
Alost	134	600	270	188	81	38	19
Termonde	111	420	172	125	56	17	12
Eeklo	54	174	63	51	29	14	5
Gand	336	1393	699	464	246	128	67
Audernarde	55	276	135	68	52	22	10
Sit-Nicolas	137	472	235	158	80	36	22
Ath	21	112	108	58	40	20	8
Charleroi	74	453	384	303	216	142	49
Mons	72	302	266	197	123	54	28
Mouscron	19	64	52	37	21	8	0
Sognies	33	171	203	108	58	41	20
Thuin	18	157	147	79	54	37	15
Tournai	38	171	154	107	56	29	18
Huy	25	134	149	70	54	19	10
Liege	85	661	553	384	308	215	94
Verviers	81	279	260	143	107	72	26
Waremme	15	75	78	48	24	15	8
HasseLT	218	809	347	274	172	83	28
Maaseik	130	445	133	98	50	29	16
Tongres	93	273	112	91	61	22	19
Arlon	18	158	73	36	24	9	7
Bastogne	16	70	38	13	15	8	3
Marche	19	57	33	20	28	14	9
Neufchateau	24	95	50	36	22	21	4
Virton	18	126	70	24	20	13	7
Dinant	16	109	87	48	44	35	9
Namur	48	325	355	234	142	89	36
Philippeville	9	45	39	23	12	8	8

Source: INS Recensement général de la population, 1991
 Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	hommes, diplôme de l'enseignement supérieur court						
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	18 et +
Anvers	2339	9075	7205	4585	2379	1220	459
Malines	981	3292	2339	1412	656	347	9158
Turnhout	1367	4019	3035	1647	603	303	108
Brux-cap.	1576	7595	5314	3268	2559	1758	901
Hai-Vilv.	1563	5932	4892	3326	1748	739	296
Louvain	1296	4877	3864	2350	1012	486	206
Nivelles	538	2780	2867	1823	995	494	162
Bruges	861	2903	2410	1460	641	384	160
Dixmude	137	396	262	140	51	38	14
Ypres	346	970	739	394	163	93	48
Courtrai	1119	3439	2510	1351	576	285	118
Ostende	380	1262	984	663	324	214	91
Flolers	514	1538	1151	626	212	132	65
Titeit	297	869	597	314	95	87	29
Furnes	165	487	341	269	143	118	38
Alost	889	2570	1934	1136	466	272	108
Termonde	514	1740	1450	759	286	156	62
Eeklo	210	621	506	310	130	62	30
Gand	1388	5408	4342	2676	1333	687	299
Audernarde	366	1206	950	462	249	115	55
St-Nicolas	645	1985	1721	898	364	176	89
Ath	188	588	489	336	114	93	28
Charleroi	713	2735	2328	1430	861	519	204
Mons	511	1815	1476	918	411	291	123
Mouscron	178	477	368	198	76	58	15
Soignies	339	1182	1086	605	302	186	70
Thuin	259	1054	979	545	217	144	53
Tournai	355	1220	956	557	248	168	60
Huy	204	887	793	443	217	112	34
Liege	1266	4732	3996	2501	1577	830	371
Verviers	623	1957	1666	880	398	256	101
Waremme	126	573	547	280	129	78	21
Hasselt	1114	3834	3041	1835	697	333	124
Maaseik	663	2109	1488	893	291	128	47
Tongres	587	1806	1377	717	327	109	50
Arlon	129	512	360	222	107	65	31
Bastogne	95	288	228	140	59	42	16
Marche	108	372	287	188	106	55	29
Neufchateau	114	380	346	242	131	76	29
Virton	155	367	336	197	87	64	35
Dinant	185	685	584	379	228	144	59
Namur	562	2226	2033	1168	564	334	119
Philippeville	111	423	409	239	117	82	35

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	hommes, diplôme de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger, non classable par niveau						18 et +
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	290
Anvers	118	1031	1028	757	492	290	85
Malines	12	117	83	53	36	17	3
Turnhout	23	236	252	200	241	126	52
Brux-cap.	191	2182	2688	1924	1114	603	291
Hal-Viv.	32	418	862	731	380	149	32
Louvain	25	325	465	339	205	85	30
Nivelles	36	329	763	630	290	111	40
Bruges	15	103	110	84	68	51	23
Dixmude	3	6	7	0	1	1	2
Ypres	9	22	25	15	7	3	0
Courtrai	20	100	97	57	34	16	10
Ostende	5	38	44	36	26	22	5
Roulers	2	19	24	16	15	7	0
Tiel	1	17	7	6	7	1	1
Furnes	5	15	29	24	14	20	4
Alost	6	37	34	32	19	9	3
Termonde	7	20	29	23	19	6	4
Eeklo	8	31	32	26	6	5	3
Gand	29	244	227	147	99	51	25
Audernarde	7	24	31	13	15	6	4
Saint-Nicolas	12	80	76	61	33	13	5
Ath	1	21	24	22	12	10	9
Charleroi	15	116	146	84	56	31	16
Mons	10	86	156	98	63	16	6
Mouscron	12	59	68	38	24	14	8
Sognies	6	45	67	53	20	23	4
Thuin	6	23	36	18	11	12	8
Tournai	11	64	92	53	25	25	18
Huy	0	20	34	14	16	5	3
Liege	25	250	347	202	133	99	38
Verviers	28	302	421	255	148	87	34
Waremme	1	8	20	11	6	5	2
HasseLT	21	154	162	107	62	24	12
Maaseik	24	195	223	188	123	97	51
Tongres	31	197	186	106	90	64	8
Arlon	9	41	49	32	16	7	1
Bastogne	1	17	11	4	6	7	3
Marche	1	10	19	6	10	5	3
Neufchateau	0	10	14	12	8	2	2
Virton	3	16	21	17	11	7	0
Dinant	6	30	31	15	24	17	13
Namur	11	76	118	64	45	24	13
Philippeville	4	11	9	6	8	5	1
						44	

Source: INS Recensement général de la population, 1991
 Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	hommes, diplôme de l'enseignement secondaire supérieur						
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +
Anvers	13517	24034	17372	11741	9493	5257	1807
Malines	4739	8209	5681	3435	2521	1202	376
Turnhout	7692	12121	7479	4142	2425	939	278
Brux.-cap.	7229	14353	9420	6528	6695	5300	2516
Hai.-Vil.	7250	14043	10608	6622	5242	2406	741
Louvain	6434	12436	9237	5670	4074	1905	617
Nivelles	3016	6430	5943	3792	2799	1728	559
Bruges	4442	7093	5072	3061	2422	1248	458
Dixmude	1030	1315	722	333	210	84	27
Ypres	2167	2634	1645	777	583	244	68
Courtrai	4651	6843	4752	2714	2070	823	257
Ostende	2230	3500	2483	1675	1404	724	242
Roulers	2665	3424	2367	1506	1012	388	145
Tielt	1839	2551	1676	789	509	169	62
Furnes	848	1407	976	507	495	266	96
Alost	4525	7611	5459	3219	2154	1082	319
Termonde	3174	4695	3586	1962	1248	541	172
Eeklo	1562	2024	1468	772	455	184	71
Gand	7402	12311	8727	5388	3967	1980	695
Audierne	1929	3025	2151	1209	920	385	109
St.-Nicolas	3807	4878	3604	1995	1224	591	90
Ath	1149	1935	1465	699	531	300	102
Charleroi	4888	8632	6746	3465	2786	1816	614
Mons	3123	5625	4544	2042	1463	1056	346
Mouscron	992	1263	906	435	378	183	64
Soignies	2392	4035	3077	1487	1172	693	273
Thuin	1890	3383	2708	1356	978	600	186
Tournai	1808	3199	2272	1167	916	595	207
Huy	1131	2491	1920	926	797	442	135
Liege	6379	12989	10377	5674	4801	2920	1058
Verviers	3253	5822	3731	1776	1372	888	273
Waremm	758	1686	1398	692	547	297	106
Hasseit	7103	11286	7597	4203	2635	1243	317
Maaseik	4314	6895	4279	2299	1242	389	120
Tongres	3340	5271	3668	1948	1072	476	142
Arion	619	1257	953	509	380	174	55
Bastogne	615	1052	572	221	157	94	32
Marche	682	1302	887	371	297	193	45
Neufchateau	769	1453	885	395	318	209	84
Virton	621	1311	793	359	296	166	51
Dinant	1241	2358	1772	801	608	415	146
Namur	3166	6583	5243	2577	2132	1354	524
Philippeville	840	1486	1125	525	412	221	68

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	hommes, diplôme de l'enseignement secondaire obtenu à l'étranger, non classable par niveau						
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +
Anvers	237	1015	1104	890	483	245	139
Malines	32	129	116	71	24	26	9
Turnhout	101	366	327	263	193	93	35
Brux-cap.	592	2749	3143	1919	937	500	262
Hal-Viv.	72	301	465	341	169	86	29
Louvain	43	189	220	166	85	39	15
Nivelles	55	303	459	363	150	92	21
Bruges	25	86	117	74	35	32	15
Dixmude	1	10	11	4	3	0	0
Ypres	13	44	92	37	9	6	5
Courtrai	30	176	215	73	42	15	7
Ostende	12	44	64	32	32	26	13
Roulers	10	37	32	26	7	5	5
Tiel	6	15	18	14	4	1	1
Furnes	19	55	70	33	14	8	4
Alost	23	49	55	31	25	8	0
Termonde	13	59	64	23	11	6	4
Eeklo	12	65	58	54	17	11	1
Gand	65	250	219	154	80	43	13
Audernarde	7	34	36	19	6	4	0
Saint-Nicolas	38	112	156	95	41	31	9
Ath	17	70	79	52	26	12	3
Charleroi	87	425	495	319	208	125	27
Mons	47	254	355	191	125	74	13
Mouscron	58	291	403	217	121	62	34
Solignies	37	141	186	128	76	43	6
Thuin	11	97	151	93	67	36	8
Tournai	55	282	356	207	58	33	22
Huy	10	52	57	38	24	25	3
Liege	112	750	918	526	347	239	72
Verviers	148	451	517	321	187	119	43
Waremme	4	19	38	16	11	5	3
HasseLT	61	303	283	140	100	68	14
Maaseik	115	284	330	276	170	107	37
Tongres	83	313	281	191	134	68	6
Arlon	19	109	141	108	65	9	4
Bastogne	7	23	29	17	8	6	1
Marche	11	37	24	17	16	11	3
Neufchateau	7	37	43	13	10	4	1
Virton	12	68	115	60	23	8	7
Dinant	16	58	75	45	39	14	5
Namur	33	177	202	125	67	40	11
Philippeville	8	35	56	23	22	9	4

Source: INS Recensement général de la population, 1991
 Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	hommes, diplôme de l'enseignement secondaire inférieur						
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +
Anvers	4791	12075	11290	8089	6685	3911	1798
Malines	1731	4401	4084	2601	2044	1018	419
Turnhout	2661	6873	5745	3231	1988	852	264
Brux.-cap.	4900	9219	7476	5914	5979	4360	2408
Hai.-Vil.	2467	7257	7574	5493	4562	2202	838
Louvain	2092	6006	6223	4140	3268	1639	696
Nivelles	1959	4254	4672	3169	2660	1673	720
Bruges	1841	4691	4287	2926	2165	1024	429
Dixmude	450	1087	967	518	322	130	61
Ypres	812	2157	1999	1205	860	389	130
Courtrai	2122	4882	4332	3149	2445	1139	408
Ostende	1054	2581	2338	1671	1352	773	313
Roulers	1139	2886	2469	1714	1293	562	193
Tiel	661	1785	1732	1101	723	250	124
Furnes	374	869	796	619	532	262	118
Alost	1779	4253	4008	2660	1999	905	390
Termonde	1586	3455	3157	1876	1306	694	241
Eeklo	629	1617	1355	718	511	244	111
Gand	3214	7215	6538	4686	3529	1904	849
Audernarde	746	1821	1784	1213	944	419	196
St-Nicolas	1945	4163	3755	2288	1459	676	316
Ath	572	1376	1401	857	746	442	193
Charleroi	3768	7739	7350	4134	3862	2721	1015
Mons	1914	4085	4251	2369	2286	1677	645
Mouscron	623	1094	931	629	541	268	88
Soignies	1404	3061	2848	1692	1462	951	418
Thuin	1288	2872	2705	1489	1254	834	299
Tournai	1231	2375	2341	1458	1266	859	384
Huy	664	1750	1822	1060	976	642	261
Liège	4436	9543	9900	6359	6248	4734	1687
Verviers	2795	5337	4539	2885	2112	1306	556
Waremmé	501	1232	1286	799	701	488	214
Hasseit	2593	6670	6040	3681	2506	1129	358
Maastricht	1467	4532	3632	2237	1366	561	190
Tongres	1454	3522	3291	1977	1236	572	191
Arlon	338	875	784	533	469	213	109
Bastogne	404	854	734	302	258	135	56
Marche	432	940	867	462	372	232	92
Neufchateau	463	1027	988	463	390	219	92
Virton	314	766	829	419	381	213	102
Dinant	863	1776	1653	981	768	485	175
Namur	2154	4908	4797	2801	2357	1507	647
Philippeville	559	1221	1093	678	591	372	132

Source: INS Recensement général de la population, 1991
 Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULG

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	hommes, diplôme de l'enseignement primaire						
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +
Anvers	1 100	3 384	4 804	6 499	8 246	6 408	3 991
Malines	306	1 095	1 874	2 841	3 453	2 586	1 820
Turnhout	383	1 785	2 939	3 890	4 404	2 873	1 615
Brux-cap.	2 470	5 094	5 602	5 222	5 818	4 681	3 239
Hai-Vilv.	533	1 769	2 710	3 675	5 442	4 146	2 430
Louvain	278	1 048	1 654	2 664	3 976	3 116	1 991
Nivelles	698	1 568	2 003	1 856	2 417	1 994	1 258
Bruges	356	816	1 342	2 359	2 893	2 056	1 444
Dixmude	45	162	239	531	584	454	305
Ypres	115	385	618	1 056	1 294	1 035	597
Courtrai	468	1 417	2 147	3 316	3 844	2 772	2 030
Ostende	219	583	844	1 331	1 786	1 408	974
Roulers	198	676	1 022	1 841	2 249	1 676	1 125
Tiel	106	351	545	1 154	1 468	1 027	795
Furnes	75	183	265	374	555	483	272
Alost	326	1 244	1 658	2 185	2 899	2 038	1 281
Termonde	329	1 042	1 540	2 049	2 434	1 917	1 116
Eeklo	108	330	612	1 026	1 232	885	688
Gand	641	2 051	3 122	4 419	5 340	4 211	2 850
Audernarde	148	394	655	958	1 310	1 102	795
St-Nicolas	346	1 290	1 913	2 633	2 968	2 192	1 252
Ath	129	407	608	561	845	803	460
Charleroi	1 841	4 014	4 871	3 737	4 531	3 654	1 856
Mons	645	1 598	2 086	1 866	2 570	2 357	1 306
Mouscron	235	496	869	827	752	674	4147
Solignies	447	1 110	1 441	1 324	1 748	1 412	859
Thuin	375	1 020	1 388	1 224	1 610	1 305	691
Tournai	357	946	1 477	1 218	1 471	1 284	758
Huy	282	602	789	769	1 101	819	468
Liege	1 931	4 310	5 587	5 323	7 480	5 382	2 996
Verviers	1 056	2 340	3 028	3 533	4 537	3 106	1 849
Waremmme	137	324	488	512	770	633	353
Hasseit	446	1 796	2 535	3 518	4 397	2 886	1 483
Maaseik	187	815	1 413	1 976	2 684	1 541	857
Tongres	224	936	1 298	1 820	2 485	1 651	936
Arlon	107	265	373	426	591	427	241
Bastogne	128	277	462	434	653	448	253
Marche	124	327	409	457	692	548	312
Neufchateau	132	327	494	517	741	550	420
Virton	92	205	325	340	564	430	331
Dinant	272	570	658	747	1 063	805	486
Namur	804	1 782	2 178	1 943	2 483	1 932	1 059
Philippeville	140	369	554	482	659	443	247

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

hommes, diplôme inconnu	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	18 et +
Anvers	6094	15186	17124	17634	22018	17542	12930	103528
Malines	1712	4303	5677	5933	7696	6192	4579	36092
Turnhout	2149	6204	8063	8299	9820	6521	4281	45337
Brux.-cap.	11740	23391	23051	20080	20578	14836	11362	127038
Hai.-Vil.	2915	6481	8325	8977	11949	9384	6544	54375
Louvain	2224	5496	6919	7611	10246	8612	5957	47065
Nivelles	1674	3582	4326	3716	4996	3720	2716	2430
Bruges	1550	3021	3715	4476	5698	4471	3639	26570
Dixmude	271	608	766	1105	1401	1190	883	6224
Ypres	497	1261	1652	1988	2666	2290	1756	12110
Courtrai	1476	3545	4061	4407	5766	4144	3366	26765
Ostende	876	1742	2121	2283	2904	2347	1823	14096
Roulers	601	1397	1804	2357	2760	2077	1639	12635
Tiel	411	784	1067	1541	1942	1372	1299	8416
Furnes	306	639	759	857	1271	1162	873	5867
Alost	1500	3765	4736	5022	7086	5123	3565	30787
Termonde	935	2491	3101	3488	4455	3210	2388	20068
Eeklo	427	970	1223	1602	2157	1564	1421	9364
Gand	3149	7086	7808	8470	10762	8165	7009	52449
Audernarde	628	1401	1791	1990	2866	2230	2038	12944
St-Nicolas	1163	2771	3732	4340	5136	3749	3031	23922
Ath	550	1064	1348	1085	1901	1547	1000	8495
Charleroi	3581	7214	8205	7089	9960	6901	3805	46755
Mons	2067	4083	4784	3490	5493	4234	2339	26480
Mouscron	517	1124	1405	1380	1756	1309	1205	8696
Soignies	1149	2510	3157	2793	3800	2974	1919	18302
Thuin	905	1875	2304	2046	3396	2521	1439	14486
Tournai	949	1935	2218	1932	3162	2524	1901	14621
Huy	510	1080	1269	1100	1747	1326	903	7935
Liege	4294	8827	8805	7666	11155	7858	4615	53220
Verviers	1357	2693	2967	3078	4232	2881	1912	19120
Waremmme	269	607	762	685	1252	967	669	5211
Hasseit	1941	5556	6511	6731	8215	5289	2788	37031
Maaseik	1015	2817	3527	3558	4170	2277	1261	18625
Tongres	1128	2846	3296	3586	4222	2884	1757	19689
Arlon	268	621	663	553	958	638	512	4213
Bastogne	168	309	409	450	734	609	411	3090
Marche	238	506	561	555	793	644	422	3689
Neufchateau	316	557	719	707	1091	911	629	4930
Virton	226	494	620	530	993	735	586	4184
Dinant	626	1249	1365	1214	2089	1655	974	9172
Namur	1770	3629	4024	3366	5276	3936	2425	24426
Philippeville	442	826	1025	811	1354	1066	637	6161

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

ANNEXE 3: Niveau du diplôme le plus élevé obtenu, en Belgique ou à l'étranger par groupe d'âge et par arrondissement

	femmes, diplôme universitaire							
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	18 et +
Anvers	834	4754	2658	803	409	199	89	9746
Malines	272	1352	586	148	99	42	18	2517
Turnhout	289	1125	544	126	62	19	9	2174
Brux.-cap.	1080	8011	5350	2247	1429	863	553	19533
Hal-Viv.	688	3608	2337	792	342	109	33	7909
Louvain	572	3774	2016	580	241	81	44	7308
Nivelles	373	2683	2208	946	366	129	66	6771
Bruges	221	1105	562	189	104	52	22	2255
Dixmude	29	75	54	6	2	0	0	166
Ypres	62	215	115	29	15	4	1	441
Courtrai	254	906	445	116	57	17	6	1801
Ostende	96	366	233	66	36	20	7	824
Roulers	93	373	148	45	21	4	4	688
Tielt	54	214	84	20	13	2	1	388
Furnes	41	139	89	31	25	23	7	355
Alost	245	1045	449	109	58	15	6	1927
Termonde	143	613	353	82	27	10	2	1230
Eeklo	60	201	98	29	18	7	6	419
Gand	585	3149	1647	533	271	135	68	6388
Audierne	69	385	213	48	27	9	8	759
St-Nicolas	174	688	359	76	38	12	5	1352
Ath	37	238	156	50	19	8	7	515
Charleroi	192	1019	806	300	202	78	33	2630
Mons	175	781	614	202	107	50	21	1950
Mouscron	26	141	76	29	7	2	0	281
Soignies	106	541	414	112	49	38	13	1273
Thuin	73	374	328	111	61	25	7	979
Tournai	90	409	302	96	60	19	14	990
Huy	63	352	289	84	39	34	16	877
Liege	462	2506	1903	767	448	231	142	6459
Verviers	177	735	515	155	99	62	22	1765
Waregem	25	252	195	58	16	9	1	556
Hasselt	309	1288	699	183	73	25	8	2585
Maaseik	134	515	240	45	15	5	0	954
Tongres	118	465	237	37	19	11	1	888
Arlon	55	208	129	46	15	5	4	462
Bastogne	27	126	71	19	13	3	2	261
Marche	24	144	90	33	26	10	1	328
Neuchateau	43	180	136	32	19	8	3	421
Virton	33	169	112	14	15	8	2	353
Dinant	66	271	191	46	31	30	8	643
Namur	213	1238	885	270	131	63	33	2833
Philippeville	29	130	113	38	17	9	4	340

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	femmes, diplôme de l'enseignement supérieur long						hommes, diplôme de l'enseignement supérieur long					
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74
Anvers	135	273	71	22	7	7	135	273	71	22	7	7
Malines	61	94	21	8	2	0	61	94	21	8	2	0
Turnhout	69	102	23	3	2	1	69	102	23	3	2	1
Brux.-cap.	37	291	93	33	23	8	0	37	291	93	33	23
Hal-Viv.	75	132	53	18	10	3	0	75	132	53	18	10
Louvain	49	155	31	10	0	0	0	49	155	31	10	0
Nivelles	10	59	35	13	3	1	1	10	59	35	13	3
Bruges	44	65	15	4	1	0	0	44	65	15	4	1
Dixmude	6	8	2	0	0	0	0	6	8	2	0	0
Ypres	9	19	3	1	1	1	0	9	19	3	1	1
Courtrai	60	93	10	2	0	0	0	60	93	10	2	0
Ostende	20	21	1	1	0	0	0	20	21	1	1	0
Roulers	20	30	2	0	0	0	0	20	30	2	0	0
Tiel	18	23	4	0	0	0	0	18	23	4	0	0
Furnes	6	9	1	1	0	0	0	6	9	1	1	0
Alost	60	97	14	5	1	0	0	60	97	14	5	1
Termonde	29	52	5	0	0	0	0	29	52	5	0	0
Eeklo	14	20	0	0	0	0	0	14	20	0	0	0
Gand	108	226	41	13	5	0	0	108	226	41	13	5
Audenarde	15	39	4	0	0	0	0	15	39	4	0	0
St-Nicolas	41	55	8	4	4	0	0	41	55	8	4	0
Ath	9	16	4	0	0	0	0	9	16	4	0	0
Charleroi	28	55	29	7	7	3	0	28	55	29	7	3
Mons	10	37	19	3	3	3	0	10	37	19	3	3
Mouscron	5	6	1	0	0	0	0	5	6	1	0	0
Soignies	5	18	7	1	2	0	0	5	18	7	1	2
Thuin	4	23	6	2	1	0	0	4	23	6	2	1
Tournai	16	27	8	2	1	0	0	16	27	8	2	1
Huy	5	16	11	0	0	0	0	5	16	11	0	0
Liege	24	85	41	10	4	0	0	24	85	41	10	4
Verviers	7	22	7	4	0	0	0	7	22	7	4	0
Waregem	3	10	2	0	0	0	0	3	10	2	0	0
Hasselt	51	106	27	4	1	0	0	51	106	27	4	1
Maaseik	36	30	4	0	0	0	0	36	30	4	0	0
Tongres	21	34	6	0	0	0	0	21	34	6	0	0
Arlon	6	8	5	0	0	0	0	6	8	5	0	0
Bastogne	4	6	0	0	0	0	0	4	6	0	0	0
Marche	3	6	3	0	0	0	0	3	6	3	0	0
Neufchateau	6	7	0	0	0	0	0	6	7	0	0	0
Virton	2	13	2	0	0	0	0	2	13	2	0	0
Dinant	1	19	11	0	0	0	0	1	19	11	0	0
Namur	6	48	34	0	0	0	0	6	48	34	0	0
Philippeville	1	10	8	0	0	0	0	1	10	8	0	0

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédiagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	femmes, diplôme de l'enseignement supérieur court	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	18 et +
Anvers	4602	13801	8865	5384	3101	2010	1155	38918	
Malines	1849	5025	2787	1493	823	579	365	12921	
Turnhout	2621	6280	3459	1841	955	540	307	16003	
Brux-cap.	3698	13113	8869	5802	4227	3559	2117	41385	
Hai-Vly.	3028	9598	6674	3775	1908	1007	464	26454	
Louvain	2665	8242	5445	2947	1511	909	670	22389	
Nivelles	1281	5298	4986	2871	1342	794	361	16933	
Bruges	1625	4677	3199	1748	985	671	400	13305	
Dixmude	283	648	370	180	76	50	71	1678	
Ypres	659	1446	959	423	182	154	113	3936	
Courtrai	2037	4876	2808	1467	600	430	242	12460	
Ostende	714	1894	1278	655	391	325	182	5439	
Roulers	1073	2380	1369	679	317	239	143	6200	
Tiel	627	1384	733	366	196	146	108	3560	
Furnes	279	835	514	322	190	160	71	2371	
Alost	1650	3756	2399	1248	609	414	281	10357	
Termonde	1136	2589	1627	791	370	262	159	6934	
Eeklo	477	1001	621	358	168	102	66	2793	
Gand	3021	9003	5968	3258	1546	1024	673	24493	
Audernarde	775	1860	1165	606	292	201	139	5038	
St-Nicolas	1239	2889	1794	950	402	321	180	7775	
Ath	385	1100	782	470	222	164	84	3207	
Charleroi	1573	4544	3431	2072	1251	951	493	14315	
Mons	1006	3017	2355	1347	757	576	283	9341	
Mouscron	312	722	508	211	83	70	30	1936	
Soignies	719	2021	1529	905	447	329	198	6148	
Thuin	581	1790	1469	769	346	230	126	5311	
Tournai	712	2138	1412	796	447	353	184	6042	
Huy	396	1495	1141	537	287	184	101	4141	
Liege	2407	7855	5911	3445	2063	1595	752	24028	
Verviers	1415	3601	2443	1193	608	438	222	9920	
Waremmme	301	989	765	354	155	115	54	2733	
Hasseit	2246	6106	3623	2064	990	571	297	15897	
Maaseik	1433	3435	1691	877	462	219	107	8224	
Tongres	1062	2712	1783	895	370	231	145	7198	
Arlon	282	808	533	284	113	98	44	2162	
Bastogne	244	626	386	186	82	59	37	1620	
Marche	250	715	457	214	136	110	58	1940	
Neufchateau	297	790	501	309	134	124	65	2220	
Virton	246	736	476	228	111	103	52	1952	
Dinant	458	1271	859	487	309	203	102	3689	
Namur	1200	3911	1699	994	681	333	11928		
Philippeville	256	763	577	317	162	109	73	2257	

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	femmes, diplôme de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger, non classeable par niveau							
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	18 et +
Anvers	141	819	674	427	240	138	66	2505
Malines	11	72	66	29	15	7	8	208
Turnhout	39	192	153	109	89	44	23	649
Brux.-cap.	316	2179	2178	1342	663	423	216	7317
Hal-Viv.	57	469	692	481	182	61	20	1962
Louvain	41	314	386	215	81	42	34	1113
Nivelles	36	409	660	441	155	59	29	1789
Bruges	24	92	83	57	40	22	13	331
Dixmude	4	5	3	0	1	2	1	16
Ypres	6	25	14	9	3	6	2	65
Courtrai	18	73	48	38	14	18	7	216
Ostende	4	35	38	23	17	10	8	135
Roulers	10	23	14	10	8	4	1	70
Tielt	1	11	10	4	4	0	0	30
Furnes	4	15	25	18	5	3	4	74
Alost	8	28	29	17	5	6	4	97
Termonde	6	26	32	23	6	6	2	101
Eeklo	9	17	29	13	3	3	1	75
Gand	28	188	157	125	41	25	10	574
Audemarde	3	22	17	8	4	5	3	62
St-Nicolas	15	68	54	36	12	3	5	193
Ath	4	19	24	11	7	7	3	75
Charleroi	21	101	121	58	44	33	13	391
Mons	39	217	268	114	46	25	7	716
Mouscron	14	65	36	19	11	5	2	152
Soignies	13	65	96	56	21	13	5	269
Thuin	8	35	40	28	15	7	0	133
Tournai	11	86	82	30	25	12	7	253
Huy	2	29	27	13	16	6	2	95
Liege	19	268	313	214	107	84	43	1048
Verviers	43	268	273	155	71	43	20	873
Waregem	2	19	18	11	5	5	1	61
Hasselt	26	111	127	59	44	13	8	388
Maaseik	57	153	160	74	66	48	9	567
Tongres	45	223	179	76	41	25	9	598
Arlon	8	28	39	23	7	3	0	108
Bastogne	0	9	13	4	4	4	0	34
Marche	1	7	11	14	10	6	2	51
Neufchateau	4	20	14	9	7	4	2	60
Virton	4	7	18	14	7	3	0	53
Dinant	7	24	23	16	13	9	6	98
Namur	16	100	109	48	33	12	10	328
Philippeville	6	21	25	9	4	5	1	71

Source: INS Recensement général de la population, 1991
 Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	femmes, diplôme de l'enseignement secondaire supérieur					
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74
Anvers	13752	24569	17534	11748	9552	4883
Malines	4773	8257	5378	3262	2488	1079
Turnhout	7246	11033	5718	3088	2011	754
Brux.-cap.	7634	14363	11052	8104	8533	6359
Hai.-Vly.	6882	14447	10872	6480	4814	1877
Louvain	6099	12421	8730	4606	3143	1451
Nivelles	2966	6231	6073	3637	2563	1366
Bruges	4179	6711	4261	2590	2131	990
Dixmude	901	1132	455	218	180	52
Ypres	1886	2368	1267	606	495	178
Courtrai	4376	6645	3752	2046	1497	567
Ostende	2135	3258	2048	1280	1242	603
Roulers	2421	3063	1644	962	742	238
Tiel	1508	2028	985	503	423	138
Furnes	803	1214	714	446	405	210
Alost	4486	7829	4798	2523	1968	772
Termonde	3049	4714	3015	1502	1080	438
Eeklo	1460	2024	1331	614	442	152
Gand	7108	11503	7625	4263	3612	1755
Audenarde	1710	2771	1721	827	689	291
St-Nicolas	3738	5267	3222	1487	1062	464
Ath	1061	1641	1259	581	448	191
Charleroi	5576	9081	6939	3144	2377	1454
Mons	3152	5494	4396	1933	1350	860
Mouscron	980	1109	679	298	219	101
Soignies	2444	3791	2882	1228	980	591
Thuin	1863	3350	2421	1020	710	378
Tournai	1699	2570	1874	882	637	383
Huy	1100	2147	1698	802	593	329
Liege	6564	12606	9756	5498	4648	2639
Verviers	3414	5214	2857	1365	1035	664
Waremmé	731	1459	1230	545	380	180
Hasselt	6458	10349	6378	3075	2192	776
Maaseik	3776	6054	2850	1448	893	258
Tongres	3109	4742	2695	1325	810	274
Arlon	733	1130	679	293	165	78
Bastogne	616	883	417	155	98	71
Marche	697	1107	623	264	228	135
Neufchâteau	789	1128	669	281	189	111
Viroin	669	1024	583	250	162	80
Dinant	1263	2136	1365	611	451	266
Namur	3346	5985	4436	2111	1635	960
Philippeville	869	1404	914	395	292	131

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	femmes, diplôme de l'enseignement secondaire obtenu à l'étranger, non classable par niveau							
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	18 et +
Anvers	327	945	959	783	551	426	196	4187
Malines	43	141	104	69	42	37	18	454
Turnhout	122	413	308	258	228	100	30	1459
Brux-cap.	695	2668	2750	1927	1362	919	604	10925
Hai-Viv.	74	429	617	570	295	145	44	2174
Louvain	43	220	261	244	115	59	42	984
Nivelles	87	449	705	519	262	140	68	2230
Bruges	23	95	99	73	72	43	28	433
Dixmude	5	10	9	3	1	1	2	31
Ypres	13	29	39	23	17	8	6	135
Courtrai	37	111	90	63	54	40	13	408
Ostende	28	63	65	56	48	36	18	314
Roulers	6	33	23	11	10	5	2	90
Tielit	3	11	8	3	2	2	1	30
Furnes	23	53	39	27	28	14	12	196
Alost	11	39	39	29	27	16	10	171
Termonde	13	47	36	25	15	14	3	153
Eeklo	23	61	53	33	18	13	2	203
Gand	64	206	183	143	88	78	33	795
Audernarde	8	30	26	12	11	7	2	96
St-Nicolas	51	130	119	63	45	31	11	450
Ath	25	73	87	45	25	20	10	285
Charleroi	121	470	403	276	215	142	58	1685
Mons	139	615	572	294	162	84	24	1890
Mouscron	91	294	300	128	82	33	22	950
Soignies	51	198	227	117	79	48	8	728
Thuin	46	175	173	91	53	40	12	590
Tournai	76	265	379	146	139	85	40	1129
Huy	22	55	79	54	29	22	11	272
Liege	170	736	771	508	487	323	134	3129
Verviers	164	633	511	388	251	149	82	2178
Watremez	9	46	51	30	17	12	4	169
Hasselt	108	268	204	145	110	54	15	904
Maaseik	114	368	275	224	164	99	24	1268
Tongres	142	404	232	186	127	50	22	1163
Arlon	38	101	112	56	39	20	11	377
Bastogne	9	34	20	18	10	10	1	102
Marche	11	35	32	21	23	19	4	145
Neufchateau	21	46	40	28	17	11	10	173
Virton	19	56	62	42	34	16	12	241
Dinant	24	70	74	60	43	27	14	312
Namur	59	204	225	151	121	70	36	866
Philippeville	18	70	65	29	23	17	4	226

Source: INS Recensement général de la population, 1991
 Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	femmes, diplôme de l'enseignement secondaire inférieur					
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74
Anvers	3295	8741	10400	8713	7510	4649
Malines	1027	2890	3346	2713	2187	1113
Turnhout	1487	4793	4698	3195	2114	886
Brux-cap.	3713	7507	7780	7354	8094	7012
Hal-Vly.	1398	4945	7100	6265	4988	2524
Louvain	1147	3810	5472	4367	3403	1680
Nivelles	1315	3761	5270	3879	3420	2033
Bruges	1140	3065	3541	2951	2253	1199
Dixmude	260	614	678	473	349	117
Ypres	511	1171	1205	1058	759	372
Courtrai	1350	2858	3531	3072	2383	1047
Ostende	720	1696	1893	1585	1406	793
Roulers	708	1704	2064	1593	1221	517
Tiel	422	1080	1183	915	730	286
Furnes	251	532	639	577	543	299
Alost	1029	2766	3339	2534	2008	917
Termonde	972	2213	2406	1722	1260	650
Eeklo	328	805	943	684	531	251
Gand	2004	4784	5487	4476	3704	1983
Audenarde	429	1046	1262	1043	888	446
St-Nicolas	1288	2867	2969	1868	1303	702
Ath	412	1004	1199	897	783	482
Charleroi	3138	6718	7363	4706	4507	3395
Mons	1447	3416	4029	2501	2549	1972
Mouscron	435	758	823	559	484	222
Soignies	1036	2613	2818	1812	1682	1180
Thuin	966	2371	2441	1621	1329	905
Tournai	877	1937	2097	1461	1436	938
Huy	564	1466	1755	1262	1146	793
Liege	3695	8298	10437	7691	7847	6040
Verviers	1861	4127	4233	2992	2345	1614
Waremm	364	1067	1373	918	772	513
Hasselt	1720	4553	5063	3454	2558	1228
Maaseik	925	2855	2774	1876	1320	519
Tongres	879	2370	2522	1668	1104	505
Arlon	282	752	878	684	527	266
Bastogne	232	651	624	335	279	166
Marche	238	771	874	508	415	286
Neuchateau	334	863	981	594	494	272
Vinton	220	653	884	546	530	288
Dinant	570	1486	1684	1111	911	616
Namur	1589	4363	5371	3310	3048	2022
Philippeville	355	927	1060	746	619	389

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

	Femmes, diplôme de l'enseignement primaire					
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74
Anvers	951	3266	5069	6865	8987	8269
Malines	262	1057	2029	2728	3588	3177
Turnhout	293	1722	3074	3834	4406	3312
Brux-cap.	2108	4896	5227	5189	7150	7653
Hal-Viv.	415	1599	2763	4184	6117	5254
Louvain	184	983	2007	3137	4806	4122
Nivelles	419	1302	1957	2057	3106	3181
Bruges	274	1002	1805	2749	3190	2883
Dixmude	53	211	317	536	641	490
Ypres	147	519	849	1180	1454	1288
Courtrai	426	1705	2811	3969	4634	3778
Ostende	167	635	1114	1602	2044	1919
Roulers	188	830	1381	2171	2653	2217
Tielt	130	583	861	1271	1561	1231
Furnes	76	267	356	495	717	643
Alost	259	1151	1806	2540	3261	2789
Termonde	303	1175	1804	2348	2739	2312
Eeklo	88	420	706	1007	1272	1092
Gand	625	2298	3702	5444	6454	5716
Audenarde	142	461	806	1187	1589	1427
St-Nicolas	310	1419	2386	3044	3191	2799
Ath	99	403	634	653	1043	1111
Charleroi	1302	3473	4352	3752	5490	5639
Mons	417	1512	2102	2036	3258	3619
Mouscron	185	599	1008	950	1066	889
Soignies	302	1037	1394	1354	2007	1982
Thuin	277	887	1280	1354	2040	1911
Tournai	325	923	1435	1335	1784	1742
Huy	199	633	784	865	1301	1304
Liege	1623	4636	5962	6195	9003	8661
Verviers	652	2104	3183	4113	5044	4791
Watremez	99	334	433	578	1002	1042
HasseLT	443	2019	3081	3947	4728	3697
Maaseik	187	1104	1814	2460	2729	1932
Tongres	204	1066	1674	2176	2644	2164
Arlon	87	290	369	508	730	655
Bastogne	69	236	384	500	748	634
Marche	71	268	411	510	872	812
Neufchateau	63	255	410	553	899	829
Vinton	53	207	288	394	630	636
Dinant	139	434	648	856	1300	1292
Namur	477	1602	2051	2068	3047	2970
Philippeville	103	288	456	504	732	672

Source: INS Recensement général de la population, 1991
Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger, par groupe d'âge et par arrondissement (personnes ayant quitté l'enseignement de plein exercice)

femmes, diplôme inconnu	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	18 et +
Anvers	5372	14776	18307	19076	25788	24429	28563	136311
Malines	1374	4503	6436	6466	8565	7949	8672	43965
Turnhout	1864	6788	9195	8791	10301	7963	7482	52374
Brux-cap.	11581	25056	22881	20671	24125	24263	32549	161126
Hai-Vly.	2473	6643	9196	10379	14298	12507	13484	68980
Louvain	1883	5400	7578	8692	12141	11137	11725	58556
Nivelles	1485	3305	4436	4216	6009	5558	6248	31257
Bruges	1332	3354	4778	5325	7125	6237	7876	36027
Dixmude	242	766	1013	1156	1597	1414	1345	7533
Ypres	484	1603	2126	2283	3284	3129	3077	15986
Courtrai	1405	3983	4993	5197	7057	6037	6569	35241
Ostende	822	2068	2505	2815	3904	3652	4252	20018
Roulers	537	1661	2403	2740	3344	2743	3206	16634
Tielit	342	1205	1583	1708	2138	1749	2178	10903
Furnes	308	774	907	1124	1676	1602	1677	8068
Alost	1122	3722	4989	5770	8508	7065	7328	38504
Termonde	906	2685	3700	3957	5102	4263	4534	25147
Eeklo	366	1155	1522	1746	2306	1903	2382	11380
Gand	2816	7358	8781	10076	13120	11641	14147	67939
Audenarde	512	1537	2101	2409	3567	3150	3937	17213
St-Nicolas	1046	3153	4455	5034	5848	5007	5361	29904
Ath	390	1065	1349	1254	2208	2142	2187	10595
Charleroi	2961	6748	8384	7574	11926	10541	11383	59517
Mons	1816	4135	5166	4186	6893	6166	6407	34769
Mouscron	450	1199	1763	1556	2294	2210	2686	12158
Soignies	870	2519	3263	3052	4539	4170	4541	22954
Thuin	680	1765	2357	2406	3959	3655	3883	18705
Tournai	729	1803	2428	2176	3926	3718	4345	19125
Huy	468	958	1181	1146	2135	1959	2135	9982
Liege	3460	7312	8060	8372	13057	11294	13001	64566
Verviers	969	2491	3151	3272	4839	4242	4696	23660
Waremmme	195	568	744	785	1537	1457	1618	6904
Hasselt	1768	6074	7992	7731	9005	6760	5672	45002
Maaseik	885	3450	4510	4152	4407	2929	2501	22894
Tongres	999	3238	3982	3960	4572	3645	3295	23691
Arlon	254	638	684	700	1225	1081	1092	5674
Bastogne	113	308	427	478	868	840	853	3887
Marche	206	473	543	564	970	988	912	4656
Neufchateau	225	522	708	740	1294	1328	1358	6175
Virton	170	545	671	604	1167	1072	1192	5421
Dinant	531	1133	1331	1440	2513	2384	2409	11741
Namur	1387	3328	3987	3870	6661	6188	6582	32003
Philippeville	301	689	979	980	1513	1536	7651	

Source: INS Recensement général de la population, 1991
 Calculs: Service de Pédagogie expérimentale, ULg